

# **PARTIE II. ETUDE D'IMPACT**

## Glossaire

---

ADES :	Accès aux Données sur les Eaux Souterraines
AOC :	Appellation d'Origine Contrôlée
ARS :	Agence Régionale de la Santé
AEP :	Alimentation en eau potable
AOP :	Appellation d'Origine Protégée
AOT :	Autorisation d'Occupation Temporaire
ARIA :	Analyse, Recherche et Information sur les Accidents
ARS :	Agence Régionale de la Santé
BRGM :	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BSS :	Banque des données du Sous-sol
BASIAS :	Base de données des Sites Industriels et des Activités en Service
BASOL :	Base de données sur les Sites et Sols pollués
BREF :	Best REFerence
CGDD :	Commissariat Général au Développement Durable
CGEDD :	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CLE :	Commission Locale de l'Eau
COV :	Composé Organique Volatil
DBO5 :	Demande Biologique en Oxygène
DCE :	Directive Cadre sur l'Eau
DCO :	Demande Chimique en Oxygène
DDRM :	Dossier Départemental des Risques Majeurs
DEEE :	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DID :	Déchet Industriel Dangereux
DIND :	Déchet Industriel Non Dangereux
DOG :	Document d'Orientations Générales
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EMS :	Emballages et Matériaux Souillés
ERP :	Établissement Recevant du Public
ERS :	Évaluation des Risques Sanitaires
GES :	Gaz à Effet de Serre
IBD :	Indice Biologique Diatomée
IBG :	Indice Biologique Global
ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IED :	Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles
IEM :	Interprétation de l'État des Milieux
IGP :	Indication Géographique Protégée
INAO :	Institut National des Appellations d'Origine
INPN :	Inventaire National du Patrimoine Naturel

MTD :	Meilleures Techniques Disponibles
NGF :	Nivellement Général de la France
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
PADD :	Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PDEDMA :	Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PDPGDND :	Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PM10 :	Particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 µm
PPA :	Plan de Protection à l'Atmosphère
PPI :	Plan Particulier d'Intervention
PPRI :	Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRT :	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PREDD :	Plan Régional de Réduction et d'Élimination des Déchets Dangereux
PRG :	Potentiel de Réchauffement Global
PRQA :	Plan Régional de la Qualité de l'Air
SAGE :	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE :	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCAE :	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
SRCE :	Schéma Régional de Cohérence Écologique
TMD :	Transportant des Matières Dangereuses
TVB :	Trame Verte et Bleue
ZER :	Zone à Émergence Réglementée
ZICO :	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF :	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique ou Floristique
ZPS :	Zone de Protection Spéciale
ZSC :	Zone Spéciale de Conservation

# Sommaire

<b>CHAPITRE A.....</b>	<b>13</b>
<b>MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE D'IMPACT .....</b>	<b>13</b>
<b>CHAPITRE B.....</b>	<b>21</b>
<b>ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, ANALYSE DES EFFETS NÉGATIFS ET POSITIFS DE L'EXPLOITATION DU SITE ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION DES EFFETS NÉGATIFS .....</b>	<b>21</b>
<b>I. Milieux humains et Socio-économiques .....</b>	<b>22</b>
I.1. État initial des milieux humains et socio-économiques .....	22
I.2. Analyse des effets de l'exploitation du site sur les milieux humains et socio-économiques et mesures associées .....	28
I.3. Synthèse de l'impact de l'exploitation du site sur les milieux humains et socio-économiques .....	31
<b>II. Occupations et utilisations de l'espace .....</b>	<b>32</b>
II.1. État initial des occupations et utilisation du sol .....	32
II.2. Analyse des effets de l'exploitation du site sur l'utilisation de l'espace et mesures associées .....	35
II.3. Synthèse de l'impact de l'exploitation du site sur les occupations et les utilisations des sols .....	36
<b>III. Environnement culturel et historique .....</b>	<b>37</b>
III.1. État initial des édifices culturels et historiques .....	37
III.2. Analyse des effets de l'exploitation du site sur le patrimoine culturel et historique et mesures associées .....	41
III.3. Synthèse de l'impact de l'exploitation du site sur le patrimoine culturel et historique .....	42
<b>IV. Voies de communication et trafic .....</b>	<b>43</b>
IV.1. État initial des voies de communication .....	43
IV.2. Analyse des effets de l'exploitation du site sur les voies de communication et mesures associées .....	48
IV.3. Synthèse de l'impact de l'exploitation du site sur les voies de communication .....	51
<b>V. Topographie et paysage .....</b>	<b>52</b>
V.1. État initial de la topographie et des paysages .....	52
V.2. Analyse des effets de l'exploitation du site sur la topographie et les paysages et mesures associées .....	60
V.3. Synthèse de l'impact de l'exploitation du site sur la topographie et les paysages .....	62
<b>VI. Milieux naturels remarquables et/ou protégés .....</b>	<b>63</b>
VI.1. État initial des espaces naturels remarquables .....	63
VI.2. Données communales des espaces naturels .....	63
VI.3. Analyse des effets de l'exploitation du site sur le fonctionnement des milieux naturels remarquables .....	78
VI.4. Analyse des effets de l'exploitation du site sur la flore, les habitats et la faune locale et mesures associées .....	82
VI.5. Analyse des effets de l'exploitation du site sur les continuités écologiques .....	83
VI.6. Synthèse de l'impact de l'exploitaiton du site sur les milieux naturels .....	83
<b>VII. Sols et sous-sol .....</b>	<b>84</b>
VII.1. État initial de la structure des sols .....	84
VII.2. État de référence de la qualité des sols .....	87
VII.3. Analyse des effets de l'exploitation du site sur la structure et la qualité des sols et sous-sols et mesures associées .....	93
VII.4. Synthèse de l'impact de l'exploitation du site sur les sols et sous-sols .....	95
<b>VIII. Milieux aquatiques souterrains et superficiels .....</b>	<b>96</b>
VIII.1. État initial des eaux souterraines .....	96
VIII.2. État initial des eaux superficielles .....	104
VIII.3. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux .....	108
VIII.4. Analyse des effets de l'exploitation du site sur l'hydrogéologie et mesures associées .....	113
VIII.5. Analyse des effets de l'exploitation du site sur les eaux souterraines et mesures associées .....	113
VIII.6. Analyse des effets de l'exploitation du site sur la ressource en eau et mesures associées .....	114
VIII.7. Analyse de la compatibilité des modalités d'exploitation avec les schémas de gestion des eaux .....	122
VIII.8. Synthèse de l'impact de l'exploitation du site sur les milieux aquatiques .....	134
<b>IX. Risques naturels et technologiques .....</b>	<b>135</b>
IX.1. État initial des risques naturels et technologiques .....	135
IX.2. Vulnérabilité du site aux risques d'accidents majeurs, naturels et / ou technologiques et mesures associées .....	144
IX.3. Synthèse sur les risques naturels et technologiques du secteur .....	145

<b>X.</b>	<b>Qualité de l'air, climat et odeurs .....</b>	<b>146</b>
X.1.	État initial de l'environnement climatique .....	146
X.2.	État initial de la qualité de l'air .....	149
X.3.	Analyse des effets du site sur la qualité de l'air et mesures associées .....	153
X.4.	Analyse des effets de l'exploitation du site sur le climat .....	173
X.5.	Utilisation rationnelle de l'énergie .....	176
X.6.	Vulnérabilité du site au changement climatique .....	176
X.7.	Impacts sur les émissions olfactives .....	178
X.8.	Analyse de la compatibilité des modalités d'exploitaiton avec les plans, programmes et schémas de gestion de la qualité de l'air .....	179
X.9.	Synthèse de l'impact de l'exploitaiton du site sur la qualité de l'air, le climat et les odeurs .....	185
<b>XI.</b>	<b>Environnement sonore et vibratile.....</b>	<b>186</b>
XI.1.	État initial de l'environnement sonore .....	186
XI.2.	État initial de l'environnement vibratile .....	188
XI.3.	Analyse des effets du projet sur l'environnement sonore et mesures associées .....	188
XI.4.	Analyse des effets du projet sur l'environnement vibratile et mesures associées .....	200
XI.5.	Synthèse de l'impact sonore et vibratile .....	200
<b>XII.</b>	<b>Production de déchets et modes d'élimination .....</b>	<b>201</b>
XII.1.	Nature, provenance et gestion des déchets .....	201
XII.2.	Bilan sur la gestion des déchets .....	202
XII.3.	Conclusion des impacts sur les déchets .....	203
<b>XIII.</b>	<b>Interrelations entre ces éléments.....</b>	<b>204</b>
<b>XIV.</b>	<b>Synthèse des contraintes environnementales, des impacts de l'exploitation du site et des mesures identifiées .....</b>	<b>205</b>
<b>CHAPITRE C. ....</b>		<b>212</b>
<b>ÉVALUATION DES EFFETS DU SITE SUR LA SANTÉ HUMAINE.....</b>		<b>212</b>
<b>I.</b>	<b>Évaluation des émissions de l'installation.....</b>	<b>216</b>
I.1.	Description du site et de l'activité .....	216
I.2.	Inventaire des émissions de l'installation .....	221
I.3.	Synthèse sur les émissions de l'installation .....	230
<b>II.</b>	<b>Évaluation des enjeux et des voies d'exposition .....</b>	<b>231</b>
II.1.	Description de l'environnement du site .....	231
II.2.	Voies de transfert et schéma conceptuel .....	234
<b>III.</b>	<b>Identification des dangers et relation dose-réponse.....</b>	<b>235</b>
III.1.	Définitions préalables .....	235
III.2.	Démarche pour la sélection des VTR.....	237
III.3.	Toxicologie des composés émis .....	239
<b>IV.</b>	<b>Evaluation de l'état des milieux .....</b>	<b>242</b>
IV.1.	Préambule .....	242
IV.2.	Caractérisation des milieux .....	242
IV.3.	Evaluation de la compatibilité des milieux .....	248
<b>V.</b>	<b>Caractérisation des expositions .....</b>	<b>250</b>
V.1.	Généralités .....	250
V.2.	Calcul des concentrations dans les différents milieux .....	251
<b>VI.</b>	<b>Calcul des risques .....</b>	<b>258</b>
VI.1.	Méthodologie .....	258
VI.2.	Exposition par inhalation .....	260
VI.3.	Calculs des risques sanitaires .....	260
<b>VII.</b>	<b>Discussion.....</b>	<b>261</b>
<b>VIII.</b>	<b>Conclusion générale .....</b>	<b>263</b>
<b>CHAPITRE D. ....</b>		<b>264</b>
<b>EFFETS TEMPORAIRES.....</b>		<b>264</b>
<b>I.</b>	<b>Période transitoire .....</b>	<b>265</b>
<b>II.</b>	<b>Analyse des effets liés aux travaux et mesures prévues .....</b>	<b>265</b>
II.1.	compartiments environnementaux .....	265

<b>CHAPITRE E.</b>	<b>279</b>
<b>EFFETS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS</b>	<b>279</b>
<b>I. Préambule</b>	<b>280</b>
I.1. Méthodologie	280
I.2. Avis de l'autorité environnementale	281
<b>II. Evaluation des effets cumulés</b>	<b>282</b>
<b>III. Conclusion sur l'évaluation des effets cumulés</b>	<b>283</b>
<b>CHAPITRE F.</b>	<b>284</b>
<b>SYNTHÈSE DES MESURES VISANT À L'ÉVITEMENT, À LA RÉDUCTION OU LE CAS ÉCHÉANT À LA COMPENSATION DES EFFETS NÉGATIFS ET COÛTS ASSOCIÉS</b>	<b>284</b>
<b>CHAPITRE G.</b>	<b>286</b>
<b>CHOIX JUSTIFIÉS DU PROJET</b>	<b>286</b>
<b>I. Choix du site et du projet</b>	<b>287</b>
I.1. Choix du site	287
I.2. Choix du projet	287
<b>II. Alternatives technologiques</b>	<b>288</b>
II.1. Alternatives aux projets envisagés par la société	288
II.2. Analyse des meilleures techniques disponibles	288
II.3. Conclusion	291
<b>III. Scénario de référence et évolution probable de l'environnement</b>	<b>292</b>
III.1. Scénario de référence	292
III.2. Évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet	292
<b>CHAPITRE H.</b>	<b>293</b>
<b>ANALYSE DES MÉTHODES D'ÉVALUATION UTILISÉES</b>	<b>293</b>
<b>I. Méthodologie</b>	<b>294</b>
I.1. Recueil des données	294
I.2. Analyse de l'état initial	295
I.3. Analyse des impacts et présentation des mesures compensatoires	295
I.4. Évaluation des risques sanitaires	295
<b>II. Difficultés rencontrées</b>	<b>295</b>
<b>CHAPITRE I.</b>	<b>296</b>
<b>REMISE EN ÉTAT DU SITE</b>	<b>296</b>
<b>I. Cadre réglementaire</b>	<b>297</b>
<b>II. Les mesures envisagées pour la remise en état</b>	<b>297</b>

# Index des Figures

Figure 1 : Délimitation des zones du bâtiment dans sa configuration future .....	15
Figure 2 : Plan de masse de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte – Configuration future.....	16
Figure 3 : Abords du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte.....	24
Figure 4 : Proches abords du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte .....	25
Figure 5 : Carte des sources lumineuses (application Avex Google Earth) .....	26
Figure 6 : Extrait des zones cultivées du Registre Parcellaire Graphique de 2019.....	32
Figure 7 : Illustration des zones boisées de la carte forestière v2.....	33
Figure 8 : Localisation des édifices historiques et sites naturels protégés.....	37
Figure 9 : Positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport au périmètre d'application de la directive.....	40
Figure 10 : Secteurs de la commune de Béville-le-Comte concernés par la directive et positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS .....	40
Figure 11 : Localisation du site par rapport aux grands axes de communication du secteur d'étude .....	43
Figure 12 : Accès au secteur de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte .....	44
Figure 13 : Localisation des points de comptage routier dans le secteur d'étude .....	45
Figure 14 : Localisation des infrastructures aéroportuaires du secteur d'étude .....	46
Figure 15 : Localisation des voies ferrées du secteur d'étude .....	47
Figure 16 : Carte topographique du secteur d'étude .....	52
Figure 17 : Carte des unités paysagères de la région Centre-Val-de-Loire .....	53
Figure 18 : Vue aérienne du secteur d'étude .....	54
Figure 19 : Localisation des points de vue retenus .....	55
Figure 20 : Vues du site CHIMIREC CDS depuis les principaux axes de communication du secteur et le Sud du centre bourg de Béville-le-Comte .....	57
Figure 21 : Vues du site depuis la Rue d'Encherville .....	59
Figure 22 : Localisation des prises de vues .....	59
Figure 23 : Photomontages des aménagements futurs du site CHIMIREC CDS.....	61
Figure 24 : Localisation des sites Natura 2000 du secteur d'étude .....	64
Figure 25 : Localisation des ZNIEFF du secteur d'étude .....	66
Figure 26 : Localisation des autres types de milieux naturels remarquables .....	68
Figure 27 : Localisation du site CHIMIREC CDS par rapport à l'état des lieux du SRCE du Centre-Val de Loire.....	69
Figure 28 : Localisation du site CHIMIREC CDS par rapport aux éléments de trame verte identifiés par le SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France.....	70
Figure 29 : Localisation du site CHIMIREC CDS par rapport aux éléments de trame bleue identifiés par le SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France.....	71
Figure 30 : Cartographie des zones humides potentielles – Corridors diffus .....	72
Figure 31 : Localisation de l'aire investiguée.....	73
Figure 32 : Présentation des habitats recensés (SOCOTEC, 2022) .....	74
Figure 33 : Cartographie des espèces protégées établie en 2022 suite au passage naturaliste .....	76
Figure 34 : Localisation des enjeux écologiques du secteur d'étude .....	76
Figure 35 : Localisation des sites NATURA 2000 environnants .....	78
Figure 36 : Extrait de la carte géologique de Chartres .....	84
Figure 37 : Localisation des ouvrages BSS situés à proximité du site CHIMIREC CDS.....	85
Figure 38 : Localisation des sondages – AXE.....	86
Figure 39 : Typologie des sols au droit du périmètre ICPE de l'établissement - AXE.....	86
Figure 40 : Localisation des sites BASIAS de la zone d'étude .....	88
Figure 41 : Plan d'implantation des sondages de sol en 2006 (URS) .....	89
Figure 42 : Localisation des 5 sondages complémentaires – URS – 2006 .....	90
Figure 43 : Protocole de sondage - AXE.....	90
Figure 44 : Nappes superficielles du secteur d'étude.....	96
Figure 45 : Situation de la masse d'eau souterraine « Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres » .....	97
Figure 46 : Localisation des ouvrages référencés dans la BSS-Eau aux abords du site .....	98
Figure 47 : Localisation des ouvrages de suivi de la qualité des eaux souterraines – IRH Ing. Conseil.....	99
Figure 48 : Réseau hydrographique du secteur d'étude .....	104
Figure 49 : Localisation des stations de mesure de la qualité de l'eau étudiées.....	105
Figure 50 : Système de caractérisation de l'état des masses d'eau de surface.....	109

Figure 51 : Vues des piézomètres du site et des équipements de protection .....	113
Figure 52 : Synthèse des modalités de gestion des eaux sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte .....	115
Figure 53 : Emprise des bassins versants et localisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales .....	117
Figure 54 : Localisation des points de rejet des effluents aqueux .....	120
Figure 55 : Carte de l'aléa sismique .....	135
Figure 56 : Zonage de l'AZI de la Voise .....	136
Figure 57 : Sensibilité des terrains de la société CHIMIREC CDS au phénomène d'inondation par remontée de nappes .....	137
Figure 58 : Aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle du secteur d'étude .....	138
Figure 59 : Localisation des cavités souterraines recensées sur le territoire communal de Béville-le-Comte .....	139
Figure 60 : Évolution des températures relevées au niveau de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2020 .....	146
Figure 61 : Évolution des précipitations mesurées au niveau de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2020 .....	147
Figure 62 : Rose des vents de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2010.....	148
Figure 63 : Localisation des stations de mesures de la qualité de l'air du département d'Eure-et-Loir .....	149
Figure 64 : Localisation des points de mesures et conditions météorologiques observées .....	156
Figure 65 : Synoptique de l'installation type de captation et traitement des rejets atmosphériques sur un broyeur .....	161
Figure 66 : Synoptique de l'installation type de captation et traitement des rejets atmosphériques sur le poste de déconditionnement et le poste de pompage .....	162
Figure 67 : Synoptique de l'installation type de captation et traitement des rejets atmosphériques des événements des cuves .....	163
Figure 68 : Flux des solvants associés aux activités de l'établissement CHIMIREC CDS .....	167
Figure 69 : Localisation des points de mesures prévue par l'APC du 15 septembre 2021 .....	187
Figure 70 : Niveaux sonores autour d'un axe routier / vue 3D d'un quartier résidentiel .....	189
Figure 71 : Localisation des points de mesures contrôlés par PREVENT'AIR (Avril 2019) .....	191
Figure 72 : Localisation des sources sonores environnantes et niveaux sonores résiduels modélisés .....	194
Figure 73 : Localisation des sources sonores internes et niveaux sonores ambiants modélisés .....	197
Figure 74 : Localisation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte (IGN n°2116ET) .....	216
Figure 75 : Délimitation des zones du bâtiment dans sa configuration future .....	217
Figure 76 : Plan de masse de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte – Configuration future .....	218
Figure 77 : Grandes étapes de la gestion des déchets sur le site.....	220
Figure 78 : Synthèse des modalités de gestion des eaux sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte .....	222
Figure 79 : Localisation des trois futurs émissaires de rejets canalisés du site CHIMIREC CDS .....	225
Figure 80 : Proches abords du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte .....	231
Figure 81 : Extrait des zones cultivées du Registre Parcellaire Graphique de 2019.....	232
Figure 82 : Illustration des zones boisées de la carte forestière v2.....	233
Figure 83 : Logigramme de la démarche de choix des VTR .....	237
Figure 84 : Étapes et critères de l'IEM .....	242
Figure 85 : Localisation des points de mesures et conditions météorologiques observées .....	246
Figure 86 : Profil de concentration en polluant .....	252
Figure 87 : Rose des vents – Station Chartres-Champol pour la période 1991-2010 .....	254



## Index des Tableaux

Tableau 1 : Références des personnes ayant participé au dossier .....	12
Tableau 2 : Synthèse des versions de l'étude d'impact .....	12
Tableau 3 : Données démographiques concernant la commune de Béville-le-Comte .....	22
Tableau 4 : Données démographiques des communes situées dans un rayon de 3 km .....	22
Tableau 5 : Synthèse du trafic routier généré par l'exploitation du site CHIMIREC CDS en situation future .....	48
Tableau 6 : Évaluation de l'influence de l'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, en configuration future, sur le trafic routier des axes routiers du secteur d'étude .....	49
Tableau 7 : Classes d'habitats de la ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » .....	65
Tableau 8 : Descriptif de la ZNIEFF la plus proche du site d'étude .....	67
Tableau 9 : Caractéristiques des sols au niveau du site de CHIMIREC CDS – Infoterre .....	85
Tableau 10 : Établissements référencés dans la base BASIAS les plus proches du site d'étude .....	87
Tableau 11 : Description des ouvrages BSS environnants référencés en tant que points d'eau .....	98
Tableau 12 : Synthèse des ouvrages en place au sein de l'établissement CHIMIREC CDS .....	100
Tableau 13 : Résultats des mesures de qualité de la masse d'eau souterraine « Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres » à Roinville .....	101
Tableau 14 : Résultats des mesures de la qualité des eaux au niveau des stations de mesures étudiées pour la période 2018 à 2019 .....	106
Tableau 15 : Valeurs des limites des classes d'état pour les paramètres physico-chimiques généraux pour les cours d'eau (Arrêté du 25 janvier 2015) .....	106
Tableau 16 : Classes d'état pour les paramètres physico-chimiques mesurés au niveau des stations étudiées .....	107
Tableau 17 : Répartition des débits mesurés de la Voise depuis 2018 .....	107
Tableau 18 : Consommations d'eaux estimées – situation actuelle .....	114
Tableau 19 : Consommation en eau potable de l'établissement CHIMIREC CDS sur les trois dernières années .....	114
Tableau 20 : Caractéristiques dimensionnelles de la station d'épuration de Béville-le-Comte .....	116
Tableau 21 : Synthèse des modalités de gestion .....	119
Tableau 22 : Coordonnées Lambert 93 des points de rejet .....	120
Tableau 23 : Proposition du programme de surveillance des rejets aqueux du site CHIMIREC CDS .....	121
Tableau 24 : Synthèse des rejets aqueux sur les trois dernières années .....	121
Tableau 25 : Analyse de la comptabilité des modalités d'exploitation de la société CHIMIREC CDS avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie pour la période 2010 - 2015 .....	129
Tableau 26 : Compatibilité des modalités d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS avec les orientations du SAGE « Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques » .....	133
Tableau 27 : Arrêtés de catastrophe naturelle sur la commune de Béville-le-Comte .....	140
Tableau 28 : Synthèse des accidents industriels survenus sur la commune de Béville-le-Comte .....	143
Tableau 29 : Températures moyennes mensuelles mini, maxi et moyennes (en °C) .....	146
Tableau 30 : Pluviométrie moyenne sur la période 1991-2020 (hauteurs d'eau en mm) .....	147
Tableau 31 : Rafales maximales mesurées depuis la création de la station de Chartres-Champol (en km/h) .....	148
Tableau 32 : Synthèse des concentrations en polluants atmosphériques pour les stations du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2020 .....	150
Tableau 33 : Influence des conditions météorologiques observées sur les résultats .....	157
Tableau 34 : Résultats mesurés pour les retombées de poussières .....	157
Tableau 35 : Résultats des mesures pour le paramètre Aldéhydes .....	158
Tableau 36 : Résultats des mesures pour le paramètre COV .....	158
Tableau 37 : Résultats des mesures pour le point n°5 – Event de la cuve d'alcools .....	159
Tableau 38 : Teneurs moyennes en solvants des différentes typologies de déchets .....	168
Tableau 39 : Taux de pertes de solvants associés aux opérations visant les déchets réceptionnés au sein de l'établissement CHIMIREC CDS .....	168
Tableau 40 : Bilan des émissions de COV – CHIMIREC CDS – 2021 .....	169
Tableau 41 : Synthèse du Plan de Gestion des Solvants – CHIMIREC CDS - 2021 .....	170
Tableau 42 : Estimation des émissions de carbone associées au fret en situation actuelle et future .....	174
Tableau 43 : Analyse de la compatibilité des modalités d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS avec les orientations du SRCAE de l'ancienne région Centre .....	184
Tableau 44 : Émergences admissibles en ZER (article 3 de l'arrêté du 23/01/1997) .....	186
Tableau 45 : Niveaux sonores admissibles en limite de propriété – APC du 15/10/2021 .....	187

Tableau 46 : Emergences admissibles au niveau des ZER les plus proches de l'établissement .....	187
Tableau 47 : Paramètres généraux retenus pour la modélisation .....	190
Tableau 48 : Correspondances des stations des mesures .....	191
Tableau 49 : Niveaux sonores mesurées en 2019 .....	192
Tableau 50 : Validité des niveaux sonores modélisés .....	194
Tableau 51 : Niveaux sonores résiduels modélisés aux stations 5 et 6 .....	195
Tableau 52 : Modélisation de l'impact sonore futur .....	197
Tableau 53 : Conformité des niveaux ambiants futurs modélisés .....	198
Tableau 54 : Conformité des émergences modélisées .....	199
Tableau 55 : Synthèse estimative de la production de déchets .....	203
Tableau 56 : Synthèse des contraintes environnementales, des impacts de l'exploitation du site et des mesures identifiées .....	211
Tableau 57 : Evaluation de la proportion de chaque espèce dans les émissions de COV .....	228
Tableau 58 : Estimation des flux de COV pour les émissaires E2 et E3 .....	230
Tableau 59 : Données démographiques concernant la commune de Béville-le-Comte .....	231
Tableau 60 : Sigles des VTR par base de données .....	238
Tableau 61 : VTR retenues dans le cadre de l'étude .....	240
Tableau 62 : Sélection des traceurs de risque – Inhalation .....	241
Tableau 63 : Synthèse des concentrations en polluants atmosphériques pour les stations du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2020 .....	244
Tableau 64 : Résultats mesurés pour les retombées de poussières .....	246
Tableau 65 : Résultats des mesures pour le paramètre Aldéhydes .....	247
Tableau 66 : Résultats des mesures pour le paramètre COV .....	247
Tableau 67 : Tableau d'interprétation des résultats de l'IEM, d'après le guide MEDD de 2007 .....	248
Tableau 68 : Calculs des QD et ERI dans la configuration actuelle de l'environnement .....	249
Tableau 69 : Caractéristiques physiques des polluants émis .....	255
Tableau 70 : Flux retenus pour chacun des deux émissaires canalisés .....	255
Tableau 71 : Caractéristiques physiques des futurs émissaires .....	256
Tableau 72 : Concentration maximale en moyenne annuelle ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) .....	257
Tableau 73 : Localisation du point de concentration maximale modélisée .....	257
Tableau 74 : Paramètres d'exposition – Inhalation – Effets à seuil .....	260
Tableau 75 : Paramètres d'exposition – Inhalation – Effets sans seuil .....	260
Tableau 76 : Résultats des calculs de QD et ERI .....	260
Tableau 77 : Analyse des incertitudes .....	263
Tableau 78 : Synthèse des contraintes environnementales, des impacts de la phase travaux et des mesures identifiées .....	278
Tableau 79 : Synthèse des projets ayant faits l'objet d'un avis de l'AE .....	281
Tableau 80 : Synthèse des projets ayant faits l'objet d'un avis de l'AE (CGEDD) .....	282
Tableau 81 : Synthèse des mesures et coûts associés .....	285
Tableau 82 : Futur classement du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte selon les rubriques IED .....	288
Tableau 83 : Sources de données .....	294

## Annexes de l'Etude d'impact

---

Annexe 1 : Fiche descriptive de la ZSC FR2400552.....	
Annexe 2 : Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Voise et de l'Aunay » .....	
Annexe 3 : Note Faune-Flore-Habitats – SOCOTEC - 2022 .....	
Annexe 4 : Rapport de base sur la qualité des sols et des eaux souterraines – AXE – 2018.....	
Annexe 5 : Plan de gestion de la pollution - AXE - 2022 .....	
Annexe 6 : Rapport de mesures – COV et poussières – PREVENT'AIR – Avril 2019.....	
Annexe 7 : Contrôle des émissions de l'évent de la cuve d'alcool – KALI'AIR - 2022 .....	
Annexe 8 : Plan de Gestion des Solvants – 2021 – CHIMIREC CDS.....	
Annexe 9 : Cartographie des émissions diffuses de COV – CHIMIREC CDS – 2020 .....	
Annexe 10 : Rapport de mesures – PREVENT'AIR – Avril 2019 .....	
Annexe 11 : Dossier de réexamen IED – CHIMIREC CDS – 2019 .....	
Annexe 12 : Courriers de remise en état.....	

La présente étude d'impact constitue la seconde partie du dossier de demande d'autorisation environnementale de la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte.

Elle a été réalisée en collaboration avec les personnes suivantes :

Nom/Organisme	Qualité	Objet
<b>SOCOTEC E&amp;S</b> M. THULEAU Florian	Ingénieur chargé d'études	Participation à la rédaction de l'étude d'impact
<b>SOCOTEC E&amp;S</b> M. TUDORET Vincent	Responsable Adjoint ICPE Industries	Rédaction du dossier de demande d'autorisation environnementale et validation
<b>Groupe CHIMIREC</b> Mme. TAUZELLY Valérie	Directrice nationale Qualité Sécurité Environnement	Approbatrice
<b>CHIMIREC CDS</b> Mme LE BANNER Pauline	Responsable QSE du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte	Approbatrice
<b>CHIMIREC CDS</b> M. HEIDMANN Stéphane	Directeur du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte	Approbateur

**Tableau 1 : Références des personnes ayant participé au dossier**

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes versions de ce document :

N° de version	Date	Principale modification de la version	Approbateur
1	Décembre 2021	Version initiale	M. HEIDMANN Stéphane
2	Septembre 2022	Version actualisée suite aux demandes de compléments de l'administration	
3	Octobre 2022	Version actualisée suite aux demandes de compléments de l'administration	

**Tableau 2 : Synthèse des versions de l'étude d'impact**

Ce document constitue la propriété intellectuelle de la SOCOTEC E&S à Bruz (35) pour le compte de la société CHIMIREC CDS.

Toute utilisation et reproduction, partielle ou totale, est interdite sans l'accord écrit préalable de ces deux parties.

# CHAPITRE A.

## MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

## PREAMBULE

---

### CONTEXTE DE L'ETUDE

---

La société CHIMIREC CDS exploite un établissement spécialisé dans la collecte, le tri, le regroupement et le traitement de déchets d'activités économiques sur la commune de Béville-le-Comte dans le département d'Eure-et-Loir.

Dans le cadre de son développement, la société souhaite étendre ses capacités de regroupement et stockage pour certaines typologies de déchets d'activités économiques et démarrer une activité de déconditionnement et de broyage de produits finis. Le démarrage de ces activités va s'accompagner d'une réorganisation de l'aménagement du site et d'un accroissement des capacités de stockage de déchets vrac et conditionnés.

Cette augmentation de capacité sollicitée étant supérieure au seuil de l'autorisation pour la rubrique 3550, le projet porté par l'exploitant est soumis à évaluation environnementale. La société dépose ainsi une demande d'autorisation environnementale pour l'établissement de Béville-le-Comte en présentant un dossier complet en préfecture d'Eure-et-Loir.

Le projet nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, en vertu de l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement, dont la présente étude d'impact constitue la deuxième partie.

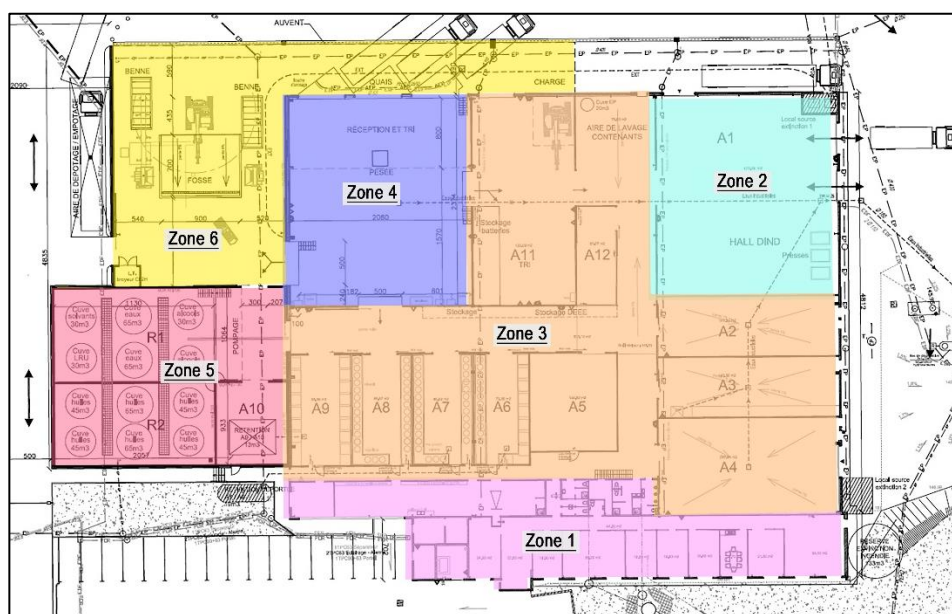
## DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION ET DES ACTIVITES

Note : l'installation classée et son contexte ont déjà fait l'objet de descriptifs détaillés dans la première partie de ce dossier, à laquelle on pourra se reporter. Nous rappellerons donc ci-après les informations principales permettant de caractériser le projet.

L'établissement de Béville-le-Comte assure la collecte des déchets d'activités économiques auprès de la clientèle de la société CHIMIREC CDS présente au sein de sa zone de chalandise. Ces déchets sont réceptionnés sur le site puis réexpédiés vers les exutoires de traitement dédiés et agréés, notamment ceux du Groupe CHIMIREC.

Afin d'exercer ces activités, le site est doté d'un bâtiment principal qui regroupe la majorité des activités de l'établissement. Dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale, ce bâtiment va faire l'objet d'une extension et certaines des activités mises en œuvre en son sein vont être réorganisées. En situation future, le bâtiment de la société CHIMIREC CDS se composera des aménagements suivants :

- la zone 1 (660 m<sup>2</sup>) abritant l'ensemble des activités administratives de l'établissement, avec notamment : le bureau d'accueil, des bureaux et locaux sociaux, les vestiaires du personnel, une échantillothèque et le laboratoire du site ;
- la zone 2 (460 m<sup>2</sup>) dédiée au stockage de déchets non-dangereux conditionnés et à la préparation des déchets à expédier vers les exutoires de traitement. La zone abrite également trois presses pour la massification de plastiques et cartons ;
- et abritant également trois presses dédiés à la massification des plastiques et cartons ;
- la zone 3 (1 800 m<sup>2</sup>) comprenant un ensemble d'alvéoles dédiées au stockage temporaire des déchets conditionnés ;
- la zone 4 (510 m<sup>2</sup>) dédiée, au déchargement, à la réception et au tri des déchets conditionnés ;
- la zone 5 (520 m<sup>2</sup>), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée au stockage des déchets liquides vrac et au stockage de solvants non-chlorés conditionnés ;
- la zone 6 (525 m<sup>2</sup>), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée à la massification de certaines typologies de déchets solides.

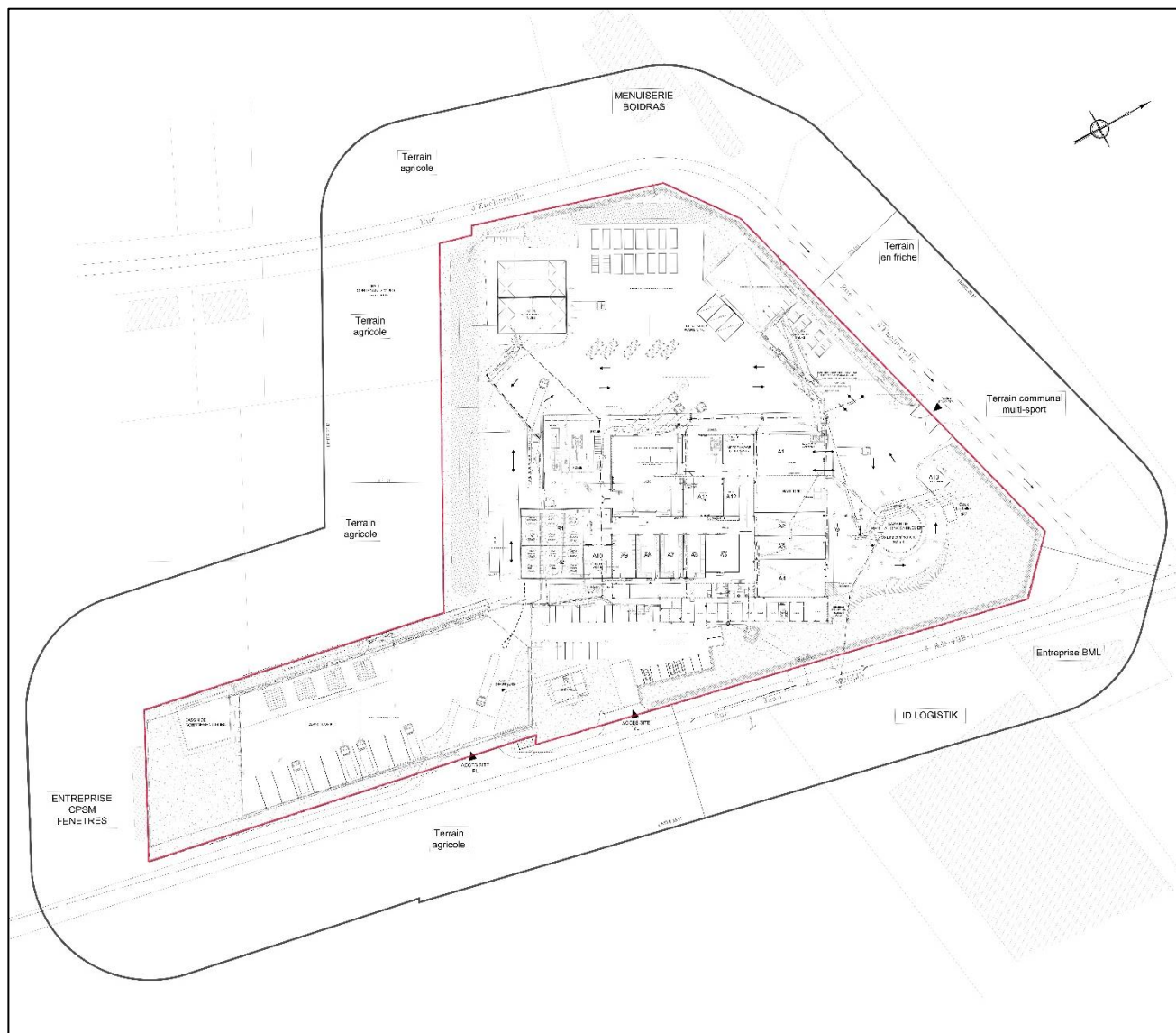


**Figure 1 : Délimitation des zones du bâtiment dans sa configuration future**

Ces installations sont complétées par des aménagements extérieurs : un bâtiment dédié au stockage de contenants vides, des zones de circulation, un pont-bascule, des ouvrages de gestion des eaux, une réserve incendie, des zones de stockage extérieures et des espaces verts aménagés en limite de site.

Dans le cadre de la présente demande, l'exploitant projette la construction de nouveaux aménagements extérieurs avec notamment une alvéole dite « Bunker » dédiée au stockage de piles en mélange (dont lithium), un nouveau merlon paysager situé au Nord-Ouest du site ainsi qu'un bassin étanche à proximité du parking réservé au stationnement des poids-lourds.

Le plan présenté ci-après, extrait du plan de masse de l'établissement dans sa configuration future, indique les principaux aménagements composant l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration future.



**Figure 2 : Plan de masse de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte – Configuration future**



## CONTENU DE L'ETUDE

Conformément à l'article R.122-5 complété conformément à l'article D181-15-2-II du Code de l'Environnement, l'étude d'impact qui suit présente :

- l'analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- l'analyse de l'origine, de la nature et de la gravité des impacts et des inconvénients susceptibles de résulter de l'exploitation, y compris les impacts temporaires, ainsi que les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les dommages potentiels sur l'environnement (air, eau, sol, population...) ainsi que leurs coûts,
- l'analyse des effets sur la santé humaine au sein du volet d'Évaluation des Risques Sanitaires,
- l'analyse, le cas échéant, des effets cumulés avec les autres projets connus ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale et / ou d'une enquête publique,
- la justification des solutions techniques retenues et des raisons du projet,
- l'analyse des moyens et sources d'informations utilisées pour la rédaction de cette étude et le bilan des éventuelles difficultés rencontrées pour préciser l'impact des installations sur l'environnement,
- les modalités de remise en état prévues de l'installation.

L'observation de l'état initial et l'analyse des impacts liés au projet porté par la société CHIMIREC CDS à Béville-le-Comte ont été effectuées au cours de l'année 2021.

## PERIMETRE DE L'ETUDE

### PERIMETRE DE L'ETAT INITIAL

L'analyse de l'état initial consiste à caractériser ou à évaluer le contexte environnemental des terrains occupés par l'établissement CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte.

Dans ce cadre, les termes « site d'étude », « terrain d'implantation » ou « centre de transit de déchets » évoquent génériquement le périmètre ICPE (25 957 m<sup>2</sup>) qu'occupe l'établissement CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte.

Le contexte environnemental portant aussi bien sur les milieux physiques et naturels qu'humains, la définition de l'aire d'étude considérée peut varier selon la nature et l'importance des impacts potentiels :

- un rayon de plusieurs kilomètres pour les milieux physiques, notamment pour prendre en compte le réseau hydrographique, les espaces naturels, le contexte géologique, les paysages,
- un rayon de quelques centaines de mètres pour l'environnement humain, portant principalement sur la commune qui accueille le projet. Ce rayon pouvant être étendu, en cas de besoin, au-delà, sur les communes limitrophes (notamment aux autres communes concernées par le rayon d'affichage de l'enquête publique).

Toutefois, la réforme des études d'impact et notamment l'analyse des autres projets connus ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale ou des plans, schémas et programmes et notamment ceux mentionnés à l'article R.122-17 du Code de l'Environnement (et qui feront l'objet d'une étude de compatibilité dans l'étude d'impact) contraint à devoir parfois envisager des aires d'étude beaucoup plus larges (par exemple le SRADDET à l'échelle de la région Centre-Val de Loire).

L'article R.122-4 du Code de l'Environnement définit le contenu du « cadrage préalable » de l'étude d'impact, qui peut être demandé par le maître d'ouvrage à l'autorité administrative compétente pour autoriser les projets.

Dans le cas de la présente demande d'autorisation environnementale, un tel cadrage n'a pas été réalisé.

L'état initial des terrains se base sur des données publiques consultables ou sollicitées auprès des administrations concernées, mais également sur des études techniques réalisées sur le site.

## PERIMETRE DE L'ANALYSE DES IMPACTS

Concernant l'aire d'étude retenue dans le cadre de l'analyse des impacts du site et des mesures visant, le cas échéant, à les éviter, les réduire ou les compenser, elle a globalement été la même que celle retenue pour l'état initial.

Le choix de cette aire a permis d'envisager les grands enjeux environnementaux du territoire tels que la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.

Ce zonage a également pris en compte diverses autres valeurs :

- la préservation de la biodiversité et du patrimoine des écosystèmes protégés ou nécessaires aux équilibres biologiques, les espèces végétales ou animales remarquables (rareté), les ressources naturelles renouvelables, les sites historiques et archéologiques et les paysages,
- le respect de la réglementation sur les zones protégées au titre de réglementations, les directives « Oiseaux » et « Habitats », les espèces protégées au titre de conventions (Berne, Barcelone),
- les valeurs sociétales selon la valeur accordée par la société à certains grands principes : principe de précaution, caractère renouvelable des ressources naturelles, droit des générations futures à disposer d'un environnement préservé, droit à la santé et tout principe compatible avec le développement durable.

Une fois ce zonage préétabli, l'analyse des impacts et la présentation des mesures prises en conséquence a suivi la démarche suivante :

- recueil des caractéristiques d'exploitation générales mises en œuvre et projetées sur le site de Béville-le-Comte, auprès de la société CHIMIREC CDS,
- analyse des données, consolidée par un travail de terrain,
- caractérisation de la nature et de l'importance des impacts, tenant compte de la sensibilité environnementale des terrains concernés.
- analyse de l'efficacité des mesures compensatoires à mettre en œuvre le cas échéant et adaptation des moyens.

Dans le cas de l'étude relative à l'établissement CHIMIREC CDS de la commune de Béville-le-Comte, l'analyse des impacts potentiels a été effectuée sur la base de certains constats faits in situ : impact paysager, sensibilité écologique, modes d'expositions du voisinage, nature des rejets, etc., complétés par des modélisations et analyses réalisées « hors site ».

## DEFINITIONS DE L'ANALYSE DES IMPACTS

La présente étude d'impact peut être qualifiée « d'autoportante » dans le cadre des dispositions de l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle est cependant destinée à être intégrée dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation environnementale tel que prévu dans le cadre du Code de l'Environnement.

### ANALYSE DES IMPACTS PROPRES AUX ACTIVITES

Les impacts induits par l'établissement seront étudiés dans le Chapitre B de la présente étude d'impact qui se compose pour chacun des domaines étudiés (eau, air, bruit, sol, trafic, etc.) :

- d'un état initial de la situation à la date de dépôt du dossier,
- d'une analyse des effets positifs et négatifs de l'exploitation du site, dans sa configuration actuelle comme future, sur le domaine concerné,
- des mesures visant à éviter, réduire ou compenser les éventuels effets négatifs déterminés dans l'analyse,
- d'une synthèse de l'impact global de l'exploitation du site et des éventuels impacts engendrés par le projet de diversification des activités et d'accroissement des capacités de stockage porté par l'exploitant.

Cette méthode permettra d'apprécier les impacts globaux de l'exploitation sur le voisinage et l'environnement, par domaine, tout en évitant les répétitions entre les parties « État initial », « Analyse des impacts », et « Mesures ERC (Évitement, Réduction, Compensation) ».

### ANALYSE DES EFFETS CUMULES

En vertu du point 4 de l'article R. 122-5.- II. du Code de l'Environnement, les études d'impact doivent contenir une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus.

Les impacts cumulés entre le projet porté par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte et les autres projets recensés dans le secteur d'étude feront l'objet d'une analyse au sein d'un chapitre dédié (Chapitre E « Effets cumulés avec les autres projets connus ») de la présente étude d'impact.

### ANALYSE DES EFFETS SUR LA SANTE PUBLIQUE

Un chapitre (C) dédié sera consacré à l'analyse des effets de l'exploitation du site sur la santé publique.

Pour ce faire, la démarche retenue sera celle tirée de la circulaire DEVP-1311673C publiée le 9 août 2013 et relative à la « démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation » (éditée par la Direction Générale de la Prévention des Risques et la Direction Générale de la Santé).

Ainsi, l'analyse et la gestion environnementale des risques sanitaires chroniques consisteront en :

- l'identification des principales substances émises par l'installation,
- la hiérarchisation des substances susceptibles de contribuer au risque chronique,
- l'identification des principales voies de transfert des substances dans l'environnement,
- l'identification des zones susceptibles d'être impactées ainsi que les zones présentant des enjeux ou des usages particuliers,
- le dimensionnement des niveaux d'émission de chacune des substances,
- la mise en œuvre d'un plan de surveillance environnementale lorsque le risque est avéré.

## PRESENTATION DES CHOIX TECHNOLOGIQUES

Conformément à l'article R.122-5 du Code de l'Environnement, la présente étude d'impact contient notamment la justification des principaux choix retenus par la société CHIMIREC CDS pour son projet sur la commune de Béville-le-Comte, dans le Chapitre G.

Notons que ce projet relevant de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite « IED », une analyse comparative avec les Meilleures Technologies Disponibles contenues dans un BREF (Best Référence) sera proposée (conformément à l'article L.515-28 du Code de l'Environnement).

## EXAMEN AU CAS PAR CAS

En vertu du décret n° 2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, la procédure d'examen au cas par cas a été introduite.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas des projets, des plans et programmes ainsi que des documents d'urbanisme vise à améliorer l'efficacité des études d'impact / évaluations environnementales en imposant celles-ci uniquement lorsqu'elles sont jugées nécessaires par l'Autorité Environnementale.

Les projets soumis à examen au cas par cas sont listés dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement. En vertu de la ligne n°1, alinéa a) du tableau annexé à cet article, les « Installations mentionnées à l'article L.515-28 du Code de l'Environnement », à savoir les installations dites « IED », sont systématiquement soumises à étude d'impact.

Le projet porté par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte impliquant un accroissement des activités supérieur au seuil d'autorisation au titre d'une rubrique dite « IED » ; aucune demande de cas par cas n'était nécessaire dans le cadre de la présente étude d'impact.

# CHAPITRE B.

## ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, ANALYSE DES EFFETS NÉGATIFS ET POSITIFS DE L'EXPLOITATION DU SITE ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION DES EFFETS NÉGATIFS

Le présent chapitre constitue la partie centrale de l'étude d'impact réalisée (conformément à l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement) de manière proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone et à l'importance des aménagements du site.

L'étude d'impact présentera ainsi, par domaine et compartiment (Air, Eau, Bruit, Trafic Routier) une analyse de l'état initial suivi directement de l'analyse des effets négatifs et positifs.

Au terme de cette analyse, les éventuelles mesures visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs engendrés par l'exploitation du site seront, le cas échéant, présentées.

# I. MILIEUX HUMAINS ET SOCIO-ECONOMIQUES

## I.1. ÉTAT INITIAL DES MILIEUX HUMAINS ET SOCIO-ECONOMIQUES

### I.1.1. DONNEES DEMOGRAPHIQUES DE LA COMMUNE

Source : INSEE, Statistiques locales (consultation août 2021)

La commune de Béville-le-Comte est située à environ 13 kilomètres à l'Est de Chartres, préfecture du département d'Eure-et-Loir (28). Bien que située à une distance relativement importante des grandes agglomérations de Centre-Val de Loire, la commune de Béville-le-Comte bénéficie d'axes routiers structurants tels que la RD24, qui permet de rejoindre les autoroutes A10 et A11.

Les données démographiques de cette commune pour l'année 2018 sont présentées dans le tableau suivant :

Commune	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population Recensement 2018	Variation moyenne annuelle 2013 – 2018	Densité de population (hab. /km <sup>2</sup> )	Nombre de ménages 2018
Béville-le-Comte	20,1 km <sup>2</sup>	1 665	+ 1,6 %	82,8 hab. /km <sup>2</sup>	657

**Tableau 3 : Données démographiques concernant la commune de Béville-le-Comte**

Ces chiffres indiquent un accroissement de la population sur la période étudiée, à savoir + 1,6 % par an. Cette variation positive est due à un important solde naturel (lié au ratio naissance / décès) de + 1,0 % couplé à un solde apparent des entrées / sorties de + 0,6 %.

Notons par ailleurs qu'à l'échelle de la commune de Béville-le-Comte :

- la part des résidences principales atteint un niveau de 90,5 % (en 2018) contre 85,4 % à l'échelle du département d'Eure-et-Loir et 82,1 % pour la France métropolitaine,
- le taux d'activité des 15 - 64 ans est de 79,7 % contre 76,3 % pour le département d'Eure-et-Loir et 74,1 % en France métropolitaine,
- le taux de chômage de cette même tranche d'âge est de 8,5 %, contre 12,2 % pour l'ensemble du département et 13,4 % en France métropolitaine.

Les données démographiques concernant les communes situées dans un rayon de 3 km autour du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte (soit le rayon d'affichage de l'enquête publique prévue par le Code de l'Environnement) sont présentées dans le tableau page suivante.

Commune	Population Recensement 2018	Variation moyenne annuelle 2013 - 2018	Densité de population (hab. /km <sup>2</sup> )
Oinville-sous-Auneau	346	+ 0,4 %	33,3
Roinville	564	+ 2,5 %	82,6
St-Léger-des-Aubées	263	+ 0 %	20
Voise	277	- 1,3 %	26,7
Francourville	833	+ 1,1 %	45,1
Houville-la-Branche	416	-2,2%	30

**Tableau 4 : Données démographiques des communes situées dans un rayon de 3 km**

Les communes présentées ci-avant sont regroupées au sein d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) distincts, ainsi :

- la commune de Béville-le-Comte intègre la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,
- les communes d'Oinville-sous-Auneau, Roinville, St-Légers-des-Aubées, Voise, Francourville et Houville-la-Branche intègrent la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

Concernant la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France à laquelle la commune de Béville-le-Comte est intégrée, notons que cet EPCI compte 39 communes regroupant environ 48 000 habitants.

A ce jour cet EPCI exerce les compétences obligatoires suivantes :

- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- L'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- La collecte et le traitement des déchets des ménages,
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

En complément, l'EPCI exerce les compétences optionnelles suivantes :

- La protection et la mise en valeur de l'environnement,
- La politique du logement et du cadre de vie,
- La politique de la ville,
- L'action sociale d'intérêt communautaire,
- L'eau,
- L'assainissement collectif et non collectif,
- Etc.

La commune de Béville-le-Comte intègre également le périmètre du SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France approuvé en janvier 2020. Une présentation détaillée de ce schéma, ainsi qu'une analyse de la compatibilité du projet porté par la société CHIMIREC CDS avec ses principales orientations, a été fournie au sein de la notice de renseignements constituant la première partie du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

## I.1.2. SITUATION VIS-A-VIS DES OCCUPATIONS HUMAINES

### I.1.2.1. La situation actuelle

Sources : investigations locales, vues aériennes (Géoportail), PLU communal

L'établissement CHIMIREC CDS est localisé au Sud du centre-bourg de la commune de Béville-le-Comte dans le département d'Eure-et-Loir. En ce qui concerne le voisinage du site, ce dernier est entouré par les occupations suivantes :

- au Nord, la rue d'Encherville (RD122.8), puis un terrain abritant un terrain multisport,
- à l'Ouest, la rue d'Encherville (RD122.8), puis l'entreprise de menuiserie BOIDRAS et des parcelles agricoles,
- à l'Est, la rue Jean Moulin (RD122), puis les entrepôts des entreprises BML et ID LOGISTICS spécialisées dans le secteur de la logistique,
- au Sud, une parcelle agricole, puis des habitations.

La figure suivante permet de constater l'occupation des abords de l'établissement :



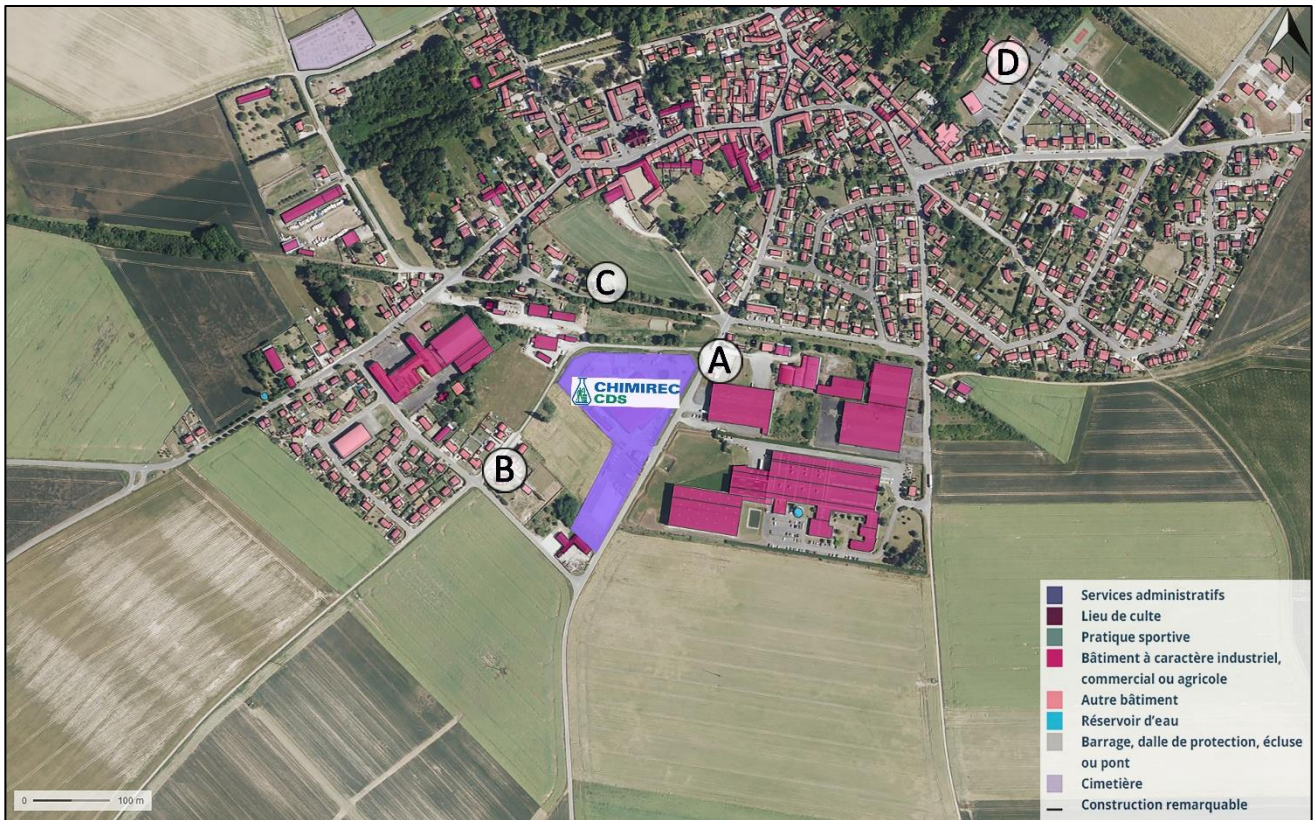
**Figure 3 : Abords du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte**

Le secteur proche compte plusieurs habitations (représentées en rose pâle sur la carte suivante), les habitations les plus proches sont en effet localisées :

- au Nord-Est, le long de la rue Jean Moulin (A), soit à environ 15 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS,
- au Sud-Ouest, le long de la rue d'Encherville (B), soit à environ 60 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS,
- au Nord, le long de l'avenue de la Gare (C), soit à environ 70 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS.



La figure suivante présente une vue rapprochée des abords des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte.



**Figure 4 : Proches abords du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte**

Enfin, aucun établissement recevant du public sensible n'est présent dans l'environnement proche du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. L'établissement le plus proche, le regroupement pédagogique de Béville, est localisé à 500 mètres au Nord-Est. Il s'agit d'une école primaire qui accueille actuellement environ 370 enfants et une trentaine de personnel encadrant, sa localisation est présentée par la figure précédente (repère D).

### **I.1.3. RESEAUX DE DISTRIBUTION SECS ET HUMIDES**

#### **I.1.3.1. Les réseaux d'eau**

Le secteur où est implanté l'établissement CHIMIREC CDS est desservi par des réseaux d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées, auxquels l'établissement est déjà raccordé.

#### **I.1.3.2. Les réseaux énergétiques**

De la même façon que pour les réseaux d'eaux, le secteur d'implantation de l'établissement CHIMIREC CDS accueille les différents réseaux de distribution énergétiques :

- un réseau EDF basse tension,
- l'éclairage public,
- le réseau télécom.

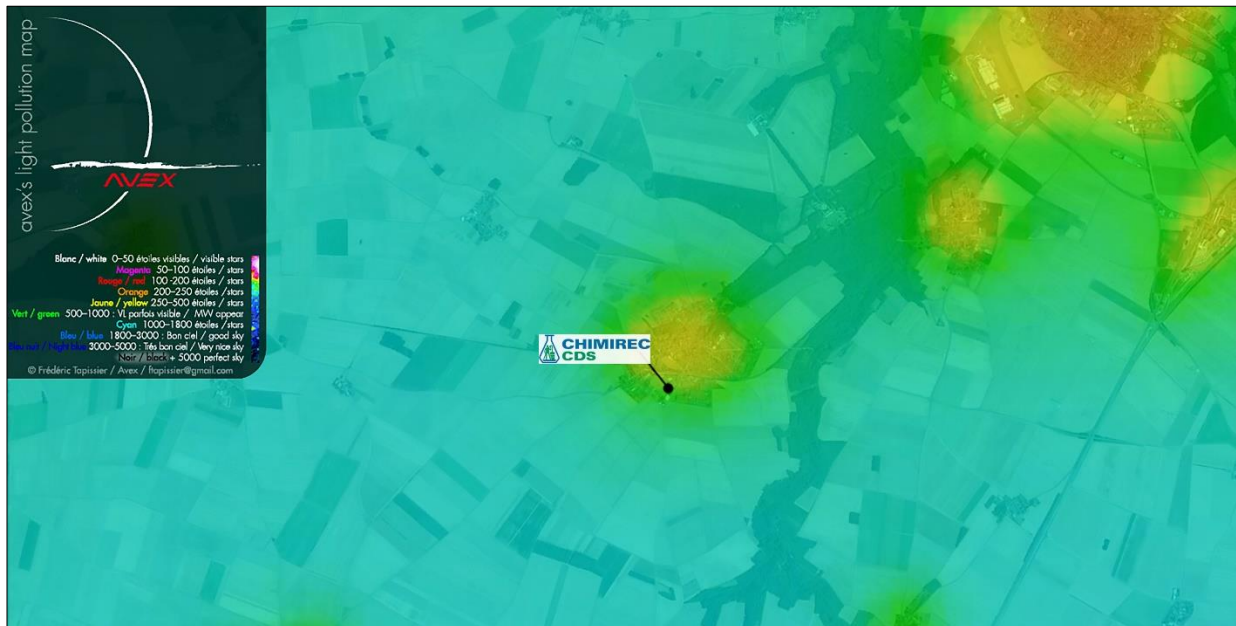
L'établissement CHIMIREC CDS est déjà raccordé à ces réseaux. Aucune difficulté n'est à prévoir concernant ce point.

## I.1.4. ÉMISSIONS LUMINEUSES DES ACTIVITES HUMAINES

Source : Avex (Astronomie du vevin) (consultation août 2021)

L'établissement CHIMIREC CDS est implanté en périphérie Sud du centre-bourg de Béville-le-Comte. La commune est quant à elle localisée dans un secteur largement dominé par les espaces naturels ou agricoles.

Les activités économiques et humaines recensées dans le secteur demeurent limitées, ce qui n'engendre pas de pollution lumineuse notable comme l'illustre la photographie aérienne présentée ci-dessous (extraite d'une des applications Google Earth) :



**Figure 5 : Carte des sources lumineuses (application Avex Google Earth)**

La lecture de la légende de la carte permet de constater que la pollution lumineuse est faible dans le secteur d'étude (Vert : 500 à 1 000 étoiles visibles). Il est précisé que les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sont influencés par le halo lumineux généré par le bourg de la commune de Béville-le-Comte.

A l'échelle des voies de circulation recensées aux abords du site, aucun éclairage public n'est présent. A noter toutefois que les bâtiments des entreprises voisines, comme celui de l'établissement CHIMIREC CDS, sont dotés d'un éclairage.

## I.1.5. CHALEUR

Source : Base des Installations Classées – consultation en août 2021

A l'échelle de la commune de Béville-le-Comte, la société CHIMIREC CDS est la seule Installation Classée référencée sur les bases de données publiques. En effet, aucune autre entreprise de la commune ne relève du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. A ce titre, aucune installation de combustion présentant une puissance supérieure à 20 MWh<sup>1</sup> n'est inventoriée sur le territoire communal de Béville-le-Comte.

Néanmoins, les abords de l'établissement comptent plusieurs entreprises susceptibles d'abriter des installations de combustion de faible puissance (entreprise de menuiserie et entrepôts logistiques). Toutefois, au regard de la distance séparant ces entreprises du site, il est inenvisageable que les émissions de chaleur générées par leurs éventuelles installations de combustion puissent être perceptibles au niveau des terrains de la société CHIMIREC CDS.

Ainsi, au regard de l'environnement immédiat du site d'étude, il est peu probable que des sources de chaleur extérieures, mêmes minimales, soient ressenties au niveau des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.

## I.1.6. RADIATIONS

Source : Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire – [www.irsn.fr](http://www.irsn.fr) – consultation en août 2021

### ➤ Radiations artificielles

Les principales sources de radioactivité artificielle (radioactivité anthropique) sont constituées par les centrales nucléaires, les dispositifs d'examens médicaux (radiographie...) et quelques industries.

Concernant ce dernier point, aucune Installation Classée recensée sur la commune de Béville-le-Comte n'emploie des produits ou procédés radioactifs (absence de rubrique 1716 et 1735).

A ce titre, aucune source importante de radiation artificielle n'est présente dans le secteur d'étude.

### ➤ Radiations naturelles

Les radiations naturelles concernent essentiellement la production de **radon** (gaz radioactif naturel) par la désintégration de l'uranium et du thorium présent dans la croûte terrestre.

Sur la base de la teneur mesurée ou extrapolée du sous-sol en uranium, l'IRSN a établi une cartographie du « risque radon » afin de classer les communes françaises selon une échelle de 1 (teneurs en uranium les plus faibles) à 3 (teneurs en uranium les plus fortes).

La commune de Béville-le-Comte, qui accueille la société CHIMIREC CDS, est ainsi classée en catégorie 1 puisque son sous-sol est exclusivement constitué par des roches sédimentaires détritiques du quaternaire.

---

<sup>1</sup> Seuil de classement sous le régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2910 de la nomenclature des ICPE.

## **I.2. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES MILIEUX HUMAINS ET SOCIO-ECONOMIQUES ET MESURES ASSOCIEES**

### **I.2.1. STRUCTURATION DE L'ENTREPRISE**

Dans le cadre de l'exploitation du site, la société CHIMIREC CDS emploie actuellement 31 personnes réparties comme suit :

- 13 chauffeurs / manutentionnaires / opérateurs de tri,
- 18 administratifs / direction / fonctions supports.

L'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte fonctionne du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Des départs de camion peuvent toutefois survenir avant 8h00, en fonction des tournées à réaliser et de la zone de collecte à couvrir.

Dans le cadre de la présente demande, l'exploitant sollicite que les horaires de fonctionnement de l'établissement soient étendus de 8h00 à 19h00. De plus, la société CHIMIREC CDS prévoit, dans le cadre de son développement, l'embauche de 11 nouveaux salariés qui seront affectés aux tâches administratives (4 personnes) mais également à l'exploitation de l'établissement (7 personnes).

### **I.2.2. RACCORDEMENT AUX RESEAUX**

L'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est d'ores et déjà raccordé à l'ensemble des réseaux secs et humides disponibles sur la zone et nécessaires à son exploitation dans de bonnes conditions.

Aucun impact lié à un nouveau raccordement n'est donc à envisager.

Concernant l'impact actuel sur les réseaux, notons que :

- les équipements électriques n'entraînent pas de surtension sur le réseau, qui a été adapté à la mise en service et à l'évolution des établissements de la zone,
- les équipements sont adaptés aux tensions / charges acceptables par le réseau de distribution électrique,
- l'alimentation en eau potable du site est protégée par un disconnecteur,
- l'évacuation des eaux produites sur le site ne génère pas d'engorgement ou de remontées des eaux.

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS se traduit actuellement par une consommation annuelle d'environ 425 m<sup>3</sup> d'eau et de 170 MWh d'électricité (données 2020).

Ces consommations ne sont pas susceptibles d'évoluer de manière significative à l'avenir. Par conséquent, les réseaux actuellement en place ne nécessiteront pas d'adaptations.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **I.2.3. INSERTION DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL**

L'établissement CHIMIREC CDS est intégré au sein d'une zone dédiée aux activités artisanales et industrielles. Le site est d'ores et déjà exploité en tant que plateforme de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques.

Le site répond ainsi à un besoin de gestion des déchets produits sur le secteur par le biais de leur collecte et de leur regroupement avant expédition vers un centre de traitement. L'établissement s'intègre tout à fait dans le contexte économique de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France. Le projet porté par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS permettra de diversifier et pérenniser les activités de l'établissement tout en créant une dizaine de nouveaux emplois.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **I.2.4. ÉMISSIONS LUMINEUSES, CHALEUR ET RADIATION**

#### **I.2.4.1. Émissions lumineuses**

Le site est susceptible de fonctionner en période de faible luminosité (début et fin de journée). Aussi, les zones extérieures sont éclairées afin de sécuriser les biens et les personnes du site notamment lors de ces périodes. Il est également précisé que le dispositif de vidéosurveillance dont est doté l'établissement CHIMIREC CDS nécessite, durant les périodes de faible luminosité, un éclairage permanent de certaines zones du site.

Ces dispositifs d'éclairage sont constitués de spots et candélabres accrochés aux façades des différentes parties des bâtiments et sont dirigés vers le sol au maximum afin de limiter les émissions diffuses.

Les engins routiers utilisent leurs phares pour circuler et manœuvrer afin de sécuriser leurs déplacements lors des périodes de faible luminosité.

L'éclairage à l'intérieur des locaux est composé d'un éclairage naturel provenant des skydômes de toiture, complété par un éclairage artificiel type lampes à filaments ou néons selon les zones. Dans les bureaux, les fenêtres permettent à la lumière naturelle de pénétrer.

Ces éclairages ne sont toutefois pas susceptibles d'induire une gêne importante pour le voisinage qui peut difficilement les percevoir. En effet, le bâtiment d'exploitation, structure la plus haute de l'établissement CHIMIREC CDS, est positionné à un niveau plus bas que les autres bâtiments du secteur, notamment pour les habitations situées au Nord. De plus, le terrain occupé par la société CHIMIREC CDS est bordé d'une haie de laurier et d'un merlon paysager permettant d'atténuer les éventuelles émissions lumineuses en provenance du site.

Concernant l'impact des émissions lumineuses des activités industrielles sur la faune et la flore, il est plus difficile à apprécier. Toutefois, on précisera d'ores-et-déjà que la faune et la flore recensées sur le secteur sont très limitées et se sont « habituées » aux activités humaines.

Concernant les mesures mises en œuvre afin de réduire l'impact de l'établissement en matière d'émissions lumineuses notons que :

- les éclairages extérieurs sont programmés pour fonctionner uniquement durant les périodes de faible luminosité,
- les équipements choisis veillent à limiter au maximum les émissions lumineuses diffuses,
- les émissions lumineuses respectent (pour ceux des articles qui les concernent) les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à « la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ».

En situation future, l'aménagement de l'extension du bâtiment d'exploitation prévu par la société CHIMIREC CDS, n'engendrera aucune augmentation du niveau d'émission de l'établissement.

L'éclairage dont sera doté l'extension du bâtiment principal, sera identique aux dispositifs existants, et ne modifiera pas la perception de l'établissement depuis les alentours en période nocturne ou de faible luminosité.

#### **I.2.4.2. Chaleur**

L'exploitation des infrastructures nécessaires aux activités de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte ne nécessitent pas l'emploi de source de chaleur importante. Notons par ailleurs qu'aucune installation de combustion n'équipe le site. Le chauffage des bureaux et locaux sociaux est assuré au moyen de convecteurs électriques. Ces équipements n'entraînent cependant aucune émission de chaleur significative susceptible de constituer une gêne pour le voisinage.

Il est enfin précisé que les activités mises en œuvre au sein de l'établissement ne sont pas génératrices de chaleur. En effet, aucune opération de traitement susceptible de générer de la chaleur n'est et ne sera réalisée au sein de l'établissement.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

#### **I.2.4.3. Radiation**

L'exploitation des infrastructures nécessaires aux activités de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte ne nécessitent pas l'emploi de procédés ou substances radioactives. Les activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques ne produisent pas de radiations. Enfin, le laboratoire du site est doté d'un appareil de mesures de la radioactivité pour contrôler les déchets réceptionnés sur le site.

Dans le cas où de la radioactivité serait détectée sur un lot de déchets, celui-ci serait immédiatement isolé, l'administration et en particulier la DREAL de Centre-Val de Loire serait avertie et la gestion de ce type de déchets serait assurée par un prestataire agréé.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **I.3. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES MILIEUX HUMAINS ET SOCIO-ECONOMIQUES**

Ainsi, l'analyse des impacts liés aux activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques réalisées et projetées sur le site de la société CHIMIREC CDS à Béville-le-Comte a montré que :

- les personnes employées sur le site, ainsi que les futurs embauchés, habitent principalement sur les communes voisines participant de fait au dynamisme de ces communes,
- l'activité trouve sa place dans le contexte économique local en assurant un service de collecte et de gestion des déchets produits par les artisans et les entreprises de la zone d'étude. Le projet porté par la société va permettre de diversifier les activités de l'établissement et ainsi pérenniser son fonctionnement,
- l'établissement est raccordé aux réseaux existants sur la zone,
- les émissions lumineuses sont et resteront réduites au maximum tout en préservant la sécurité des employés et des installations sur le site,
- les activités mises en œuvre et projetées au sein du site CHIMIREC CDS ne sont pas de nature à induire des émissions de radiation ou même de chaleur significative.

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, ne sera pas à l'origine d'un impact négatif sur les milieux humains et socio-économiques du secteur. A contrario, le projet porté par la société va permettre la création de plusieurs emplois ce qui devrait impacter positivement le tissu économique local.

## II. OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DE L'ESPACE

### II.1. ÉTAT INITIAL DES OCCUPATIONS ET UTILISATION DU SOL

#### II.1.1. PRINCIPALES OCCUPATIONS AUX ABORDS

Le site, objet du présent dossier, est situé sur la commune de Béville-le-Comte. La description des principales occupations humaines aux abords du site de la société CHIMIREC CDS a été fournie au chapitre précédent (Cf. point I.1.2).

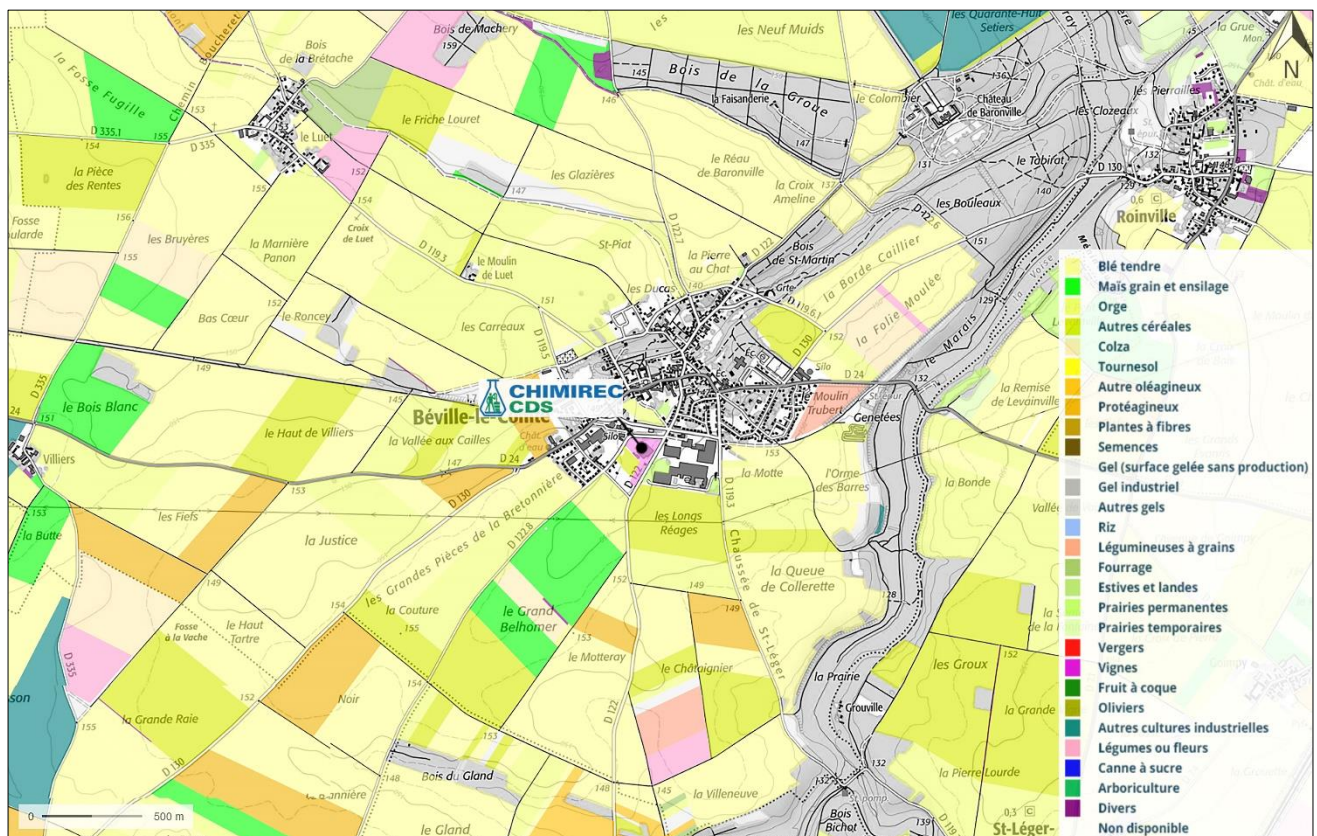
#### II.1.2. ACTIVITES AGRICOLES

##### II.1.2.1. Occupations des espaces agricoles

Sources : Site internet du ministère de l'agriculture, AGRESTE, Registre Parcellaire Graphique de 2019 (consultation août 2021)

Les espaces agricoles du secteur représentent une part très importante des différents types d'occupation des sols. A l'échelle de la commune de Béville-le-Comte, l'agriculture occupe environ 83% du territoire communal. Ces espaces sont regroupés pour former de vastes étendues cultivées occupées majoritairement par des cultures céréalières (Orge, Blé, Maïs).

Un extrait du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2019 illustrant ce constat est reporté ci-après :



**Figure 6 : Extrait des zones cultivées du Registre Parcellaire Graphique de 2019**

Le registre parcellaire graphique présenté précédemment permet de constater que les parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS ne sont pas répertoriées en tant que surface agricole. Il est également rappelé que le site est déjà exploité depuis de nombreuses années.

L'espace agricole répertorié le plus proche, situé directement au Sud de l'établissement, est, selon le registre de 2019, dédié à la culture de Blé dur d'hiver.



**II.1.2.2. Productions agricoles labellisées**

Sources : Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) (consultation août 2021)

La mention Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) identifie un produit agricole, brut ou transformé, qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique. L'INAO (Institut National des Appellations d'Origine) recense, à travers une base de données disponible en ligne, l'ensemble des produits labellisés AOC, AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée) ou IG (boissons spiritueuses).

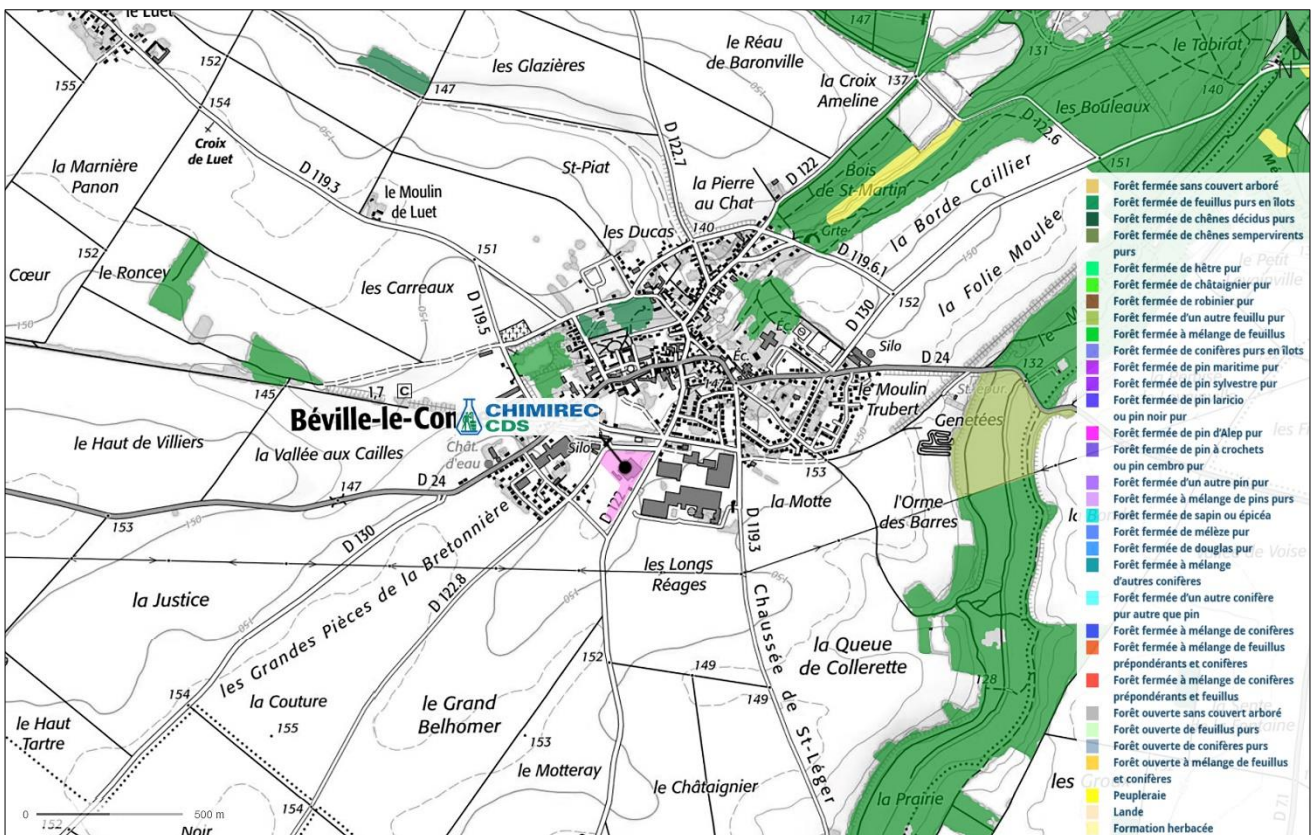
La commune de Béville-le-Comte ne se trouve pas dans le périmètre d'un produit labellisé AOC-AOP. En revanche la commune intègre le périmètre de labellisation IGP d'un unique produit, il s'agit des Volailles de l'Orléanais.

Il est rappelé que les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne sont pas répertoriés en tant que surface agricole, de plus, aucun élevage de volailles n'est recensé dans les abords de l'établissement.

**II.1.3. ACTIVITES FORESTIERES**

Sources : Géoportail - carte forestière v2 (2018) (consultation août 2021)

La commune de Béville-le-Comte présente peu de surfaces boisées, en raison notamment de la dominance de l'occupation agricole qui, pour rappel, occupe environ 83 % du territoire communal. A ce titre, les surfaces boisées représentent seulement 12 % du territoire communal. Les boisements référencés au sein de la commune sont principalement composés de feuillus. Un extrait de la carte forestière v2 du secteur d'étude est présenté ci-dessous :



**Figure 7 : Illustration des zones boisées de la carte forestière v2**

Ainsi, la surface boisée inventoriée la plus proche du site est localisée à 250 mètres au Nord-Ouest de la limite du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS. Selon l'extrait de carte forestière précédente, cet espace est défini comme une forêt fermée à mélange de feuillus.

## **II.1.4. ACTIVITES MARITIMES ET FLUVIALES**

Les terrains occupés par l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte ne sont pas situés en façade littorale, la plus proche étant située à environ 160 km au Nord-Ouest.

La commune de Béville-le-Comte n'est traversée par aucune voie navigable répertoriée par le réseau de Voies Navigables de France. La plus proche, la Seine, passe au plus près à 60 km à l'Est du site.

Aussi, au vu des distances qui séparent cette voie navigable du site d'étude, aucun ouvrage n'impose de contraintes sur les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS, sur la commune de Béville-le-Comte.

## **II.1.5. ESPACES DE LOISIRS, DE TOURISME ET SENTIERS DE RANDONNEES**

En termes de loisirs, la commune de Béville-le-Comte est dotée de quelques infrastructures sportives avec notamment un terrain de football, un terrain de tennis extérieur et couvert, un plateau multisports réservé aux jeunes, un terrain de pétanque, une salle de tennis de table et une salle de danse. Le centre multisport est situé à environ 650 m au Nord-Est de la société CHIMIREC CDS.

La commune compte également plusieurs associations, notamment un club de tennis, un club de football, un club de pétanque, une association de chasse et un club de travaux manuels. Il est également possible de trouver une médiathèque à proximité de l'église de Béville-le-Comte, à environ 300 m au Nord de l'établissement. Enfin, un terrain multisport est présent au Nord, au-delà de la rue d'Encherville, soit à environ 10 mètres de la limite Bord du périmètre ICPE de CHIMIREC CDS.

L'offre touristique au sein de la commune de Béville-le-Comte est relativement limitée, celle-ci étant, à l'échelle du secteur d'étude, regroupée au niveau de la ville de Chartres.

Enfin, aucun sentier balisé par la Fédération Française de Randonnée ne passe à proximité immédiate des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS. Néanmoins, quelques sentiers et chemins pour les promeneurs sont présents sur le territoire communal. Ces sentiers se situent à proximité du château de Baronville, en continuité du bois de Saint-Martin, à environ 800 mètres au Nord-Est du site. Un sentier est également accessible sur les bords de la Voise, il passe au plus près à 1 200 mètres à l'Est de l'établissement CHIMIREC CDS.

## **II.2. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR L'UTILISATION DE L'ESPACE ET MESURES ASSOCIEES**

### **II.2.1. OCCUPATION AUX ABORDS**

L'analyse des effets de l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, sur les occupations aux abords a été proposée précédemment. Elle a montré que la localisation du site permettait de réduire les inconvénients liés aux activités dispersées et de mutualiser les grands équipements collectifs notamment en termes de desserte par les réseaux et les voies de communication. Ainsi, la localisation du site apparaît comme adaptée et compatible avec la destination urbanistique et sociologique du secteur.

Les occupations aux abords du site n'induisent pas de risque sur les installations de la société CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. De plus, hormis le terrain multisport situé au Nord des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS, aucun Établissement Recevant du Public sensible n'est recensé aux abords directs du site.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **II.2.2. IMPACT SUR LES TERRES AGRICOLES**

Les activités mises en œuvre et projetées par la société CHIMIREC CDS prennent place au sein d'un site déjà exploité depuis de nombreuses années. Le secteur n'est pas voué à l'activité agricole puisqu'il est destiné au développement des activités économiques, artisanales et industrielles.

Les conditions d'exploitation actuelles et futures de l'établissement CHIMIREC CDS, ne nécessitent pas d'aménagements supplémentaires notables au sein des installations existantes. Aucun impact en termes de consommation de terres agricoles ou en termes de détérioration de la qualité agronomique des terres agricoles environnantes n'est donc à prévoir.

Par conséquent, l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, ne portera pas atteinte à la production des produits labellisés de l'environnement d'étude. Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **II.2.3. IMPACT SUR LES ESPACES FORESTIERS**

En vertu de l'article L.341-1 du (nouveau) Code Forestier (reprenant en partie l'article L.311-1 de l'ancien Code Forestier) est considérée comme une opération de défrichement « *toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière, [...], ou] entraînant indirectement et à terme les mêmes conséquences, sauf si elle est entreprise en application d'une servitude d'utilité publique* ».

Les activités menées par la société CHIMIREC CDS prennent place au sein d'un site déjà exploité depuis de nombreuses années, hors de toute zone boisée. Par ailleurs, les modalités d'exploitation de l'établissement ne sont pas susceptibles de dégrader la qualité des espaces forestiers. Le projet porté par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS, qui consiste principalement en la mise en œuvre de nouvelles activités et l'accroissement des capacités de stockage au sein du site, n'engendrera pas d'impact sur les milieux forestiers du secteur d'étude.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

## **II.2.4. IMPACT SUR LES ESPACES MARITIMES ET FLUVIAUX**

Aucune contrainte liée à la navigation maritime et/ou fluviale n'affecte les terrains occupés l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dont le fonctionnement actuel comme futur, n'impacte pas ce mode de transport.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

## **II.2.5. IMPACT SUR LES ESPACES DE LOISIRS**

Aucune contrainte liée aux terrains de loisirs et aux sentiers de randonnées n'affecte les terrains de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dont le fonctionnement actuel comme futur, n'impacte pas ces activités.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

## **II.3. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES OCCUPATIONS ET LES UTILISATIONS DES SOLS**

En conséquence, l'analyse des impacts liés aux activités réalisées et projetées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS sur l'occupation de l'espace du secteur a montré que :

- l'extension du bâtiment d'exploitation et les modalités d'exploitation actuelles comme futures n'engendreront pas d'impact notable vis-à-vis des activités agricoles de la zone et de l'occupation agricole des sols, ainsi que sur les activités forestières,
- le fonctionnement du site, dans sa configuration actuelle comme future, ne créera pas d'impact notable sur les espaces de loisirs de la zone ni sur les espaces maritimes et fluviaux.

## III. ENVIRONNEMENT CULTUREL ET HISTORIQUE

### III.1. ÉTAT INITIAL DES EDIFICES CULTURELS ET HISTORIQUES

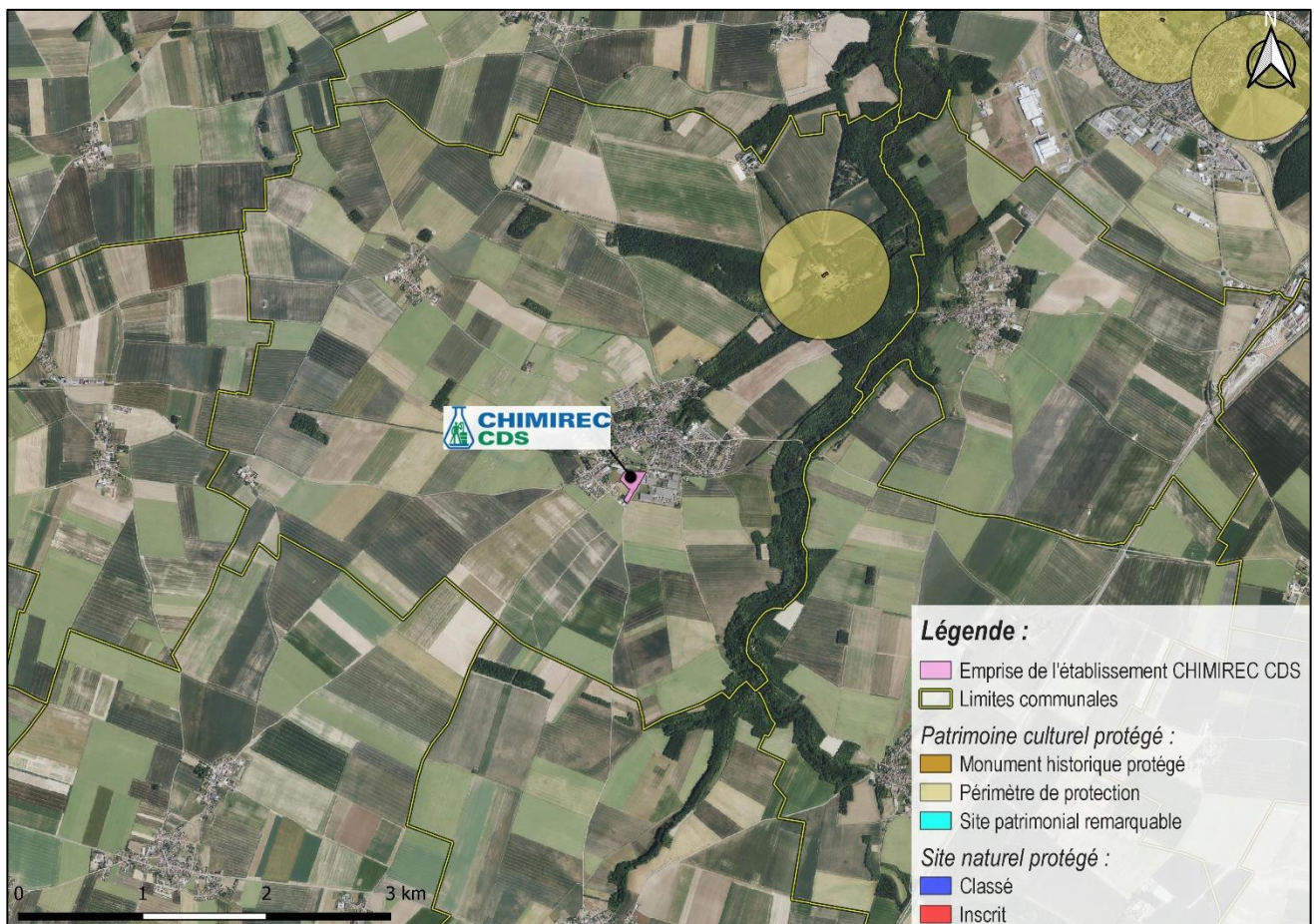
#### III.1.1. INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Sources : Direction Régionale des Affaires Culturelles de Centre-Val de Loire, base Mérimée et Atlas des Patrimoines édités par le ministère en charge de la Culture (consultation août 2021)

Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sont localisés en périphérie Sud du centre-bourg de la commune de Béville-le-Comte au sein d'une zone accueillant plusieurs entreprises. Résultat de cette localisation, aucun bâtiment historique bénéficiant ou non d'une protection réglementaire n'est inventorié à proximité immédiate du secteur d'étude.

L'inventaire des monuments historiques faisant l'objet d'une protection juridique au titre de la loi du 31 décembre 1913 modifiée et codifiée au livre VI du Code du Patrimoine fait apparaître que l'édifice classé le plus proche du site correspond au « Château de Baronville » (identifiant n° PA00096972), situé à 2 200 mètres au Nord-Est des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.

Le patrimoine historique protégé du secteur d'étude est illustré sur l'extrait de l'Atlas des Patrimoines proposé sur la figure ci-après :



**Figure 8 : Localisation des édifices historiques et sites naturels protégés**

Ainsi, et comme l'illustre la figure précédente, aucune servitude relative à la protection du patrimoine historique n'impacte les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte.

### III.1.2. INVENTAIRE DES SITES ARCHEOLOGIQUES

Sources : Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire, base Mérimée et Atlas des Patrimoines édités par le ministère en charge de la Culture (consultation août 2021)

L'ensemble des règles ayant trait à l'archéologie sont regroupées au sein du livre V du Code du Patrimoine qui institutionnalise la protection du patrimoine archéologique et encadre la recherche dans ce domaine. La loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 et son décret d'application n° 2002-89 du 16 janvier 2002, codifiés du Code du Patrimoine précisent la législation particulière consacrée à l'archéologie préventive.

L'archéologie préventive a pour objet d'assurer la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par des travaux publics ou privés concourant à des aménagements.

En ce sens, les aménagements soumis à une autorisation administrative précédés d'une étude d'impact en application de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, entrent dans le champ d'application de cette réglementation en matière d'archéologie préventive. Cette dernière a pour objet d'assurer la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par des travaux publics ou privés concourant à des aménagements.

L'inventaire des zones de présomption ou de prescription archéologique n'est pas disponible pour la région Centre-Val de Loire depuis l'Atlas des Patrimoines mis en ligne par le ministère de la culture. En revanche, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) recense l'ensemble des opérations de fouilles préventives aillant eu lieu sur le territoire national.

D'après cet inventaire, aucune opération de fouilles n'a concerné la commune de Béville-le-Comte ou même les communes voisines. En tout état de cause, la société CHIMIREC CDS informerait le Service régional de l'Archéologie de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée lors de futurs travaux, conformément aux dispositions prévues par les articles L.531-14 à L.531-16 du Code du Patrimoine.

### III.1.3. INVENTAIRE DES AUTRES ELEMENTS DE PATRIMOINE

Source : Mairie de Béville-le-Comte, Atlas des Patrimoines édités par le ministère en charge de la Culture, DREAL du Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

À l'échelle de la commune de Béville-le-Comte, aucun autre édifice bénéficiant d'une protection n'est inventorié. A l'échelle des parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS, aucun autre monument historique n'est localisé à moins de 5 kilomètres du site.

Concernant les sites naturels protégés, le plus proche, le Parc du château d'Houville-la-Branche, se situe au plus près à 5 200 mètres au Nord-Ouest des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS. Enfin, le secteur d'étude est également marqué par la présence de la cathédrale de Chartres classée au patrimoine mondial de l'humanité, à ce titre la commune de Béville-le-Comte est visée par le projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages « préservation des vues sur la cathédrale de Chartres ». Une description de cette directive est proposée ci-après.

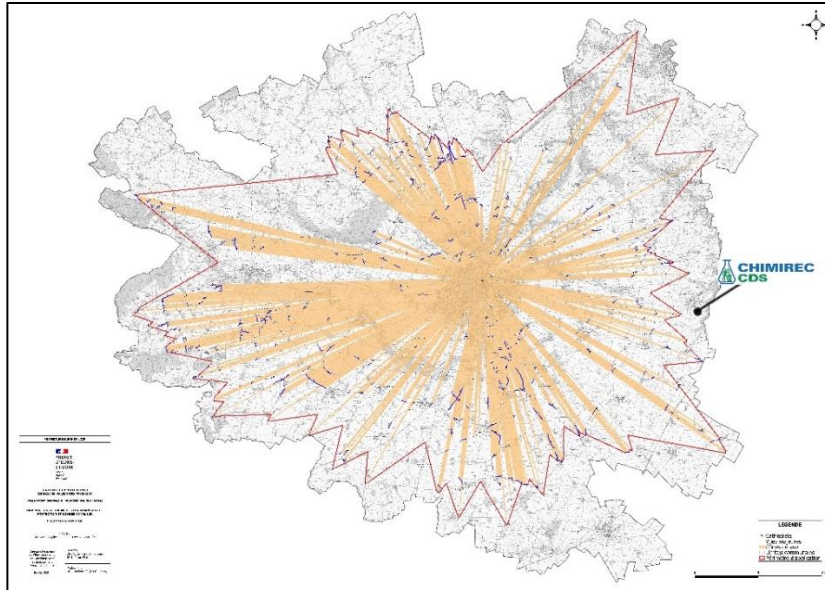
La cathédrale de Chartres figure parmi les monuments d'architecture gothique les plus remarquables. Le monument a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité le 6 mars 1979. À ce titre, une déclaration de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) précise les caractéristiques qui ont conduit l'UNESCO à retenir le bien sur cette liste. Cette dernière souligne que la qualité du bien ne se limite pas aux seules caractéristiques architecturales exceptionnelles du monument mais qu'elle intègre également les vues et perspectives que l'on en a depuis son environnement et notamment des vues proches et plus lointaines.

Les directives de protection et de mise en valeur des paysages déterminent les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères qui sont applicables sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager. A l'échelle de la cathédrale de Chartres, les principes de protection de la directive vont orienter le développement du territoire. Le maintien de la silhouette de la cathédrale dans l'horizon sans concurrence visuelle se traduira :

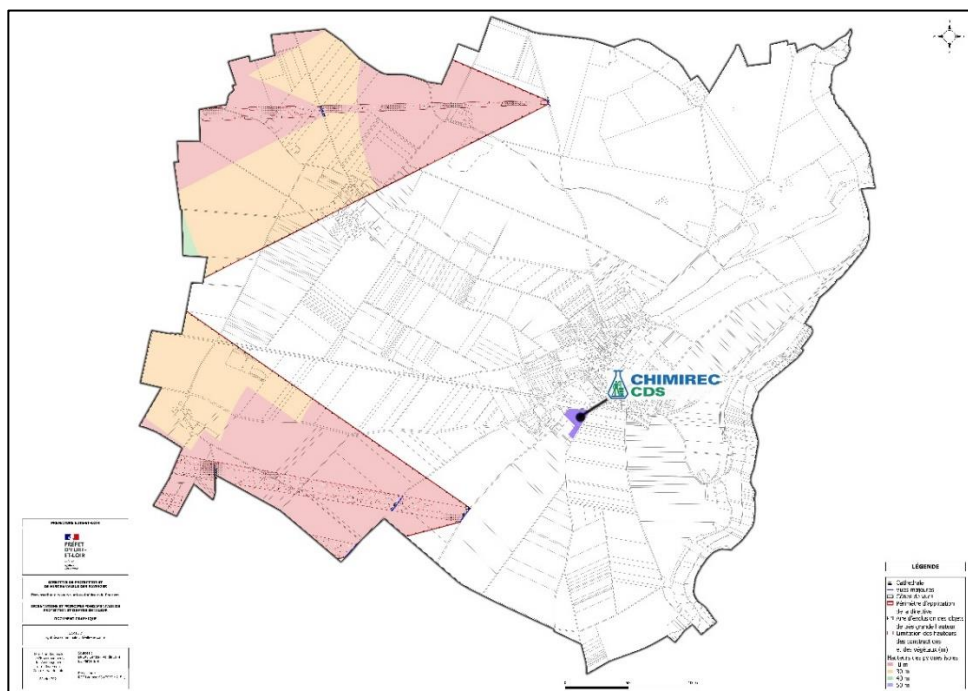
- par l'encadrement des hauteurs des constructions et des plantations, dans les cônes de vue.
- par la définition d'une aire d'exclusion des objets de très grande hauteur.
- par l'encadrement des implantations des nouveaux pylônes isolés de réseaux aériens.
- par la définition d'une palette chromatique limitant les appels visuels concurrents.
- par la définition des principes, de bonnes pratiques du végétal.

Ces éléments ont conduit à créer des zones d'exclusion des objets de très grande hauteur au sein d'un périmètre de 25 à 30 km autour de la cathédrale de Chartres. La commune de Béville-le-Comte est partiellement visée par le projet de directive de protection et de mise en valeur des paysages « préservation des vues sur la cathédrale de Chartre ».

Les figures suivantes extraites du dossier de la directive paysagère de Chartres précisent la localisation de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport périmètre d'application de la directive :



**Figure 9 : Positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport au périmètre d'application de la directive**



**Figure 10 : Secteurs de la commune de Béville-le-Comte concernés par la directive et positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS**

Il apparait donc que les terrains occupés par l'établissement CHIMIREC CDS ne sont pas intégrés au périmètre d'application de la directive protection et de mise en valeur des paysages. Ce périmètre a été défini afin de limiter la hauteur des constructions dans les zones au niveau desquelles une covisibilité est possible avec la cathédrale de Chartres. Il apparait donc qu'aucune covisibilité entre les aménagements actuels ou futurs de l'établissement CHIMIREC CDS et la cathédrale de Chartres n'est redoutée.



## **III.2. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE ET MESURES ASSOCIEES**

### **III.2.1. EFFETS SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES**

L'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un monument historique ou d'un élément du patrimoine, comme indiqué au sein de l'extrait de l'Atlas du patrimoine présenté précédemment. Aucune servitude relative à la protection du patrimoine historique n'impacte le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte.

D'un point de vue esthétique, les activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques prennent place au sein d'un établissement exploité depuis de nombreuses années. Les installations de l'établissement CHIMIREC CDS sont, d'un point de vue architectural, comparables aux infrastructures des entreprises voisines. Enfin, les prescriptions des documents d'urbanisme en vigueur ont été respectées sur le site.

Rappelons qu'aucune nouvelle construction ni aménagement d'ampleur n'est actuellement projeté par l'exploitation de l'établissement. En effet, seule l'extension du bâtiment d'exploitation, sur une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 560 m<sup>2</sup> dédié au stockage des contenants et l'aménagement d'une alvéole fermée de stockage extérieure pour le stockage des déchets de lithium de 45 m<sup>2</sup>, sont prévus par la société CHIMIREC CDS.

Ces nouveaux aménagements seront peu visibles depuis les abords immédiats de l'établissement.

Ainsi, et au regard des distances séparant le site des monuments classés les plus proches, aucune co-visibilité n'existe et n'existera entre les infrastructures de l'établissement de Béville-le-Comte et un édifice bénéficiant d'une protection réglementaire.

Par ailleurs, l'exploitation du site, dans sa configuration actuelle comme future, n'est pas à l'origine de rejets, tout aussi bien gazeux qu'aqueux, qui, de par leur nature ou leur volume, soient susceptibles de dégrader les bâtiments et édifices bénéficiant d'une protection.

### **III.2.2. EFFETS SUR LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE**

Aucune donnée concernant les zones de présomption ou de prescription archéologique n'est disponible pour le département d'Eure-et-Loir depuis l'Atlas des Patrimoines mis en ligne par le Ministère de la Culture.

Il est rappelé que d'après l'inventaire de l'INRAP, la commune de Béville-le-Comte n'a jamais fait l'objet d'opérations de fouilles préventives. Enfin, il est précisé qu'aucun vestige archéologique n'a été mis en évidence lors de l'aménagement du site par la société FIBA COATING dans les années 1980.

Toutefois, dans le cadre de la présente demande, l'exploitant :

- s'engage, en cas de découverte fortuite d'un élément susceptible de relever de l'archéologique, à avertir sans délai le service de l'archéologie conformément aux dispositions prévues par les articles L.531-14 à L.531-16 du Code du Patrimoine,
- s'engage à stopper les travaux en cours au cas où une telle découverte serait faite,
- s'acquittera de sa part du financement de l'archéologie préventive telle que prévue aux articles L.524-1 et suivants du Code du Patrimoine.

### **III.3. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE**

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte n'a et n'aura pas d'impact **notable** en termes de préservation/protection des édifices bâtis, bénéficiant ou non d'une protection au titre des monuments historiques, ni sur le patrimoine archéologique.

## IV. VOIES DE COMMUNICATION ET TRAFIC

### IV.1. ÉTAT INITIAL DES VOIES DE COMMUNICATION

#### IV.1.1. VOIES ROUTIERES

##### IV.1.1.1. Desserte routière du site et contexte routier

La commune de Béville-le-Comte est assez bien desservie puisqu'elle bénéficie de la proximité d'axes routiers structurants qui peuvent, depuis le site de la société CHIMIREC CDS, être rejoins sans traversée de zones densément habitées.

En effet, la commune de Béville-le-Comte est traversée par la RD24 qui permet de rejoindre :

- vers l'Ouest, l'agglomération de Chartres ainsi que l'autoroute A11 qui passe à 13 km. L'autoroute A11 dessert ensuite la région parisienne en direction du Nord-Est ou l'agglomération du Mans en direction du Sud-Ouest,
- vers l'Est, l'autoroute A10 qui passe à 14 km. L'autoroute A10 dessert l'agglomération d'Orléans en direction du Sud et la région parisienne en direction du Nord. De plus l'autoroute A10 permet également de rejoindre l'autoroute A18 qui rejoint ensuite le département de l'Yonne et l'Agglomération d'Auxerre,
- vers le Sud, la RD7.1 qui dessert le Sud du département d'Eure-et-Loir et la RN 154. Cette dernière relie les agglomérations de Chartres et Orléans en passant par les communes d'Allaines-Mervilliers et Artenay.

La situation géographique de la commune de Béville-le-Comte par rapport à ces principaux axes de communication est présentée par la figure suivante :

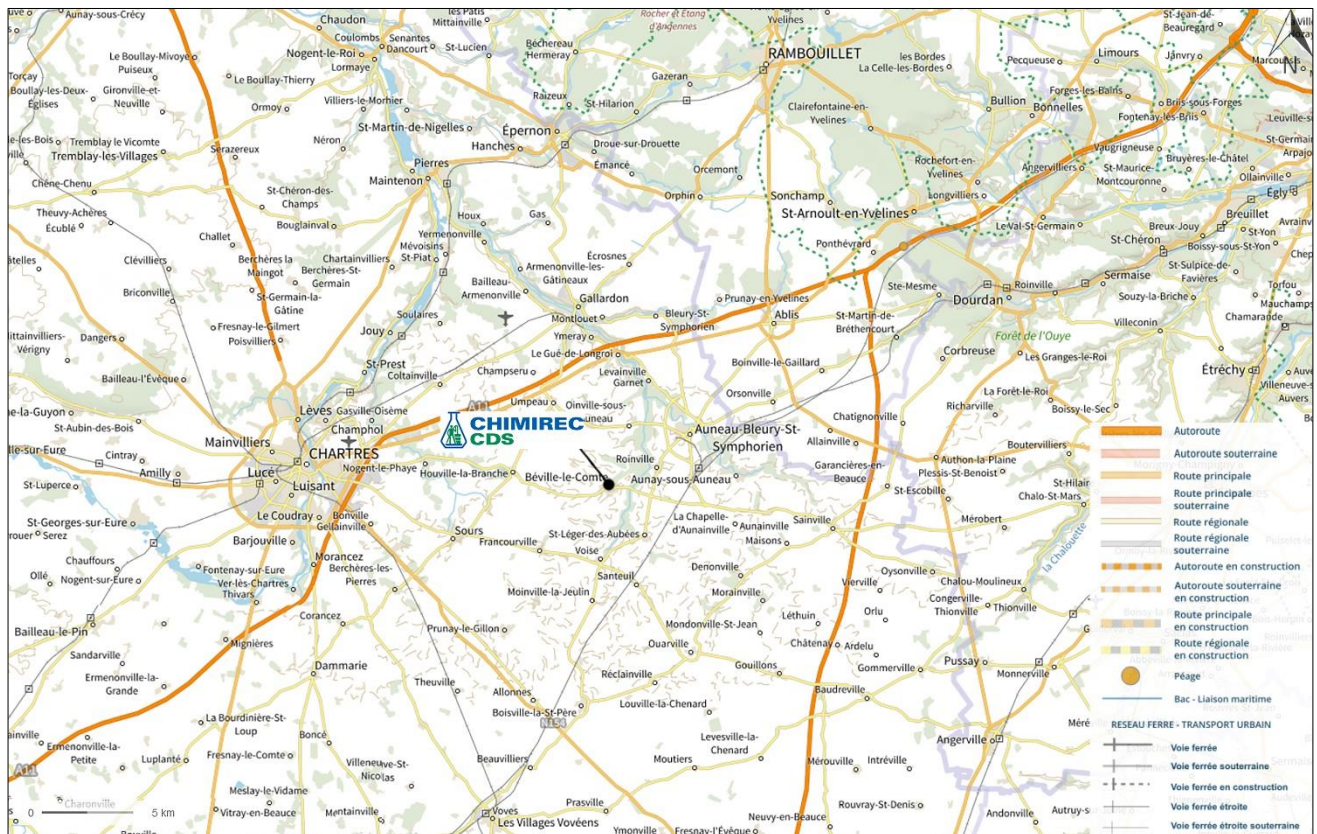
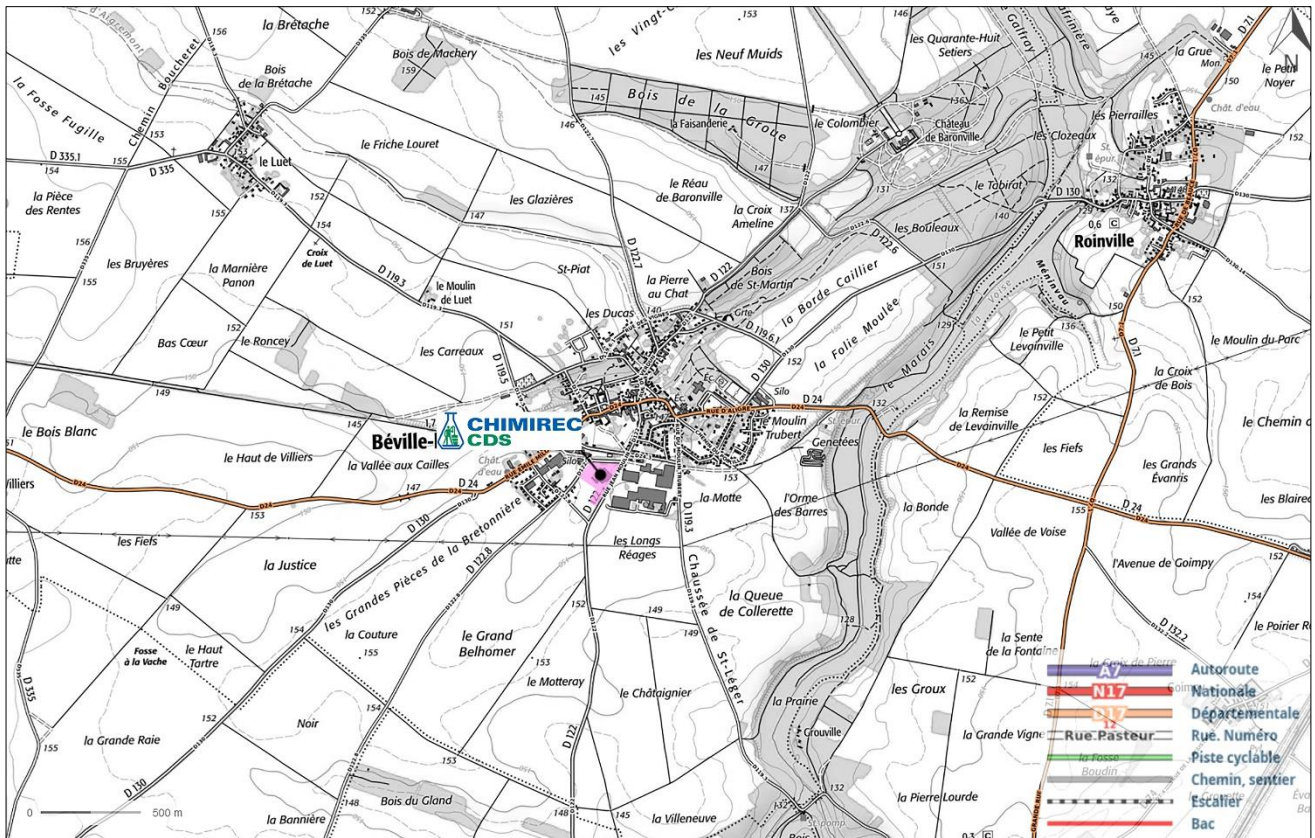


Figure 11 : Localisation du site par rapport aux grands axes de communication du secteur d'étude

A une échelle plus fine, les axes de desserte de l'établissement CHIMIREC CDS sont présentés par la figure suivante :



**Figure 12 : Accès au secteur de l'établissement CHIMIREC CDS de Bévillé-le-Comte**

Le site comporte un accès principal, dédié aux entrées et sorties des poids-lourds et des véhicules légers, aux coordonnées Lambert II étendu suivantes :

- X = 553 714 m,
- Y = 2 381 663 m,
- Z = 147 mNGF.

A noter que cet accès peut également être emprunté par les Services d'incendie et de secours, même si un accès dédié à cet effet a été créé, celui-ci est situé aux coordonnées Lambert II étendu suivantes :

- X = 553 721 m,
- Y = 2 381 818 m,
- Z = 147 mNGF.

En situation future, un nouvel accès sera créé, il sera dédié aux entrées et sorties des poids-lourds. De ce fait, l'accès principal sera, en situation future, uniquement dédié aux véhicules légers. Ce nouvel accès sera situé aux coordonnées Lambert II étendu suivantes :

- X = 553 699 m,
- Y = 2 381 633 m,
- Z = 148 mNGF.

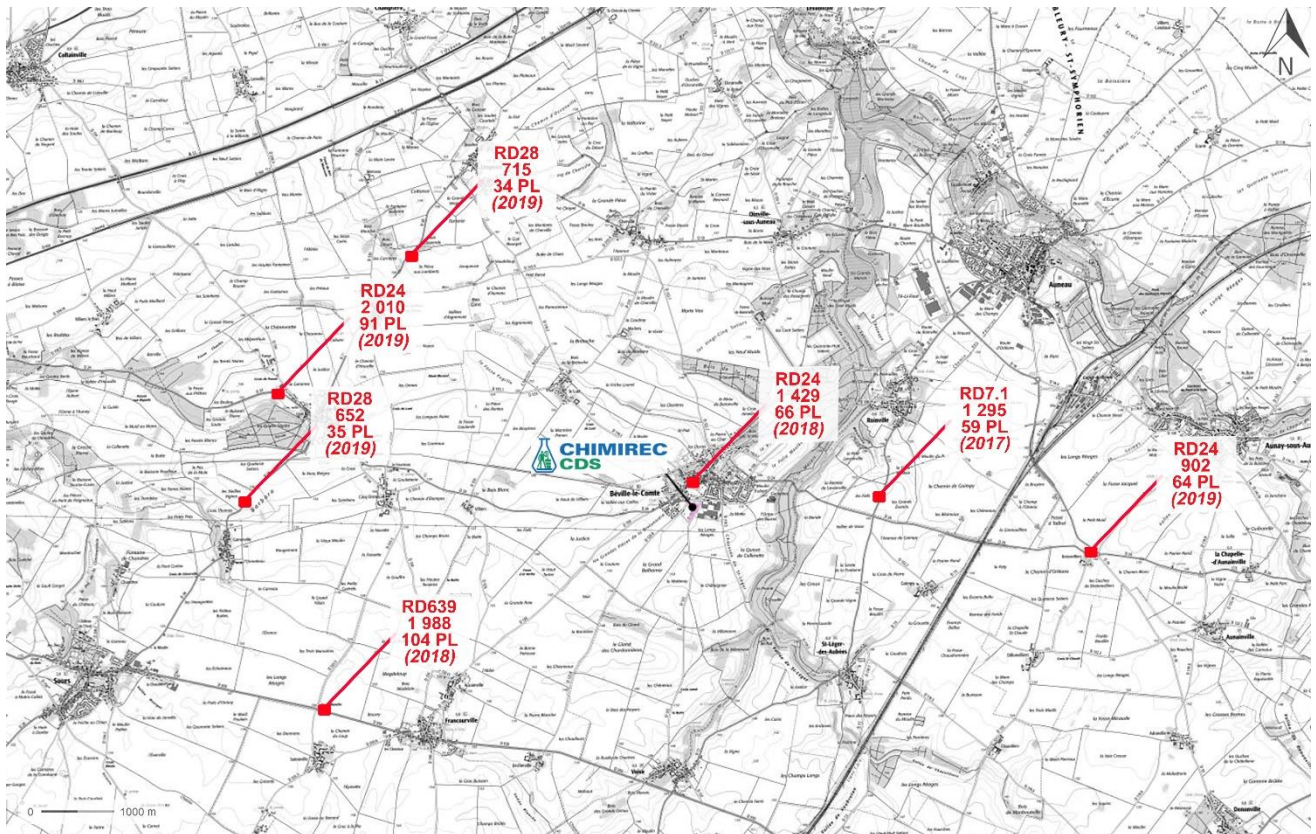
A noter que la localisation précise de ces différents accès est présentée au point B.1.2.9 de la présente notice de renseignements.

#### IV.1.1.2. Trafic sur les voies de desserte routière du site

Source : Conseil départemental d'Eure-et-Loir (consultation août 2021)

Concernant le réseau routier départemental, les comptages routiers sont assurés par le conseil départemental d'Eure-et-Loir. Les derniers comptages datent de 2019 mais n'ont pas concerné tous les axes recensés à proximité de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, c'est pourquoi des données plus anciennes seront utilisées en complément.

La localisation des points de comptage routier au niveau du secteur d'étude et les résultats de ces comptages sont présentés par la figure suivante :



**Figure 13 : Localisation des points de comptage routier dans le secteur d'étude**

Le principal axe routier emprunté par les poids-lourds associés à l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS est la RD24, qui supporte un trafic moyen journalier compris entre 902 et 2010 véhicules (tous flux confondus), selon les tronçons considérés.

Il est ici précisé que les résultats des comptages routiers présentés ci-avant intègrent le trafic lié à l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS puisque l'établissement est en activité depuis 2011.

## IV.1.2.VOIES AERIENNES

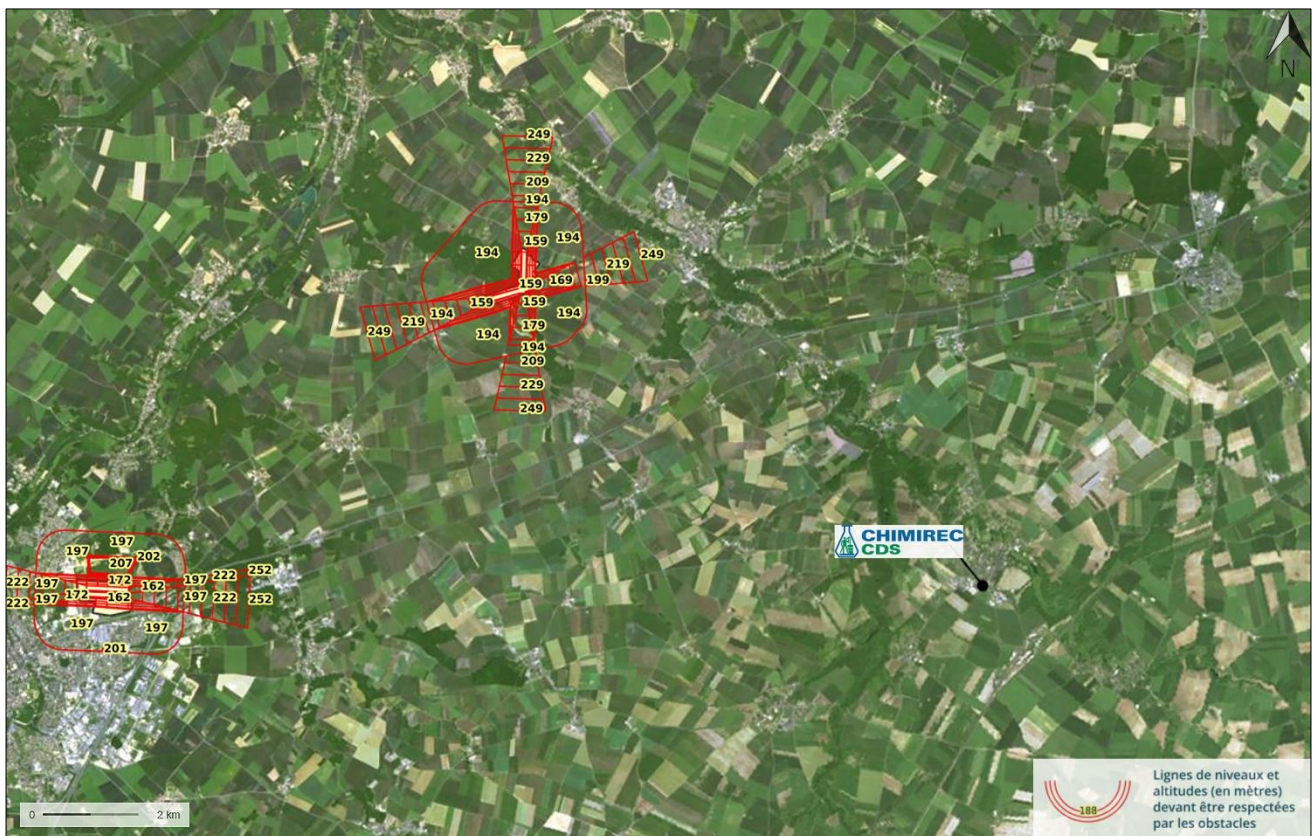
Sources : Union des Aéroports Français, Géoportail (consultation août 2021)

Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne se situent pas à proximité d'un aéroport.

L'aéroport d'importance le plus proche du site est celui de Paris-Orly, localisé dans le Sud de la région parisienne. Il comporte trois pistes d'une longueur comprise entre 2 400 à 3 650 mètres et est destiné au trafic de voyageurs et de marchandises. Cet aéroport a connu, en 2018, une fréquentation de 33 M de voyageurs ce qui en fait le deuxième aéroport le plus important du territoire Français. L'aéroport est situé à environ 58 km au Nord-Est de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte.

D'autres infrastructures aéroportuaires sont cependant recensées dans le secteur d'étude parmi lesquelles on citera l'aérodrome de Bailleau-Armenonville localisé à 9 km au Nord du site et l'aérodrome de Chartres Métropole à 14 km à l'Est.

La localisation de ces deux infrastructures aéroportuaires et la représentation des servitudes associées sont représentées sur la figure suivante :



**Figure 14 : Localisation des infrastructures aéroportuaires du secteur d'étude**

Ainsi, aucune servitude ne découle de la présence de ces infrastructures aéroportuaires sur le secteur d'étude.

### IV.1.3. VOIES FERREES

Sources : SNCF carte du réseau national, Géoportail (consultation août 2021)

La commune de Béville-le-Comte n'est pas desservie par le réseau ferré français. La voie ferrée la plus proche passe au plus près à 3 300 mètres au Sud-Est des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS, il s'agit de la ligne 431 du réseau ferré français reliant Paris à Nantes et Rennes.

La figure présentée ci-après présente le cheminement de cette voie ferrée par rapport au site de la société CHIMIREC CDS :

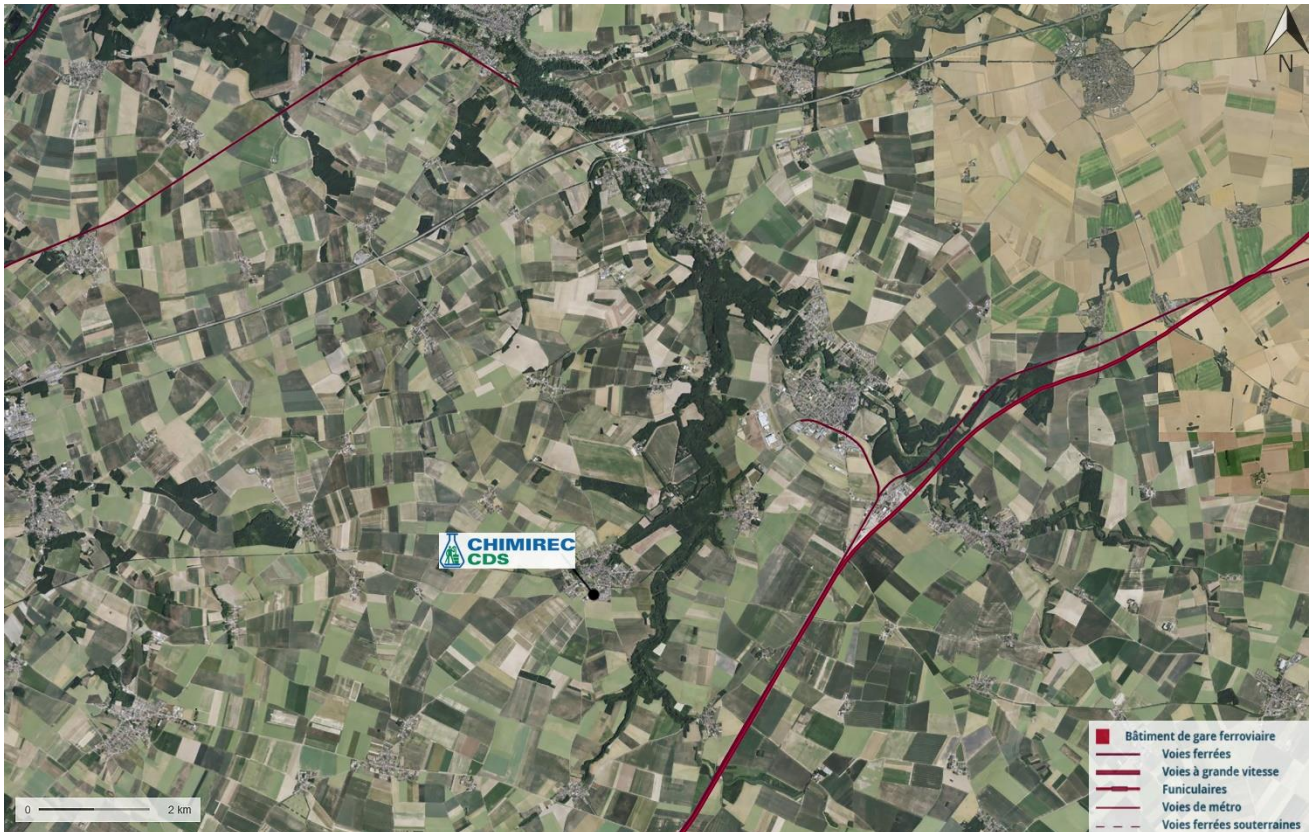


Figure 15 : Localisation des voies ferrées du secteur d'étude

### IV.1.4. VOIES MARITIMES

Sources : Voie navigable de France, Géoportail (consultation août 2021)

Pour rappel, la commune de Béville-le-Comte n'est pas située en façade littorale. La voie navigable répertoriée par le réseau Voies Navigables de France la plus proche du secteur d'étude, la Seine, passe au plus près à 60 km à l'Est du site.

Ainsi, aucun ouvrage n'impose de contraintes sur les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte. De plus, il n'est pas prévu d'utiliser la voie fluviale pour le transport de déchets.

## IV.2. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES VOIES DE COMMUNICATION ET MESURES ASSOCIEES

### IV.2.1. ANALYSE DES EFFETS SUR LES VOIES ROUTIERES

#### IV.2.1.1. Nature et importance du trafic routier lié à l'exploitation du site

Le fonctionnement de l'établissement CHIMIREC CDS est à l'origine d'un trafic associé à la réception de déchets d'activités économiques, et d'un trafic associé à l'expédition de ces mêmes déchets triés et regroupés, à destination des centres de traitement.

Les données de trafic, reportées ci-après, correspondent au trafic routier généré par les activités du site CHIMIREC CDS, dans sa configuration future. En effet, l'exploitant estime que les modifications des conditions d'exploiter sollicitées dans le cadre de la présente demande vont engendrer un doublement du trafic de poids-lourds et un accroissement du trafic de véhicules légers de l'ordre 30% par rapport à la situation actuelle.

En situation future, le trafic routier de poids-lourds se composera :

- de 20 unités par jour, pour la réception et l'expédition des déchets (soit 40 passages).

En termes de véhicules légers, le trafic lié aux activités de l'établissement se composera :

- de 42 unités par jour, pour les véhicules du personnel (soit 84 passages),
- de 2 unités par jour pour les véhicules des visiteurs (soit 4 passages).

Ainsi, le trafic routier induit par le fonctionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte peut être synthétisé de la façon suivante :

	Nombre de véhicules / jour	Nombre total de passages sur les axes routiers
<b>Poids-lourds (collecte, réception et expédition)</b>	20 PL (+ 10 par rapport à la situation actuelle)	40 PL (+ 20 par rapport à la situation actuelle)
<b>Véhicules légers (salariés)</b>	42 VL (+ 11 par rapport à la situation actuelle)	84 VL (+ 22 par rapport à la situation actuelle)
<b>Véhicules légers (visiteurs)</b>	2 VL	4 VL
<b>TOTAL</b>	<b>64 unités de véhicules</b>	<b>128 passages de véhicules</b>

**Tableau 5 : Synthèse du trafic routier généré par l'exploitation du site CHIMIREC CDS en situation future**

Le flux de poids-lourds restera réparti entre les départs vers les lieux de collecte qui auront lieu le matin et les retours au cours de l'après-midi. Le flux de véhicules légers des salariés restera quant à lui cadencé en fonction des horaires de prises de poste des équipes.

#### IV.2.1.2. Évaluation de l'impact sur le trafic routier

Le fonctionnement actuel et futur de l'établissement CHIMIREC CDS induit une influence sur le trafic routier au niveau des axes empruntés pour la desserte du site. Il est rappelé que les véhicules associés à l'exploitation empruntent généralement la route départementale RD24. L'analyse de l'impact potentiel de ce trafic sur les autres axes de communication du secteur d'étude est donc fournie à titre indicatif.



D'une manière quantitative et majorante, puisqu'elle considère que chacun des véhicules liés à l'exploitation emprunte chacune des voies de desserte, l'influence du fonctionnement futur du site sur le trafic des axes routiers du secteur peut être évaluée de la façon suivante :

Axes routiers		Comptages routiers (moyenne journalière dans les deux sens)		Trafic routier lié à l'exploitation du site	Proportion maximale du trafic routier lié à l'exploitation
RD 24	Ouest de Béville-le-Comte (commune d'Houville-la-Branche)	2 010 véhicules dont : - 91 PL - 1 919 VL	2019	128 passages dont : 40 PL + 88 VL (personnel + visiteurs)  Accroissement du trafic poids-lourds de l'ordre de 20 passages/jour et du trafic VL de l'ordre de 22 passages/jour	<b>4,2 % sur le trafic actuel total :</b> - 21,9 % de PL - 3,4 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 21,9%, du trafic VL de 1,1% et du trafic total de 2,1%</i>
	Au niveau de Béville-le-Comte	1 429 véhicules dont : - 66 PL - 1 363 VL	2018		<b>6,0 % sur le trafic actuel total :</b> - 30,3 % de PL - 4,9 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 30,3%, du trafic VL de 1,7% et du trafic total de 2,9%</i>
	Est de Béville-le-Comte (commune d'Aunay-sous-Auneau)	902 véhicules dont : - 64 PL - 838 VL	2019		<b>9,5 % sur le trafic actuel total :</b> - 31,2 % de PL - 7,8 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 31,2%, du trafic VL de 2,6% et du trafic total de 4,6%</i>
RD 28	Nord d'Houville-la-Branche	715 véhicules dont : - 34 PL - 681 VL	2019		<b>12,1 % sur le trafic actuel total :</b> - 58,8 % de PL - 9,7 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 58,8%, du trafic VL de 3,3% et du trafic total de 5,3%</i>
	Sud d'Houville-la-Branche	652 véhicules dont : - 35 PL - 617 VL	2019		<b>13,2 % sur le trafic actuel total :</b> - 57,1 % de PL - 10,7 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 57,1%, du trafic VL de 3,6% et du trafic total de 6,5%</i>
RD 7.1		1 295 véhicules dont : - 59 PL - 1 236 VL	2017		<b>6,7 % sur le trafic actuel total :</b> - 33,9 % de PL - 5,3 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 33,9%, du trafic VL de 1,7% et du trafic total de 3,2%</i>
RD 639		1 988 véhicules dont : - 104 PL - 1 884 VL	2013		<b>4,3 % sur le trafic actuel total :</b> - 19,2 % de PL - 3,5 % de VL <i>Augmentation du trafic PL de 19,2%, du trafic VL de 1,2% et du trafic total de 2,1%</i>

**Tableau 6 : Évaluation de l'influence de l'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, en configuration future, sur le trafic routier des axes routiers du secteur d'étude**

Au regard des éléments présentés au sein du tableau précédent, il apparaît que l'accroissement du trafic poids-lourds engendré par le projet de la société CHIMIREC CDS aura un impact relativement important sur la RD24, qui est le principal axe de circulation emprunté par les véhicules associés aux activités du site. Néanmoins, le trafic généré par les activités du site, dans sa configuration actuelle comme future, représente une faible part du trafic global supporté par la RD24.

En effet, à l'échelle de la RD24, l'augmentation du trafic de poids-lourds sera comprise entre 21,9 et 31,2 %, pour une augmentation du trafic global comprise entre 2,1 et 4,6%.

Bien que l'impact du trafic routier associé aux activités de l'établissement sur les axes secondaires présents au sein du secteur d'étude ait été estimé au sein du tableau précédent, il est rappelé que les poids-lourds de l'établissement ne sont pas susceptibles d'emprunter de tels axes.

L'impact de ce trafic sur les riverains peut être imputable aux vibrations et aux bruits engendrés par les poids-lourds principalement et par les véhicules légers plus faiblement, mais aussi aux rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants.

Notons, toutefois que les axes routiers du secteur ont été conçus, tant en termes de volumes que de gabarits, pour accueillir un trafic dense de poids-lourds. Par ailleurs ces voies permettent d'accéder au site sans traverser de zones densément habitées.

Dans ces conditions, la mesure principale de réduction de l'impact consiste à s'assurer que les véhicules routiers liés à l'exploitation soient les mieux utilisés, et notamment que les marchandises transportées soient adaptées aux volumes et aux poids de charge disponibles.

Par ailleurs, plusieurs mesures de l'impact généré par le trafic d'exploitation sont prises sur le site de la société CHIMIREC CDS :

- les voies empruntées, tant en desserte locale qu'à une échelle étendue sont, et resteront, des routes dimensionnées pour la circulation des poids-lourds,
- la réception des déchets et leur expédition vers les centres de traitement agréés sont, et resteront, strictement réservées aux horaires ouvrés et planifiées par le service logistique du site afin d'assurer un cadencement des arrivées et des départs,
- la signalisation mise en place en entrée du site, associée aux protocoles de sécurité liés à la circulation sur les voies à l'intérieur du site, est et sera visible et compréhensible par tous,
- le stationnement des poids-lourds en dehors de l'établissement est, et restera, interdit.

Par ailleurs, les mouvements de poids-lourds sont, et resteront, enregistrés en entrée et en sortie de site pour la gestion des flux.

## **IV.2.2.ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES AUTRES VOIES DE COMMUNICATION ET MESURES ASSOCIEES**

### **IV.2.2.1. Voies aériennes**

L'établissement CHIMIREC CDS ne se situe pas à proximité directe d'un aéroport ou d'un aérodrome. De ce fait, aucune servitude liée au fonctionnement et à la sécurité de ces aéroports ne concerne les terrains d'implantation du site. En outre, aucune nouvelle installation de grande hauteur n'est envisagée dans l'enceinte de l'établissement. Aucun impact n'est donc à prévoir du fait de l'exploitation actuelle et future du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, sur les voies aériennes des environs.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

#### **IV.2.2.2. Voies ferrées**

L'établissement CHIMIREC CDS ne se situe pas à proximité directe d'une voie ferrée ou d'une gare.

De plus, la société CHIMIREC CDS n'envisage pas de passer par le fret ferroviaire pour la réception ou l'expédition des lots de déchets triés. En effet, les volumes de déchets transitant au sein de l'établissement CHIMIREC CDS sont incompatibles avec les capacités de transport du fret ferroviaire. De plus, la localisation des centres de traitement ne permet pas le transport de déchets par voie ferroviaire dans des conditions économiquement viables.

En conséquence, l'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte n'a aucun impact sur les voies ferrées du secteur d'étude. Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

#### **IV.2.2.3. Voies fluviales**

Aucune contrainte liée à la navigation maritime et/ou fluviale n'affecte les parcelles occupées par l'établissement CHIMIREC CDS, dont le fonctionnement n'impacte de fait pas ce mode de transport. Au vu des fournisseurs et des clients de la société, le trafic de poids-lourds peut difficilement être substitué par les voies navigables.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **IV.3. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES VOIES DE COMMUNICATION**

Le trafic routier lié à l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte restera modéré (20 PL/jour en moyenne). L'augmentation du trafic générée par le projet n'engendrera qu'une faible augmentation du trafic routier global à l'échelle du secteur (comprise entre 2,1 et 4,6% pour la RD24). Les autres axes routiers du secteur ne sont pas impactés par le trafic routier inhérent aux activités de la société CHIMIREC CDS.

L'implantation du site au sein d'une zone à vocation économique permet de limiter les inconvénients associés au trafic notamment : le raccordement aux axes routiers de grande envergure depuis le site se fait rapidement et en évitant la traversée des zones densément habitées. Les autres modes de transports ne sont pas envisageables à un coût économiquement acceptable.

Enfin des mesures organisationnelles sont en place, permettant de réduire les inconvénients liés à ce trafic (horaires de journée, signalisation, cadencement).

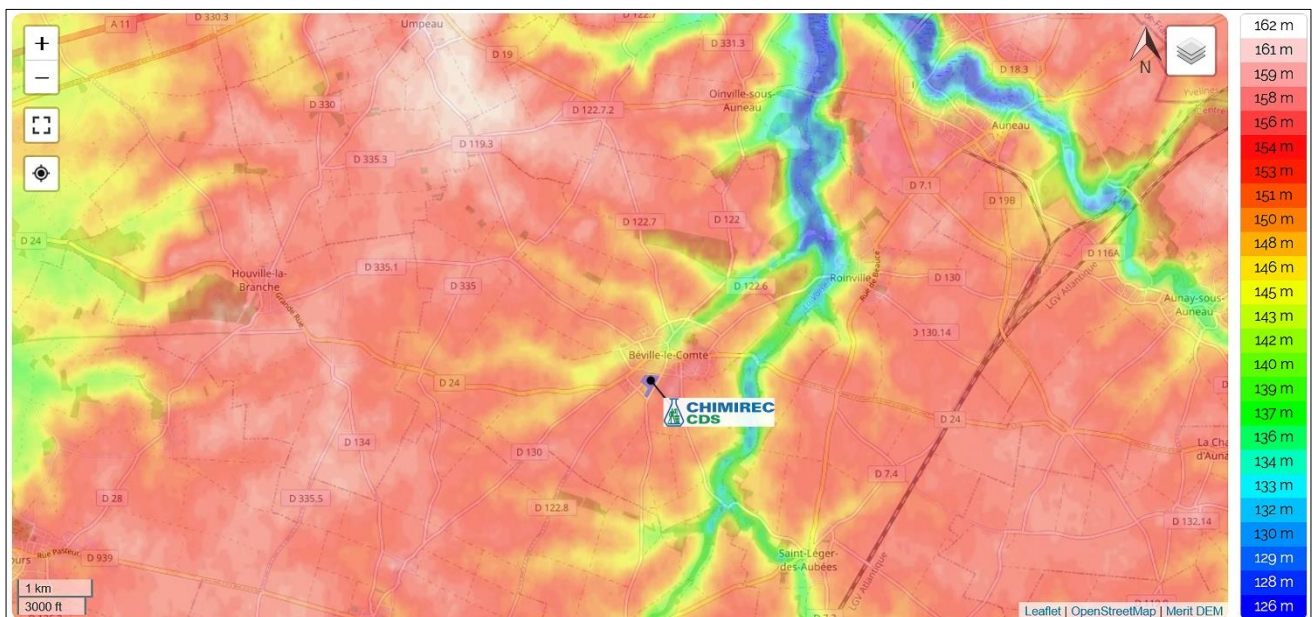
## V. TOPOGRAPHIE ET PAYSAGE

### V.1. ÉTAT INITIAL DE LA TOPOGRAPHIE ET DES PAYSAGES

Sources : carte IGN n°2116ET, topographic-map.com et DREAL de Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

#### V.1.1. TOPOGRAPHIE INITIALE

La commune de Béville-le-Comte présente un relief relativement plat marqué par le passage de la Voise et de ses affluents. Ainsi, à l'échelle de la commune, le relief s'échelonne d'une cote de 122 m NGF, au niveau des berges de la Voise, à 158 m NGF à l'extrémité Sud-Ouest du territoire communal. La carte topographique représentée ci-dessous illustre la topographie du secteur :



**Figure 16 : Carte topographique du secteur d'étude**

Au niveau des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS, la topographie est également relativement plane. Ainsi l'altitude du terrain varie entre 148 mNGF, au niveau de l'actuel accès aux poids-lourds et véhicules légers, et 145 mNGF, au niveau du bâtiment d'exploitation.

#### V.1.2. ÉTATS INITIAUX DES PAYSAGES

##### V.1.2.1. Paysages institutionnels régionaux

Source : carte IGN n°2116 ET, DREAL de Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

Un paysage est défini comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

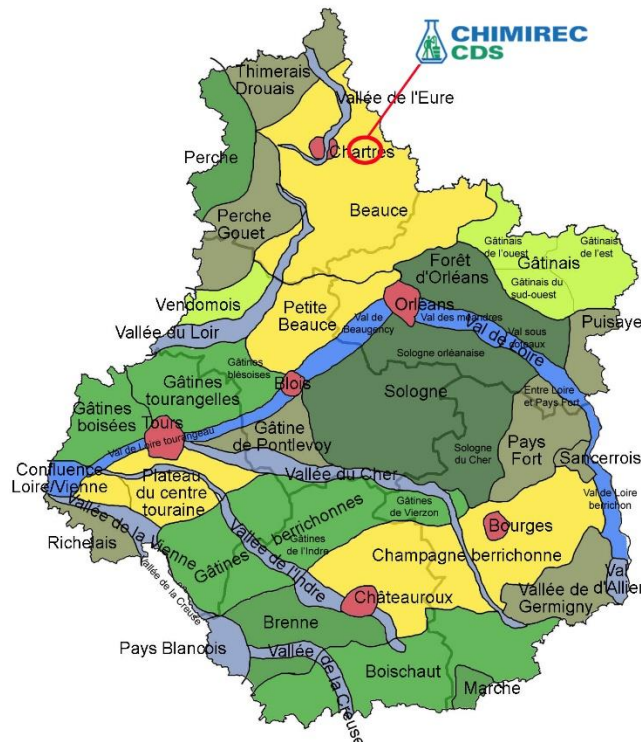
La DREAL est chargée de mettre en œuvre, en liaison avec les autres services intervenant dans la gestion de l'espace, la politique des paysages. Celle-ci a pour objectif général de préserver durablement la diversité des paysages français, qu'ils soient ruraux ou urbains, remarquables ou quotidiens, reconnus patrimoine commun de la nation (article L.110 du Code de l'Environnement).

La politique des paysages se traduit notamment par la constitution d'Atlas des Paysages qui sont des documents de connaissance partagée qui permettent de traduire sur le territoire le terme de paysage défini par la Convention européenne du paysage.

Ces atlas recomposent les informations sur les formes du territoire, les perceptions et représentations sociales ainsi que les dynamiques pour constituer un « état des lieux » des paysages.

Au sein de la région Centre-Val de Loire, cinq atlas de paysages sont disponibles, celui d'Eure-et-Loir a été rédigé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du département, qui a publié son étude dans un ouvrage paru en 2008.

La cartographie présentée ci-après localise l'emplacement de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport aux ensembles paysagers identifiés à l'échelle régionale :



**Figure 17 : Carte des unités paysagères de la région Centre-Val-de-Loire**

Comme l'illustre la figure présentée ci-avant, la commune de Béville-le-Comte est localisée au sein de l'unité paysagère de la Beauce. Il s'agit d'un vaste ensemble géographique qui constitue la majorité du grand paysage jusqu'à plus de 20 km aux alentours. Sa délimitation est liée aux caractéristiques naturelles du sol et du sous-sol : c'est un plateau au sous-sol calcaire recouvert de limons fertiles. Ainsi la Beauce ne se limite pas à l'Eure-et-Loir mais s'étend sur cinq départements.

Ce paysage possède la particularité de présenter de très vastes horizons, à peine incisés par la modeste vallée de la Voise. Avec un sous-sol perméable, les eaux superficielles y sont rares et les précipitations peu abondantes. En raison de cela les hommes se sont donc concentrés dans les villages où la Voise incarne la communauté rassemblée.

Dans la périphérie des villages, notamment Béville-le-Comte, on rencontre directement le plateau cultivé sans espace de transition. Il est notable que sur ces vastes panoramas, le ciel est très présent avec une forte luminosité.

Les éléments caractéristiques de la Beauce sont :

- Une mosaïque agricole faite d'un parcellaire de très grande taille pour répondre à la mécanisation de l'agriculture moderne ;
- La quasi absence de boisement. Toutefois dans le contexte du projet, la vallée de la Voise et son accompagnement végétal introduisent une diversité bienvenue ;
- Un paysage empreint d'une grande horizontalité où la silhouette des villages bosquets se découpe avec peu de verticalité (clochers, silos, château d'eau) ;
- Les routes rectilignes qui ondulent au rythme des micro-variations de la topographie.

Dans un paysage aussi ouvert, les éléments de contexte qui permettent de se repérer sont peu importants. Parmi eux, il est possible de citer :

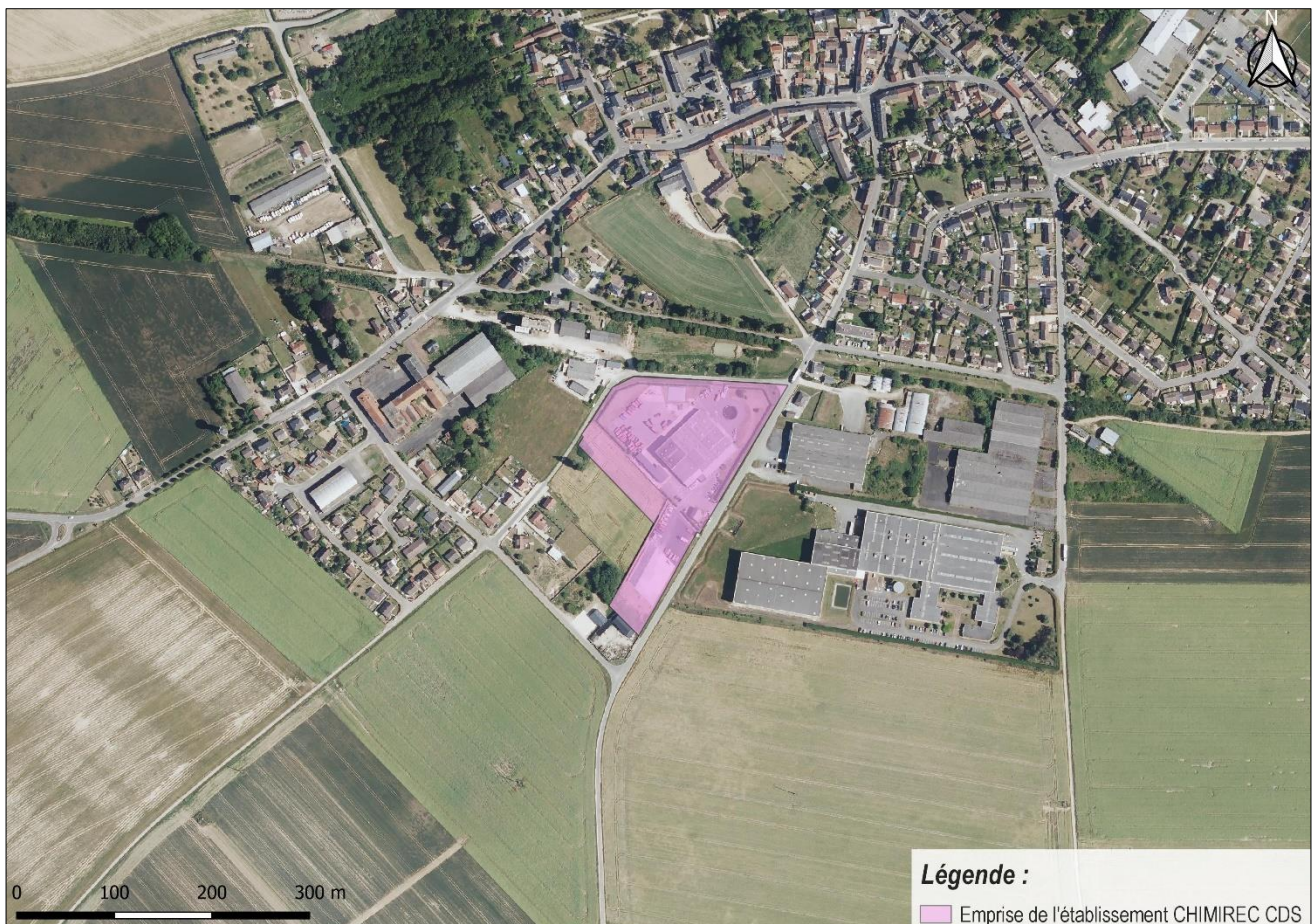
- Les silhouettes villageoises avec leur clocher et le château d'eau associé ;
- Les anciens moulins (qui sont généralement des édifices protégés) et les calvaires ou les croix qui parsèment la campagne, parfois accompagnés d'arbres ;
- Les silos agricoles, les lignes électriques à haute-tension et les parcs éoliens quant à eux parfaitement contemporains.

Le CAUE28 ne précise toutefois pas d'enjeux ou d'orientations spécifiques pour cette entité paysagère.

### V.1.2.2. Constatations paysagères locales

Source : Investigations sur le terrain

Le site CHIMIREC CDS est implanté au Sud du centre-bourg de la commune de Béville-le-Comte. Le paysage de cette zone est fortement influencé par les activités humaines, notamment par la présence d'installations d'envergure comme des entrepôts utilisés dans le secteur de la logistique. Par ailleurs, la zone est très faiblement arborée comme en témoigne la vue aérienne (datée de 2020<sup>2</sup>) présentée ci-dessous :



**Figure 18 : Vue aérienne du secteur d'étude**

La figure en page suivante précise la localisation des différents points de vue présentés dans la suite du présent chapitre. Ces points de vue sont localisés dans et aux abords de la zone urbanisée de la commune de Béville-le-Comte.

<sup>2</sup> Un merlon est aujourd'hui présent sur la périphérie Sud-Ouest de l'établissement CHIMIREC CDS



**Figure 19 : Localisation des points de vue retenus**

Les figures suivantes présentent différents points de vue en direction des terrains de la société CHIMIREC CDS depuis les axes routiers recensés aux abords :



*Vue en direction du site depuis la RD24 depuis le Nord-Ouest (les terrains du site sont masqués par des habitations et des boisements) (1)*



*Vue en direction du site depuis l'intersection de la RD122 et l'avenue de la gare au niveau de l'entrée du bourg de Béville-le-Comte (2)*



*Vue en direction du site depuis la RD119.3 (l'établissement CHIMIREC CDS est dissimulé derrière les entrepôts des sociétés BML et ID LOGISTICS) (3)*





*Vue en direction du site depuis la RD122 au Sud du bourg de Béville-le-Comte (seuls le toit du bâtiment d'exploitation de la société CHIMIREC CDS est légèrement visible (gris foncés)) (4)*



*Vue en direction du site depuis le lotissement au bord de la RD122.8 (le bâtiment d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS est dissimulé derrière des haies) (5)*

/

**Figure 20 : Vues du site CHIMIREC CDS depuis les principaux axes de communication du secteur et le Sud du centre bourg de Béville-le-Comte**

A noter que le site est majoritairement visible depuis la RD122 qui passe au Sud de la zone d'activités de Béville-le-Comte. Les vues demeurent toutefois largement réduites par le bâti et la végétation qui encadrent le site de CHIMIREC CDS. Par ailleurs, le site est implanté dans un léger creux topographique limitant sa visibilité dans le paysage « lointain ».

A noter toutefois que lorsque les installations de la société CHIMIREC CDS sont visibles, elles apparaissent plutôt cohérentes avec les bâtiments des entreprises voisines.

Comme l'illustrent les figures précédentes, les vues du site depuis les principaux axes de communication du secteur sont majoritairement masquées par d'autres infrastructures d'importance dans le tissu paysager. Il est précisé que les vues présentées ne prennent pas en compte la présence du merlon périphérique qui a été aménagé au cours de l'année 2021 suite au dernier dossier de demande de modifications des conditions d'exploiter (qui a fait l'objet d'un arrêté complémentaire le 15 septembre 2021). Les photographies en pages suivantes, prises en 2022, présentent des vues du site depuis la rue d'Encherville.



*Vue n°1*



*Vue n°2*



*Vue n°3*



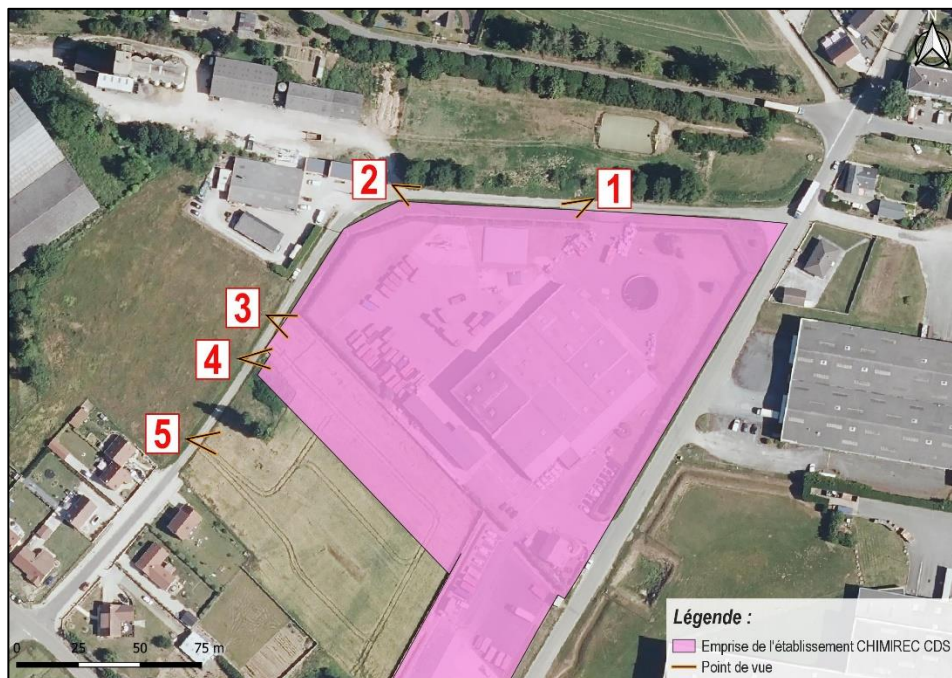
*Vue n°4*



Vue n°5

**Figure 21 : Vues du site depuis la Rue d'Encherville**

La figure suivante localise l'emplacement des prises de vues présentées ci-avant :



**Figure 22 : Localisation des prises de vues**

Compte tenu des photographies présentées ci-avant, il apparaît que, depuis la rue d'Encherville, le site, dans sa configuration actuelle, n'est visible que depuis le Sud-Ouest. Depuis le Nord et l'Ouest, l'établissement est effet masqué par la haie qui ceinture le site. Depuis le Sud-Ouest, le merlon paysager permet de masquer également une partie des installations de l'établissement puisque seule la partie Haute du bâtiment d'exploitation est visible.

## **V.2. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LA TOPOGRAPHIE ET LES PAYSAGES ET MESURES ASSOCIEES**

---

### **V.2.1. ANALYSE DES EFFETS SUR LA TOPOGRAPHIE**

Les activités mises en œuvre par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte prennent place au sein d'un site exploité depuis les années 1980. A ce jour, aucun aménagement d'envergure ou de restructuration des terrains n'est prévu sur le site.

L'extension du bâtiment d'exploitation projetée par l'exploitant n'aura aucun impact sur la topographie du site et du secteur d'étude. Cette nouvelle construction sera en effet réalisée dans le prolongement du bâtiment d'exploitation existant et ne modifiera pas la topographie du site. Le constat est similaire concernant les autres aménagements envisagés (bunker A13, bassin étanche associé au parking réservés au stationnement des poids-lourds, merlon paysager), qui n'engendreront aucun impact sur la topographie du site.

Ainsi, aucune modification significative de la topographie des terrains n'a eu lieu et n'est à prévoir. Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **V.2.2. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE**

Le site occupé par la société CHIMIREC CDS est exploité depuis les années 1980, via l'ancien exploitant FIBA COATING. Le projet porté par la société CHIMIREC CDS, qui consiste principalement en l'accroissement des capacités de stockage et en la diversification des activités du site, s'accompagnera par l'extension du bâtiment principal et la création de nouveaux aménagements extérieurs.

A ce titre, aucun nouvel aménagement d'envergure n'est projeté par la société CHIMIREC CDS.

En effet, l'extension du bâtiment projetée sera construite dans le prolongement des installations. Par rapport aux installations existantes, l'extension du bâtiment présentera des teintes et des volumes similaires. A l'instar de l'actuelle zone dédiée à la massification de certaines typologies de déchets solides, l'extension présentera une hauteur d'environ 10 mètres et sera dotée d'une façade ouverte sur l'extérieure.

Un photomontage permettant d'estimer l'impact paysager de l'extension du bâtiment d'exploitation et de l'aménagement récent du bâtiment dédié au stockage des contenants depuis la rue d'Encherville est proposé en page suivante.

- Situation actuelle :



/

- Situation future :



**Figure 23 : Photomontages des aménagements futurs du site CHIMIREC CDS**

Enfin, l'alvéole de stockage extérieure des déchets de lithium occupera une surface au sol de 45 m<sup>2</sup> et présentera une hauteur de 4 m. Ce stockage sera aménagé en limite Nord du site, et ne sera pas visible depuis les habitations les plus proches.

L'insertion paysagère globale de l'établissement CHIMIREC CDS ne sera donc pas modifiée et la perception du site depuis les environs restera comparable. Il est également précisé que le site restera ceinturé par des haies et par un merlon paysager permettant d'atténuer les vues du site depuis les habitations les plus proches.

Malgré la bonne insertion paysagère de l'établissement dans son environnement et le dense tissu arboré en place au sein du secteur d'étude, des mesures visant à réduire l'impact visuel de l'établissement sont mises en œuvre sur le site, notamment en assurant :

- l'entretien de l'ensemble des aires composant le site et notamment des aires extérieures en respectant les zones prévues pour l'entreposage des contenants et des bennes de stockage,
- l'entretien des bâtiments et le maintien des teintes architecturales choisies et de l'état des éléments de bardage métallique extérieur,
- l'entretien du merlon paysager aménagé en 2021,
- un parfait état de propreté sur et aux abords du site.

Au regard de la très faible sensibilité paysagère du secteur, ces mesures sont adaptées au maintien de l'intégration de cet établissement.

### **V.3. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LA TOPOGRAPHIE ET LES PAYSAGES**

L'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est implanté dans un secteur marqué par les activités industrielles et économiques. L'extension projetée sera aménagée dans la continuité du bâtiment d'exploitation et présentera des teintes et des volumes comparables. Les autres aménagements, de faibles envergures, s'intégreront parfaitement dans le contexte paysager du secteur.

Dans le cadre du projet porté par l'exploitant, aucun aménagement d'envergure n'est projeté. L'insertion paysagère de l'établissement ne sera donc que très légèrement modifiée, sans que cela n'impacte de manière notable l'environnement paysager du secteur.

## **VI. MILIEUX NATURELS REMARQUABLES ET/OU PROTEGES**

### **VI.1. ÉTAT INITIAL DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES**

Sources : DREAL Centre-Val de Loire, Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) (consultation août 2021)

Les éléments du patrimoine naturel ayant un intérêt écologique nécessitant leur préservation peuvent faire l'objet de différentes formes de protection, voire d'inventaires scientifiques destinés à alerter sur la sensibilité d'un milieu dans le cadre de projets d'aménagements. D'autres éléments du patrimoine naturel ne bénéficient pas de statut de protection mais leurs caractéristiques nécessitent toutefois une action en faveur de leur préservation.

Les différentes composantes des espaces naturels du secteur d'étude sont proposées dans les points suivants.

### **VI.2. DONNEES COMMUNALES DES ESPACES NATURELS**

Source : Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) (consultation août 2021)

La base communale des espaces naturels remarquables de l'INPN (Institut National du Patrimoine Naturel) fait état de trois espaces naturels remarquables inventoriés sur la commune de Béville-le-Comte, listés ci-dessous :

- deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :
  - o « Marais de la Voise » référencée 240003923,
  - o « Vallées de la Voise et de l'Aunay » référencée 240003957.
- une Zone Spéciale de Conservation (Site NATURA 2000) :
  - o « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » référencée FR2400552.

Ces espaces naturels et ceux recensés dans l'environnement proche sont présentés ci-après.

#### **VI.2.1. SITES NATURA 2000**

Source : portail internet du réseau NATURA 2000 de l'INPN (consultation août 2021)

Le réseau des sites NATURA 2000 est né de la volonté de rendre cohérentes les initiatives de préservation des espèces et des habitats naturels au niveau européen.

Les directives européennes instituent le réseau NATURA 2000 constitué de deux types de sites :

- les Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.), consacrées à la préservation des oiseaux, en application de la directive « Oiseaux »,
- les Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) consacrées à la protection des habitats et des espèces (faune, flore) dits d'intérêt communautaire, en application de la directive « Habitats-Faune-Flore ».

Depuis 2007, le réseau NATURA 2000 s'étend au milieu marin.

Le réseau NATURA 2000 comporte 29 298 sites en Europe soit 119 millions d'hectares (dont 39,5 millions d'hectares de territoires marins), ce qui représente 24,1 % du territoire de l'Union Européenne. Environ 231 types d'habitats naturels et près de 2 500 espèces animales et végétales sont reconnus comme d'intérêt communautaire ce qui justifie la désignation de sites par les États membres au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

En France, 1 776 sites (au 30 octobre 2018) sont désignés dont 212 sites marins soit 12,9 % du territoire terrestre français (7 millions d'hectares terrestres et 12 millions d'hectares pour le réseau marin). Ainsi 13 128 communes sont concernées par au moins un site NATURA 2000. A l'échelle du territoire français, la répartition du réseau par types de milieux est la suivante : 20 % de terres agricoles, 43 % de forêts, 29 % de landes et de milieux ouverts, 3 % de zones humides, 4 % d'habitats rocheux et 1 % de territoires artificiels.

Seul un site NATURA 2000 est recensé au sein de la commune de Béville-le-Comte. La figure suivante présente la localisation de cette zone NATURA 2000 par rapport à l'établissement CHIMIREC CDS, mais également les zones susceptibles de concerner les communes avoisinantes :



**Figure 24 : Localisation des sites Natura 2000 du secteur d'étude**

Comme l'illustre la figure précédente, seuls deux sites NATURA 2000 sont localisés au sein du secteur d'étude :

- la ZSC « Beauce et vallée de la Conie » (FR2410002), localisée au plus près à 2,8 km au Sud du site ;
- la ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » (FR2400552) localisée au plus près à 3,2 km au Nord du site.

Au regard de la localisation de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport à ces deux sites Natura 2000, seule la ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » semble pouvoir présenter des interactions avec les activités de la société. En effet, cette ZSC est située en aval hydrographique par rapport à l'établissement, dont les rejets pourraient effectivement exercer une influence sur cette zone naturelle.

Le second site Natura 2000 recensé au sein du secteur d'étude, la ZSC « Beauce et vallée de la Conie », vise une zone de plus de 71 000 ha principalement occupée par des plaines.



Les activités de l'établissement CHIMIREC CDS ne semblent pas pouvoir impacter cette zone naturelle protégée.

Aussi, seule la ZSC « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » sera brièvement décrite au point suivant. La fiche descriptive de ce milieu naturel, est reportée en Annexe 1 de la présente étude d'impact.

#### **Annexe 1 : Fiche descriptive de la ZSC FR2400552**

La « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » a été désignée en tant que Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Habitats, par arrêté du 7 décembre 2004. Il couvre 751 ha, uniquement terrestres et est réparti en totalité dans le département d'Eure-et-Loir.

Les classes d'habitat et le pourcentage de couverture de chacune d'entre elles sont précisés dans le tableau suivant :

<b>Classe d'habitat</b>	<b>Couverture (%)</b>
Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes	7 %
Marais, Bas-marais, Tourbières	1 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	8 %
Pelouses sèches, Steppes	16%
Prairies semi-naturels humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
Autres terres arables	3 %
Forêts caducifoliées	51 %
Forêt artificielle en monoculture	2 %
Autres terres	2 %
Agriculture	5 %

**Tableau 7 : Classes d'habitats de la ZSC «Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents »**

La vallée de l'Eure et ses affluents constituent un ensemble écologique et paysager remarquable faisant une transition entre la Beauce et la basse vallée de la Seine. L'essentiel du bassin se localise sur des argiles à silex mais comporte de nombreuses enclaves de formations tertiaires : calcaires de Beauce, grès et sables stampiens.

L'intérêt principal du site repose sur des pelouses calcicoles originales riches en orchidées (*Epipactis brun-rouge*, *Gentianelle d'Allemagne*, *Koelérie du valais*, *Fumana vulgaire*), liées aux affleurements calcaires à flanc de coteau. Elles sont souvent associées à des chênaies-charmaies neutrophiles à flore diversifiée. Quelques boisements alluviaux de fond de vallon sont disséminés le long du site. Certaines de ces zones humides présentent un fort intérêt, même si cet ensemble d'habitats occupe un second plan dans l'ensemble.

En fond de vallon, les forêts alluviales sont assez variées. Elles présentent régulièrement un cortège floristique riche en laïches (dont la *Laïche paradoxale*) et en Fougère des marais, protégée au niveau régional. Le site comporte un cortège riche en mousses dont une très rare, le *Plagiomnium elatum*.

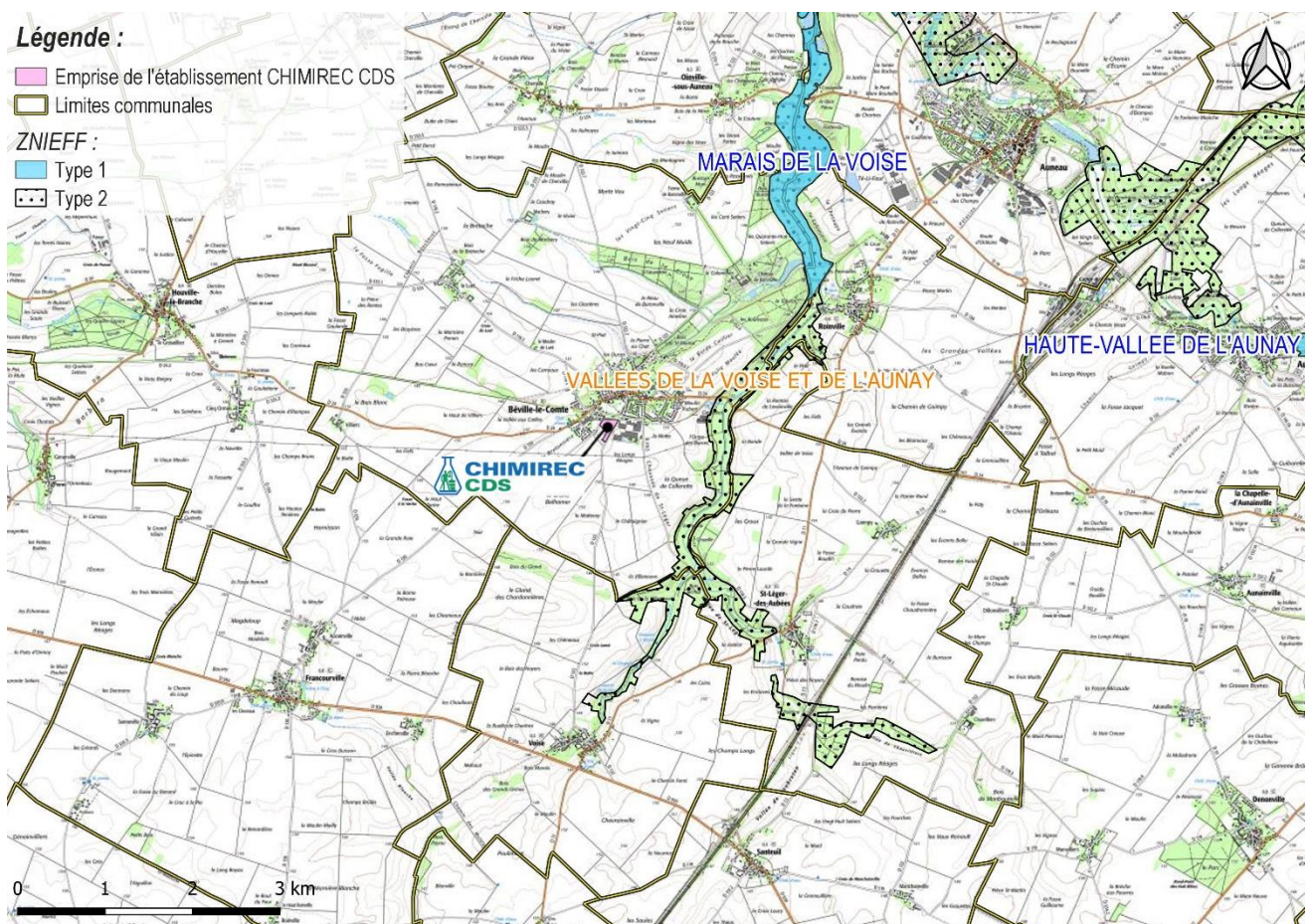
## VI.2.2.ZNIEFF

Source : INPN (consultation août 2021)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique de type 1 (ZNIEFF 1) et de type 2 (ZNIEFF 2) sont définies par la circulaire du 14 mai 1991 du ministère chargé de l'environnement. Il s'agit de zones d'inventaires, définies par leur contenu (espèces – faune et flore – ou milieu).

Une ZNIEFF de type 1 correspond généralement à un secteur d'une superficie en général limitée, caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Une ZNIEFF de type 2 correspond pour sa part généralement à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Comme vu précédemment, deux ZNIEFF sont recensées au sein de la commune de Béville-le-Comte. La figure suivante présente la localisation de ces zones par rapport à l'établissement CHIMIREC CDS, mais également les ZNIEFF susceptibles de concerner les communes avoisinantes.



**Figure 25 : Localisation des ZNIEFF du secteur d'étude**

Comme l'illustre la figure précédente, seuls deux ZNIEFF sont localisées au sein du secteur d'étude :

- la ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Voise et de l'Aunay » (240003957), localisée au plus près à 1 km à l'Est du site ;
- la ZNIEFF de type 1 « Marais de la Voise » (240003923), localisée au plus près à 2,8 km au Nord-Est du site.

Au regard de la localisation de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport à ces deux ZNIEFF, seule la ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Voise et de l'Aunay » semble pouvoir présenter des interactions avec les activités de la société CHIMIREC CDS. Aussi, seule cette zone sera brièvement décrite en page suivante.

La fiche descriptive de ce milieu naturel est reportée en Annexe 2 de la présente étude d'impact.

**Annexe 2 : Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Voise et de l'Aunay »**

Le tableau en page suivante présente une synthèse de la ZNIEFF de type 2 « Vallées de la Voise et de l'Aunay ». Les critères énoncés dans le tableau (patrimoniaux, fonctionnels) sont ceux utilisés pour la définition des ZNIEFF sur le territoire et sont définis selon une nomenclature des critères d'intérêts.

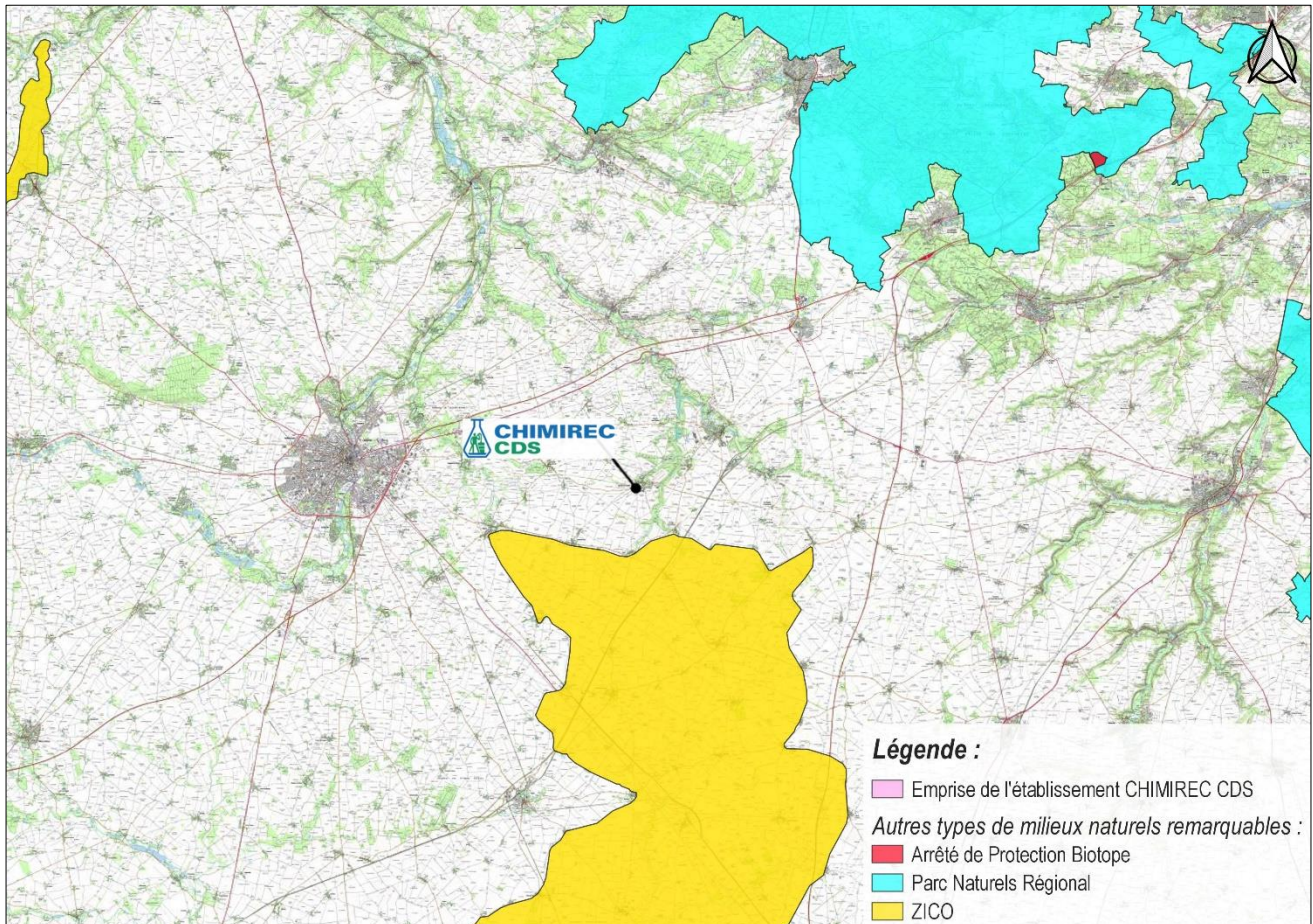
ZNIEFF	Type	Description générale de la ZNIEFF
<p><b>Libellé :</b> Vallées de la Voise et de l'Aunay</p> <p><b>Numéro national :</b> 240003957</p>	2	<p>La vallée de la Voise présente un grand ensemble marécageux de grande qualité localisé dans sa partie sud depuis la confluence avec l'Aunay. Notons la présence dans ces marais de l'Oenanthe de Lachenal (<i>Oenanthe lachenalii</i>), espèce typique des milieux tourbeux alcalins, qui se trouve relativement isolée en vallée de la Voise, suite à la disparition de plusieurs stations dans le nord du département, où elle a toujours été rare. Les aulnaies inondables présentent de belles populations de Fougère des marais (<i>Thelypteris palustris</i>), petite fougère protégée au niveau régional. Les coteaux boisés de l'Aunay présentent des Frênaies chênaies hautement patrimoniales avec la présence d'Asaret d'Europe (<i>Asarum europaeum</i>), espèce plutôt continentale qui ne se rencontre en région Centre que dans l'est de l'Eure-et-Loir (et autrefois dans le nord du Loiret). Plusieurs espèces typiques des pelouses calcicoles sont encore présentes, mais ce milieu est de plus en plus rare dans la vallée de la Voise où une seule est classé en ZNIEFF de type I. Notons parmi les espèces relictuelles la Germandrée des montagnes (<i>Teucrium montanum</i>) et plusieurs orchidées comme l'Orchis homme-pendu (<i>Orchis anthropophora</i>), l'Ophrys frelon (<i>Ophrys fuciflora</i>) ou l'Orchis militaire (<i>Orchis militaris</i>). Au total ce sont quarante-quatre espèces végétales déterminantes de ZNIEFF qui ont été recensées dans cette vallée dont onze sont protégées au niveau régional.</p> <p style="text-align: center;"><b><u>Critères d'intérêt de la zone</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoniaux :       <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ecologique</li> <li>○ Faunistique</li> <li>○ Amphibiens</li> <li>○ Oiseaux</li> <li>○ Lépidoptères</li> <li>○ Insectes</li> <li>○ Floristique</li> <li>○ Ptéridophytes</li> <li>○ Phanérogames</li> </ul> </li> <li>- Fonctionnels :       <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fonctions de régulation hydraulique.</li> </ul> </li> <li>- Complémentaires :       <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Paysager.</li> </ul> </li> </ul>

**Tableau 8 : Descriptif de la ZNIEFF la plus proche du site d'étude**

### VI.2.3.AUTRES TYPES DE MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Sources : INPN (consultation août 2021)

La cartographie suivante localise les autres types de milieux naturels remarquables du secteur d'étude :



**Figure 26 : Localisation des autres types de milieux naturels remarquables**

Parmi les différents types d'espaces naturels répertoriés, il apparaît donc qu'aucun n'est localisé à proximité immédiate de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. Par ailleurs :

- la ZICO la plus proche, la « Vallée de la Conie et Beauce centrale (identifiant : 00026), est localisée à 3 km au Sud de l'établissement CHIMIREC CDS ;
- le site concerné par un Arrêté de Protection Biotope (APB) le plus proche, « l'Etangs de Baleine et Brûle-doux » (identifiant : FR3800590), est localisé à 32 km au Nord-Est de l'établissement CHIMIREC CDS ;
- le Parc Naturel Régional (PNR) le plus proche, « la Haute Vallée de Chevreuse » (identifiant : FR8000017), est localisé à 17 km au Nord-Est de l'établissement CHIMIREC CDS.

Aucune autre espace naturel protégé n'est recensé dans un rayon de 30 km autour de l'établissement CHIMIREC CDS.

## VI.2.4. CONTINUITES ECOLOGIQUES : TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

### VI.2.4.1. Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Source : DREAL du Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

La trame verte et bleue (TVB) est un maillage de continuités écologiques terrestres et aquatiques visant à assurer le cycle de vie et le besoin de déplacement des espèces, dans des paysages hétérogènes et fragmentés. Les lois « Grenelle 1 et 2 » fixent ainsi comme objectif la constitution d'une trame verte et bleue (T.V.B.), outil d'aménagement du territoire qui permettra de créer des continuités territoriales.

Cette TVB régionale doit se traduire par l'adoption d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) approuvé par le Conseil Régional et arrêté par le préfet de région après avis des collectivités locales géographiquement concernées et après une enquête publique.

L'élaboration de ce document associe les collectivités territoriales (régions, départements, communes), l'État, et les parties concernées (partenaires socioprofessionnels, associations de protection de la nature...) au sein d'un comité régional « trame verte et bleue », co-présidé par le président du conseil régional et le préfet de région.

A l'échelle du territoire de l'ancienne région Centre, aujourd'hui nommée Centre-Val de Loire, le SRCE a été approuvé le 16 janvier 2015. A la date de dépôt de la présente demande d'autorisation environnementale, le SRCE du Centre-Val de Loire n'a pas fait l'objet d'une annulation comme pour plusieurs autres régions françaises. De plus, et comme précisé au sein de la Notice de renseignements composant le premier volet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale, le SRCE a été intégré au SRADDET de la région Centre-Val de Loire.

La figure présentée ci-après localise l'établissement de la société CHIMIREC CDS par rapport à l'état des lieux du SRCE du Centre-Val de Loire :

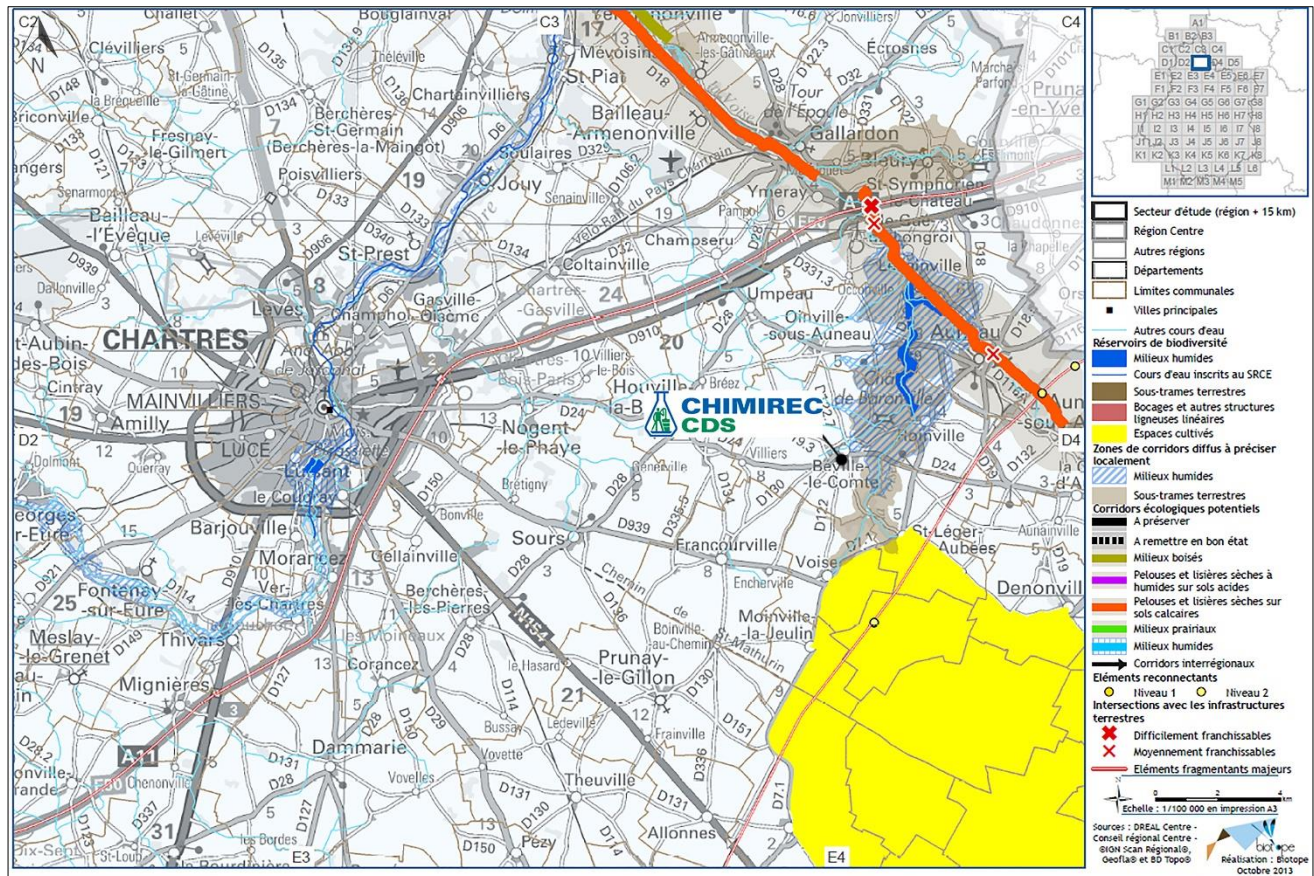


Figure 27 : Localisation du site CHIMIREC CDS par rapport à l'état des lieux du SRCE du Centre-Val de Loire

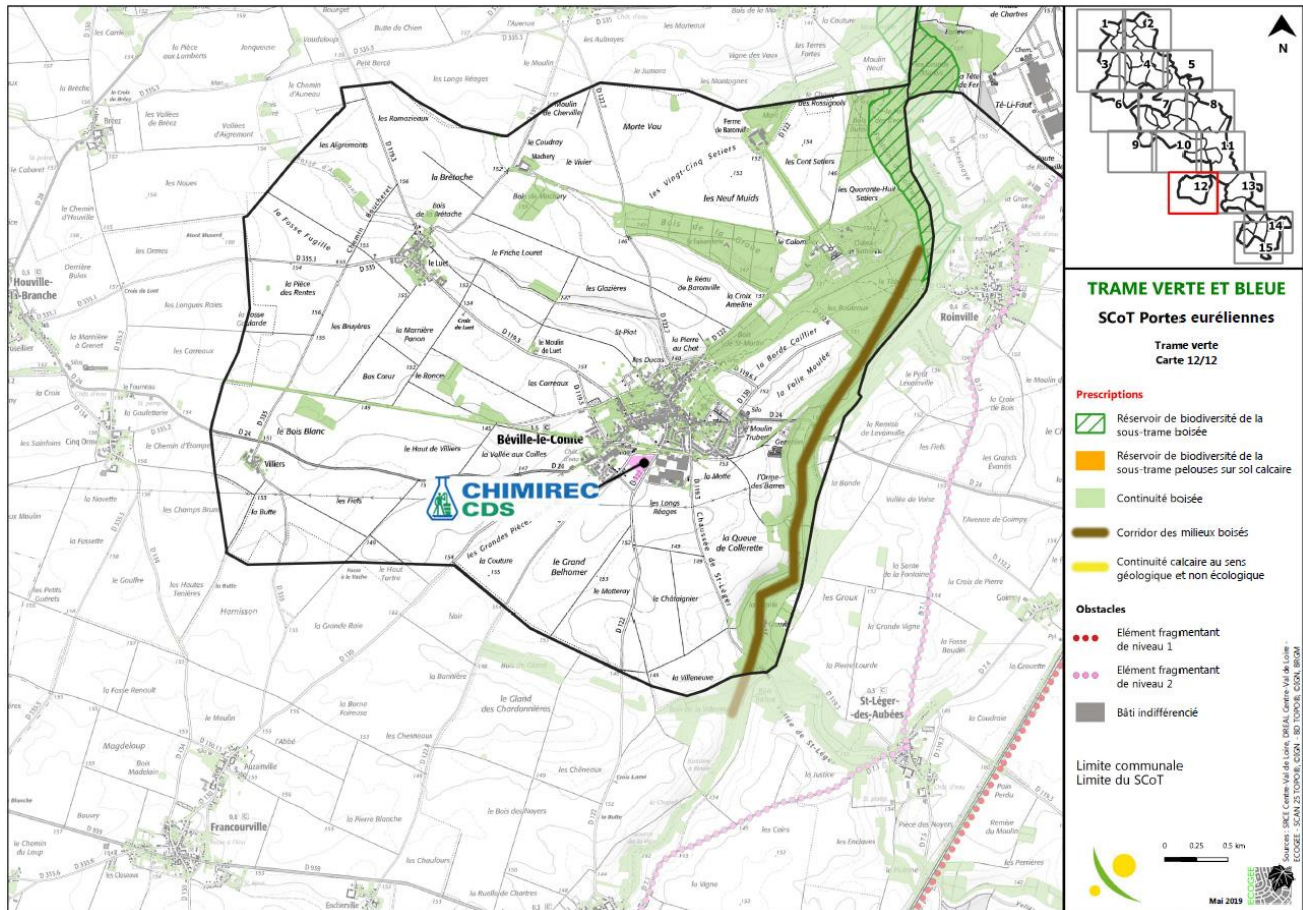
La figure présentée en page précédente permet de constater que l'établissement CHIMIREC CDS est localisé en dehors des éléments de la trame verte et bleue identifiés au sein du secteur d'étude.

A noter toutefois, la présence de milieux humides identifiés au sein d'une zone de corridors diffus qui concerne la partie Nord du territoire communal de Béville-le-Comte. Cette zone est située, au plus près, à environ 150 mètres au Nord des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.

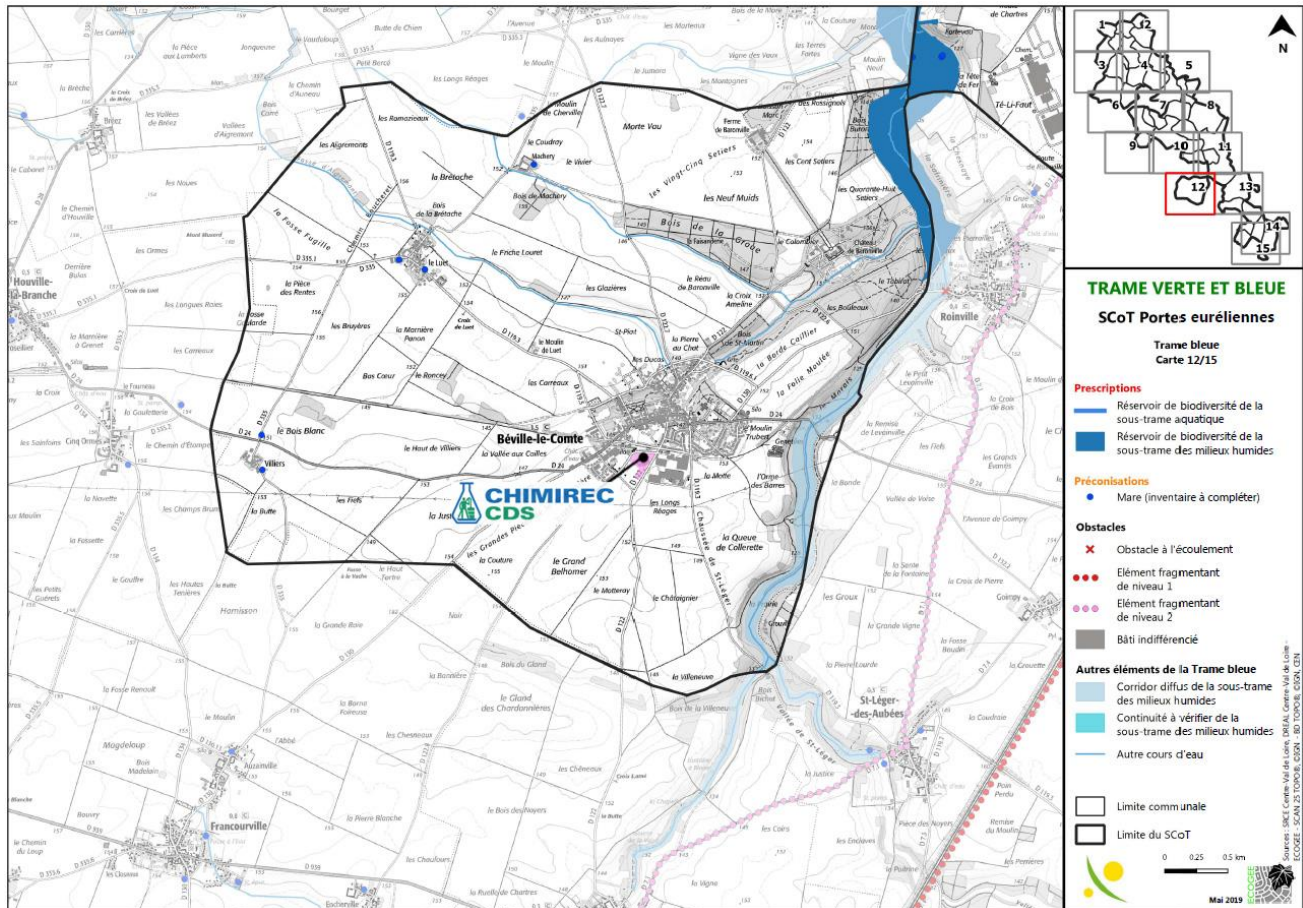
### VI.2.4.2. Etude des milieux naturels dans le cadre de l'élaboration du SCoT

Source : Documents du SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France (consultation août 2021)

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Portes Euréliennes d'Île-de-France, un diagnostic des milieux a été réalisé sur la base des inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du SRCE de l'ancienne région Centre. Les cartographies présentées ci-après, extraites des atlas des trames vertes et bleues du SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France précisent la localisation de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport aux éléments de trame verte et bleue identifiés :



**Figure 28 : Localisation du site CHIMIREC CDS par rapport aux éléments de trame verte identifiés par le SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France**



**Figure 29 : Localisation du site CHIMIREC CDS par rapport aux éléments de trame bleue identifiés par le SCoT des Portes Euréliennes d'Île-de-France**

Au regard des cartographies précédentes, il apparaît que les terrains occupés par l'établissement CHIMIREC CDS à Bévill-le-Comte ne sont pas situés au niveau d'un réservoir ou d'un corridor de la trame verte ou bleue. A l'échelle de la commune de Bévill-le-Comte les éléments de trame verte identifiés sont majoritairement localisés dans la partie Nord-Est du territoire communal. A noter toutefois la présence de continuités boisées disséminées sur la commune dont la plus proche est localisée à une dizaine de mètres au Nord des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.

Concernant les éléments de la trame bleue, ils sont principalement localisés le long de la Voise et de ses affluents. L'élément le plus proche de l'établissement CHIMIREC CDS est localisé à 700 mètres au Nord.

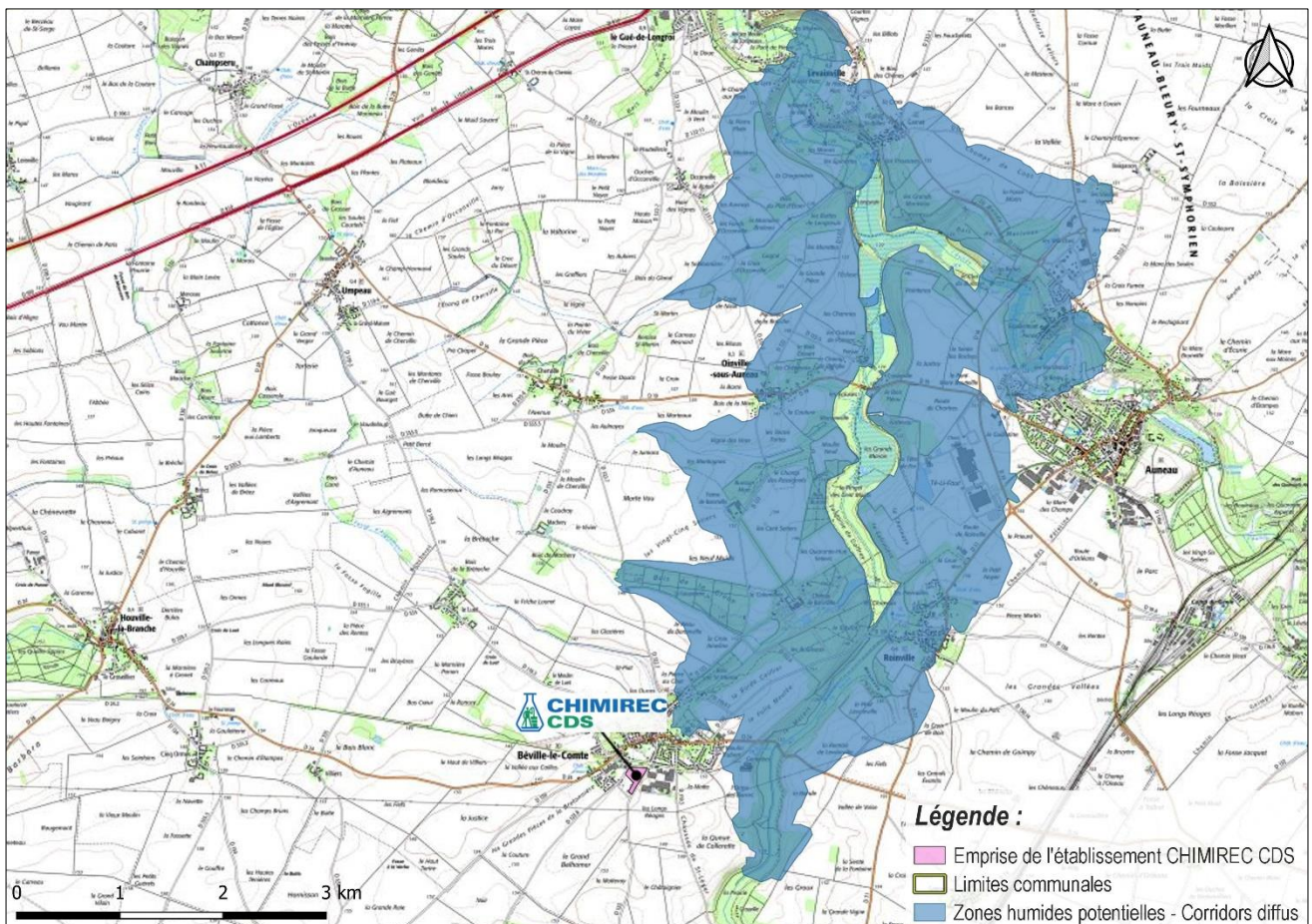
## VI.2.5.DETERMINATION DU CARACTERE HUMIDE DES TERRAINS

Source : DREAL du Centre-Val de Loire, SRCE du Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

Selon le Code de l'Environnement (art. L.211-1), les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Cependant un terrain, qui en apparence ne répond pas pleinement à cette description, peut être néanmoins une zone humide.

Les zones humides sont des milieux remarquables en raison de leur rôle écologique exceptionnel tant pour la gestion du cycle de l'eau (qualité et quantité) que pour la préservation de la biodiversité. Malgré cette importance, elles ont longtemps été considérées comme des milieux nuisibles à l'Homme et ont fait l'objet de travaux d'assèchement (drainage, assèchement, etc.). La prise en compte de leur rôle écologique et de leur protection intervient à partir de 1992 avec la mise en place de la réglementation sur les zones humides.

Dans le cadre le cadre de l'élaboration du SRCE du Centre-Val de Loire, un inventaire des zones humides à l'échelle du territoire du territoire régional a été réalisé. La figure suivante permet de localiser l'emplacement de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport aux zones humides potentielles les plus proches :



**Figure 30 : Cartographie des zones humides potentielles – Corridors diffus**

Cet extrait permet de constater que les terrains exploités par la société CHIMIREC CDS n'intègrent pas une zone humide potentielle telle que définie par le SRCE de la région Centre-Val de Loire. La zone humide potentielle la plus proche est localisée à 500 mètres au Nord-Est du site.



## VI.2.6. SENSIBILITE ECOLOGIQUE DU SECTEUR D'ETUDE

Au niveau des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte et de l'environnement immédiat du site, il n'a pas été identifié de corridor écologique ou d'élément des sous-trames identifiés dans les travaux du SRCE présentés précédemment.

De plus, rappelons que le site est exploité depuis de nombreuses années pour des activités industrielles. La faune et la flore du secteur ont ainsi pu être perturbées à la date de l'implantation des bâtiments présents sur le site, et lors des différentes phases de construction et d'imperméabilisation de la zone. Pour autant, depuis plusieurs dizaines d'années, les espèces animales et végétales du secteur se sont habituées aux activités industrielles.

Dans le cadre de son projet d'extension, la société CHIMIREC CDS a fait appel à la société SOCOTEC afin d'identifier de potentiels enjeux naturalistes présents dans le secteur d'étude. La note faune flore habitats relative au passage effectué le 21 avril est jointe en Annexe 3 de la présente étude d'impact.

### Annexe 3 : Note Faune-Flore-Habitats – SOCOTEC - 2022

Les principaux éléments de conclusion de ces investigations sont synthétisés ci-dessous :

#### ❖ Modalités d'intervention

L'investigation naturaliste a été planifiée le 21 avril 2022 (période diurne et nocturne) avec les conditions d'observations suivantes : ensoleillé, vent faible, températures évoluant de 10 à 18°C. Cette période est favorable à l'observation de des groupes taxonomiques recensés.

La zone prospectée s'est limitée aux terrains affectés par les futurs aménagements et à leurs abords immédiats, comme précisée ci-dessous.

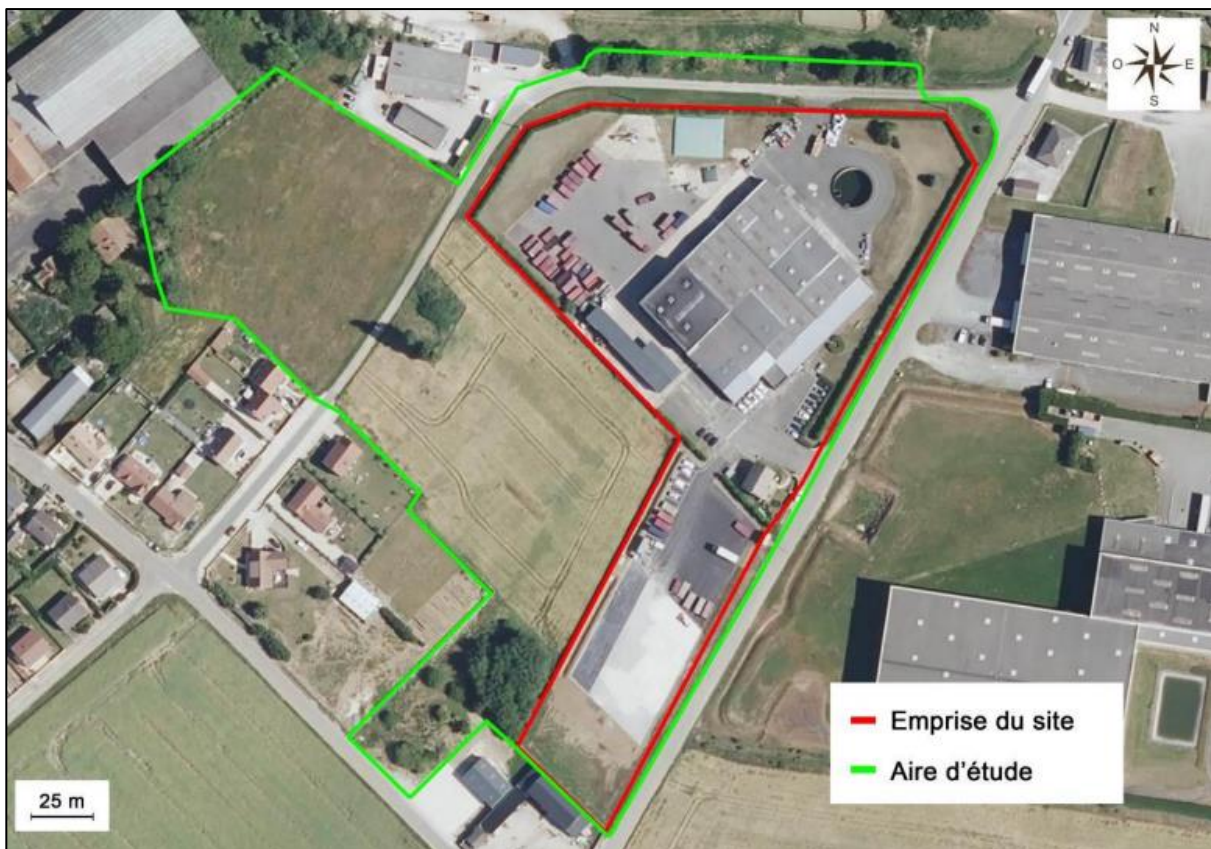


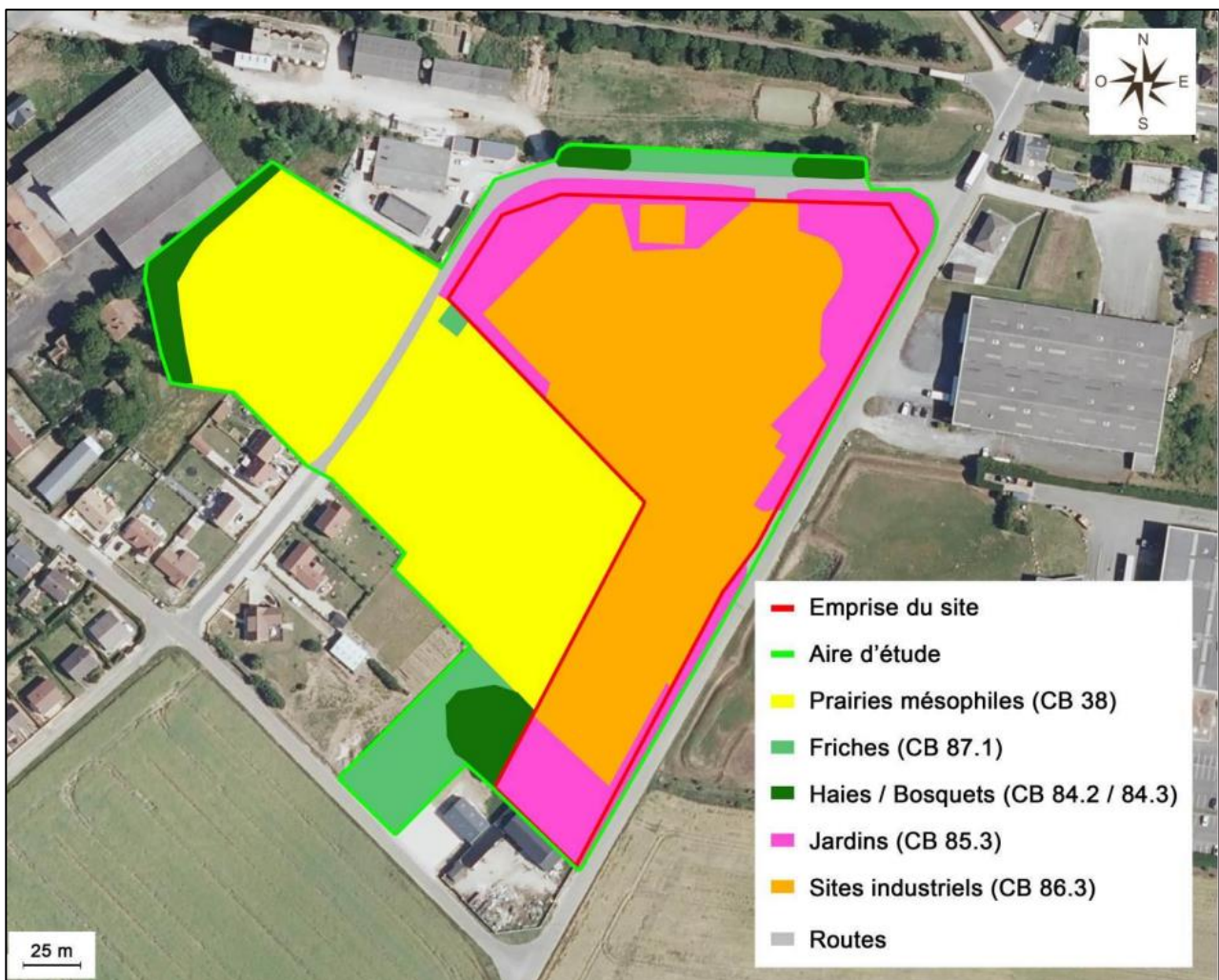
Figure 31 : Localisation de l'aire investiguée

❖ Habitats recensés

Le site de la société CHIMIREC CDS s'inscrit dans un environnement anthropisé au Nord (zones urbanisées) et agricole au Sud (cultures intensives). Plusieurs milieux naturels ont été recensés dans le secteur d'étude. Les observations sur le terrain ainsi que les relevés phytocénologiques ont permis de caractériser différents types d'habitats selon la typologie de référence CORINE Biotope (CB).

Les habitats rencontrés dans le secteur d'étude sont identifiés dans le tableau et la figure ci-après.

Habitats rencontrés dans l'emprise du site	Emprise du site	Abords du site	Aire d'étude
38 - Prairies mésophiles	0 ha	1,66 ha	1,66 ha
84.2 / 84.3 - Haies / Bosquets	0 ha	0,21 ha	0,21 ha
85.3 - Jardins	0,57 ha	0,20 ha	0,77 ha
86.3 - Sites en activités	1,57 ha	0 ha	1,57 ha
87.1 - Friches	0 ha	0,22 ha	0,22 ha
Routes	0 ha	0,13 ha	0,13 ha
	<b>2,14 ha</b>	<b>2,42 ha</b>	<b>4,56 ha</b>



**Figure 32 : Présentation des habitats recensés (SOCOTEC, 2022)**

#### ❖ Bilan de l'inventaire floristique

Les espèces floristiques recensées lors du passage naturaliste du 21 avril 2022 sont communes dans la région, aucune espèce protégée au niveau national ou régional n'a été observée dans l'aire d'étude.

Selon la liste des plantes invasives du Centre-Val de Loire, une espèce invasive potentielle (invasive uniquement en milieux fortement perturbés) est présente dans l'emprise du site. Il s'agit du Laurier palme (*Buddleja davidii*). Cette espèce a été plantée pour composer les haies ornementales au Nord et à l'Est du site.

Cette espèce est classée comme subspontanée dans la région, c'est-à-dire qu'elle fait l'objet d'une culture intentionnelle et peut s'échapper à proximité du site d'introduction mais ne se mêle pas ou peu à la flore indigène et ne persiste généralement que peu de temps en dehors de son lieu d'introduction. Etant donné que les milieux présents aux abords du site sont entretenus (prairies de fauche, habitations, entreprises), le Laurier palme présent dans l'emprise du site ne risque pas de se propager dans le secteur d'étude.

**Aucune espèce floristique bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés à la flore sont ainsi faibles dans le secteur d'étude.**

#### ❖ Bilan des inventaires faunistiques

La synthèse des résultats des inventaires faunistiques sont présentés ci-après par groupe taxonomique :

- Reptiles : aucune espèce de reptiles bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés aux reptiles sont ainsi nuls dans le secteur d'étude ;
- Oiseaux : au regard de la présence de haies et de friches aux abords immédiats du site, 7 espèces d'oiseaux protégées sont susceptibles d'y nidifier. Concernant l'emprise du site, seule une espèce protégée peut nidifier au niveau des bâtiments : le Moineau domestique. Les enjeux écologiques liés aux oiseaux sont ainsi modérés au niveau des haies et des bosquets du secteur d'étude et faible dans l'emprise du site ;
- Amphibiens : aucune espèce d'amphibiens bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés aux amphibiens sont ainsi nuls dans le secteur d'étude ;
- Insectes : aucune espèce d'insectes bénéficiant d'un statut de protection n'a été observée dans l'emprise du site. Les enjeux écologiques liés aux insectes sont ainsi faibles dans le secteur d'étude ;
- Mammifères : Parmi la mammofaune fréquentant le secteur étudié, seules les espèces de chauves-souris recensées bénéficient d'un statut de protection. Les enjeux écologiques liés aux mammifères sont ainsi modérés au niveau des haies présentes aux abords Nord du site.

La localisation des espèces protégées recensées dans le secteur d'étude est présentée sur la figure ci-après :

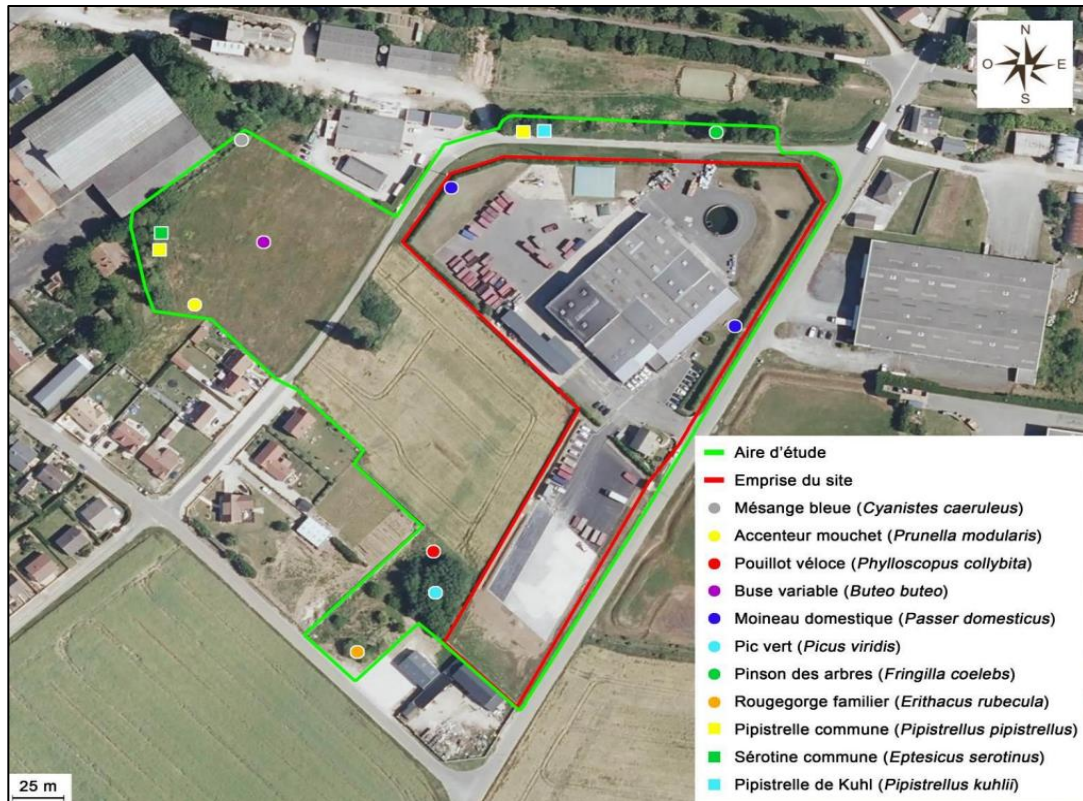


Figure 33 : Cartographie des espèces protégées établie en 2022 suite au passage naturaliste

❖ Synthèse des enjeux - la figure suivante localise les enjeux écologiques du secteur d'étude :

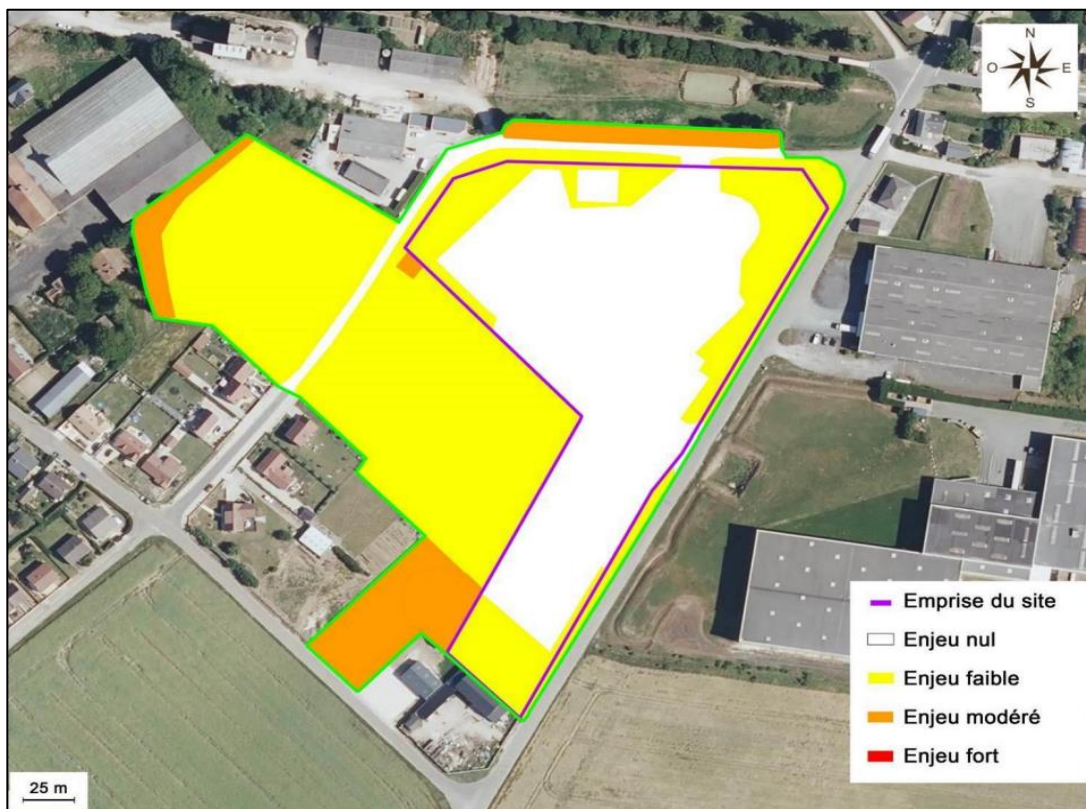


Figure 34 : Localisation des enjeux écologiques du secteur d'étude

La sensibilité écologique de la zone est en conséquence relativement faible, comme en témoignent les investigations mais également les différents documents relatifs aux continuités écologiques sur le secteur.

**En synthèse, les terrains de la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte présentent des enjeux écologiques très faibles au regard des zonages réglementaires, de la trame verte et bleue et des différents corridors de déplacement.**

**Rappelons ici que le projet porté par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS n'engendrera pas de nouvelles surfaces imperméabilisées puisque les zones qui accueilleront la future extension sont actuellement occupées par de la voirie.**

## VI.3. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

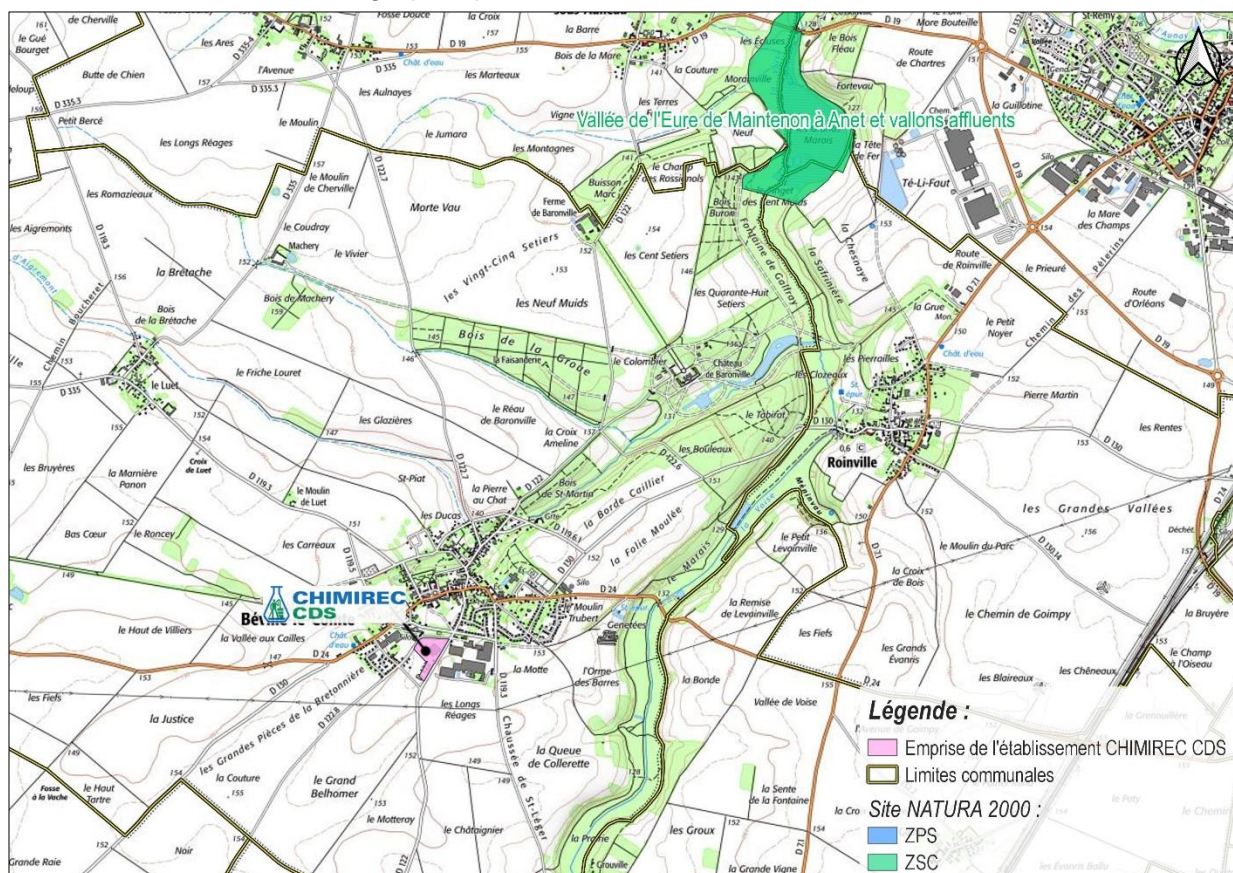
### VI.3.1. METHODOLOGIE DE L'ANALYSE DES EFFETS SUR LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

Malgré l'absence d'incidence de l'exploitation sur les milieux naturels remarquables environnants, une étude préliminaire d'incidence sur les zones naturelles est succinctement menée, et ce conformément au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Le milieu naturel considéré dans la présente évaluation concerne le site Natura 2000 situé en aval hydrographique de l'établissement CHIMIREC CDS, à savoir :

- la ZSC la « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » (FR2400552), localisée au plus près à 3,2 km au Nord des terrains exploités par la société CHIMIREC CDS.

Ce site est localisé sur la cartographie présentée ci-dessous :



**Figure 35 : Localisation des sites NATURA 2000 environnants**

Cette étude préliminaire sur les milieux naturels remarquables est menée ci-après selon les cinq points d'approche suivants :

- la présence d'habitats similaires entre les milieux naturels et le site d'étude,
- la présence d'espèces ayant justifiées l'éventuel classement des milieux naturels et le site d'étude,
- la possibilité de modifications des paramètres abiotiques des milieux naturels par l'exploitation du site,
- la possibilité de dérangement de la faune par les activités du site,
- la possibilité de création de barrière au déplacement des espèces par l'exploitation du site.

### **VI.3.2.PRESENCE D'HABITATS SIMILAIRES**

Le site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » représente une surface de 751 ha. Les forêts caducifoliées constituent les milieux prédominants sur ce site Natura 2000 avec près de 51 % du taux de couverture.

Le terrain sur lequel la société CHIMIREC CDS est implantée n'offre aucune potentialité écologique particulière. Rappelons que le site de Béville-le-Comte est exploité industriellement depuis de plus de 40 ans. Le site est imperméabilisé sur une partie de son emprise ICPE et il est intégré au sein d'une zone comptant plusieurs entreprises.

Par ailleurs, l'analyse des différents documents concernant la sensibilité écologique du secteur indique que le site et ses alentours n'accueillent aucun des milieux recensés au sein du site Natura 2000 en lien avec la Vallée de l'Eure et les cours d'eau associés.

Le site ne comprend pas de terrain présentant une valeur patrimoniale. Il n'existe donc aucun rapport entre les habitats recensés au niveau du site Natura 2000 le plus proche et l'emprise de l'établissement CHIMIREC CDS.

Enfin, le projet porté par l'exploitant de l'établissement, qui consiste en l'accroissement des capacités de stockage et le démarrage de nouvelles activités, ne se traduira pas par une perte d'habitats similaires aux milieux naturels remarquables constatés sur le secteur. En effet, ce projet n'engendrera pas de création de nouvelles surfaces imperméabilisées, les zones qui abriteront l'extension du bâtiment d'exploitation étant actuellement occupée par de la voirie.

### **VI.3.3.PRESENCE D'ESPECES AYANT JUSTIFIE LE CLASSEMENT DES MILIEUX NATURELS**

Les sites Natura 2000 peuvent se caractériser par la présence d'espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE, à la fois des invertébrés, des mammifères, des poissons, des oiseaux, etc. Certaines de ces espèces sont listées sur la liste rouge européenne de l'UICN et sont considérées comme menacées aujourd'hui.

A l'échelle du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents », sont notamment recensées plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire.

De même que pour les habitats décrits précédemment, les espèces ayant justifié le classement en zones protégées sont inféodées aux milieux forestiers et aquatiques.

Ces espèces ne sont donc pas présentes sur le site occupé par la société CHIMIREC CDS, celui-ci étant exploité depuis de nombreuses années. Seules des espèces communes peuvent potentiellement être croisées sur la zone et aux alentours du site qui comptent des espaces enherbés et des boisements épars.

### **VI.3.4. MODIFICATION DES PARAMETRES ABIOTIQUES DES MILIEUX NATURELS**

Les paramètres abiotiques<sup>3</sup> des milieux remarquables recensés dans le secteur sont liés au cycle de l'eau (les rivières d'eau douce caractérisant ces milieux naturels). Les rejets aqueux en provenance de l'établissement CHIMIREC CDS sont gérés de telle sorte à ne pas affecter le fonctionnement de ces milieux naturels. Ainsi :

- les eaux pluviales générées au niveau des voiries du site ainsi qu'au niveau des toitures du bâtiment d'exploitation sont traitées par l'intermédiaire d'un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin étanche de l'établissement puis, à un débit régulé, le réseau de gestion des eaux pluviales de la zone ;
- les eaux pluviales produites au niveau du parking réservé au stationnement des poids-lourds et à l'entreposage de bennes vides transitent par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre des noues d'infiltration. En cas de pluies importantes, les noues sont dotées d'une surverse vers le réseau de gestion des eaux pluviales du reste du site qui conduit vers le bassin étanche de l'établissement ;
- les eaux usées domestiques sont dirigées vers la station d'épuration communale de Béville-le-Comte ;
- aucune eau de process n'est produite sur le site, les eaux issues des opérations de lavage des contenants vides étant gérées comme déchets via une filière spécifique.

Ainsi, les effluents aqueux sont gérés qualitativement sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. Ces mesures permettent de s'assurer que les rejets d'eaux du site ne soient pas susceptibles de modifier les paramètres physico-chimiques des eaux des milieux naturels environnants et donc in fine, le fonctionnement de ces mêmes milieux naturels dont le cycle de l'eau constitue un des paramètres importants. Concernant les rejets à l'atmosphère, ceux-ci sont et resteront limités sur le site.

En conséquence, les rejets liés à l'exploitation du site CHIMIREC CDS dans sa configuration actuelle comme future ne sont pas susceptibles de modifier les conditions de fonctionnement des sites Natura 2000 les plus proches.

### **VI.3.5. DERANGEMENT DE LA FAUNE PAR LES ACTIVITES**

Le dérangement de la faune induit par le fonctionnement actuel du site CHIMIREC CDS peut être dû à la circulation des véhicules vers et depuis l'établissement de Béville-le-Comte, ainsi qu'aux émissions sonores générées par la manutention des déchets sur le site et les opérations de massification de certaines typologies de déchets solides.

L'établissement est déjà exploité depuis 1980. De plus, le site est intégré au sein d'une zone où les activités humaines sont dominantes, zone qui comprend des établissements industriels et des parcelles dédiées à l'agriculture.

Le secteur est d'ores et déjà marqué par les activités humaines : des émissions atmosphériques, sonores et vibratiles existent sur la zone. Les espèces faunistiques qui se sont adaptées ou habituées à la présence humaine de la zone ne sont pas dérangées par les activités du site CHIMIREC CDS.

En ce qui concerne la faune fréquentant les milieux naturels remarquables proches du site, les infrastructures de l'établissement ne présentent pas de grande hauteur pouvant créer un obstacle au déplacement des espèces. Les systèmes d'éclairage du site sont, au maximum, dirigés vers le sol afin de ne pas les gêner.

Par ailleurs, le site conserve des espaces enherbés, avec notamment un merlon paysager périphérique, pouvant potentiellement être utilisés en tant qu'aire de chasse pour les oiseaux entre autres.

<sup>3</sup> Les facteurs abiotiques représentent l'ensemble des facteurs physico-chimiques d'un écosystème.



### **VI.3.6. CREATION DE BARRIERE AU DEPLACEMENT DES ESPECES**

Le site exploité par la société CHIMIREC CDS est concerné par un usage industriel depuis de nombreuses années. Des clôtures ceinturent l'emprise du site pour des raisons de sécurité. La hauteur des bâtiments existants ne sera pas modifiée et l'extension prévue présentera la même hauteur que l'actuel hall de broyage (Zone 4).

Enfin le secteur n'accueille pas de corridor écologique ou de zone de déplacement d'espèces, selon les documents de la Trame Verte et Bleue consultés.

Aussi, bien que l'établissement soit clôturé sur l'ensemble de son périmètre, cette barrière ne semble pas de nature à réduire substantiellement les déplacements des espèces faunistiques, d'autant qu'il s'agit principalement de poissons (pour ce qui est du site Natura 2000 référencé FR2400552).

### **VI.3.7. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES EFFETS SUR LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES**

L'étude préliminaire d'incidence sur les zones naturelles, menées en cinq points ci-dessus, permet de conclure quant à l'absence d'impacts marqués directs et indirects liés à l'exploitation du site CHIMIREC CDS.

Aussi, il n'y a pas lieu d'établir une évaluation détaillée des incidences en application des articles L.414-4 et L.414-5 du Code de l'Environnement.

## **VI.4. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LA FLORE, LES HABITATS ET LA FAUNE LOCALE ET MESURES ASSOCIEES**

Au regard des enjeux naturalistes identifiés, les impacts bruts du projet sur son environnement concernent :

- la présence d'habitats de nidification (haies, bosquets, friches) pour 7 espèces d'oiseaux protégées aux abords du site et la nidification potentielle d'une espèce commensale de l'Homme (Moineau domestique) dans l'emprise du site (bâtiments) ;
- la présence d'un couloir de placement et de zones de chasse (haies aux abords Nord du site) pour 3 espèces de mammifères : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune.

Concernant les impacts bruts sur les 7 espèces d'oiseaux protégées recensées aux abords du site, étant donné que les travaux seront limités dans l'emprise du site et que les zones de nidification (haies, bosquets, friches) sont assez éloignées du projet, il n'y a pas de risque de perturbation pour ces espèces protégées.

Pour le Moineau domestique, cette espèce est commensale de l'Homme et habituée aux activités du site. Elle ne sera donc pas perturbée par le projet. Au contraire, la construction de bâtiments pourrait constituer un habitat de nidification supplémentaire pour cette espèce.

Enfin pour les chiroptères, les travaux seront limités uniquement à l'emprise du site et ne perturberont pas ces espèces protégées fréquentant les abords Nord du site (chasse/couloir de déplacement). A noter que les terrains où seront implantés les aménagements envisagés seront principalement localisés dans des zones déjà bitumées et n'impacteront pas les milieux accueillant de la végétation (jardins).

Ainsi, les impacts éventuels sur la flore, la faune et les habitats du secteur sont uniquement localisés à l'extérieur du périmètre et liés à la circulation des véhicules vers et depuis le site. Ces impacts sont toutefois négligeables au vu du trafic faible généré par le site.

Par ailleurs, la société CHIMIREC CDS veille à la lutte contre le développement des espèces invasives sur le secteur en évitant leur implantation dans l'enceinte du site. Ces espèces sont arrachées et exportées hors du site vers des filières de traitement adaptées. La lutte contre ces espèces est faite sans porter atteinte à la flore et à la faune locale.

Tout projet doit s'inscrire dans l'esprit de la doctrine ministérielle validée le 6 mars 2012 relative à la séquence « éviter, réduire et compenser » (principe ERC), et ainsi être accompagné de mesures qui peuvent prendre la forme de :

- Mesures d'évitement, ou de suppression (ME) : ces mesures visent à supprimer totalement les effets négatifs du projet sur son environnement, notamment par une modification de la nature même du projet. Ces mesures sont recherchées en priorité.
- Mesures de réduction (MR) : ces mesures visent à limiter les effets négatifs du projet sur son environnement.
- Mesures compensatoires (MC) : ces mesures n'ont plus pour objet d'agir directement sur les effets négatifs du projet mais de leur offrir une contrepartie.

Comme cela vient d'être détaillé, l'impact de l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est négligeable en ce qui concerne les aspects écologiques de la zone, ainsi que les continuités écologiques du secteur.

En conséquence, aucune mesure d'évitement, de suppression, de réduction et/ou de compensation n'est nécessaire pour accompagner l'exploitation du site. Des mesures « généralistes » sont prises sur le site par l'exploitant, en termes de gestion des effluents aqueux, atmosphériques, de gestion des espaces verts, etc.

L'impact de l'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, sur les fonctionnalités écologiques de la zone est donc négligeable. En ce sens, la réalisation d'une demande de dérogation d'espèces protégées n'est pas nécessaire.

## **VI.5. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES CONTINUITES ECOLOGIQUES**

Les différents documents consultés dans le cadre de la présente étude d'impact et relatifs à l'identification des éléments de Trame Verte et Bleue sur le secteur d'étude ont mis en évidence l'absence de corridors écologiques traversant les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.

Ce constat est le résultat de l'occupation depuis plusieurs années du site et des alentours par des activités humaines. Aucun objectif de conservation et/ou de restauration de la trame verte et bleue n'est proposé sur ce secteur.

Ainsi, le fonctionnement actuel, comme futur, de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte n'induit pas d'impact marqué sur les continuités écologiques.

## **VI.6. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES MILIEUX NATURELS**

L'analyse de l'impact de l'exploitation du site CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte sur les milieux remarquables du secteur a montré que :

- le site ne comporte pas d'habitats similaires à ceux retrouvés au sein des milieux naturels remarquables recensés dans le secteur,
- les espèces ayant justifié le classement des milieux naturels remarquables ne sont pas dérangées par le fonctionnement du site dans sa configuration actuelle comme future,
- les rejets aqueux générés sur le site sont gérés de façon qualitative,
- le déplacement des espèces n'est pas perturbé par les infrastructures du site,
- une lutte contre les espèces invasives est menée sur le site, tout en veillant à ne pas porter atteinte à la flore et à la faune locale,
- les espaces verts des terrains sont entretenus.

Cette absence d'impact marqué est d'autant plus vraie que l'activité prend place au sein d'un site déjà exploité depuis les années 1980. En ce sens, la réalisation d'une demande de dérogation d'espèces protégées n'est pas nécessaire.

L'exploitation actuelle de l'établissement CHIMIREC CDS n'est donc pas à l'origine de la modification des potentialités écologiques des milieux naturels environnants. Il en sera de même pour le projet de modification, qui consiste, pour rappel, en l'accroissement des capacités de stockage, au démarrage de nouvelles activités ainsi qu'à l'extension du bâtiment d'exploitation.

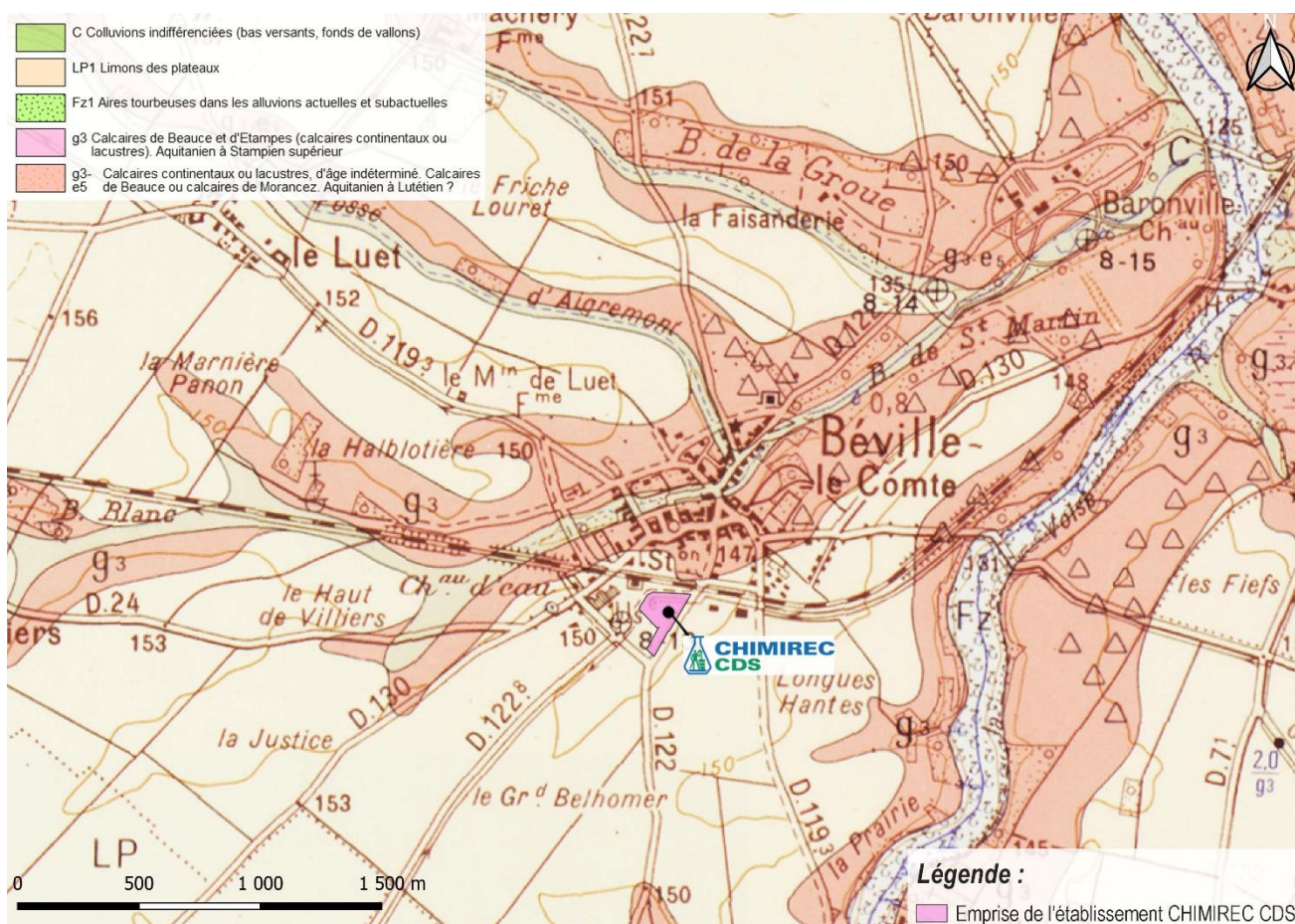
## VII. SOLS ET SOUS-SOL

### VII.1. ÉTAT INITIAL DE LA STRUCTURE DES SOLS

#### VII.1.1. CONTEXTE GÉOLOGIQUE REGIONAL

Source : Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) : carte et notice géologique de Chartres et Banque de Données du Sol (BSS) (consultation août 2021)

Le territoire de la feuille de Chartres intègre le Bassin de Paris, qui, à l'échelle du secteur d'étude, est constitué par un plateau subhorizontal établi sur des assises calcaires d'âge stampien ou aquitaniens. D'après la carte géologique de Chartres (Éditions BRGM), le site de la société CHIMIREC CDS est implanté sur une formation géologique constituée de limons des plateaux (formation LP1 sur la cartographie suivante) :

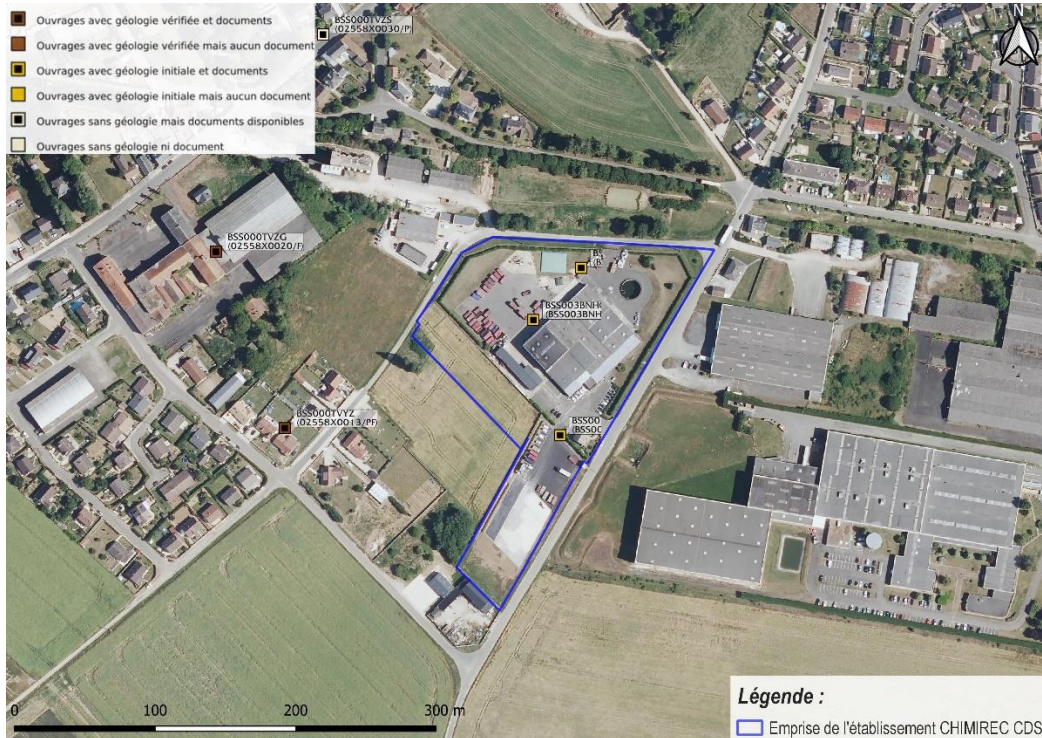


**Figure 36 : Extrait de la carte géologique de Chartres**

A l'échelle des terrains du projet, la formation rencontrée, épaisse de quelques dizaines de mètres, est majoritairement constituée de roches sédimentaires détritiques meubles formées par l'accumulation de limons issus de l'érosion éolienne. Il est précisé qu'à l'échelle de secteur d'étude, cette formation recouvre près de la moitié des terrains intégrant la feuille géologique de Chartres.

## VII.1.2. CONTEXTE GEOLOGIQUE LOCAL

Plusieurs ouvrages de la Banque du Sous-sol sont recensés à proximité des terrains exploités la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte. La figure suivante permet de localiser ces ouvrages par rapport au site d'étude :



**Figure 37 : Localisation des ouvrages BSS situés à proximité du site CHIMIREC CDS**

Les ouvrages les plus proches, dont les données sont disponibles par l'intermédiaire de la banque de données du sous-sol (BSS) du BRGM, sont localisés au sein de l'emprise foncière de l'établissement CHIMIREC CDS. Ces ouvrages sont exploités dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux souterraines.

Ces trois piézomètres, profonds de 15 à 17 mètres, ont été installés par l'ancien exploitant FIBA COATINGS en 2006. Sur la figure précédente, ces ouvrages sont matérialisés en orange avec un centre noir. Le tableau de la page suivante présente la coupe stratigraphique mise en évidence lors de la réalisation de chacun de ces ouvrages.

Profondeur (m)	BSS003BNGW (PZ1)	BSS003BNHQ (PZ2)	BSS003BNIK (PZ3)		
0 à 1	Calcaire (non argileux) beige claire	Terre végétale	Asphalte sur les 20 premiers centimètres puis argile marron		
1 à 2		Terre végétale, sable / argile, marron			
2 à 3		Calcaire argileux, marne			
3 à 4		Calcaire légèrement argileux, beige		Calcaire légèrement argileux, beige	Calcaire légèrement argileux, beige
4 à 5					
5 à 6					
6 à 7					
7 à 8					
8 à 9					
9 à 10		Calcaire beige foncé			
10 à 11					
11 à 12					
12 à 13					
13 à 14					
14 à 15					

**Tableau 9 : Caractéristiques des sols au niveau du site de CHIMIREC CDS – Infoterre**

### VII.1.3. CARACTERISTIQUES DES SOLS A L'ECHELLE DE L'ETABLISSEMENT

Dans le cadre de l'élaboration du rapport de base sur la qualité des sols et des eaux souterraines réalisé par la société AXE en 2019, qui est présenté dans son intégralité en Annexe 4 de la présente étude d'impact, une caractérisation de la typologie des sols a été effectuée au niveau de 15 sondages distincts, jusqu'à une profondeur de 1 à 3 mètres.

#### Annexe 4 : Rapport de base sur la qualité des sols et des eaux souterraines – AXE – 2018

La figure suivante précise la localisation des 15 sondages caractérisant la typologie des horizons superficiels des sols au droit du périmètre ICPE de l'établissement tandis que la figure qui lui succède présente les types de sol rencontrés :

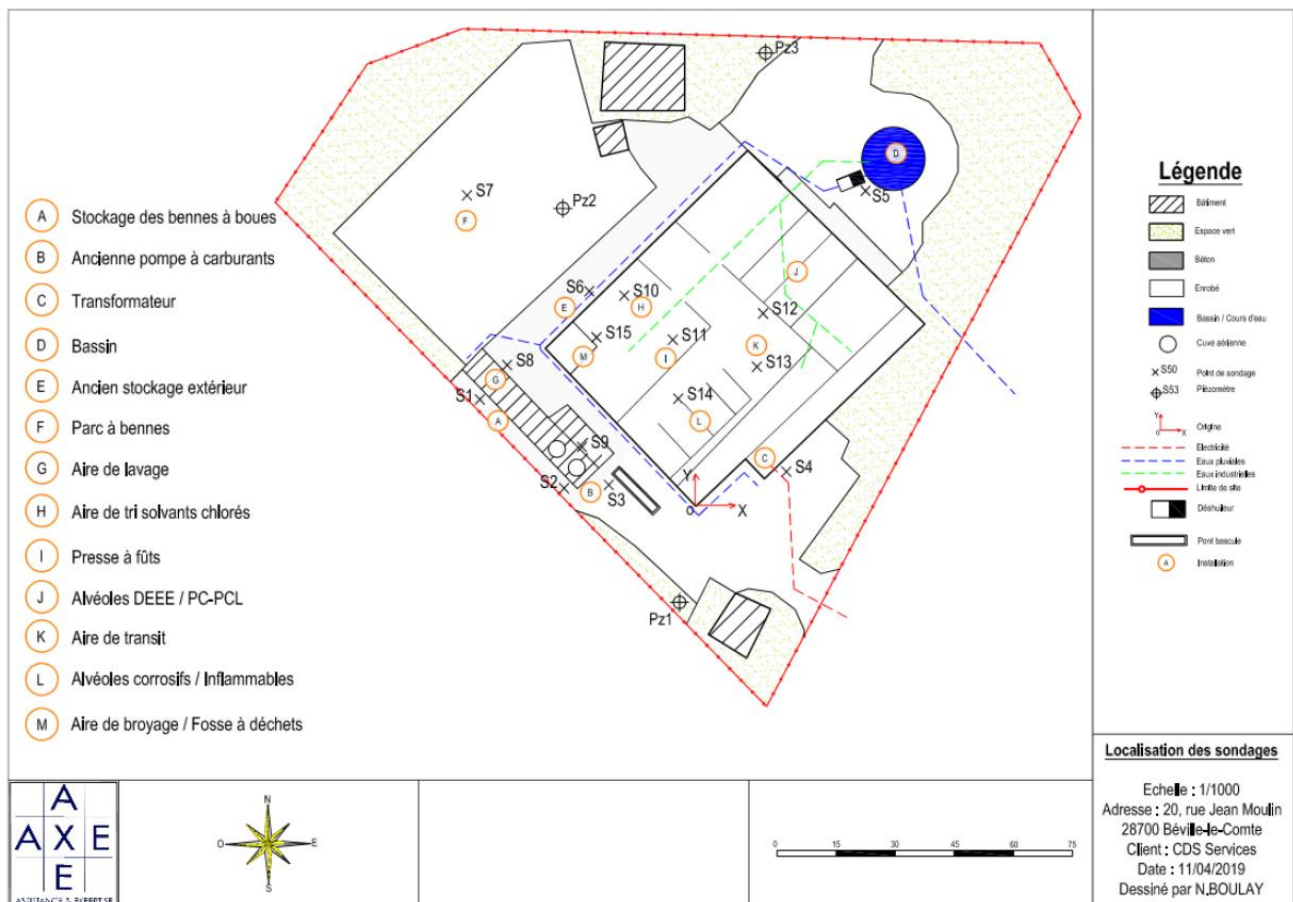


Figure 38 : Localisation des sondages – AXE



Figure 39 : Typologie des sols au droit du périmètre ICPE de l'établissement - AXE

## VII.2. ÉTAT DE REFERENCE DE LA QUALITE DES SOLS

### VII.2.1. DONNEES INSTITUTIONNELLES SUR L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Source : Base de données BASOL sur les sites et sols pollués éditée par le ministère en charge de l'écologie (consultation août 2021)

La base documentaire BASOL, développée par le ministère en charge de l'écologie, cartographie les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Les sites pollués sont souvent la conséquence d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas, et qui présentent de fait une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

Le département d'Eure-et-Loir compte 91 sites pollués en cours d'évaluation, de travaux ou sous surveillance. A l'échelle de la commune de Béville-le-Comte, aucun site répertorié par la base de données BASOL n'est recensé. Le site réputé comme pollué le plus proche de l'établissement CHIMIREC CDS est localisé sur la commune d'Auneau, soit à environ 5 km au Nord-Est du site d'étude.

Source : Base de données BASIAS d'inventaire historique des sites industriels et des activités de service (consultation août 2021)

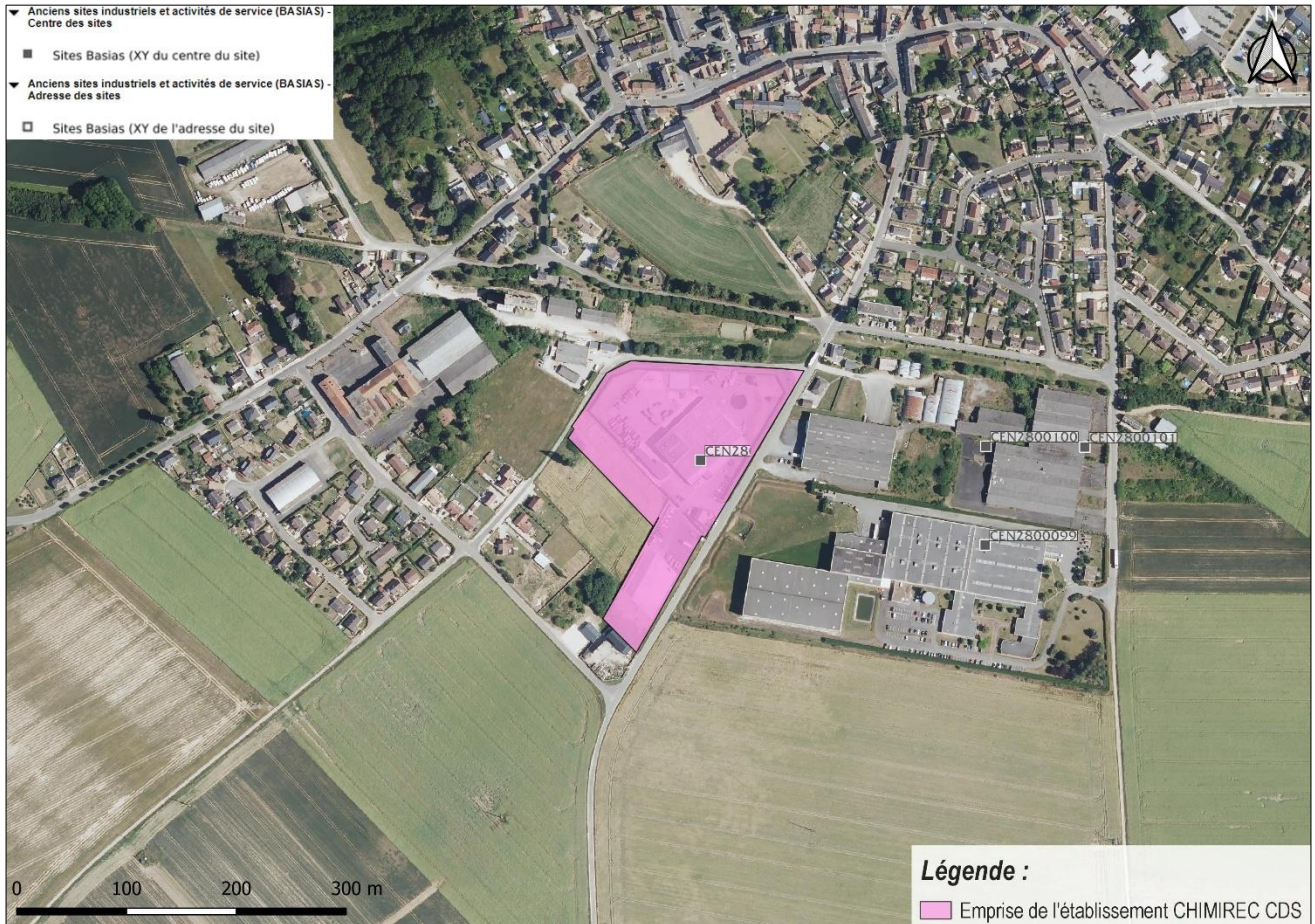
La base documentaire BASIAS vise à mettre à disposition l'inventaire des sites industriels et des activités de service ayant pu être à l'origine d'une pollution des sols et appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventifs ou curatifs.

A l'échelle de la commune de Béville-le-Comte, 10 sites sont référencés dans la base de données BASIAS. Les sites les plus proches de l'établissement CHIMIREC CDS sont présentés dans le tableau suivant :

Référence	Nom de la société	Activité	Distance par rapport au site
CEN2800097	F.I.B.A S.A	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	(ancien exploitant du site occupé par CHIMIREC CDS)
CEN2800100	ex OXYDESPAR S.A.R.L, Sté S.O.F.I.N. ex Sté Inter-Spar	Traitement et revêtement des métaux ; Construction navale ; Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres ; Stockage de produits chimiques	180 m à l'Est
CEN2800099	GUERLAIN S.A	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...) Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	220 m à l'Est
CEN2800101	PROMOCAF (Sté)	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	280 m à l'Est

**Tableau 10 : Établissements référencés dans la base BASIAS les plus proches du site d'étude**

L'ensemble des sites du secteur d'étude figurent sur la cartographie présentée en page suivante.



**Figure 40 : Localisation des sites BASIAS de la zone d'étude**

Comme l'illustrent le tableau et la cartographie présentés ci-avant, les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sont référencés dans la base BASIAS.

En effet, l'établissement était, jusqu'en 2006, exploité par la société FIBA COATING spécialisée dans la fabrication de peintures, activité industrielle susceptible d'avoir eu une incidence sur la qualité des sols et sous-sols situés au droit de l'établissement. A ce titre, dans le cadre de la demande de cessation d'activité de la société FIBA COATING, des investigations visant les sols et les eaux souterraines ont été réalisées par la société URS en 2006.

Ces investigations ont inclus l'implantation de 3 piézomètres et la réalisation de 10 sondages localisés à proximité du parc à solvants de la société FIBA COATING. Les éléments issus des investigations réalisées par la société URS en 2006 ainsi que par la société AXE en 2018, sont détaillés au sein du chapitre suivant.

Concernant les autres établissements référencés au sein du secteur d'étude, l'importante distance les séparant des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS permet d'exclure tout impact de ces activités sur la qualité des sols situés au droit de l'établissement.



## VII.2.2. ÉTAT DE REFERENCE DE LA QUALITE LOCALE DU SOL

### VII.2.2.1. Données historiques

Une étude de l'état des sols, s'inscrivant dans le cadre du dossier de cessation des activités de la société FIBA COATING, a été menée (« Investigations environnementales – site FIBA – Béville-Le-Comte (28) ») par la société URS en mai 2006. Cette étude portait initialement sur cinq sondages de sol à 4 m de profondeurs, dont la localisation est présentée par la figure suivante :

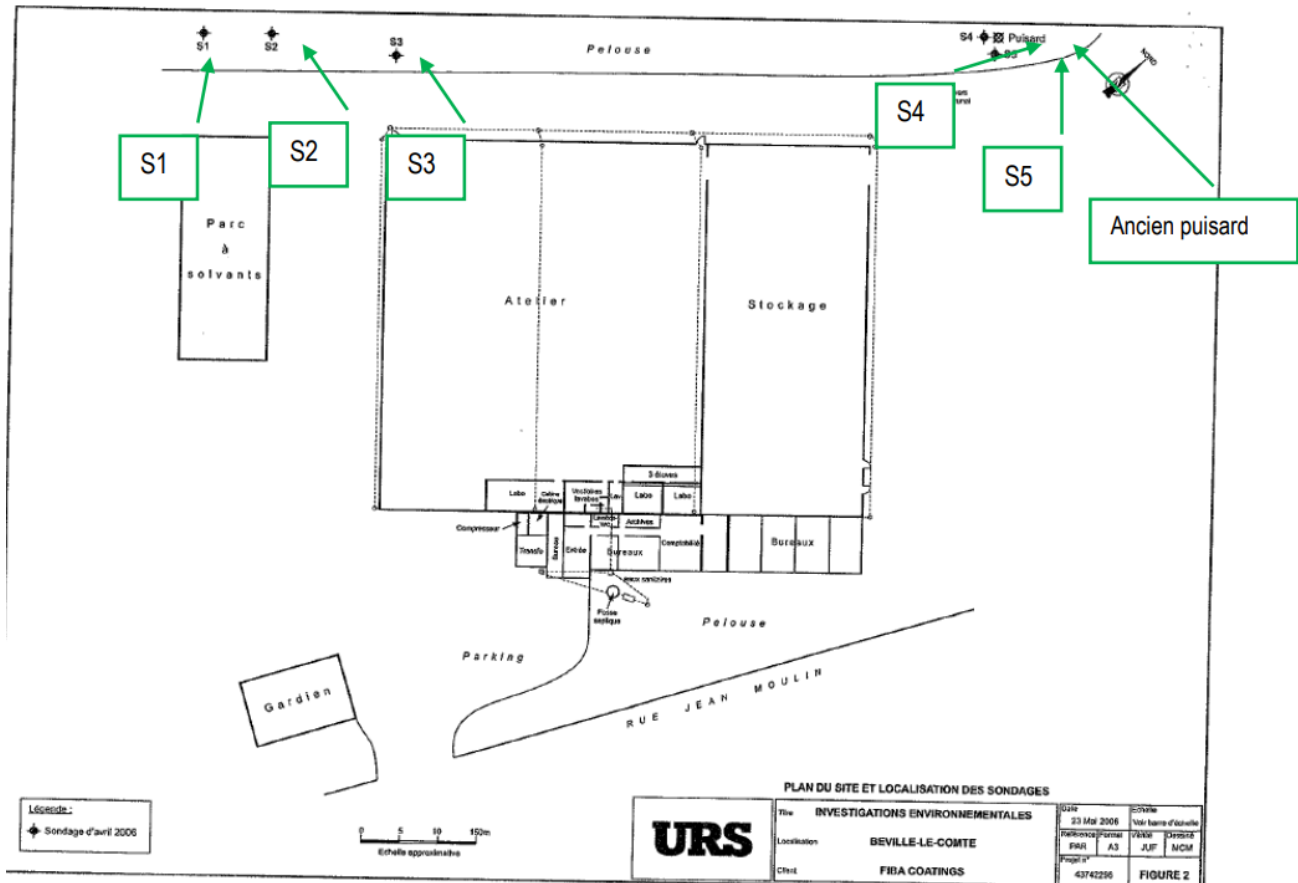


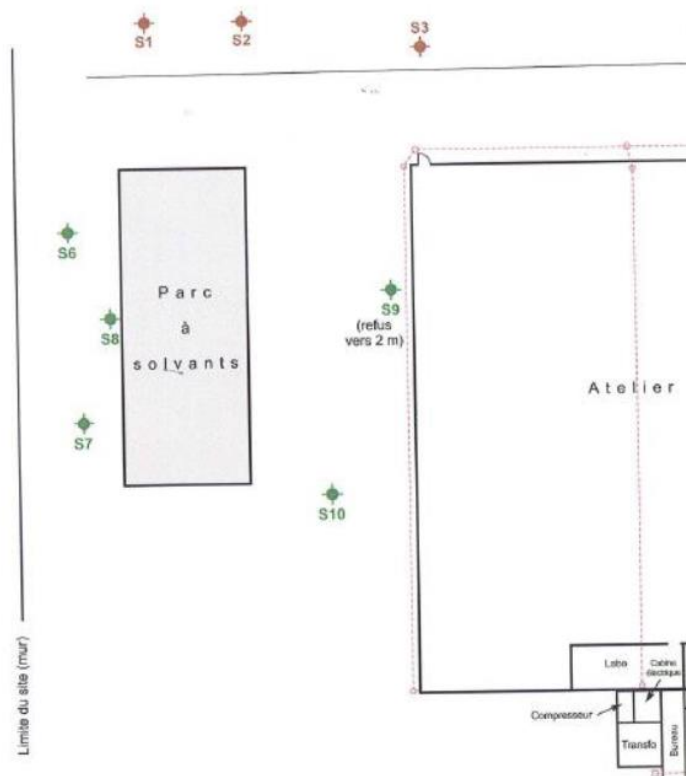
Figure 41 : Plan d'implantation des sondages de sol en 2006 (URS)

Dans le cadre de cette campagne, les analyses ont porté sur les paramètres suivants :

- Hydrocarbures totaux (HCT),
- Composés aromatiques volatils BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes),
- Composés organo-halogénés volatils (COHV).

Aucun des cinq échantillons n'a présenté de concentration supérieure à la limite de détection du laboratoire. Il y a toutefois lieu de noter que ni les métaux ni les AOX n'ont été recherchés.

Par ailleurs, le plan de sondages ne couvrait pas l'ensemble du site, à ce titre, une campagne complémentaire impliquant la réalisation de cinq sondages supplémentaires a été menée en juillet 2006 autour du parc à solvant. Cette étude a permis de révéler la présence d'hydrocarbures légers (C10-C16) et de xylènes à une concentration significative au point de sondage S9 à proximité immédiate du bâtiment d'exploitation du site. La figure en page suivante localise l'emplacement des cinq sondages supplémentaires réalisés.


**Figure 42 : Localisation des 5 sondages complémentaires – URS – 2006**

### VII.2.2.2. Rapport de base - Investigation sur les sols

Dans le cadre de l'élaboration du rapport de base (Annexe 4 de la présente étude d'impact) sur la qualité des sols et des eaux souterraines réalisé par la société AXE en 2018, une caractérisation de la qualité des sols a été réalisée. Cette caractérisation a été effectuée au niveau de 15 sondages, dont la localisation a été présentée au sein du sous-chapitre précédent (Chap. B.VII.1.3).

En fonction de la localisation des sondages par rapport aux installations de la société CHIMIREC CDS, différents paramètres ont été analysés par la société AXE. Le protocole de sondage est précisé par la figure suivante :

Nombre	Nom du sondage	Zones suspectes		Sondages				Substances recherchées										Autres (F, CN, ...)	Sous-gaine	
		Installations suspectes	Précisions	Sondages	Béton	Profondeur	m	Prélevements	HC CS-ClO	HCT ClO-CAO	HAP	BTEX, CAV**	COHV	Autres solvants (polaires)	Indice phéno	PCB (surf)	Pesticides			Amaïnte
<b>PRODUCTION</b>																				
1	S10	Aire de tri inflammables et solvants chlorés		1	1	2	2	2	1	1								2	Selon PID	
1	S11	Presse à fûts		1	1	2	2	2	1	1	2	2	1	1				2		1
1	S12	Alvéoles DEEE/PC-PCL		1	1	2	2	2	1	1	2			1				2	Selon PID	1
1	S13	Aire de transit		1	1	2	2	2	1	1								2	Selon PID	
1	S14	Alvéoles corrosifs / inflammables		1	1	2	2	2	1	1	2	2		1				2	Selon PID	1
1	S15	Aire de broyage / fosse à déchets		1	1	4	4	4	1	1	4	4	1	1				2		1
<b>STOCKAGES</b>																				
1	S1	Aire de stockage des bennes de boues de STEP (anciens stockages extérieurs précédent exploitant)	S1 derrière le auvent, côté NO	1	1	2	2	2	1	1	1	1						1		1
1	S2		S2 derrière le auvent, côté NO	1	1	2	2	2	1	1	1	1	1					1		1
1	S6	Anciens stockages extérieurs	NO du bâtiment	1	1	2	2	2	1	1	1	1						1		1
1	S7	Parcs à bennes	NO du bâtiment	1		2	2	2	1	1	1	1						2		1
1	S9	Cuves 30 m3 aériennes		1	1	2	2	2	1	1	1	1	1					2		1
<b>UTILITES</b>																				
1		Cour, voiries	Bitume / amiante														1			
1	S8	Aire de lavage		1	1	2	2	2	2	1	1	1						1		1
1	S5	Séparateur hydrocarbures		1		2	2	2	2	1	1	1						2		1
1	S3	Ex-Pompe à carburant	Côté pont-basculé	1		3	3	3	1	2								2		
1	S4	Transformateur	ex transfo PCB	1		1	1	1							1					
1	S16	Témoin hors site	Circ. 08/02/07	1		0,5	0,5	1										1		

**Figure 43 : Protocole de sondage - AXE**

### VII.2.2.3. Résultats des investigations sur les sols

Les résultats d'analyses sont présentés dans leur intégralité au sein du rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines constituant l'Annexe 4 de la présente étude d'impact. Une synthèse de ces résultats est fournie ci-après :

- Les résultats des analyses de terres révèlent des teneurs anormales pour certains paramètres au sondage S11 (presse à fûts) : pollué en surface en hydrocarbures (2300 mg/kg) ;
- La pollution au droit du sondage S11 est isolée en l'absence de transfert (recouvrement imperméable de la pollution) et de polluants volatils, et n'affecte pas la nappe souterraine sous-jacente ;
- Les sondages S1 et S13 présentent des teneurs anormales en métaux (plomb, zinc et cuivre) après comparaison au bruit de fond géochimique national et départemental. Néanmoins, il apparaît que la majorité des échantillons présente des teneurs en métaux similaires à celui du témoin local.

### VII.2.2.4. Mesures et plan de gestion des sols pollués

Le rapport de base réalisé en 2019 démontre l'existence d'une pollution du sol aux hydrocarbures au droit de la presse à fûts. Aucun sondage dans cette zone n'avait été réalisé lors de l'achat du site par la société CDS Services en 2006. La nature des déchets pressés dans cette machine n'est pas de nature à créer une pollution aux hydrocarbures, à cet endroit. Néanmoins, la pollution existe et doit être prise en compte.

A ce titre, un plan de gestion de la pollution présente au droit de l'ancien emplacement de la presse à fûts a été réalisé par la société SOCOTEC. Le document est présenté, dans son intégralité, en Annexe 5 de la présente étude d'impact.

#### **Annexe 5 : Plan de gestion de la pollution - AXE - 2022**

Selon les éléments présentés au sein du plan de gestion de la pollution, l'étendu de la pollution présente au droit de l'ancien emplacement de la presse à fûts s'élèverait à environ 20 m<sup>2</sup> autour du sondage n°11.

En complément, le calcul de risque sanitaire présenté au sein du plan de gestion de la pollution laisse apparaître que les risques toxiques représentés par la présence de cette pollution pour le personnel d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS ne sont pas avérés. En effet, le Quotient de Danger (QD) calculé s'élève à 0,06 ce qui est très inférieur au seuil de 1. Par conséquent, l'état du sol au droit du site reste compatible avec l'usage industriel actuel.

En cas de cessation d'activité, une réhabilitation du site sera nécessaire. A ce titre, une estimation du coût de dépollution de la zone située au droit de l'ancien emplacement de la presse à fûts est proposée au sein du plan de gestion de la pollution. Selon l'étude, le coût de cette dépollution serait compris entre 10 et 15 k€, les terres seront éliminées et évacuées en biocentre au moment de la cessation d'activité.

Afin d'éviter toute autre pollution des sols, le personnel est sensibilisé à la manipulation des déchets afin de minimiser les déversements. En cas de déversement, de l'absorbant est disposé et celui-ci est immédiatement nettoyé. Pour réagir rapidement et efficacement, l'absorbant est disposé stratégiquement sur le site et dans chaque zone de stockage. La présence de stockage suffisant d'absorbant est vérifiée mensuellement.

En outre, afin de garantir la robustesse des contenants et éviter des déchets fuyards, CDS Services propose la fourniture des contenants homologués aux clients. Les chauffeurs, lors de la collecte, ont pour consigne la vérification de l'étanchéité et de l'état des contenants de déchets.

En fin de poste, quotidiennement, deux personnels réalisent un tour de site pour vérifier l'absence de pollution au sol, à l'intérieur, à l'extérieur du site et dans le bassin de cantonnement des eaux pluviales.

**Ainsi, les seuls polluants mis en évidence dans les sols situés au droit de l'établissement CHIMIREC CDS sont localisés à proximité de la presse à fûts et ont donc vraisemblablement pour origine des résidus de produits issus des fûts, des flexibles et vérins de la presse. Néanmoins, cette pollution reste localisée, isolée, contenue et ne présente pas de risques sanitaires pour le personnel de l'établissement.**

**A ce titre, en dehors de ce point localisé et des zones concernées par la pollution historique (parc à solvant), les activités mises en œuvre par la société CHIMIREC CDS depuis 2011, ainsi que le voisinage industriel de l'établissement n'ont pas impacté la qualité des sols situés au droit du site.**

## **VII.3. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LA STRUCTURE ET LA QUALITE DES SOLS ET SOUS-SOLS ET MESURES ASSOCIEES**

### **VII.3.1. ANALYSE DES EFFETS SUR LA STRUCTURE DES SOLS ET DU SOUS-SOL**

Le projet porté par la société CHIMIREC CDS consiste d'une part en l'accroissement des capacités de stockage et à la diversification des activités du site, et d'autre part en l'extension du bâtiment d'exploitation de l'établissement. Cette extension sera localisée au niveau d'une zone actuellement imperméabilisée et occupée par de la voirie. En complément, l'exploitant projette également la construction d'aménagements extérieurs de faibles envergures (bunkerA13, bassin étanche associé au parking réservé au stationnement des poids-lourds, merlon paysager).

Les travaux liés à l'aménagement de ces nouvelles constructions n'auront pas de conséquences significatives en termes de structures des sols et du sous-sol du secteur. En effet, ces travaux d'aménagement ne nécessiteront pas de remaniement important des sols et sous-sols, seule la partie superficielle des sols sera impactée par la mise en œuvre de nouvelles fondations.

La structure des sols et du sous-sol situés au droit de l'établissement ne sera donc pas modifiée en situation future.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **VII.3.2. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION SUR LA QUALITE DES SOLS ET MESURES ASSOCIEES**

#### **VII.3.2.1. Phase travaux – Aménagement de l'extension**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'extension du bâtiment d'exploitation, la principale source potentielle de pollution des sols pourrait être constituée par un déversement accidentel d'hydrocarbures depuis un engin ou un véhicule employé sur le chantier.

Ce risque sera limité par les mesures imposées aux différentes entreprises intervenantes sur le chantier :

- huiles et carburants stockés sur rétentions adaptées,
- ravitaillement des engins sur des aires étanches définies,
- présence de kit d'urgence (absorbants) sur le chantier,
- etc.

Il est également rappelé que le site dispose d'un réseau de gestion des eaux pluviales et de dispositifs de confinement qui permettront de faire face à un éventuel épandage accidentel durant les travaux d'aménagement.

#### **VII.3.2.2. Zones d'exploitation**

Les activités exercées sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte consistent en :

- la réception de déchets d'activités économiques,
- le tri, le regroupement de ces déchets dans des zones, des cuves ou des bennes de stockage dédiées,
- le traitement de certaines typologies de déchets par déchiquetage,
- l'expédition de ces déchets, par lots, vers les filières de traitement agréées.

Les déchets sont et resteront reçus sur le site au sein de contenants adaptés et fermés ou au sein d'un camion-citerne ou d'un camion benne. Les déchets réceptionnés sur site ne sont en conséquence pas susceptibles de s'épancher naturellement.

Des déchets solides ou pâteux peuvent être réceptionnés en vrac. Ces déchets seront réceptionnés et stockés temporairement au niveau de la fosse de la zone 6 du bâtiment, imperméabilisée et couverte. Ils pourront également être stockés transitoirement au sein de bennes fermées disposées sur une aire dédiée et imperméable à l'Ouest du périmètre ICPE de l'établissement.

En termes de dispositions constructives, l'étanchéité des sols bétonnés du bâtiment d'exploitation de l'établissement permet d'exclure toute infiltration vers les sols et le sous-sol.

Par ailleurs :

- les déchets conditionnés en transit sont et resteront stockés au sein de zones dédiées, celles affectées au stockage de déchets liquides sont associées à des dispositifs de rétention adaptés en termes de volume et de compatibilité des déchets,
- d'autres déchets pourront être stockés en vrac, au sein de cuves de stockage (pour les huiles usagées, les eaux souillées, les liquides de refroidissement usagés, les solvants non-chlorés et les alcools) ou en bennes (EMS, pâteux, DIND, filtres à huiles usagés). Toutes ces zones seront et resteront intégralement étanches,
- les eaux de lavage des contenants seront récupérées au sein d'une fosse bétonnée de 7 m<sup>3</sup>, pompées dans une cuve des cuves de la rétention R1 de la zone 5 puis gérées en tant que déchets.

L'activité en elle-même n'est donc pas à l'origine d'un risque de dégradation de la qualité des sols et du sous-sol sous-jacent. Une éventuelle dégradation des sols et du sous-sol à partir du site concernerait principalement une situation accidentelle : chute de contenants de déchets, rupture d'une cuve de stockage, collision entre des véhicules de livraison.

Dans une telle situation, les déchets pourront être recueillis sans délai sur le revêtement imperméable en béton constituant la couche de surface des différentes zones de stockage ou d'activités.

Cette couche est et restera résistante à l'action mécanique des engins de manutention. Elle permet de circonscrire, sur une surface limitée, un déversement de produit liquide. Par ailleurs, des produits absorbants sont et resteront présents dans toutes les zones d'activités de l'établissement. Pour rappel, les zones de stockage de déchets liquides sont associées à des dispositifs de rétention adaptés permettant de collecter tous les éventuels déversements ou écoulements accidentels. Le détail de ces rétentions est présenté au sein de la Notice de renseignements composant la première partie du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

Un ensemble de procédures et de règles d'exploitation encadre les opérations de manutention et de stockage des déchets afin de s'assurer que celles-ci ne soient pas à l'origine d'un risque de pollution des sols et du sous-sol, même en situation accidentelle. En tout état de cause, rappelons que ces opérations se font uniquement sur des aires étanches.

Enfin un contrôle régulier de l'état des dispositifs de rétention et des zones de stockage est et restera réalisé, notamment lors des visites EIPQSE.

### VII.3.2.3. Zones extérieures de circulation

La majorité des zones extérieures, excepté les espaces verts, permet l'accès, la circulation et la manœuvre des véhicules d'exploitation. De manière à éliminer le risque de pollution des sols, l'ensemble des voiries de circulation est imperméabilisé à l'enrobé routier et relié à un réseau de collecte des eaux pluviales.

Les eaux pluviales sont ensuite traitées au moyen de séparateurs d'hydrocarbures placés en amont du bassin étanche ou des noues d'infiltration de l'établissement. Le réseau de collecte des eaux pluviales du site permet ainsi de recueillir l'ensemble des eaux pluviales en situation normale de fonctionnement mais également les autres fluides déversés en situation accidentelle.

Aussi, si un déversement accidentel survenait au niveau des voiries du site, l'intégralité des déchets liquides serait captée par le réseau de gestion des eaux pluviales puis confinée dans le bassin étanche de l'établissement. Au niveau du parking réservé au stationnement des poids-lourds et à l'entreposage des bennes, dont les eaux pluviales sont gérées par l'intermédiaire de noues d'infiltration, le risque de pollution est limité. En effet, le stockage de déchets dangereux au niveau de ce parking est strictement interdit, le parking étant uniquement dédié au stationnement de poids-lourds et à l'entreposage de bennes vides ou dédiées au stockage de déchets non-dangereux.

Les modalités de gestion des eaux mises en œuvre au sein de l'établissement CHIMIREC CDS sont présentées en détail au chapitre suivant relatif à l'impact de l'établissement sur les milieux aquatiques.

## VII.4. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES SOLS ET SOUS-SOLS

**Dans le cadre de l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, une attention particulière est et restera portée à l'état d'imperméabilisation des aires de circulation et de travail.**

**Les dispositions constructives et les mesures organisationnelles mises en place dans le cadre de l'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte permettent d'exclure une pollution des sols et du sous-sol en situation normale de fonctionnement comme en situation accidentelle.**

**La mise en œuvre d'une maintenance préventive et prédictive permet de maintenir dans un bon état de marche les équipements de protection.**

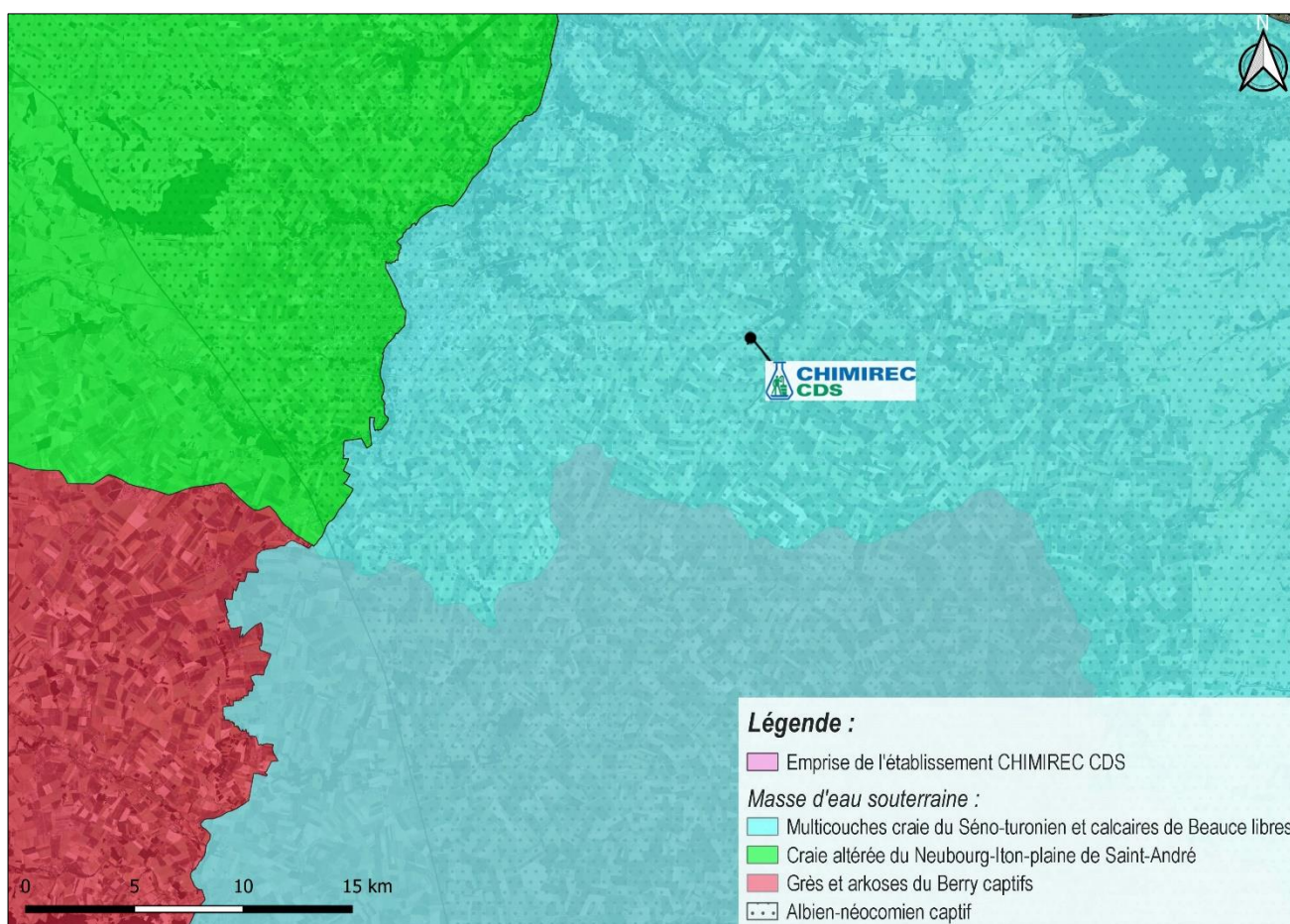
## VIII. MILIEUX AQUATIQUES SOUTERRAINS ET SUPERFICIELS

### VIII.1. ÉTAT INITIAL DES EAUX SOUTERRAINES

#### VIII.1.1. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE GENERAL

Sources : ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines), Eau de France et BRGM (consultation août 2021)

L'hydrogéologie du secteur d'étude est sous influence de plusieurs masses d'eau souterraines. En effet, et comme l'indique la cartographie présentée ci-dessous, deux masses d'eau souterraines sont recensées au droit du secteur d'étude :



**Figure 44 : Nappes superficielles du secteur d'étude**

Parmi ces entités hydrogéologiques, seule la masse d'eau « Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres » est utilisée pour l'alimentation humaine en eau potable au niveau du secteur d'étude. En effet, la masse d'eau de l'Albien-néocomien captif est localisée bien plus profondément. Pour autant, elle sera brièvement présentée au point suivant.



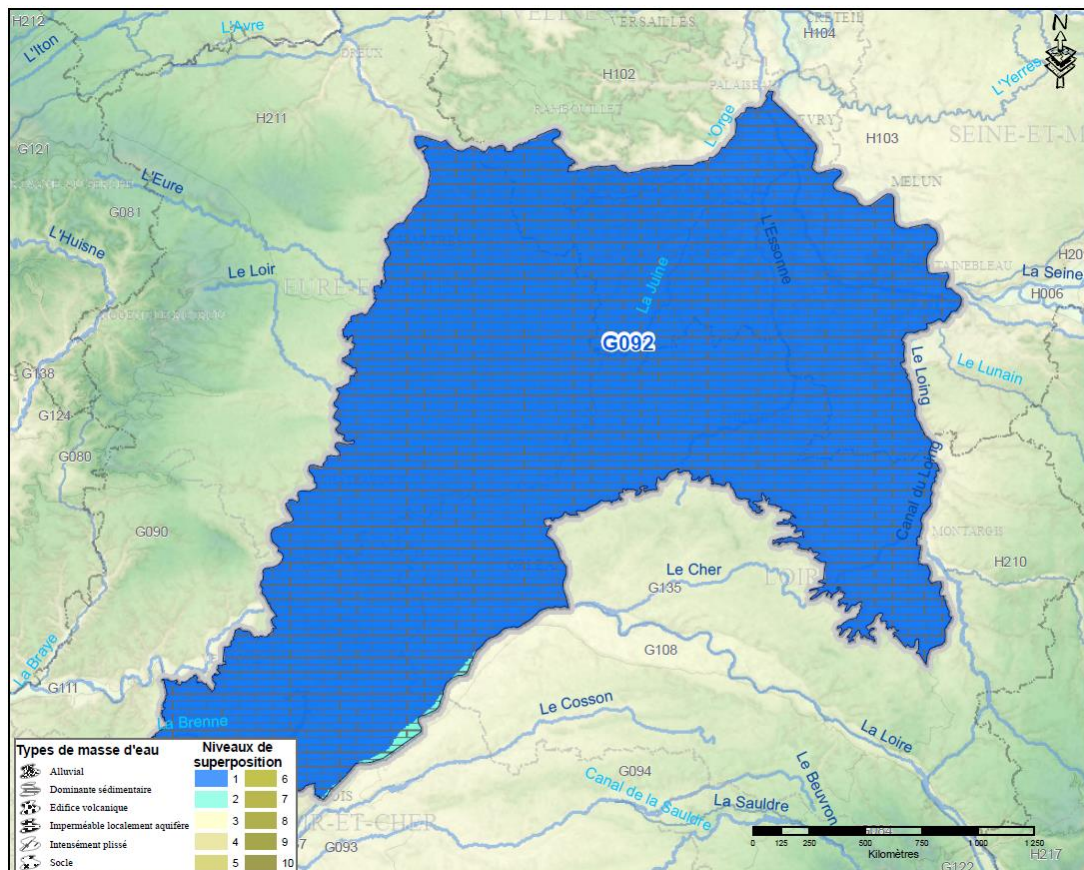
- La masse d'eau « **Albien Néocomien Captif** » (Code Européen FRHG 218) :

Cette vaste masse d'eau de 61 021 km<sup>2</sup> est captive à dominante sédimentaire, elle est profonde et présente des variations piézométriques lentes. Sa réalimentation sur son pourtour libre est infime, ce qui rend la nappe très sensible aux prélèvements dont les effets sont étendus et durables. Les niveaux piézométriques sont en baisse lente et progressive depuis les années 1980 en région Île-de-France. Suite à la politique de limitation des prélèvements, cette tendance à la baisse a pu être renversée au milieu des années 1990.

- La masse d'eau « **Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres** » (Code Européen FRGG 092) ;

Cette masse d'eau de 9 736 km<sup>2</sup> à dominante sédimentaire, est une nappe entièrement libre caractérisée par une succession de formations géologiques séparées par des horizons plus ou moins imperméables formant un aquifère multicouche.

L'emprise de cette masse d'eau souterraine est représentée sur la figure suivante :



**Figure 45 : Situation de la masse d'eau souterraine « Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres »**

La nappe de Beauce est située sur un système multicouche très épais, surmonté d'une zone non saturée pouvant présenter une épaisseur de 60 mètres. Cette masse d'eau réagit avec retard aux précipitations et est largement exploitée pour la production d'eau potable ou l'irrigation. A ce titre, elle a connu des conflits d'usage durant les années 1990, période à laquelle la nappe a eu du mal à se reconstituer. Le bon état quantitatif de la nappe de Beauce a pu être retrouvé au commencement des années 2000, grâce à plusieurs années de fortes précipitations.

Enfin, l'absence fréquente de couverture imperméable et la grande perméabilité des calcaires, qui n'assurent pas de filtration des eaux durant le parcours souterrains, engendrent une grande vulnérabilité de cette masse d'eau souterraine.

## VIII.1.2. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE LOCAL

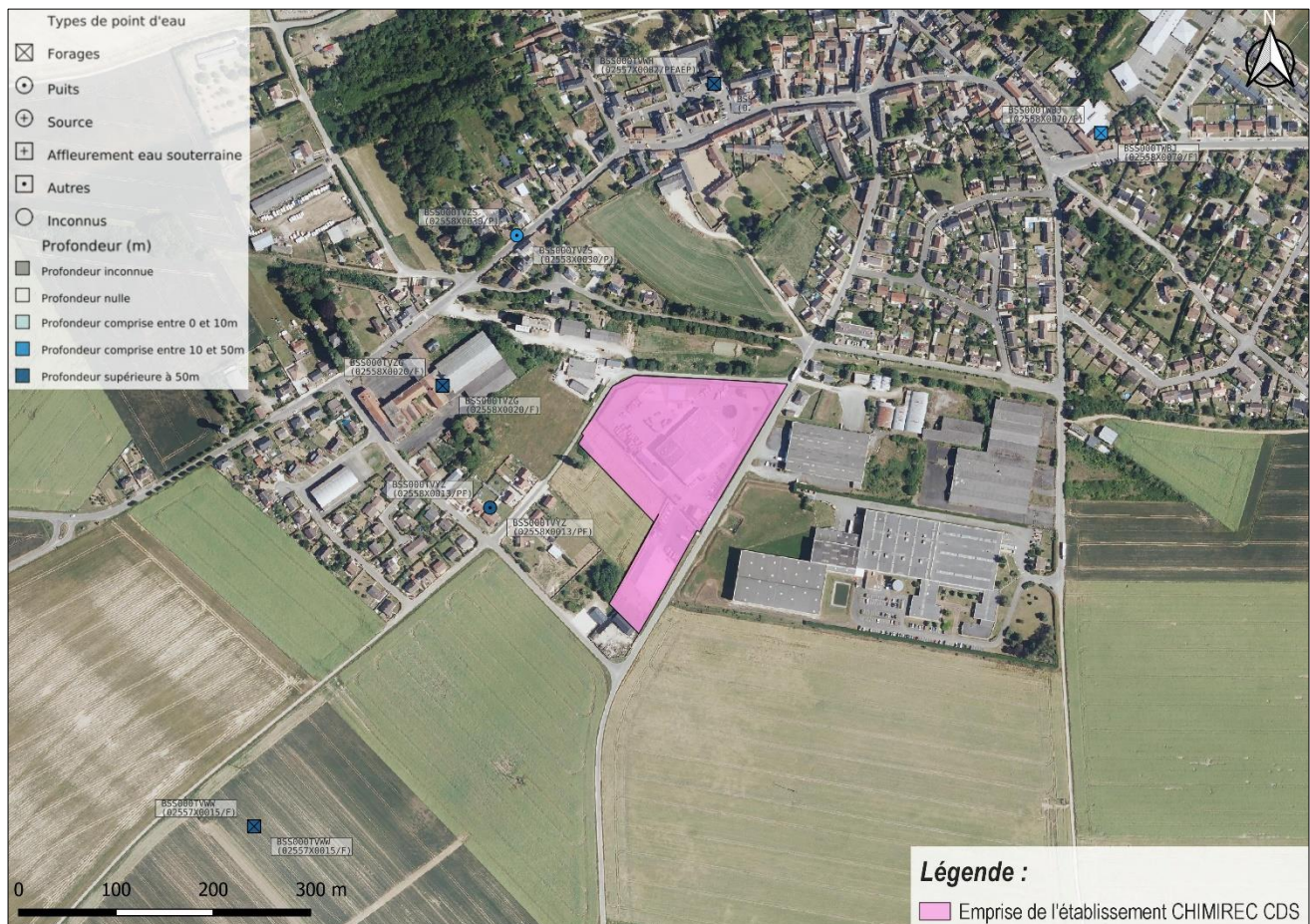
Sources : Banque de Données du Sous-Sol (BSSEAU) éditée par le BRGM et disponible sur infoterre.fr et ADES (consultation août 2021)

La Banque des données BSS-Eau, éditée par le BRGM, recense l'ensemble des ouvrages : forages, sondages, piézomètres, déclarés au titre de l'article 131 du Code Minier. Cette base de données inventorie de nombreux ouvrages au niveau de la commune de Béville-le-Comte. Le tableau présenté ci-après fourni le détail des 6 ouvrages les plus proches du site :

Référence	Ancien code	Nature	Données piézométriques	Distance par rapport au site	Altitude (NGF)	Profondeur d'investigation
BSS000TVYZ	02558X0013/PF	Puits	Absentes	110 m (O)	150 m	101,5 m
BSS000TVZG	02558X0020/F	Forage	Absentes	150 m (O)	150 m	72 m
BSS000TVZS	02558X0030/P	Puits	Absentes	180 m (NO)	147 m	15,6 m
BSS000TVWH	02557X0002/PFAEP	Forage	Absentes	370 m (NE)	152 m	64,5 m
BSS000TWBJ	02558X0070/F	Forage	Absentes	410 m (NE)	148 m	30 m
BSS000TVWW	02557X0015/F	Forage	Absentes	430 m (SO)	150 m	80 m

**Tableau 11 : Description des ouvrages BSS environnants référencés en tant que points d'eau**

La situation géographique de ces ouvrages est illustrée sur la photographie aérienne extraite du site InfoTerre, édité par le BRGM, présentée ci-après.



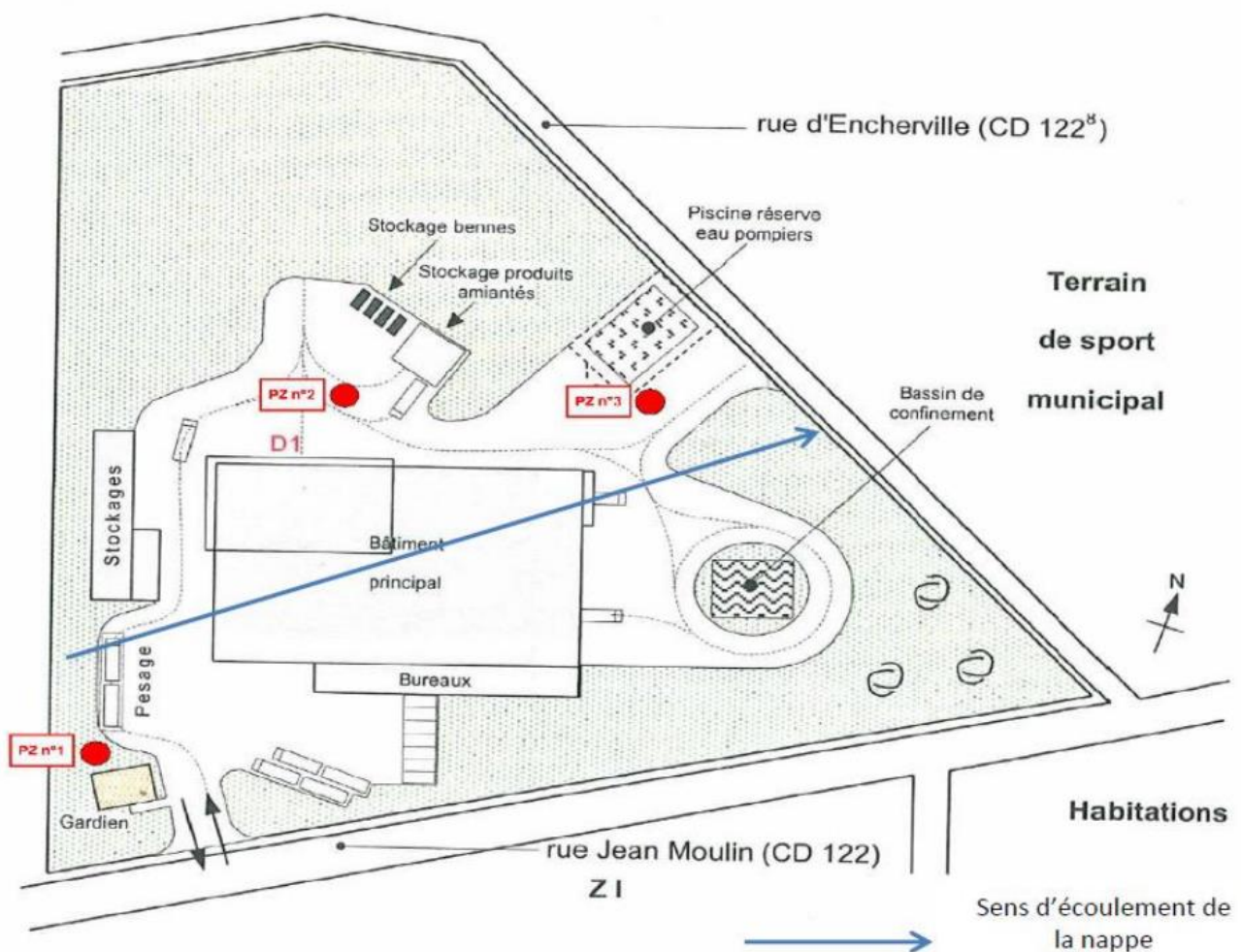
**Figure 46 : Localisation des ouvrages référencés dans la BSS-Eau aux abords du site**

Parmi les ouvrages présentés ci-avant, aucun n'est recensé pour la distribution ou la production d'eau potable. Dans le cadre du suivi environnemental mis en œuvre par la société CHIMIREC CDS, trois ouvrages recensés au niveau des terrains de l'établissement et installés par l'ancien exploitant, FIBA COATINGS, sont dédiés à la surveillance qualitative des eaux souterraines.

Ces ouvrages ont récemment été intégrés dans la Banque de Données du Sous-Sol : BSS003BNGW (PZ1), BSS003BNHQ (PZ2) et BSS003BNIK (PZ3).

### VIII.1.3. DONNEES DU SITE

Comme énoncé ci-avant, l'établissement CHIMIREC CDS est doté de trois ouvrages destinés au suivi de la qualité des eaux souterraines circulant au droit de l'établissement. Leur position est présentée par la figure suivante :



**Figure 47 : Localisation des ouvrages de suivi de la qualité des eaux souterraines – IRH Ing. Conseil**

Au regard de la topographie du site et des différentes études techniques menées à l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS, il apparaît que l'écoulement de la masse d'eau souterraine circulant au droit du site est globalement orienté en direction du Nord-Est.

A l'échelle des ouvrages de surveillance mis en œuvre au sein de l'établissement, l'ouvrage PZ1 permet de surveiller la qualité des eaux souterraines situées en amont hydraulique du site, tandis que les ouvrages PZ2 et PZ3 permettent de surveiller l'écoulement aval et donc d'identifier un éventuel impact des activités de l'établissement sur la qualité des eaux souterraines.

Le tableau suivant présente une synthèse des différents ouvrages en place au niveau des terrains exploités par la société CHIMIREC CDS :

	Profondeur de l'ouvrage par rapport au sol (m)	Côte haut du tube acier (m NGF)	Niveau moyen par rapport au sol (m) Analyse – avril 2020	Niveau moyen par rapport au sol (m) Analyse – nov. 2020
PZ1	15	147,94	13,2	13,61
PZ2	17	147,01	12,94	13,28
PZ3	14	146,85	11,50	11,94

**Tableau 12 : Synthèse des ouvrages en place au sein de l'établissement CHIMIREC CDS**

Ainsi, à l'échelle des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS, le toit de la nappe est situé à une profondeur variant entre 11 m et 14 m par rapport au niveau du terrain naturel. Précisons toutefois que le niveau de la masse d'eau est soumis à des variations saisonnières. Aussi, les profondeurs reportées ci-avant ont été fournies à titre indicatif et sont susceptibles de fluctuer selon les saisons.

## VIII.1.4. QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

### VIII.1.4.1. Données institutionnelles

Sources : Agence de l'eau Seine-Normandie, SIE – Système d'Information sur l'Eau (consultation août 2021)

Précisons ici que le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands pour la période 2016-2021, dont la commune de Béville-le-Comte intègre le périmètre, a été annulé par décisions du Tribunal administratif de Paris lors des jugements en date des 19 et 26 décembre 2018. Ainsi, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux réglementairement en vigueur au niveau de la commune de Béville-le-Comte est le SDAGE 2010-2015. Aussi, ce seront les objectifs et les orientations de ce schéma d'aménagement qui seront étudiés dans la présente étude d'impact.

*Note : Le SDAGE Seine-Normandie pour la période 2022-2027 fera prochainement l'objet d'une consultation du public qui devrait se dérouler à la fin de l'année 2021, pour une entrée en application prévue début 2022.*

D'après le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015, la masse d'eau souterraine « Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres » (Code 4 092 selon la SDAGE Seine-Normandie 2010-2015) est caractérisée comme suit :

- Objectif état chimique : bon état 2027,
- Objectif état quantitatif : bon état 2015,
- Objectif état global : bon état 2027.

D'après le SDAGE 2010-2015, les paramètres déclassant pour l'atteinte du bon état chimique sont les nitrates et les pesticides.

A une échelle plus fine, la qualité des eaux souterraines est suivie par le réseau ADES, qui publie sur son site les données disponibles. L'ouvrage en service, dont les données sont exploitables, le plus proche est localisé sur la commune Roinville, au niveau du lieu-dit Le Petit Noyer », soit à environ 3 300 m au Nord-Est des terrains de la société CHIMIREC CDS. Ce qualitomètre, référencé 02558X0011/PFAEP, a été mis en service le 13 septembre 1999. Son suivi est assuré par le Réseau des captages prioritaires du bassin Seine-Normandie.

Sur la période de mesure de 1999 à 2020, on peut notamment lister les mesures de qualité suivantes :

Paramètre	Nombre de mesures	Nb de mesures quantifiées	Minimum quantifié	Maximum	Moyenne calculée
Ammonium	42	0	-	< 0,05 mg(NH <sub>4</sub> )/L	-
Arsenic	6	0	-	< 2 µg(As)/L	-
Atrazine	16	2	0,049 µg/L	0,05 µg/L	0,019 µg/L
Cadmium	4	0	-	< 1 µg(Cd)/L	-
Calcium	6	6	95 mg(Ca)/L	113,5 mg(Ca)/L	101 mg(Ca)/L
Carbone Organique	34	28	0,2 mg(C)/L	1,9 mg(C)/L	0,32 mg(C)/L
Chlorures	41	41	15,6 mg(Cl)/L	53 mg(Cl)/L	24,8 mg(Cl)/L
Fer	7	0	-	< 10 µg(Fe)/L	-
Fluor	3	3	0,17 mg(F)/L	0,19 mg(F)/L	0,18 mg(F)/L
Magnésium	6	6	9,4 mg(Mg)/L	10,6 mg(Mg)/L	9,93 mg(Mg)/L
Manganèse	6	0	-	< 2 µg (Mn)/L	-
Mercure	2	0	-	< 0,5 µg (Hg)/L	-
Nitrates	47	47	20,1 mg(NO <sub>3</sub> )/L	59 mg(NO <sub>3</sub> )/L	30 mg(NO <sub>3</sub> )/L
Nitrites	42	0	-	< 0,01 mg(NO <sub>2</sub> )/L	-
Potassium	5	5	0,7 mg(K)/L	0,9 mg(K)/L	0,78 mg(K)/L
Sulfates	35	35	6 mg(SO <sub>4</sub> )/L	23,9 mg(SO <sub>4</sub> )/L	8,9 mg(SO <sub>4</sub> )/L
Tétrachloroéthylène	6	0	-	< 0,5 µg/L	-
Trichloréthylène	6	0	-	< 0,5 µg/L	-

**Tableau 13 : Résultats des mesures de qualité de la masse d'eau souterraine « Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres » à Roinville**

L'arrêté ministériel du 17 décembre 2008 établissant les critères d'évaluation et les modalités de détermination de l'état des eaux souterraines et des tendances significatives et durables de dégradation de l'état chimique des eaux souterraines fixe des valeurs seuils pour plusieurs substances recensées précédemment dont :

- Arsenic : 10 µg/L ;
- Cadmium : 5 µg/L ;
- Ammonium : 0,5 mg/L ;
- Nitrates : 50 mg/L ;
- Nitrites : 0,3 mg/L ;
- Mercure : 1 µg/L ;
- Orthophosphates : 0,5 mg/L ;
- Plomb : 10 µg/L ;
- Trichloréthylène : 10 µg/L ;
- Tétrachloroéthylène : 10 µg/L.

Au regard de ces résultats, il apparaît que la concentration maximale mesurée en nitrates (59 mg/L) dépasse la valeur seuil fixée par l'arrêté ministériel du 17 décembre 2008 (50 mg/L). Les autres polluants réglementés par l'arrêté ministériel du 17 décembre 2008 sont présents à des concentrations inférieures aux valeurs prescrites<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> A noter toutefois que les paramètres Ammonium, Orthophosphates et Plomb ne sont pas surveillés par ce qualimètre.

Ce constat est donc cohérent avec les éléments présentés au sein du SDAGE Seine-Normandie 2010-2015 qui précise que le paramètre Nitrates est déclassant dans le cadre de l'atteinte du bon état chimique de cette masse d'eau souterraine.

#### VIII.1.4.2. Suivi de la qualité des eaux souterraines sur le site

Comme vu précédemment, l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est doté d'un réseau composé de 3 piézomètres permettant de suivre la qualité des eaux souterraines circulant au droit du site.

Ce suivi semestriel, organisé depuis 2011, vise les paramètres suivants :

- pH
- Conductivité
- Température
- DCO
- DBO5
- Indice Hydrocarbures (C10-C40)
- Indice Hydrocarbures (C5-C10)
- Indice phénol
- Bromoforme
- Chloroforme
- Dibromochlorométhane
- Bromodichlorométhane
- Chlorure de vinyle
- 1,1-dichloroéthylène
- cis 1,2-dichloroéthylène
- trans 1,2-dichloroéthylène
- 1,1-dichloroéthane
- 1,2-dichloroéthane
- Dichlorométhane
- 1,1,2,2-Tétrachloroéthane
- Trichloroéthylène
- Tétrachloroéthylène-1,1,2,2
- Tétrachlorure de carbone
- 1,1,1-trichloroéthane

L'intégralité des résultats issus de ce suivi est synthétisée au sein du rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines présenté en Annexe 4 de la présente étude d'impact.

Sur la période 2007-2021, le suivi réalisé au niveau de ces trois piézomètres a permis d'observer une conformité sur la qualité des eaux souterraines circulant au droit du site de CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, que ce soit sur les piézomètres en amont (PZ1) et en aval (PZ2 et PZ3) hydraulique.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines, des analyses complémentaires ont été ajoutées au programme d'analyses présenté ci-avant. Les composés complémentaires correspondent à la liste préconisée dans le « guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base ».

Notamment, le suivi semestriel effectué sur les trois piézomètres du site ne comprend pas d'analyses d'eau sur les paramètres BTEX et éléments traces métalliques (ETM).

Les analyses ont révélé que l'eau de saturation du sol ne présentait aucune concentration anormale et qu'aucune pollution des eaux n'avait été identifiée. Ainsi, par analogie, l'eau de saturation n'étant pas polluée, la nappe souterraine (située au droit de l'échantillon d'eau de saturation du sol) est considérée comme n'étant pas polluée.

### **VIII.1.5. CAPTAGES D'EAU DESTINEE A L'ALIMENTATION HUMAINE**

Source : Agence Régionale de Santé de Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte ne se situent pas dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à l'alimentation humaine en eau potable. Il faut remarquer qu'aucun captage d'alimentation en eau potable n'existe sur la commune de Béville Le Comte.

Le périmètre de protection le plus proche du site CHIMIREC CDS est celui relatif au captage situé au niveau du lieu-dit « Le Bois Bichot », localisé sur la commune de Voise, à environ 1 200 mètres au Sud du site.

Le site de CHIMIREC CDS ne se trouve donc pas dans le périmètre de protection immédiat, rapproché ou éloigné d'un captage d'alimentation en eau potable. De ce fait, les activités du site CHIMIREC CDS ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur un captage d'eau potable.

### **VIII.1.6. USAGE DES EAUX SOUTERRAINES**

A l'exception des usages décrits précédemment, et à la connaissance de la société CHIMIREC CDS et des administrations compétentes consultées, aucun usage des eaux souterraines n'est réalisé sur le secteur d'étude.

De plus, aucun usage des eaux souterraines n'est prévu dans le cadre du projet porté par la société CHIMIREC CDS pour son site de Béville-le-Comte. L'intégralité des eaux consommées au sein de l'établissement restera prélevée à partir du réseau public de distribution d'eau potable ou produite par l'intermédiaire du dispositif de récupération des eaux pluviales de toiture.

## VIII.2. ÉTAT INITIAL DES EAUX SUPERFICIELLES

### VIII.2.1. HYDROGRAPHIE

Sources : carte IGN n°2116ET, Géoportail (consultation août 2021)

Le territoire communal de Béville-le-Comte est traversé par la Voise et plusieurs de ses affluents, dont le principal, le fossé d'Aigremont, est localisé à 700 mètres au Nord des terrains de la société CHIMIREC CDS. La Voise, localisée à 1 300 mètres à l'Est, rejoint l'Eure au niveau de la commune de Pierres soit à environ 20 km au Nord-Ouest de l'établissement CHIMIREC CDS.

Le réseau hydrographique du secteur d'étude est présenté par la figure suivante :



**Figure 48 : Réseau hydrographique du secteur d'étude**

Concernant les exutoires des différents types d'eaux produites à l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS, il est précisé que les eaux pluviales produites sont rejetées au réseau public de gestion des eaux pluviales de la commune. Au regard de la topographie du secteur, ces eaux pluviales sont naturellement dirigées en direction du Nord où elles rejoignent l'affluent de la Voise : le fossé d'Aigremont.

Concernant les eaux usées domestiques, l'intégralité des eaux produites au sein de la commune de Béville-le-Comte est dirigée vers la station d'épuration communale localisée sur une berge de la Voise.



## VIII.2.2. QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie et DREAL du Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

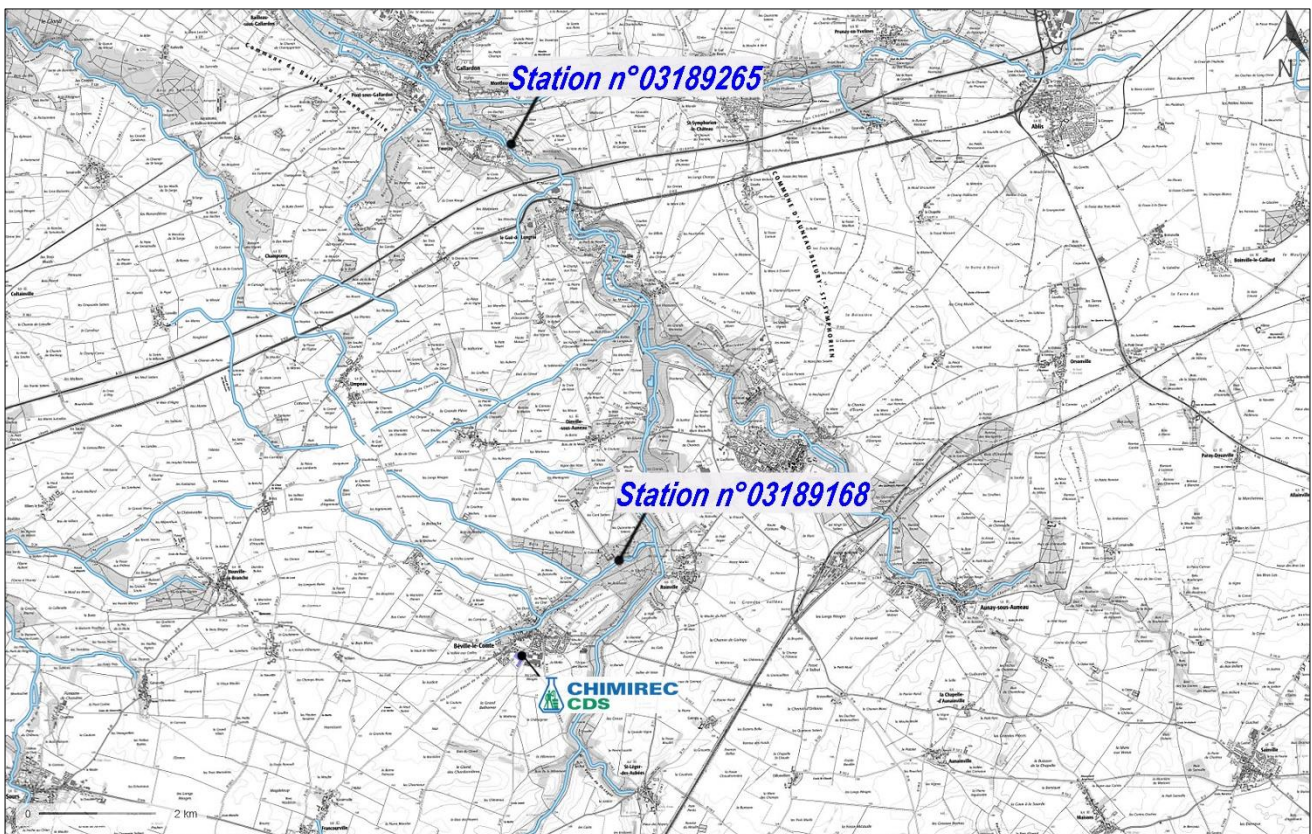
La masse d'eau superficielle la plus proche du site, et pour laquelle il existe des données sur la qualité des eaux correspond à « La Voise de sa source au confluent de l'Eure (exclu) » qui est référencée sous le code FRHR244 d'après le SDAGE Seine-Normandie 2010-2015.

Le suivi de la qualité des eaux de surface sur l'ensemble du territoire national est assuré par un maillage de stations de mesures réparties sur les cours d'eau et gérées par le Système d'Information sur l'Eau (SIE). L'application web « naiades.eaufrance », proposée par le SIE et le BRGM, permet de visualiser les résultats de ces analyses.

Deux stations de mesures de la qualité des eaux de la Voise et ses affluents sont localisées dans le secteur d'étude. Ces deux stations, situées en aval par rapport aux points de rejets aqueux de l'établissement CHIMIREC CDS, sont les suivantes :

- la station n°03189168, pour le secteur du « fossé d'Aigremont à Béville-le-Comte » localisée à 2 km au Nord-Est du site d'étude,
- la station n°03189265, pour le secteur de « la Voise à Ymeray » localisée à 8,5 km au Nord-Est du site d'étude.

Ces deux stations sont localisées sur la figure suivante :



**Figure 49 : Localisation des stations de mesure de la qualité de l'eau étudiées**

Les synthèses des campagnes de mesures réalisées au niveau de ces stations, moyennées pour la période 2018-2019 (dernières mesures disponibles) sont présentées ci-après :

Paramètres	Station n°03189168 « Le fossé d'Aigremont à Béville-le-Comte »	Station n°03189265 « La Voie à Ymeray »
pH (1302)	8,1	7,9
Conductivité à 25 C° (1303)	885 µS/cm	946 µS/cm
MES (1305)	25,4 mg/L	11,5 mg/L
Oxygène dissous (1311)	9,03 mg(O <sub>2</sub> )/L	8,58 mg(O <sub>2</sub> )/L
Saturation en oxygène (1312)	81 %	79 %
DBO <sub>5</sub> (1313)	1,2 mg(O <sub>2</sub> )/L	2,9 mg(O <sub>2</sub> )/L
Azote Kjeldahl (1319)	0,5 mg(N)/L	0,86 mg(N)/L
Ammonium (1335)	0,04 mg(NH <sub>4</sub> )/L	0,37 mg(NH <sub>4</sub> )/L
Nitrites (1339)	0,23 mg(NO <sub>2</sub> )/L	0,29 mg(NO <sub>2</sub> )/L
Nitrates (1340)	48,9 mg(NO <sub>3</sub> )/L	21,5 mg(NO <sub>3</sub> )/L
Phosphore total (1350)	0,2 mg(P)/L	0,17 mg(P)/L
Orthophosphates (1433)	0,63 mg(PO <sub>4</sub> )/L	0,46 mg(PO <sub>4</sub> )/L
Carbone Organique (1841)	1,86 mg(C)/L	4,3 mg(C)/L

**Tableau 14 : Résultats des mesures de la qualité des eaux au niveau des stations de mesures étudiées pour la période 2018 à 2019**

L'arrêté ministériel du 25 janvier 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R.212-10, R.212-11 et R.212-18 du Code de l'Environnement fixe les limites de classes d'état des eaux superficielles.

Le tableau suivant présente ces différentes limites :

Paramètres par élément de qualité	Limites des classes d'état			
	Très bon / Bon	Bon / Moyen	Moyen / Médiocre	Médiocre / Mauvais
<b>Bilan de l'oxygène</b>				
Oxygène dissous (mg O <sub>2</sub> /l)	8	6	4	3
Taux de saturation en O <sub>2</sub> dissous (%)	90	70	50	30
DBO <sub>5</sub> (mg O <sub>2</sub> /l)	3	6	10	25
Carbone organique dissous (mg C/l)	5	7	10	15
<b>Température</b>				
Eaux salmonicoles	20	21,5	25	28
Eaux cyprinicoles	24	25,5	27	28
<b>Nutriments</b>				
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> (mg PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> /l)	0,1	0,5	1	2
Phosphore total (mg P/l)	0,05	0,2	0,5	1
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> (mg NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> /l)	0,1	0,5	2	5
NO <sub>2</sub> (mg NO <sub>2</sub> /l)	0,1	0,3	0,5	1
NO <sub>3</sub> (mg NO <sub>3</sub> /l)	10	50	*	*
<b>Acidification<sup>1</sup></b>				
pH minimum	6,5	6	5,5	4,5
pH maximum	8,2	9	9,5	10
<b>Salinité</b>				
Conductivité	*	*	*	*
Chlorures	*	*	*	*
Sulfates	*	*	*	*

**Tableau 15 : Valeurs des limites des classes d'état pour les paramètres physico-chimiques généraux pour les cours d'eau (Arrêté du 25 janvier 2015)**

Le tableau suivant permet de situer, grâce à un code couleur présenté ci-après, les valeurs de concentration moyennes mesurées sur les stations étudiées par rapport aux classes d'état fixées par l'Arrêté du 25 janvier 2015.

Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais

Paramètres	Station n°03189168 « Le fossé d'Aigremont à Béville-le-Comte »	Station n°03189265 « La Voise à Ymeray »
pH (1302)		
Oxygène dissous (1311)		
Saturation en oxygène (1312)		
DBO <sub>5</sub> (1313)		
Ammonium (1335)		
Nitrites (1339)		
Nitrates (1340)		
Phosphore total (1350)		
Orthophosphates (1433)		
Carbone Organique (1841)		

**Tableau 16 : Classes d'état pour les paramètres physico-chimiques mesurés au niveau des stations étudiées**

L'analyse de ces résultats témoigne du bon voire très bon état physico-chimique de la Voise et d'un état moyen voire bon du Fossé d'Aigremont. Concernant ce dernier, les paramètres déclassant sont le phosphore et les orthophosphates.

Les concentrations mesurées dans le fossé d'Aigremont et la Voise restent du même ordre, notamment pour les paramètres déclassant le Fossé d'Aigremont.

### VIII.2.3. HYDROMETRIE

Source : Banque HYDRO (consultation août 2021)

Les débits moyens (modulés) des cours d'eau du secteur sont dépendants de la pluviométrie. Ce régime pluvial se traduit par de hautes eaux pendant la période hivernale et un étiage plus ou moins sévère durant l'été. Il n'existe aucune station hydrométrique sur le fossé d'Aigremont, par conséquent, seules les données concernant la Voise, dont le fossé d'Aigremont est l'affluent, seront présentées à la suite.

L'unique station hydrométrique de la Voise, référencée H4068400, est localisée sur la commune d'Ymeray à environ 8,5 km au Nord-Est de la zone d'étude. Cette station hydrométrique a été mise en service en 2018, aussi, aucune donnée mensuelle, concernant le débit moyen de la Voise, n'est disponible à la date de dépôt du présent dossier de demande d'autorisation environnementale. Selon la banque HYDRO, le débit journalier maximal mesuré de la Voise s'élève à 1,58 m<sup>3</sup>/s (mesuré le 6 mars 2020). La répartition des débits mesurés depuis la mise en service de cette station hydrométrique est précisée par le tableau suivant :

Fréquences	0.99	0.98	0.95	0.90	0.80	0.70	0.60	0.50	0.40	0.30	0.20	0.10	0.05	0.02	0.01
Débit (m3/s)	0.964	0.813	0.671	0.546	0.441	0.380	0.343	0.304	0.250	0.180	0.133	0.084	0.071	0.057	0.043

**Tableau 17 : Répartition des débits mesurés de la Voise depuis 2018**

Le débit de la Voise peut, au regard des éléments présentés ci-avant, être caractérisé de faible.

### VIII.2.4. USAGE DES EAUX SUPERFICIELLES

Aucun usage des eaux superficielles n'est actuellement fait au niveau de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte ; la totalité de l'eau consommée sur le site est issue du réseau public ou du dispositif de récupération des eaux pluviales de toiture.

Ainsi, aucune eau consommée sur le site n'est directement prélevée depuis le réseau hydrographique. Le projet porté par l'exploitant n'engendrera pas de modifications des modalités d'alimentation en eau du site.

## VIII.2.5. QUALITE DES EAUX DE BAINNADE

Source : Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

Aucun plan d'eau destiné à la baignade (suivi par le ministère de la Santé) n'est inventorié sur les communes de Béville-le-Comte et du rayon d'affichage de l'enquête publique (situées dans un rayon de 3 km).

A noter que la zone de baignade la plus proche se situe à 32 km au Nord des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS, il s'agit de la base de loisirs des Etangs de Hollande dont la qualité des eaux est jugée excellente.

## VIII.3. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

### VIII.3.1. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie (consultation août 2021)

La commune de Béville-le-Comte est intégrée dans le bassin hydrographique Seine-Normandie qui regroupe le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et couvre une surface d'environ 100 000 km<sup>2</sup>, avec une façade maritime de 640 km.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine Normandie pour la période 2010-2015, actuellement en vigueur, a été adopté le 29 octobre 2009 par le comité de bassin puis arrêté par le préfet coordonnateur de bassin. Rappelons ici que le SDAGE pour la période 2016-2021 a été annulé par décision du Tribunal administratif de Paris lors des jugements en date des 19 et 26 décembre 2018.

*Note : Le SDAGE Seine-Normandie pour la période 2022-2027 fera prochainement l'objet d'une consultation du public qui devrait se dérouler à la fin de l'année 2021, pour une entrée en application prévue début 2022.*

Ce document définit les orientations nécessaires à la gestion équilibrée du bassin prise au titre de la loi du 3 janvier 1992 et définit des objectifs de qualité assignés aux cours d'eau, sur la base des objectifs fixés initialement à l'échelon national (lesquels ont été pris en application du décret n°91-1283 du 19 décembre 1991). Le SDAGE Seine Normandie s'articule autour de dix propositions :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques.
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques.
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses.
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux.
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides.
- Gérer la rareté de la ressource en eau.
- Limiter et prévenir le risque d'inondation.
- Acquérir et partager les connaissances.
- Développer la gouvernance et l'analyse économique.

Ces propositions ont pour but d'atteindre les objectifs fixés par le SDAGE. Ces objectifs principaux (détaillés ci-dessous) sont au nombre de neuf et couvrent l'ensemble des thèmes abordés par le SDAGE.

Elles sont associées à des programmes de mesures à l'échelle des sous bassins afin de prendre en considération les grandes disparités de cet immense réseau.

### VIII.3.1.1. Les objectifs de qualité des eaux de surface continentales et côtières

L'objectif à atteindre est de maintenir les masses d'eau en bon état, voire en très bon état, ou d'atteindre le bon état.

Pour les masses d'eaux naturelles, cet objectif prend en compte :

- l'objectif de bon état chimique,
- l'objectif de bon état écologique.

Pour les masses d'eau fortement modifiées (MEFM) et les masses d'eaux artificielles (MEA), cet objectif comprend :

- l'objectif de bon état chimique (identique à celui des masses d'eau naturelles),
- l'objectif de bon potentiel écologique.

L'état d'une masse d'eau de surface est caractérisé comme suit :

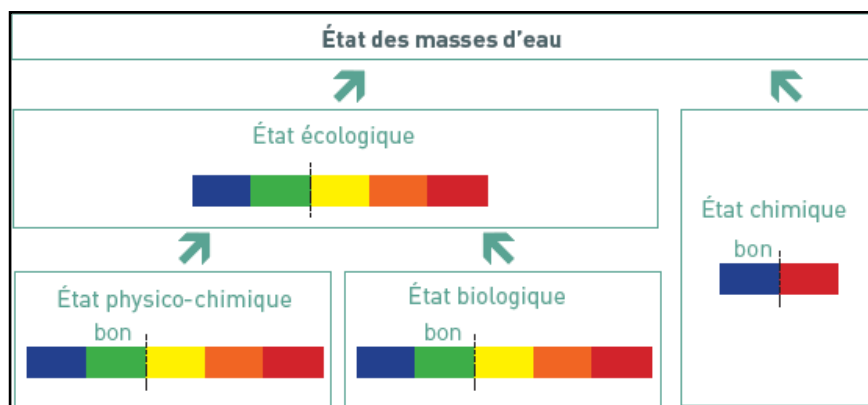


Figure 50 : Système de caractérisation de l'état des masses d'eau de surface

### VIII.3.1.2. Les objectifs de qualité retenus pour chacune des masses d'eau de surface du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands

L'objectif pour une masse d'eau est par définition l'atteinte en 2015 du bon état ou du bon potentiel. Pour les masses d'eau en très bon état, bon état ou bon potentiel actuellement, l'objectif est de le rester (non dégradation, c'est-à-dire qui ne doit pas changer de classe d'état).

Pour les masses d'eaux susceptibles de ne pas atteindre le bon état ou le bon potentiel en 2015, des reports d'échéances ou l'établissement d'objectifs moins stricts sont possibles.

Ils doivent répondre aux conditions inscrites aux articles 15 et 16 du décret 2005-475 du 16 mai 2005 relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application des V, VI et VII de l'article L.212-1 du code de l'environnement.

### VIII.3.1.3. Les objectifs de qualité des eaux souterraines

Au-delà des éléments fixés par le code de l'environnement, des objectifs spécifiques pour les eaux souterraines sont ébauchés dans la directive cadre 2000/60 et précisés dans la directive fille sur les eaux souterraines 2006/118 du 12 décembre 2006.

Ces éléments sont repris dans l'arrêté du 17 décembre 2008 :

- les critères du bon état chimique,
- l'obligation d'inverser les tendances à la hausse des concentrations en polluants, par la mise en œuvre des mesures nécessaires à cet objectif dès que les teneurs atteignent au maximum 75 % des normes et valeurs seuils.

#### **VIII.3.1.4. Les objectifs de qualité retenus pour chacune des masses d'eau souterraines du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands**

Les objectifs environnementaux retenus pour les masses d'eau souterraines :

- la non dégradation des eaux et l'inversion de tendance,
- le délai fixé pour atteindre le bon état,
- les paramètres responsables du risque de non atteinte du bon état chimique, pour chacune des masses d'eau,
- l'atteinte de l'équilibre quantitatif.

#### **VIII.3.1.5. Les objectifs de quantité des eaux souterraines**

L'état quantitatif d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la quantité nécessaire pour l'alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes.

Les masses d'eau souterraines sont donc considérées en mauvais état quantitatif dans les cas suivants :

- l'alimentation de la majorité des cours d'eau drainant la masse d'eau souterraine devient problématique,
- la masse d'eau présente une baisse tendancielle de la piézométrie (niveau),
- des conflits d'usages récurrents apparaissent.

Au regard des critères ci-dessus, l'objectif de toutes les masses d'eau du bassin est le bon état quantitatif à l'horizon 2015.

#### **VIII.3.1.6. Les objectifs de quantité des eaux de surface**

Du fait de l'absence de déséquilibre global marqué entre les prélèvements en eau et la ressource disponible dans le bassin Seine et cours d'eau côtiers normands, la problématique de gestion des étiages ne vise pas à gérer des déséquilibres structurels. Elle vise à faire face à des situations exceptionnelles ou locales de sécheresse et de surexploitation de la ressource en eau souterraine, au regard notamment de son rôle d'alimentation des écosystèmes aquatiques.

Des objectifs de quantité en période d'étiage sont définis aux principaux points de confluence du bassin et autres points stratégiques pour la gestion de la ressource en eau appelés points nodaux. Ils sont constitués :

- d'une part, des débits de crise en dessous desquels seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits,
- d'autre part, dans les zones du bassin où un déficit chronique est constaté, de débits d'objectifs d'étiage permettant de satisfaire l'ensemble des usages en moyenne huit années sur dix et d'atteindre le bon état des eaux.

Parallèlement, le dispositif de gestion de crise, complété par le plan d'action sécheresse initié en 2004, basé sur la fixation de seuils associés à des restrictions progressives d'usages, doit être amélioré.

#### **VIII.3.1.7. Les objectifs liés aux zones protégées**

Conformément au 5 du IV de l'article L.212-1 du code de l'environnement, les exigences liées aux zones faisant l'objet de dispositions législatives ou réglementaires particulières en application d'une législation communautaire spécifique doivent être respectées.

### VIII.3.1.8. Les substances prioritaires et dangereuses

La directive 2006/11/CE (ex 76/464/CEE) sur les substances dangereuses définit le cadre européen d'action concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu. De nombreux textes précisent ces dispositions par la suite.

Pour les eaux souterraines, ce cadre est défini par la directive 80/68/CEE.

Par ailleurs, la DCE 2000/60/CE définit une stratégie de lutte contre la pollution de l'eau pour une partie de ces substances dans son article 16 et ses annexes IX et X. Il est également prévu qu'une protection au moins équivalente aux directives précédentes soit assurée.

Enfin la nouvelle directive 2008/105/CE fixe pour les substances prioritaires de l'annexe X de la DCE et certains autres polluants (8 substances, dites Liste I, de la directive 2006/11/CE), les normes de qualité environnementale à respecter localement pour ces substances dans les eaux de surface.

La directive 2006/11/CE a conduit en France, pour les eaux de surface, au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses (décret 2005-378 du 20 avril 2005 et arrêté du 30 juin 2005 modifié). Au-delà des premiers inventaires, ce programme définit notamment :

- des listes de substances dont on doit réduire les rejets, pertes et émissions, et les objectifs de réduction à définir, à l'échelle du bassin,
- les normes de qualité à respecter localement dans les eaux de surface (modifié par la récente directive 2008/105/CE),
- la démarche à mener pour sélectionner les substances dangereuses pertinentes sur le bassin Seine et cours d'eau côtiers normands pour lesquelles un objectif de réduction doit être défini.

Pour les eaux souterraines, la directive fille de la DCE 2006/118/CE et les textes de transposition français précisent la DCE pour les normes à respecter, en particulier pour les pesticides.

### VIII.3.1.9. Les objectifs spécifiques aux zones de protection des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine

La DCE prévoit explicitement dans son article 4-1-c le respect en 2015 de tous les objectifs environnementaux et des normes s'appliquant aux zones protégées.

Pour les zones désignées pour le captage d'eau destinée à la consommation humaine (appelées zones protégées AEP), la directive précise dans son article 7 l'obligation de respecter en 2015 à la fois :

- les objectifs environnementaux définis dans le cadre de l'article 4 de la DCE et notamment le respect des seuils correspondant à l'objectif d'état défini pour chaque masse d'eau,
- les normes de qualité établies dans le cadre de l'article 16 de la DCE (substances prioritaires) et des directives substances dangereuses,
- la directive eau potable (80/778/CEE, modifiée par la directive 98/83/CEE),
- la réduction des traitements pour l'AEP, en prévenant la dégradation de la ressource. Il s'agit d'arrêter ou d'inverser les tendances à la hausse des concentrations en polluants.

Pour chaque paramètre, c'est l'objectif le plus strict qui est à respecter (DCE article 4.2). Ces objectifs spécifiques ont été transposés en droit français (code de l'environnement, de la santé publique...).

### VIII.3.2. OBJECTIFS DE QUALITE DES MASSES D'EAU FIXES PAR LE SDAGE SEINE-NORMANDIE

A l'échelle locale, la masse d'eau FRHR244 « La Voise de sa source au confluent de l'Eure (exclu) » est associée, selon le SDAGE du bassin Seine Normandie pour la période 2010-2015, aux objectifs de qualité suivants :

- objectif de l'état écologique : bon état 2027,
- objectif de l'état chimique : bon état 2027.

Le report du bon état écologique est motivé par des raisons morphologiques (continuité du cours d'eau). Les paramètres déclassant sont les invertébrés, les phytoplanctons et les conditions morphologiques du cours d'eau. Le report du bon état chimique est motivé par des raisons techniques et économiques, les paramètres déclassant le cours d'eau chimiquement sont les nutriments ainsi qu'une pollution aux Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP).

### VIII.3.1. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Source : Site du SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques (consultation août 2021)

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil permettant de mettre en œuvre une politique coordonnée de gestion d'un cours d'eau et de la ressource en eau. Il permet notamment d'atteindre l'objectif de « bon état des masses d'eau », tel que préconisé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Les terrains exploités par la société CHIMIREC CDS intègrent le périmètre du SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques. Le périmètre de ce SAGE, arrêté le 13 janvier 1999, représente une superficie de 9 722 km<sup>2</sup>, compte 681 communes sur 2 régions et 6 départements, ce qui représente une population totale d'environ 1,4 million d'habitants.

Le SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 11 juin 2013. Le fonctionnement du SAGE est administré par le Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais qui est la structure porteuse du projet. La commission locale de l'eau (CLE) qui est l'instance de concertation des acteurs du territoire du SAGE en suit la mise en œuvre.

Le SAGE Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques vise ainsi à :

- Atteindre le bon état des eaux,
- Gérer quantitativement la ressource,
- Assurer durablement la qualité de la ressource,
- Préserver les milieux naturels,
- Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement.

De ces grands enjeux découlent les 14 règles du SAGE qui concernent :

1. Les volumes prélevables annuels pour l'irrigation,
2. Les volumes prélevables annuels pour les usages économiques, hors irrigation,
3. Les volumes prélevables annuels pour l'alimentation en eau potable,
4. Les Schémas de gestion pour les nappes à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable (NAEP),
5. Les prélèvements en nappe à usage géothermique,
6. La réduction des phénomènes d'eutrophisation par un renforcement du traitement de l'azote et du phosphore par les stations d'eaux résiduaires urbaines et industrielles,
7. La mise en œuvre des systèmes de gestion alternatifs des eaux pluviales,
8. La limitation de l'impact des nouveaux forages sur la qualité de l'eau,
9. La prévention de toute nouvelle atteinte à la continuité écologique,
10. L'amélioration de la continuité écologique existante,



11. La protection des berges par des techniques douces si risque pour les biens et les personnes,
12. L'entretien du lit mineur des cours d'eau par des techniques douces,
13. La protection des zones humides et leurs fonctionnalités,
14. La protection des zones d'expansion de crues.

Le positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS par rapport à ces objectifs est fourni au chapitre suivant.

## VIII.4. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR L'HYDROGÉOLOGIE ET MESURES ASSOCIÉES

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, n'a et n'aura pas d'impact sur l'hydrogéologie du secteur.

Son fonctionnement et les aménagements du site ne perturbent pas l'écoulement des eaux souterraines. Les activités exercées sur le site ne sont pas à l'origine d'une consommation d'eau à partir d'un forage autre que celui alimentant la commune de Béville-le-Comte en eau potable.

L'eau consommée sur le site pour les besoins sanitaires et le lavage des locaux provient et proviendra exclusivement du réseau public de distribution d'eau potable. Comme explicité précédemment, les eaux utilisées pour le nettoyage des contenants vides sont et seront issues, lorsque la pluviométrie le permettra, du système de collecte des eaux pluviales de toiture. Dans le cadre du projet objet de la présente demande, il est rappelé que ce dispositif de récupération sera déplacé plus à proximité de la future aire dédiée au lavage des contenants. Le dispositif captera les eaux pluviales produites sur une partie du bâtiment d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, les eaux pluviales seront temporairement stockées au sein d'une cuve de 20 m<sup>3</sup>.

## VIII.5. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES EAUX SOUTERRAINES ET MESURES ASSOCIÉES

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, n'a et n'aura aucun impact sur les eaux souterraines pour les mêmes raisons que celles citées précédemment : les aménagements actuels et prévus ne sont pas de nature à perturber leur écoulement et le site n'est et ne sera pas à l'origine d'une consommation d'eaux souterraines.

Les eaux produites sur le site sont et resteront gérées et traitées de façon à éviter tout rejet susceptible de polluer les sols et a fortiori, les eaux souterraines. Enfin, un réseau de piézomètre permet de suivre l'évolution de la qualité des eaux souterraines circulant au droit du site. Ce suivi a permis de s'assurer que l'exploitation de l'établissement n'avait pas eu d'impact sur les eaux souterraines.

Les piézomètres actuellement présents au sein de l'établissement CHIMIREC CDS sont disposés sous la voirie du site et sont protégés par une plaque de protection et un cadenas. La présence de ces installations n'est donc pas susceptible de représenter un risque pour les eaux souterraines circulant au droit du site. Les photographies suivantes présentent des vues de ces piézomètres :



Piezomètre 1



Piezomètre 2



Piezomètre 3

Figure 51 : Vues des piézomètres du site et des équipements de protection

## VIII.6. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LA RESSOURCE EN EAU ET MESURES ASSOCIEES

### VIII.6.1. MODE D'APPROVISIONNEMENT ET CONSOMMATIONS

L'eau consommée sur le site CHIMIREC CDS est et restera issue du réseau public de la commune de Béville-le-Comte et du système de récupération des eaux pluviales de toiture. Le réseau alimentant le site est et restera équipé d'un disconnecteur permettant d'éviter tout retour d'eaux souillées au sein du réseau d'eau potable de la commune.

#### VIII.6.1.1. Usages

L'eau prélevée au réseau d'adduction public est utilisée pour plusieurs types d'usage :

- les besoins sanitaires du personnel,
- le lavage des contenants (si les réserves d'eaux pluviales sont vides) et des locaux,
- l'alimentation du système de brumisation des déchiqueteurs de l'établissement.

#### VIII.6.1.2. Consommations

Le tableau présenté ci-après fournit des estimations concernant les consommations d'eau actuelles en fonction des usages listés ci-avant :

Usage	Commentaire	Estimation
Besoins sanitaire du personnel	50 L / personne / jour sur une période de 260 jours (31 personnes).	403 m <sup>3</sup> /an
Lavage des contenants et des installations	1 m <sup>3</sup> /j sur une période de 260 jours.	260 m <sup>3</sup> /an
Alimentation des systèmes de brumisation des déchiqueteurs	Environ 5 m <sup>3</sup> par an et par déchiqueteur.	10 m <sup>3</sup> /an
<b>Total</b>		<b>673 m<sup>3</sup>/an</b>

**Tableau 18 : Consommations d'eaux estimées – situation actuelle**

D'après ces chiffres, la consommation annuelle en eau potable de l'établissement serait d'environ 673 m<sup>3</sup>. Cette estimation ne tient pas compte du fait qu'une partie des employés de l'établissement CHIMIREC CDS sont des chauffeurs ou des commerciaux, rarement présents sur le site.

De plus, elle ne tient pas compte des modalités d'alimentation du poste de lavage des contenants, dont les eaux utilisées sont et seront majoritairement issues du dispositif de récupération des eaux de toitures.

Le tableau suivant présente la quantité d'eau potable prélevée par la société CHIMIREC CDS les trois dernières années :

Années	Quantité d'eau potable prélevée au réseau de distribution
<b>2020</b>	425 m <sup>3</sup>
<b>2019</b>	458 m <sup>3</sup>
<b>2018</b>	313 m <sup>3</sup>

**Tableau 19 : Consommation en eau potable de l'établissement CHIMIREC CDS sur les trois dernières années**

Ainsi, pour les années précédentes la quantité d'eau potable prélevée par la société CHIMIREC CDS sur le réseau public ne s'est élevée qu'à une moyenne de 398 m<sup>3</sup> par an ce qui est largement inférieure à l'estimation présentée ci-avant. Afin de faire face à d'éventuelles surconsommations imprévues, l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS souhaite néanmoins que ses prélèvements en eau potable soient limités à un maximum de 800 m<sup>3</sup>/an.

Enfin, le projet porté par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS, qui va permettre l'embauche d'une dizaine de personnes, devrait engendrer une augmentation des prélèvements au réseau public de distribution d'eau potable. En effet, l'usage d'eau potable à des fins sanitaires représente une large part du volume global d'eau potable prélevé au réseau, l'augmentation de l'effectif envisagée va donc engendrer un accroissement des volumes prélevés pour ce poste de consommation. Les autres projets portés par l'exploitant (diversification des activités et accroissement des capacités de stockage), n'auront aucun impact sur les consommations du site.

La réutilisation des eaux pluviales générées au niveau d'une partie des toitures de l'établissement s'apparente à « *une mesure permettant une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau notamment par le développement de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie en remplacement de l'eau potable, le cas échéant.* », elle répond donc à l'alinéa 4 de l'article R181-13 modifié par le décret 2021-807 du 4 juin 2021.

### VIII.6.1.3. Mesures en cas de sécheresse

Même si les consommations de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte apparaissent comme relativement modestes au regard de celles d'autres établissements industriels nécessitant des apports d'eau potable importants, en cas d'alerte sécheresse, le site mettra en œuvre une limitation des prélèvements en eau potable pour le lavage des locaux et des contenants, conformément aux recommandations des services de l'état.

## VIII.6.2. LES REJETS EN PROVENANCE DU SITE

La figure présentée ci-après synthétise les modalités de gestion des eaux mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. Les modalités de gestion des différents types d'eaux seront, par la suite, détaillées dans les points suivants.

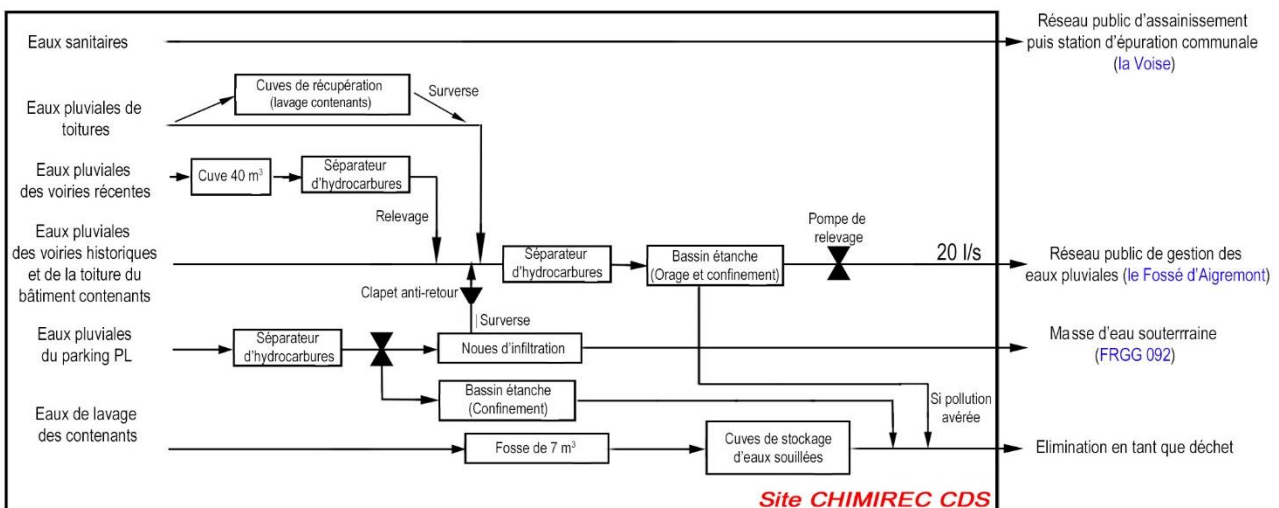


Figure 52 : Synthèse des modalités de gestion des eaux sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte

### VIII.6.3. ANALYSE DES EFFETS DU REJET D'EAUX USEES DOMESTIQUES

La commune de Béville-le-Comte est dotée d'une station d'épuration collective à laquelle l'établissement CHIMIREC CDS est raccordé.

#### VIII.6.3.1. Caractéristiques de la station

Les effluents domestiques générés par le site et les entreprises et habitations de toute la zone sont ainsi dirigés vers la station d'épuration communale de Béville-le-Comte localisée au niveau du lieu-dit « Genetées » à 1 100 mètres à l'Est de l'établissement CHIMIREC CDS.

Cette station, mise en exploitation en 2011, est dimensionnée pour une capacité de 1 910 équivalent-habitants (EH). La filière de traitement est de type boue activée avec aération prolongée. Cette station est également dotée d'une filière boues et de filtres plantés de roseaux.

Les caractéristiques dimensionnelles de cette station sont les suivantes :

Paramètres de la station de traitement	MES	DBO <sub>5</sub>	DCO	NTK	Pt	Charge de référence
	138 kg/j	115 kg/j	266 kg/j	25 kg/j	3,7 kg/j	1910 eq. habitants

**Tableau 20 : Caractéristiques dimensionnelles de la station d'épuration de Béville-le-Comte**

Le rejet des effluents traités de la station se fait dans « La Voise de sa source au confluent de l'Eure (exclu) », référencé FRHR244 (d'après le SDAGE Seine-Normandie 2010 - 2015).

#### VIII.6.3.2. Évaluation de l'impact du rejet du site CHIMIREC CDS sur la station

La mesure de l'impact des rejets d'eau d'origine sanitaire est l'équivalent habitant. Cette mesure permet d'évaluer la capacité d'une station d'épuration sur la base de la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Sur la base de la présence, en situation future, de 42 personnes sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, représentant ainsi 21 équivalents habitants (ratio de 1/2 dans l'industrie), les flux de polluants émis représentera 1,1 % de la capacité nominale de traitement de la station d'épuration de Béville-le-Comte. A noter également qu'en 2019, la charge maximale traitée par station d'épuration de Béville-le-Comte s'est élevée à 514 équivalents habitants, soit 27% de sa capacité nominale.

Ainsi, les rejets domestiques produits par l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, ne représentent qu'une part négligeable des capacités de traitement de la station d'épuration de Béville-le-Comte au regard des caractéristiques dimensionnelles et du taux d'utilisation moyen de cette dernière.

De plus, les embauches prévues dans le cadre du projet porté par la société CHIMIREC CDS, ne généreront qu'une augmentation limitée (0,58% de la capacité de traitement de la station) du flux de polluants émis par l'établissement.

### VIII.6.4. ANALYSE DES EFFETS DU REJET D'EAUX USEES INDUSTRIELLES

Les activités entreprises par l'établissement CHIMIREC CDS consistent en la réception, le tri, le transit, le regroupement et le traitement de déchets d'activités économiques. Ces activités ne nécessitent pas la mise en œuvre d'eau : aucun rejet d'eaux industrielles n'est, et ne sera, donc à constater depuis le site.

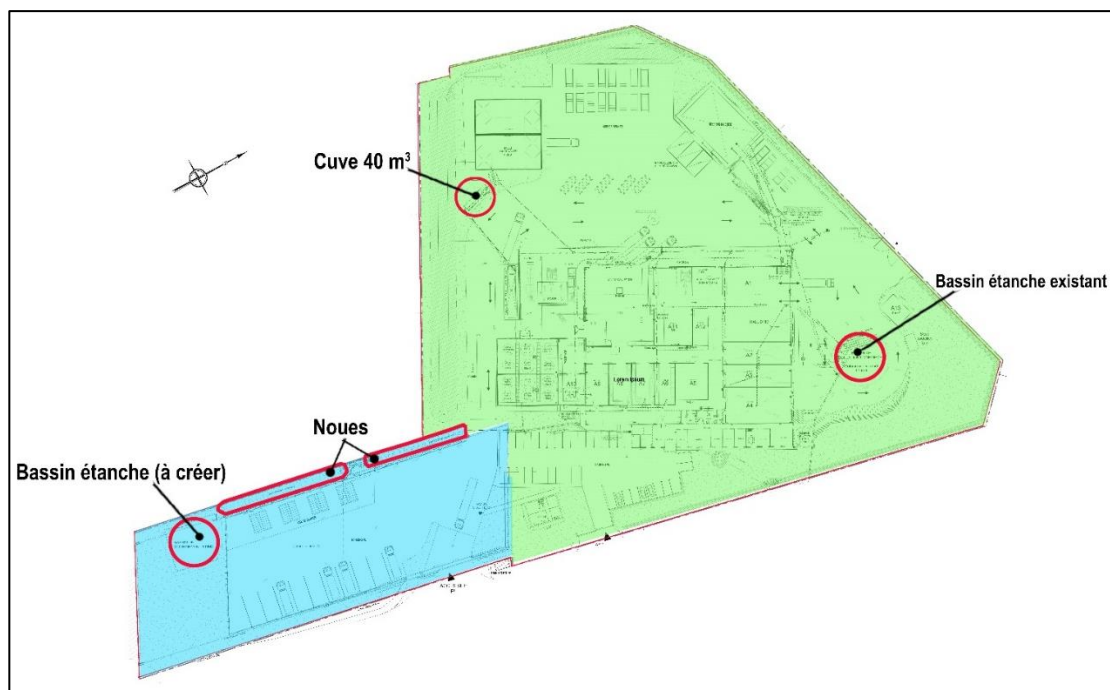
Des eaux de lavage sont et seront toutefois produites : lavage des équipements, des installations, des contenants, etc. Les eaux générées par les opérations de nettoyage des contenants sont et resteront collectées dans une fosse puis traitées en tant que déchets. Les eaux potentiellement souillées générées par le lavage des installations (bâtiment d'exploitation) rejoignent quant à elles une rétention de 10 m<sup>3</sup> située au sein du bassin étanche de l'établissement. Les eaux contenues au sein de cette rétention sont ensuite périodiquement pompées puis gérées en tant que déchets.

Enfin, les eaux utilisées dans le laboratoire (pour le rinçage des verreries) sont et resteront regroupées au sein de capacités de stockage et traitées en tant que déchets dans un centre agréé.

### VIII.6.5. ANALYSE DES EFFETS DES REJETS D'EAUX PLUVIALES

A l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS, les eaux pluviales sont gérées selon deux bassins versants distincts. Le premier bassin versant regroupe la zone d'exploitation située au niveau de l'emprise historique de l'établissement tandis que le second bassin versant est associé au parking, récemment aménagé, dédié au stationnement des poids-lourds de la société et à l'entreposage de bennes vides.

La cartographie présentée ci-après précise l'emprise de ces deux bassins versants ainsi que les ouvrages associés à la gestion des eaux pluviales :



**Figure 53 : Emprise des bassins versants et localisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales**

Les modalités de gestion des eaux pluviales mises en œuvre au sein de ces deux bassins versants sont présentées au sein des points suivants. Il est précisé que dans le cadre de la présente demande, l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS ne sollicite aucune modification des modalités de gestion des différents types d'eau produite sur le site.

#### **VIII.6.5.1. Les eaux pluviales générées au niveau de la zone d'exploitation (BV1)**

Les eaux pluviales produites sur l'ensemble de la zone d'exploitation sont collectées par un unique réseau canalisant à la fois les eaux pluviales générées au niveau des voiries de la zone d'exploitation et les eaux générées au niveau des toitures du bâtiment d'exploitation vers un bassin étanche présentant un volume utile de 366 m<sup>3</sup>.

A noter que dans le cadre des récents travaux portant sur l'extension d'une partie des voiries périphériques de l'établissement, une cuve tampon de 40 m<sup>3</sup> et un séparateur d'hydrocarbures ont été mis en place afin de gérer les eaux pluviales générées sur les nouvelles voiries du site. Les eaux pluviales contenues dans cette cuve sont transférées vers le réseau de gestion des eaux de la zone d'exploitation par l'intermédiaire d'une pompe de relevage.

En amont du bassin étanche, l'ensemble des eaux pluviales générées au niveau de la zone d'exploitation (voiries historiques, voiries récentes et toitures) transitent par un second séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin étanche.

Le bassin étanche de 366 m<sup>3</sup> permet également de confiner les eaux d'extinction d'un potentiel incendie grâce à une poire de niveau positionnée au sein de la rétention de 10 m<sup>3</sup> située au sein du bassin étanche de l'établissement. En effet, lorsque la poire détecte le remplissage de la rétention de 10 m<sup>3</sup>, la pompe de relevage du bassin étanche, qui permet de transférer les eaux vers le réseau public de gestion des eaux pluviales, s'arrête automatiquement.

Le bassin étanche de 366 m<sup>3</sup> permet également de confiner les eaux d'extinction d'un potentiel incendie grâce à la pompe de relevage disposée en sortie du bassin dont le fonctionnement est asservi à l'alarme de l'établissement. Aussi, le dimensionnement du bassin répond aux instructions du document D9A : « Document technique de défense extérieure contre l'incendie et rétentions » (cf. Partie III : Étude de dangers).

#### **VIII.6.5.2. Les eaux pluviales générées au niveau du parking dédié aux poids-lourds (BV2)**

Les eaux pluviales générées au niveau du parking réservé au stationnement des poids-lourds de la société et à l'entreposage de bennes vides sont collectées par un réseau dédié. Les eaux pluviales collectées transitent par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre des noues d'infiltration présentant une contenance cumulée de 80 m<sup>3</sup>. Au sein de ces noues, les eaux pluviales traitées sont infiltrées dans les sols et rejoignent la masse d'eau souterraine, favorisant ainsi son rechargement.

En cas d'orage, et afin de faire face au risque de débordement des noues d'infiltration, un dispositif de surverse, doté d'un clapet anti-retour, permet de transférer l'éventuel trop-plein vers le réseau de gestion des eaux pluviales de la zone d'exploitation (BV1). Dans une telle situation, les eaux pluviales transférées depuis les noues vers le réseau de la zone d'exploitation rejoindraient le bassin étanche de 366 m<sup>3</sup> après avoir transité pas le séparateur d'hydrocarbures situé en amont.

En cas d'incendie survenant au niveau du parking dédié aux poids-lourds, une vanne permet de dévier les eaux vers un bassin étanche qui sera aménagé à proximité du parking.

### VIII.6.5.3. Synthèse des modalités de gestion des eaux pluviales

Le tableau synthétise les éléments décrits au sein des points précédents :

	Gestion des pluies courantes	Gestion des pluies intenses	Gestion en cas de déversement accidentel sur les voiries du site ou en cas d'incendie
<b>Eaux pluviales générées au niveau de la zone d'exploitation historique</b>	Séparateur d'hydrocarbures puis régulation du débit à 20 l/s au sein du bassin étanche de l'établissement par l'intermédiaire de la pompe de relevage.		<u>Coupage automatique de la pompe de relevage permettant le transfert des eaux au réseau public (via la poire de niveau)</u>  Mise en charge du bassin étanche et des réseaux du site.
<b>Eaux pluviales générées au niveau des voiries de la zone d'exploitation récemment créées</b>	Séparateur d'hydrocarbures puis fosse de 40 m <sup>3</sup> puis transfert vers le réseau eaux pluviales de la zone d'exploitation historique via une pompe de relevage.		
<b>Eaux pluviales générées au niveau du parking dédié aux poids-lourds</b>	Séparateur d'hydrocarbures puis infiltration au sein des noues.	Séparateur d'hydrocarbures puis infiltration au sein des noues + Surverse le réseau de gestion des eaux pluviales de la zone d'exploitation. Passage par le séparateur d'hydrocarbures de BV1 et régulation du débit à 20 l/s au sein du bassin étanche de 366 m <sup>3</sup> .	<u>Fermeture de la vanne permettant de dévier les eaux vers le futur bassin étanche</u>  Mise en charge du bassin étanche associé au parking dédié au stationnement des poids-lourds

**Tableau 21 : Synthèse des modalités de gestion**

### VIII.6.5.4. Devenir des eaux pluviales rejetées par le site

Les eaux pluviales produites au niveau des voiries de la zone d'exploitation et des toitures du bâtiment d'exploitation et du bâtiment administratif rejoignent le réseau de gestion des eaux pluviales de la zone. Comme vu précédemment, la topographie à l'échelle du secteur présente une légère pente en direction du Fossé d'Aigremont qui passe à 700 mètres au Nord des terrains de la société CHIMIREC CDS. Il s'agit donc de l'exutoire naturel des eaux pluviales produites à l'échelle du secteur d'étude.

A l'échelle du parking dédié au stationnement des poids-lourds de la société et à l'entreposage des bennes vides, les eaux pluviales rejoignent la masse d'eau souterraine par l'intermédiaire des noues d'infiltration. En cas d'orage, les eaux pluviales sont transférées par surverse vers le réseau de gestion des eaux pluviales associé à la zone d'exploitation et rejoignent donc le Fossé d'Aigremont.

### VIII.6.5.5. Fonctionnement des débourbeurs-séparateurs d'hydrocarbures

Les débourbeurs-séparateurs d'hydrocarbures de l'établissement sont dimensionnés pour atteindre un rendement épuratoire de 5 mg d'hydrocarbures totaux par litre. Le bon fonctionnement épuratoire des séparateurs d'hydrocarbures est contrôlé régulièrement au moyen d'analyses sur les eaux pluviales prélevées en sortie des séparateurs d'hydrocarbures via des regards de prélèvement.

Enfin, les trois séparateurs d'hydrocarbures de l'établissement sont nettoyés, à minima, une fois par an.

### VIII.6.5.6. Dimensionnement des ouvrages de régulation des eaux pluviales

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale, très peu de nouvelles surfaces imperméabilisées vont être créées. De ce fait, le dimensionnement des ouvrages de régulation (noues et bassin étanche) n'est pas remis en cause par le projet. Les installations resteront donc suffisamment dimensionnées compte tenu du débit de fuite réglementaire (20 l/s) prescrit par la convention de rejets dont bénéficie l'établissement CHIMIREC CDS.

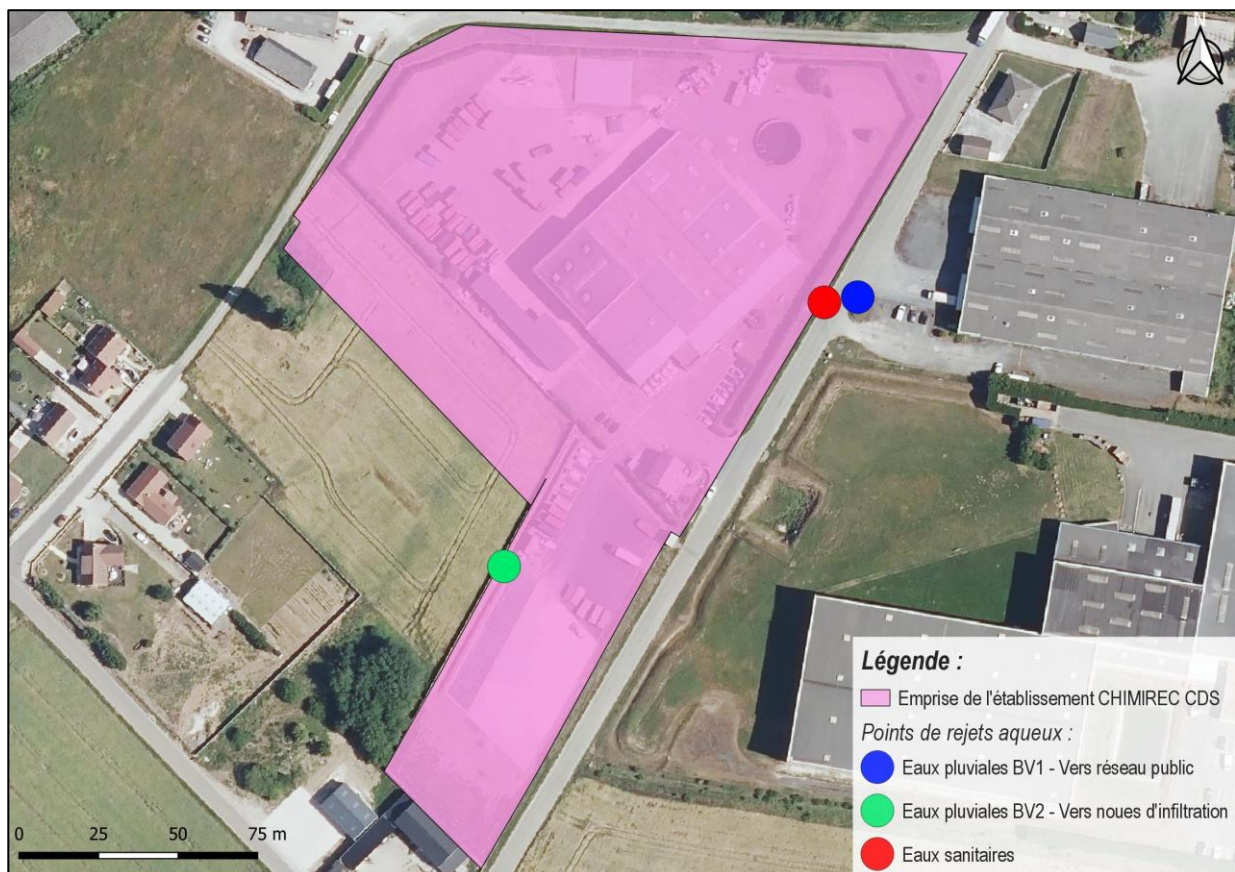
## VIII.6.6. LOCALISATION DES POINTS DE REJET

Le tableau suivant précise les coordonnées Lambert 93 des différents points de rejet des effluents aqueux produits au sein de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte :

	X (mètres)	Y (mètres)
Eaux pluviales vers réseau public - Point A	604 716	6 815 479
Eaux pluviales vers noues d'infiltration - Point B	604 606	6 815 395
Eaux usées domestiques - Point C	604 706	6 815 477

**Tableau 22 : Coordonnées Lambert 93 des points de rejet**

La figure en page suivante présente la localisation de ces points de rejet :



**Figure 54 : Localisation des points de rejet des effluents aqueux**



### VIII.6.7. PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

La société CHIMIREC CDS propose le programme de surveillance suivant pour ses futurs rejets d'eaux pluviales de ruissellement, au niveau des points de rejet A – bassin BV1 et B – bassin BV2.

Les référentiels présentés ci-après ont été utilisés :

- Arrêté ministériel du 02 février 1998 modifié ;
- Directive IED – BREF WT – MTD n°7 pour les paramètres applicables aux activités de traitement physicochimique des déchets. Le site ne réalise pas de traitement de déchets liquides aqueux, il n'est donc pas concerné par les paramètres associés à cette activité ;
- Convention de rejet avec la commune de Béville-le-Comte.

	Point A – BV1	Point B – BV2	VLE applicable	Périodicité	Justification
pH	X	X	5,5 – 8,5	Tous les 6 mois	-
DBO5	X	X	100 mg/l	Tous les 6 mois	AM 02/02/1998
Hydrocarbures totaux	X	X	5 mg/l	Tous les 6 mois	Convention de rejet
DCO	X	X	125 mg/l	Tous les 6 mois	
MES	X	X	35 mg/l	Tous les 6 mois	
COT	X	X	60 mg/l	Tous les 6 mois	MTD 7 – Traitement physicochimique des déchets
Azote total	X	X	30 mg/l	Tous les 6 mois	
Phosphore total	X	X	10 mg/l	Tous les 6 mois	
Cadmium (Cd)	X	-	0,025 mg/l	Une fois par an	
Zinc (Zn)	X	-	1 mg/l	Une fois par an	
Mercuré (Hg)	X	-	0,005 mg/l	Une fois par an	
PFOA	X	-	-	Tous les 6 mois	
PFOS	X	-	-	Tous les 6 mois	

**Tableau 23 : Proposition du programme de surveillance des rejets aqueux du site CHIMIREC CDS**

Concernant la périodicité proposée, elle a été adaptée au fait que les eaux concernées ne sont que des eaux pluviales de ruissellement, qui ne sont pas en contact avec les déchets. En effet, les bennes extérieures seront capotées en dehors des périodes de chargement de ces dernières.

Concernant le point A, certains paramètres de la MTD7 n'ont pas été repris du fait des résultats de suivi des trois dernières campagnes de mesure, dont une synthèse est proposée ci-après :

	2019	2020	2021
Indice phénols	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l	< 0,01 mg/l
Nickel	0,01 mg/l	< 0,005 mg/l	< 0,005 mg/l
Cuivre	0,008 mg/l	0,008 mg/l	0,02 mg/l
Chrome	0,008 mg/l	0,008 mg/l	< 0,002 mg/l
Arsenic	< 0,001 mg/l	< 0,001 mg/l	< 0,001 mg/l
Plomb	< 0,005 mg/l	< 0,005 mg/l	< 0,5 mg/l

**Tableau 24 : Synthèse des rejets aqueux sur les trois dernières années**

La société CHIMIREC CDS propose ainsi un programme de surveillance conforme à la réglementation en vigueur, prenant en compte le retour d'expérience en termes d'analyse des rejets du site.

## VIII.7. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DES MODALITES D'EXPLOITATION AVEC LES SCHEMAS DE GESTION DES EAUX

Outre l'analyse de l'impact de l'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, une analyse de sa compatibilité avec les dispositions des schémas de gestion des eaux identifiés sur le territoire à savoir le SDAGE du bassin Seine-Normandie pour la période 2010-2015 doit être menée. L'analyse de ce schéma est l'objet du tableau suivant.

### VIII.7.1. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DES MODALITES D'EXPLOITATION AVEC LES DISPOSITIONS DU SDAGE SEINE-NORMANDIE 2010-2015

Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
<p><b>Défi n°1</b>  <b>Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques</b></p>	<p><b>Orientation n°1</b>                      Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux</p>	<p>Les rejets en provenance de l'établissement CHIMIREC CDS sont composés d'eaux vannes traitées par la station d'épuration communale de Béville-le-Comte et d'eaux pluviales qui sont gérées distinctement selon les bassins versants présents au sein de l'établissement.</p> <p>Les eaux pluviales produites au niveau de la zone d'exploitation (emprise historique) sont gérées par un réseau unique (eaux pluviales de voiries et eaux pluviales de toitures) et sont canalisées vers le bassin étanche de l'établissement qui présente une contenance de 366 m<sup>3</sup> avant rejet au réseau collectif. En amont du bassin étanche, les eaux pluviales transitent par un séparateur d'hydrocarbures permettant d'épurer les eaux des éventuelles traces d'hydrocarbures et matières en suspension. Les dernières voiries de la zone d'exploitation, créées en 2021, sont associées à un séparateur d'hydrocarbures et à une fosse de 40 m<sup>3</sup>. Les</p>

Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
	<p><b>Orientation n°2</b> Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives et palliatives</p>	<p>eaux contenues dans cette fosse rejoignent le réseau historique de la zone d'exploitation via une pompe de relevage et sont, in fine, collectées par le bassin étanche du site après passage par le séparateur d'hydrocarbures associé au bassin.</p> <p>A l'échelle du parking dédié au stationnement des poids-lourds de la société et à l'entreposage de bennes vides, les eaux pluviales sont collectées par un réseau dédié conduisant les eaux vers un séparateur d'hydrocarbures puis vers des noues d'infiltration. Ces noues permettent d'infiltrer les pluies dites courantes, mais également de réguler des pluies plus importantes grâce à une capacité de stockage cumulée de 80 m<sup>3</sup>. Afin de limiter le risque de débordement en cas d'épisodes pluvieux intenses, les noues sont dotées d'une surverse vers le réseau de gestion des eaux pluviales de la zone d'exploitation permettant d'évacuer un éventuel trop-plein vers le bassin étanche de 366 m<sup>3</sup>.</p> <p>Le bassin étanche de l'établissement est doté d'une rétention de 10 m<sup>3</sup> associée à une poire de niveau. En cas d'incident, le remplissage de la rétention de 10 m<sup>3</sup> engendre, par détection du niveau haut, l'arrêt de la pompe de relevage qui permet de transférer les eaux pluviales du bassin vers le réseau public.</p> <p>Enfin, il est rappelé que les eaux issues du lavage des contenants et des installations sont et resteront gérées en tant que déchets via une filière de traitement adaptée.</p>

Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
<p><b>Défi n°2</b> <b>Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques</b></p>	<p><b>Orientation n°3</b> Diminuer la pression polluante par les fertilisants en élevant le niveau d'application des bonnes pratiques agricoles</p>	<p>Les activités de l'établissement CHIMIREC CDS ne nécessitent pas l'emploi ou le stockage de produits fertilisants et ne possèdent aucune interaction avec les activités agricoles entreprises sur le secteur.</p>
	<p><b>Orientation n°4</b> Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques</p>	<p>Les déchets de produits phytosanitaires (emballages vides principalement), qui transitent au sein de l'établissement sont stockés dans le bâtiment d'exploitation de l'établissement au sein d'une alvéole dédiée, sur rétention.</p>
	<p><b>Orientation n°5</b> Maîtriser les pollutions diffuses d'origine domestique</p>	<p>Les eaux usées d'origine sanitaire, assimilables à des eaux usées d'origine domestique, sont collectées par un réseau séparatif et dirigées vers le réseau collectif d'assainissement afin d'être traitées dans la station d'épuration de la commune de Béville-le-Comte.</p> <p>Aucune émission diffuse de polluants d'origine domestique n'est donc engendrée par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS.</p>

Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
<b>Défi n°3</b> <b>Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses</b>	<b>Orientation n°6</b> Identifier les sources et parts respectives des émetteurs et améliorer la connaissance des substances dangereuses	Seules des eaux pluviales et des eaux usées domestiques sont produites au sein de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. Ces eaux ne sont pas susceptibles de contenir de substances dangereuses. Les eaux issues des opérations de lavage des contenants et des installations sont et resteront gérées en tant que déchets.  Par ailleurs plusieurs dispositions encadrent les stockages de déchets en transit au sein de l'établissement et notamment le stockage sur rétention des déchets liquides et la connaissance des risques associés au stockage des déchets susceptibles de transiter au sein de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte.
	<b>Orientation n°7</b> Adapter les mesures administratives pour mettre en œuvre des moyens permettant d'atteindre les objectifs de suppression et de réduction des substances dangereuses	
	<b>Orientation n°8</b> Promouvoir les actions à la source de réduction ou de suppression des rejets de substances dangereuses	
	<b>Orientation n°9</b> Substances dangereuses : soutenir les actions palliatives de réduction, en cas d'impossibilité d'action à la source	
<b>Défi n°4</b> <b>Réduire les pollutions microbiologiques des milieux</b>	<b>Orientation n°10</b> Définir la vulnérabilité des milieux en zone littorale	Non concerné. Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne se situent pas en zone littorale.
	<b>Orientation n°11</b> Limiter les risques microbiologiques d'origine domestique et industrielle	Les rejets aqueux en provenance de l'établissement ne sont pas à l'origine d'un risque de contamination microbiologique.
	<b>Orientation n°12</b> Limiter les risques microbiologiques d'origine agricole	Non concerné. La société CHIMIREC CDS n'intervient pas sur le secteur agricole.
<b>Défi n°5</b> <b>Protéger les captages d'eau pour l'alimentation</b>	<b>Orientation n°13</b> Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses	Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne se situent pas dans un périmètre de protection d'un captage AEP.

Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
<b>en eau potable actuelle et future</b>	<b><i>Orientation n°14</i></b> Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau de surface destinées à la consommation humaine contre les pollutions	
<b>Défi n°6</b> <b>Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides</b>	<b><i>Orientation n°15</i></b> Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité	Les eaux pluviales collectées au niveau des voiries du site sont prétraitées par des séparateurs d'hydrocarbures avant d'être dirigées vers des noues d'infiltration ou le bassin étanche de l'établissement dont le rôle est de réguler le débit de rejet des eaux pluviales au réseau public. Ce bassin étanche permet également de confiner les eaux produites en cas d'incendie ou de déversement accidentel. Ces mesures de gestion du débit et de qualité des eaux rejetées permettent de s'assurer qu'elles ne seront pas à l'origine d'un dysfonctionnement de la fonctionnalité des milieux humides du secteur d'étude. Rappelons enfin que les rejets aqueux en provenance de l'établissement sont encadrés par une convention de rejets élaborée en accord avec la mairie de Béville-le-Comte.
	<b><i>Orientation n°16</i></b> Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau	L'exploitation de l'établissement est encadrée par des mesures visant à limiter son impact sur les milieux aquatiques. Notamment les eaux vannes produites au sein de l'établissement sont traitées par la station d'épuration collective de la commune de Béville-le-Comte. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées sont pour prétraitées sur le site avant d'être rejetées, à un débit régulé, vers le réseau public de gestion des eaux pluviales. Aussi les rejets en provenance du site sont maîtrisés tant de façon quantitative que qualitative.
	<b><i>Orientation n°17</i></b> Concilier lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le bon état	Cette disposition concerne principalement les transports par voie d'eau et la production d'énergie hydroélectrique.
	<b><i>Orientation n°18</i></b> Gérer les ressources vivantes en assurant la sauvegarde des espèces de leur milieu	Les modalités de gestion des eaux (détaillées dans les points précédents) permettent d'exclure toute incidence du fonctionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte à l'encontre des milieux aquatiques et de la biodiversité associée. Aucun cours d'eau ne traverse, ou passe à proximité, des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.
	<b><i>Orientation n°19</i></b> Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité	Enfin, aucune zone humide n'est localisée au sein ou à proximité des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.

Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
	<b><i>Orientation n°20</i></b> Lutter contre la faune et la flore invasive et exotique	L'entretien des espaces verts de l'établissement permet la détection et le cas échéant la lutte contre les espèces invasives.
	<b><i>Orientation n°21</i></b> Réduire l'incidence de l'extraction des granulats sur l'eau et les milieux aquatiques	La société CHIMIREC CDS n'exerce pas d'activité d'extraction.
	<b><i>Orientation n°22</i></b> Limiter la création de nouveaux plans d'eau et encadrer la gestion des plans d'eau existants	Les ouvrages de gestion des eaux pluviales actuellement exploités au sein de l'établissement CHIMIREC CDS sont étanches (bassin) ou constitués de noues d'infiltration. De fait, ils ne peuvent être considérés comme des plans d'eau puisqu'ils ne présentent pas de fonctionnement hydrique propre. Il est toutefois précisé que ces ouvrages font et feront l'objet d'un entretien régulier permettant d'éviter toute prolifération d'espèces invasives.
<b>Défi n°7</b> <b>Gestion de la rareté de la ressource en eau</b>	<b><i>Orientation n°23</i></b> Anticiper et prévenir les surexploitations globales ou locales des ressources en eau souterraine	L'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est et restera à l'origine d'une consommation d'eau relativement modérée (moyenne de 398 m <sup>3</sup> /an pour les 3 dernières années). Précisons que le projet porté par l'exploitant n'engendrera pas d'augmentation significative des prélèvements d'eau potable. En effet, seuls les prélèvements associés aux usages sanitaires sont susceptibles d'augmenter, via les embauches projetées.  Rappelons que l'intégralité de l'eau consommée au sein de l'établissement restera issue du réseau public de distribution d'eau potable ou du dispositif de récupération des eaux de toitures pour l'alimentation du poste de nettoyage des contenants vides.  Enfin, l'exploitant surveille les consommations en eau du réseau et mettra en œuvre, dans la mesure du possible, des dispositions organisationnelles pour réduire d'éventuelles surconsommations. Des contrôles réguliers sont menés sur les tuyauteries du site afin de détecter d'éventuelles fuites. Les opérations de lavage des contenants font l'objet d'un mode opératoire visant à limiter les consommations d'eau.
	<b><i>Orientation n°24</i></b> Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masses d'eau souterraines	
	<b><i>Orientation n°25</i></b> Protéger les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable future	
	<b><i>Orientation n°26</i></b> Anticiper et prévenir les situations de pénuries chroniques des cours d'eau	
	<b><i>Orientation n°27</i></b> Améliorer la gestion de crise lors des étiages sévères	

Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
	<b><i>Orientation n°28</i></b> Inciter au bon usage de l'eau	

Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
<b>Défi n°8</b> Limiter et prévenir le risque d'inondation	<b>Orientation n°29</b> Améliorer la sensibilisation, l'information préventive et les connaissances sur le risque d'inondation	Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte ne se situent pas en zone inondable par débordement des cours d'eau. De plus, les parcelles occupées par l'établissement ne sont pas concernées par le phénomène d'inondation par remontée de nappes (sensibilité nulle). Par ailleurs les modalités de gestion des eaux pluviales mises en œuvre sur le site, avec l'infiltration après traitement des eaux pluviales générées au niveau du parking dédié au stationnement des poids-lourds et à l'entreposage de bennes et la régulation des eaux pluviales générées à l'échelle de la zone d'exploitation, permettent de prévenir le risque d'inondation lié à l'imperméabilisation des surfaces. Enfin les installations de l'établissement ne créent pas d'obstacles à l'écoulement des eaux.
	<b>Orientation n°30</b> Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation	
	<b>Orientation n°31</b> Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues	
	<b>Orientation n°32</b> Limiter les impacts des ouvrages de protection contre les inondations qui ne doivent pas accroître le risque à l'aval	
	<b>Orientation n°33</b> Limiter le ruissellement en zone urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation	
	<b>Orientation n°34</b> Améliorer la connaissance sur les substances dangereuses	
<b>Levier n°1</b> Acquérir et partager les connaissances pour relever les défis	<b>Orientation n°35</b> Améliorer la connaissance sur les milieux aquatiques, les zones humides et les granulats	Ce levier concerne les politiques de gestion des eaux, et ne concerne donc pas directement les activités réalisées par la société CHIMIREC CDS.
	<b>Orientation n°36</b> Améliorer les connaissances et les systèmes d'évaluation des actions	



Défis et Leviers	Orientations	Dispositions prises dans le cadre du projet CHIMIREC CDS
<b>Levier n°2</b> <b>Développer la gouvernance et l'analyse économique pour relever les défis</b>	<b>Orientation n°37</b> Favoriser une meilleure organisation des acteurs du domaine de l'eau	Ce levier concerne les politiques de gestion des eaux, et ne concerne donc pas directement les activités réalisées par la société CHIMIREC CDS.
	<b>Orientation n°38</b> Renforcer et faciliter la mise en œuvre des SAGE	
	<b>Orientation n°39</b> Promouvoir la contractualisation entre les acteurs	
	<b>Orientation n°40</b> Sensibiliser, former et informer tous les publics à la gestion de l'eau	
	<b>Orientation n°41</b> Améliorer et promouvoir la transparence	
	<b>Orientation n°42</b> Renforcer le principe pollueur/payeur par la tarification de l'eau et les redevances	
	<b>Orientation n°43</b> Rationaliser le choix des actions et assurer une gestion durable	

**Tableau 25 : Analyse de la comptabilité des modalités d'exploitation de la société CHIMIREC CDS avec les dispositions du SDAGE Seine-Normandie pour la période 2010 - 2015**

## VIII.7.2. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DE L'EXPLOITATION DU SITE AVEC LES DISPOSITIONS DU SAGE « NAPPE DE BEAUCE ET SES MILIEUX AQUATIQUES »

La commune de Béville-le-Comte est intégrée au périmètre du SAGE « Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques » approuvé le 11 juin 2013. L'analyse de la compatibilité des modalités d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS avec ses enjeux est présentée ci-après :

Orientation générale	Disposition	Dispositions prises dans le cadre de l'exploitation du site CHIMIREC CDS
<b>Gérer quantitativement la ressource</b>	<p><b>Disposition 1</b> Gestion quantitative de la ressource en eau souterraine.</p>	<p>Cette disposition vise à mieux connaître les prélèvements liés aux activités agricoles, industriels, domestiques et de loisirs associés à la nappe captive et à l'ensemble de la nappe de Beauce. Elle ne concerne donc pas les activités de la société CHIMIREC CDS qui sont peu consommatrices d'eau. De plus, l'intégralité de l'eau consommée sur le site provient du réseau de distribution d'eau potable ou du dispositif de récupération des eaux pluviales de toiture.</p>
	<p><b>Disposition 2</b> Mise en place de schémas de gestion des Nappes captives réservées à l'Alimentation en Eau Potable (NAEP).</p>	<p>Cette disposition vise à limiter les prélèvements au sein des nappes captives (hors prélèvements AEP). Elle ne concerne pas les activités de la société CHIMIREC CDS qui ne sont pas à l'origine d'un prélèvement direct au sein d'une masse d'eau souterraine.</p>
	<p><b>Disposition 3</b> Gestion quantitative de la ressource en eau superficielle.</p>	<p>Cette disposition vise à limiter les prélèvements dans certains cours d'eau du bassin de la Beauce présentant un débit d'étiage sévère. Elle ne concerne pas les activités de la société CHIMIREC CDS qui ne sont pas à l'origine d'un prélèvement direct au sein d'une masse d'eau superficielle.</p>
	<p><b>Disposition 4</b> Réduction de l'impact des forages proximaux.</p>	<p>Cette disposition vise à limiter le nombre de forages situés à proximité des cours d'eau qui peuvent impacter très rapidement la ressource en eau superficielle. Elle ne concerne pas les activités de la société CHIMIREC CDS qui ne projette pas de réaliser de forages à proximité des cours d'eau circulant au sein de la commune de Béville-le-Comte.</p>
<b>Assurer durablement la qualité de la ressource</b>	<p><b>Disposition 5</b> Délimitation des aires d'alimentation des captages prioritaires et définition de programmes d'actions.</p>	<p>Cette disposition vise à mieux délimiter les aires d'alimentation des captages prioritaires du bassin de la Beauce. Elle ne concerne pas l'établissement CHIMIREC CDS qui n'est pas localisé à proximité d'une aire d'alimentation d'un captage prioritaire.</p>
	<p><b>Disposition 6</b> Mise en place d'un réseau de suivi et d'évaluation de la pollution par les nitrates d'origine agricole.</p>	<p>Cette disposition concerne le secteur agricole et ne concerne donc pas directement le site CHIMIREC CDS.</p>



Orientation générale	Disposition	Dispositions prises dans le cadre de l'exploitation du site CHIMIREC CDS
Assurer durablement la qualité de la ressource	<b>Disposition 7</b> Mise en place d'un plan de réduction de l'usage des produits phytosanitaires.	Ces dispositions concernent le secteur agricole et ne concernent donc pas directement le site CHIMIREC CDS. Il est néanmoins rappelé que l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts de l'établissement est strictement interdit.
	<b>Disposition 8</b> Restriction d'utilisation des produits phytosanitaires pour la destruction des Culture Intermédiaires Pièges à Nitrates.	
	<b>Disposition 9</b> Délimitation d'une zone de non traitement à proximité de l'eau.	
	<b>Disposition 10</b> Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité de l'eau et des exutoires.	
	<b>Disposition 11</b> Etude pour la mise en conformité des stations d'eaux résiduaires urbaines et industrielles les plus importantes.	Cette disposition vise à limiter les émissions de phosphore en provenance des stations d'épuration du bassin de la Beauce. Elle ne concerne donc pas les activités de l'établissement CHIMIREC CDS.
	<b>Disposition 12</b> Mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif les plus importants.	Aucun dispositif d'assainissement non collectif n'est exploité au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, qui n'est pas concerné par cette disposition.
	<b>Disposition 13</b> Etude pour une meilleure gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.	Les rejets d'eaux pluviales en provenance de l'établissement CHIMIREC CDS sont encadrés par une convention de rejet limitant le débit de fuite des eaux pluviales vers le réseau public à 20 l/s. A ce titre, l'établissement est doté d'ouvrages (bassin étanche et noues) permettant de stocker temporairement les eaux pluviales sur site en cas d'épisodes pluvieux intenses. A noter que les eaux pluviales (pluies courantes) générées au niveau du parking dédié au stationnement des poids-lourds et à l'entreposage des bennes sont infiltrées à la parcelle après traitement.

Orientation générale	Disposition	Dispositions prises dans le cadre de l'exploitation du site CHIMIREC CDS
<b>Protéger les milieux naturels</b>	<b>Disposition 14</b> Inventaire-diagnostic des ouvrages hydrauliques.	Ces dispositions visent à mieux identifier et mieux gérer les ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau du bassin de la Beauce. Elles ne concernent donc pas l'établissement CHIMIREC CDS dont les activités n'interfèrent pas avec le fonctionnement des ouvrages hydrauliques présents au sein du secteur d'étude.
	<b>Disposition 15</b> Etude pour une gestion des ouvrages hydrauliques visant à améliorer la continuité écologique.	
	<b>Disposition 16</b> Rétablissement de la continuité écologique de l'Essonne aval tout en préservant les milieux annexes d'intérêt écologique.	Cette disposition concerne le rétablissement de la continuité écologique associée à la rivière l'Essonne qui chemine à plus de 45 km à l'Est des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS. Elle ne concerne donc pas l'établissement dont les activités ne sont pas susceptibles d'impacter ce cours d'eau.
	<b>Disposition 17</b> Inventaire-diagnostic des plans d'eau.	Cette disposition vise à limiter l'impact de certains plans d'eau sur les cours d'eau du bassin de la Beauce (débit, température, espèces invasives). Elle s'adresse aux communes et à la commission locale de l'eau et ne concerne donc pas les activités menées à l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS qui n'est par ailleurs pas doté d'un plan d'eau.
	<b>Disposition 18</b> Protection et inventaire des zones humides.	Cette disposition s'adresse aux municipalités et vise à mieux identifier, au sein des documents d'urbanisme, les zones humides à protéger. Elle ne concerne donc pas la société CHIMIREC CDS qui occupe des terrains dépourvus de zones humides.
<b>Prévenir et gérer les risques de ruissellement et d'inondation</b>	<b>Disposition 19</b> Protection des champs d'expansion de crues et des zones inondables.	Cette disposition vise à promouvoir l'intégration des éléments relatifs à la gestion des eaux pluviales à l'échelle des documents de planification et des documents d'urbanisme. Elle s'adresse donc aux municipalités et aux pouvoirs publics, à cet effet, elle ne concerne pas les activités réalisées par la société CHIMIREC CDS.
<b>Partager et appliquer le SAGE</b>		Cette disposition concerne la mise en œuvre du SAGE. Elle ne concerne donc pas les modalités d'exploitation actuelles et futures de l'établissement CHIMIREC CDS.

**Tableau 26 : Compatibilité des modalités d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS avec les orientations du SAGE  
 « Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques »**

## VIII.8. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

L'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est et restera exploité de manière à limiter, à la source, la consommation en eau mais également ses rejets aqueux.

Ainsi, en situation normale, toutes les dispositions sont et seront prises pour que son fonctionnement ne soit pas à l'origine d'un impact marqué sur le milieu récepteur :

- les eaux usées domestiques sont et resteront traitées via la station d'épuration communale de Béville-le-Comte, sans que ces apports n'impactent de façon significative son fonctionnement,
- les eaux pluviales produites à l'échelle du périmètre d'exploitation historique sont et resteront canalisées vers le bassin étanche de l'établissement, après passage par un séparateur d'hydrocarbures,
- les eaux pluviales générées au niveau des voiries créées en 2021 sont, après traitement via un séparateur d'hydrocarbures, collectées dans une fosse de 40 m<sup>3</sup>, avant d'être transférées vers le réseau de gestion des eaux pluviales du périmètre d'exploitation historique,
- les eaux pluviales produites au niveau du parking dédié au stationnement des poids-lourds et à l'entreposage de bennes, transitent par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre des noues d'infiltration. En cas de pluies importantes, une surverse permet de transférer l'éventuel trop-plein vers le réseau de gestion du périmètre d'exploitation historique,
- une partie des eaux pluviales produites au niveau de la toiture du bâtiment d'exploitation est collectées afin d'alimenter le poste de lavage des contenants,
- aucune eau de procédé / industrielle n'est et ne sera produite,
- les eaux de lavage des contenants et résidus de laboratoire sont et resteront gérées en tant que déchets et traitées par des filières spécifiques.

En situation accidentelle, notamment en cas d'incendie ou de déversement, les effluents seraient collectés par le bassin étanche de 366 m<sup>3</sup> qui est associé à une rétention interne de 10 m<sup>3</sup>, cette dernière est dotée d'une poire de niveau engendrant, en cas de détection d'un niveau haut, l'arrêt de la pompe de relevage permettant le transfert des eaux contenues dans le bassin vers le réseau public. Dans le cadre de la présente demande, un second bassin étanche, associé au parking dédié au stationnement des poids-lourds de l'établissement, sera créé.

Ces modalités de gestion mises en place sur le site sont compatibles avec les orientations et dispositions du SDAGE Seine-Normandie pour la période 2010-2015 et avec les objectifs du SAGE « Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques ».

Ainsi, toutes les dispositions sont et resteront prises pour que le fonctionnement du site ne soit pas à l'origine d'un impact qualitatif sur le milieu récepteur.

## IX. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

### IX.1. ÉTAT INITIAL DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

#### IX.1.1. RISQUES NATURELS

##### IX.1.1.1. Dossier départemental des risques majeurs

Source : DDRM d'Eure-et-Loir, édition de 2015 (consultation août 2021)

L'ensemble des risques naturels et technologiques est synthétisé dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du département d'Eure-et-Loir de 2015. Ce dernier recense deux risques à l'échelle de la commune de Béville-le-Comte :

- le risque inondation,
- le risque lié à la présence de cavités.

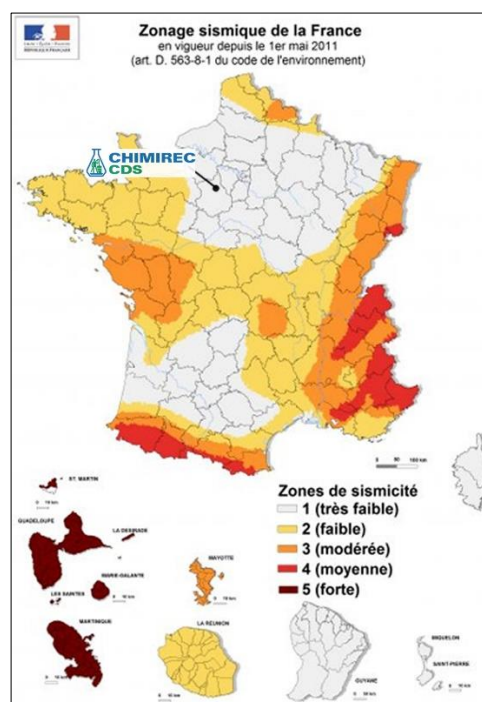
Ces risques, et d'autres, sont développés dans les titres suivants.

##### IX.1.1.2. Risque sismique

Source : Plan séismes (consultation août 2021)

Depuis le 22 octobre 2010 la France est divisée en cinq zones de sismicité croissante de 1 (risque très faible) à 5 (risque fort) en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. Les décrets n°2010-1254 et 1255 modifiant les articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'Environnement définissent le classement de l'ensemble des communes ainsi que les règles de constructions parasismiques associées.

La commune de Béville-le-Comte appartient à la zone de sismicité n°1 d'aléa très faible, comme illustré ci-dessous :



**Figure 55 : Carte de l'aléa sismique**

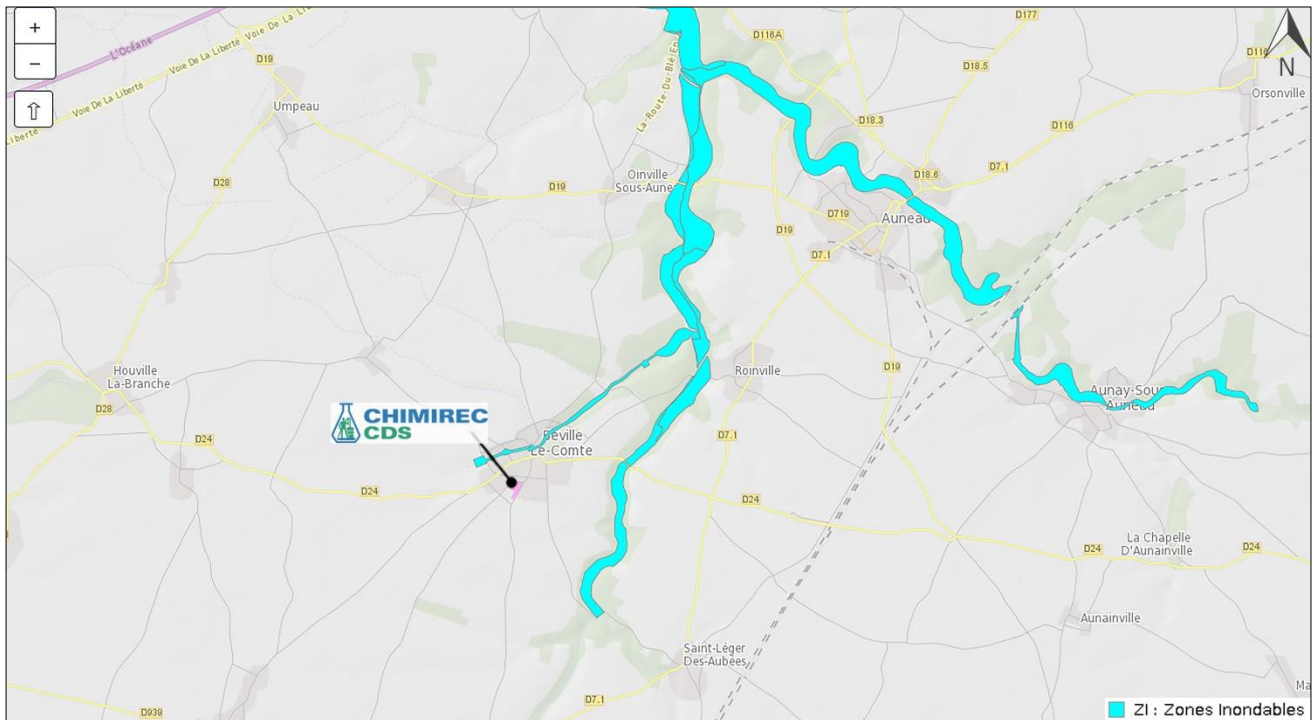
### IX.1.1.3. Risque d'inondations

#### a. Inondation par débordement des cours d'eau

Source : Préfecture d'Eure-et-Loir (consultation août 2021)

La commune de Béville-le-Comte est concernée par le risque majeur d'inondation par débordement de cours d'eau. La commune est en effet traversée par la Voise et ses affluents, cours d'eau régulièrement en crue.

A cet effet, la commune est intégrée à l'Atlas des Zones Inondables (AZI) du département d'Eure-et-Loir, dont les délimitations sont précisées par la figure suivante :



**Figure 56 : Zonage de l'AZI de la Voise**

Ainsi, les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne sont pas concernés par l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau. Les zones inondables les plus proches sont en effet situées à près de 350 mètres au Nord-Ouest de l'établissement CHIMIREC CDS.



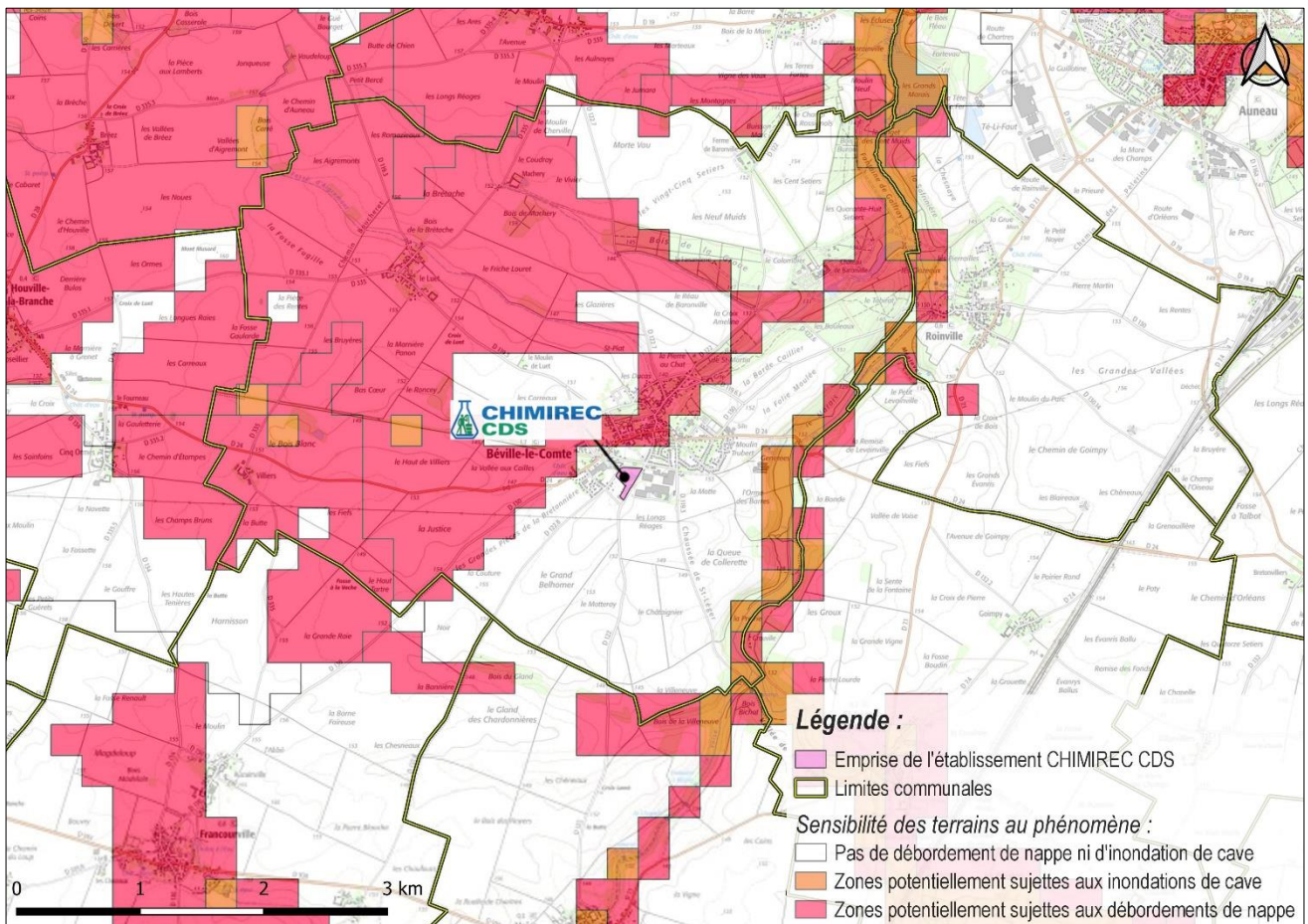
### b. Inondation par remontée de nappes

Source : Portail Internet Inondationsnappes.fr du BRGM et du ministère de l'écologie (consultation août 2021)

Le second facteur couramment rencontré à l'origine d'inondation est la remontée des nappes d'eaux souterraines, généralement causée par de fortes précipitations ayant engendrée le gonflement des nappes d'accompagnement des rivières.

Cette cartographie éditée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) fait ainsi apparaître que les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sont situés dans une zone qui n'est pas sujette aux débordements de nappe ou inondations de cave. Les terrains sont donc concernés par une sensibilité nulle vis-à-vis de ce risque d'inondation par remontée de nappes.

La cartographie suivante précise la sensibilité du secteur d'étude par rapport au phénomène d'inondation par remontée de nappes :



**Figure 57 : Sensibilité des terrains de la société CHIMIREC CDS au phénomène d'inondation par remontée de nappes**

### c. Inondation par submersion marine

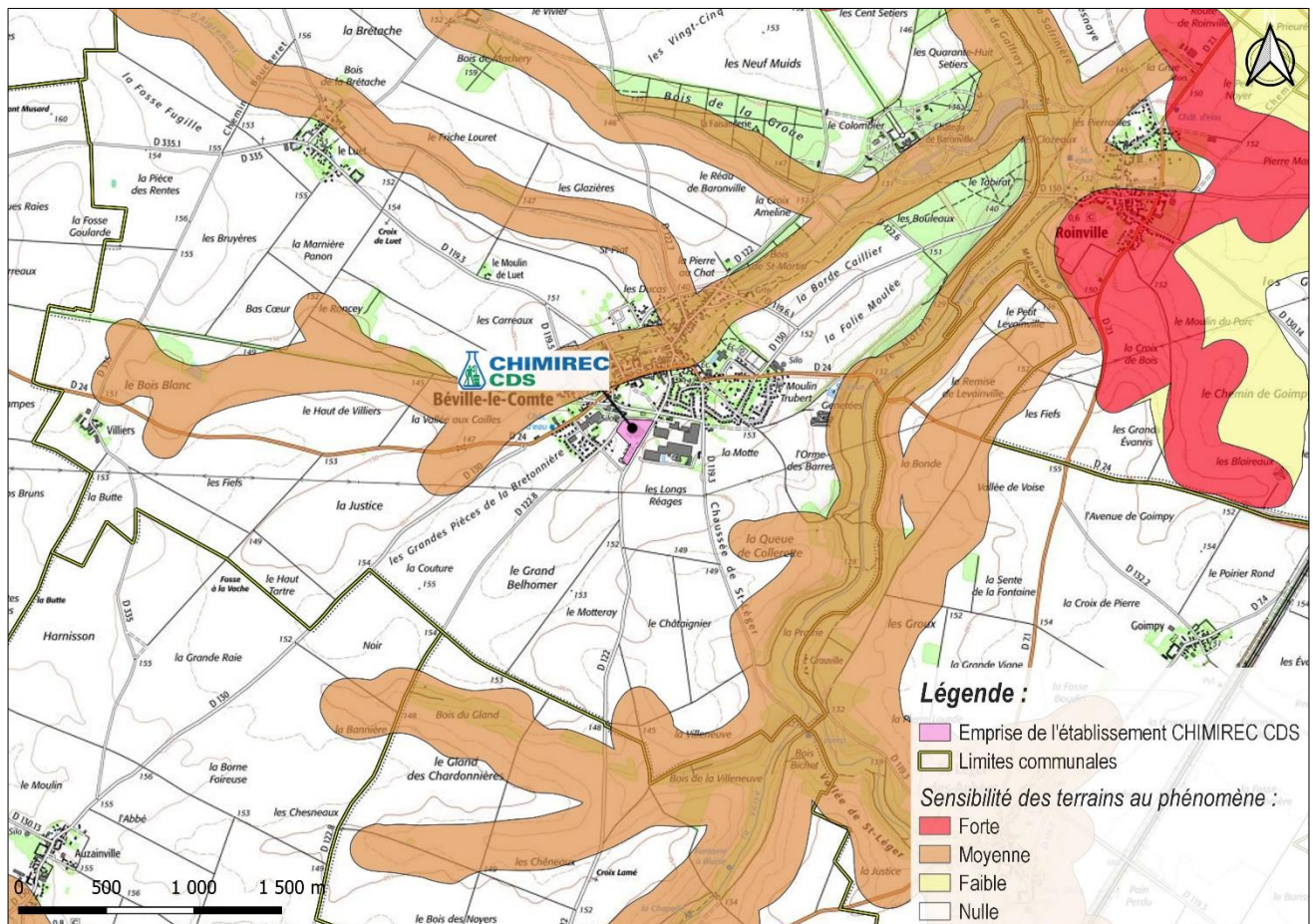
Au regard de sa situation à l'intérieur des terres, la commune de Béville-le-Comte n'est pas concernée par le risque de submersion marine.

**IX.1.1.4. Risque de mouvements de terrain**
*a. Risques de mouvements de terrain par retrait / gonflement des argiles*

Source : Portail Internet Géorisques du ministère (consultation août 2021)

Parmi les causes de mouvements de terrain, l'une des plus rencontrées en France métropolitaine est liée au retrait / gonflement des argiles consécutif à la sécheresse et à la réhydratation du sol. Le BRGM cartographie ce risque spécifique de mouvement de terrain à partir de l'ensemble des événements recensés sur le territoire.

Au niveau de la commune de Béville-le-Comte, le risque global lié au retrait-gonflement des argiles est considéré comme faible. Comme l'illustre la figure suivante, la commune de Béville-le-Comte est soumise à un aléa allant de « nul » à « modéré » :



**Figure 58 : Aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle du secteur d'étude**

A l'échelle des parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS, l'aléa est considéré comme nul. Ainsi, les terrains ne sont pas concernés par le risque de mouvement de terrain lié au retrait-gonflement des argiles.

Enfin, aucun événement de ce type n'est, à la connaissance de l'industriel et des organismes consultés, à déplorer sur le secteur d'étude.

### b. Cavités souterraines

L'ensemble des cavités inventoriées en France est synthétisé sur le portail Géorisques édité par le ministère. Ces cavités présentent des dangers liés à leur instabilité, à la présence possible de « poches » de gaz ainsi qu'à la montée très rapide des eaux lorsqu'il s'agit de cavités souterraines.

Seule une cavité est recensée sur le territoire communal de Béville-le-Comte, sa localisation est présentée par la figure suivante :



**Figure 59 : Localisation des cavités souterraines recensées sur le territoire communal de Béville-le-Comte**

A l'échelle de l'établissement, la cavité la plus proche est localisée à 950 mètres au Nord. Il s'agit d'une ancienne carrière référencée CENAA0012586. Ainsi, les parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS ne sont pas soumises au risque d'effondrement du fait de la présence de cavités souterraines.

### c. Autres causes

Sources : DDRM d'Eure-et-Loir, portail Géorisques (consultation août 2021)

D'autres événements de mouvements de terrain sont inventoriés par le BRGM et notamment des glissements de terrain, des éboulements, des effondrements ou encore des coulées de boue qui peuvent entraîner des conséquences humaines et socio-économiques considérables. Ces événements sont synthétisés sur le portail internet Géorisques.

A l'échelle de la commune de Béville-le-Comte et des communes comprises dans un rayon de 3 km, aucun événement de ce type n'est recensé. Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne semblent donc pas soumis à ces types de mouvements de terrain.

d. *Risques de mouvements de terrain : Falaise*

Enfin, aucune falaise n'induit de risque de mouvements de terrains sur le secteur d'étude.

### IX.1.1.5. Risques liés aux phénomènes climatiques

Le département d'Eure-et-Loir est soumis à un climat océanique dégradé, du fait de l'alternance des influences continentales et océaniques. Il est ainsi caractérisé par des températures intermédiaires et des pluies plutôt faibles. Bien que plutôt rares, des épisodes de tempête, d'inondation ou de sécheresse peuvent toutefois être recensés.

De ce fait, des mesures sont mises en œuvre sur l'ensemble du département afin de se prémunir des conséquences de tels phénomènes. Météo France élabore et diffuse quotidiennement des cartes de vigilance indiquant les dangers potentiels.

Les spécificités climatiques du site d'étude sont détaillées au chapitre 10 de la présente étude d'impact.

### IX.1.1.6. Accidentologie liée aux risques naturels : arrêtés de catastrophe naturelle

Source : portail internet prim.net du ministère de l'écologie (consultation août 2021)

Considérant les différents points détaillés précédemment, le risque de catastrophe naturelle peut être qualifié de faible sur la commune de Béville-le-Comte. Le tableau ci-dessous, tiré du site prim.net, reprend l'ensemble des arrêtés de catastrophe naturelle, pouvant concerner la commune de Béville-le-Comte depuis 1982 :

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
28PREF19990051	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
28PREF20210029	19/06/2021	21/06/2021	30/06/2021	02/07/2021
28PREF20010025	07/07/2001	07/07/2001	09/10/2001	27/10/2001

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
28PREF20190075	01/10/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019

**Tableau 27 : Arrêtés de catastrophe naturelle sur la commune de Béville-le-Comte**

En conséquence, la commune de Béville-le-Comte est principalement impactée par le risque lié aux inondations et aux mouvements de terrain. Comme développé au sein des points précédents, les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne sont pas situés dans une zone concernée par ces risques majeurs.

## IX.1.2.ÉTAT INITIAL DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

### IX.1.2.1. Risque nucléaire

Sources : DDRM d'Eure-et-Loir, Électricité de France

La centrale nucléaire la plus proche du site d'étude est la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, implantée sur la commune Saint-Laurent-Nouan, dans le département du Loir-et-Cher, à environ 80 km au Sud-Ouest de Béville-le-Comte. Cette centrale de bord de fleuve refroidie par l'eau de la Loire est dotée de deux réacteurs à eau sous pression de 915 MW chacun, mis en service en 1990 et 1992.

Suite à la circulaire du ministère de l'intérieur du 3 octobre 2016, détaillant les mesures relatives à l'évolution de la doctrine nationale concernant l'élaboration des PPI autour des Centres Nucléaires de Production d'Électricité, les périmètres d'application de ces PPI passent de 10 à 20 km.

La commune de Béville-le-Comte se situe au-delà du rayon de 20 km, ainsi elle n'intègre pas la liste prévisionnelle des communes exposées par le risque nucléaire. Toutefois, l'accidentologie nucléaire fait apparaître que le rayon fixé autour des centrales pour l'établissement des PPI ne correspond pas aux enjeux d'un accident nucléaire.

En tout état de cause, et selon le rayon d'effet obtenu, le risque nucléaire au niveau de la commune de Béville-le-Comte est difficile à apprécier.

### IX.1.2.2. Risque industriel

Sources : Installations classées, DREAL Centre-Val de Loire et DDRM d'Eure-et-Loir (consultation août 2021)

La commune de Béville-le-Comte se situe en dehors de tout PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques). En effet, aucun site classé SEVESO bénéficiant d'un tel Plan et présentant un risque industriel avéré n'est recensé au sein ou à proximité de la commune. Le site SEVESO Seuil Haut, bénéficiant d'un PPRT, le plus proche est l'entreprise LEGENDRE DELPIERRE située sur la commune d'Auneau à environ 5,2 km au Nord-Est de l'établissement CHIMIREC CDS.

Concernant les établissements industriels localisés à proximité immédiate du site de la société CHIMIREC CDS, notons la présence des entrepôts logistiques des sociétés BML et ID LOGISTICS dont les façades sont respectivement positionnées à 60 et 90 mètres du bâtiment d'exploitation de la société CHIMIREC CDS.

Au regard de la distance séparant ces deux établissements industriels du site et des activités mises en œuvre, il est peu probable que des effets dangereux, et notamment des effets dominos, puissent impacter les installations de la société CHIMIREC CDS en cas de sinistre survenant au sein des établissements BML ou ID LOGISTICS.

D'autres entreprises sont présentes au sein du secteur d'étude, toutefois elles sont situées à près d'une centaine de mètres de l'établissement, elles ne représentent donc pas un risque pour les installations du site.

Il apparaît donc que l'exposition des installations de la société CHIMIREC CDS par rapport aux risques associés aux installations industrielles environnantes peut être qualifiée de faible.

### IX.1.2.3. Risque de Transport de Matières Dangereuses

D'après le DDRM d'Eure-et-Loir, la commune de Béville-le-Comte n'est pas soumise au risque TMD par voie routière, ferroviaire ou par canalisation. Toutefois, une analyse relative à ce risque majeur sera présentée au sein du présent chapitre.

- TMD par voie routière :

Le risque de transport des matières dangereuses par la route ne concerne pas la commune de Béville-le-Comte. Toutefois, la commune est traversée par la RD24 qui est un axe routier structurant à l'échelle du secteur d'étude. En termes de distance, cette infrastructure routière passe au plus près à 300 mètres des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.

A titre informatif, l'ordre de grandeur des effets dominos associés aux dangers liés au transport de liquides inflammables en cas d'accident, est de plusieurs dizaines de mètres (dans le cas d'effets thermiques ou d'effets de surpression). Aussi, au regard de la distance séparant les terrains de la société CHIMIREC CDS et les principaux axes de circulation du secteur d'étude, l'exposition du site peut être qualifiée de très faible.

- TMD par voie ferrée :

Concernant le risque de transport de matières dangereuses par voie ferrée, l'infrastructure ferroviaire concernée la plus proche passe au plus près à 3,3 km des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS.

Ainsi, au regard de la distance importante séparant l'établissement CHIMIREC CDS de cette voie ferrée, l'exposition du site peut être qualifiée de nulle.

- TMD par canalisation :

La commune de Béville-le-Comte n'est pas concernée par le risque lié au passage de canalisations de transport de matières dangereuses. En effet, la canalisation référencée la plus proche du secteur d'étude passe à plus de 5 km de l'établissement CHIMIREC CDS, au niveau de la commune de Nogent-le-Phaye. L'exposition du site par rapport aux risques associés au transport de matières dangereuses par canalisation peut être qualifiée de nulle.

**IX.1.2.4. Accidentologie liée aux risques technologiques**

Source : base de données ARIA (consultation août 2021)

Le site internet ARIA du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable permet d'obtenir la liste des accidents recensés pour différents secteurs d'activité et différents secteurs géographiques (base de données ARIA de recensement des événements accidentels d'origine industrielle).

Ainsi, selon cette base de données, plusieurs incidents industriels ont touché la commune de Béville-le-Comte. Le tableau suivant présente une synthèse de ces événements :

Date	Activité	Phénomène dangereux	Conséquences
05/08/2020	Traitement de déchets dangereux	Incendie dans un broyeur d'emballages souillés	Aucune
16/10/2019		Incendie dans un broyeur de flacons de parfum	Aucune
21/05/2015			
09/12/2014			
30/05/2002	Fabrication de palettes	Incendie	Inconnues
13/09/1998	Menuiserie	Incendie suivi de l'effondrement d'un bâtiment	Un pompier grièvement blessé

**Tableau 28 : Synthèse des accidents industriels survenus sur la commune de Béville-le-Comte**

Comme explicité au sein du tableau précédent, les accidents survenus sur la commune de Béville-le-Comte et relatifs à l'activité de traitement de déchets ont eu lieu au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, lors d'opération de broyage de déchets notamment. Ces événements n'ont toutefois entraîné aucune conséquence sur l'environnement ou la santé humaine.

Cette thématique est traitée plus en détail au sein de l'étude de dangers composant le troisième volet du présent dossier.

En conséquence, l'enjeu représenté par les risques technologiques à l'encontre de l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS reste faible.

## **IX.2. VULNERABILITE DU SITE AUX RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS, NATURELS ET / OU TECHNOLOGIQUES ET MESURES ASSOCIEES**

### **IX.2.1. INONDATION**

Le fonctionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte n'a aucun impact en termes de risque d'inondation.

En effet, aucune nouvelle construction importante n'est prévue sur le site. De plus, les infrastructures existantes ne créent pas d'obstacle à l'écoulement des eaux puisqu'aucun réseau de surface ne coule au sein de l'établissement. Il est ici rappelé que le cours d'eau le plus proche du site, la Voise, est localisé au plus près à 1,2 km à l'Est de l'établissement CHIMIREC CDS.

Concernant la remontée des eaux souterraines, le terrain où sont localisés les installations et les bâtiments de la société CHIMIREC CDS ne sont pas concernés par ce phénomène.

Enfin, aucun événement d'inondation ne semble avoir jamais concerné le terrain d'étude qui est localisé en dehors de tout zonage réglementaire.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **IX.2.2. MOUVEMENTS DE TERRAIN**

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS n'a et n'aura aucun impact en termes de mouvements de terrains.

En effet, et pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment, aucun nouvel aménagement de grande envergure et a fortiori, d'opération importante de terrassement des terrains n'est prévu sur l'emprise du site.

Enfin, aucun événement de mouvement de terrain répertorié n'a concerné le terrain d'étude.

Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet porté par la société CHIMIREC CDS ne sera proposée.

### **IX.2.3. SISMICITE**

N'étant nullement à l'origine de l'exploitation du sol, l'exploitation du site CHIMIREC CDS n'a aucun impact en matière de sismicité. Dans ces conditions, aucune mesure d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact de l'exploitation du site ou du projet ne sera proposée.

### **IX.2.4. RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Les risques technologiques sont à aborder sous deux aspects : les risques induits par le voisinage (établissements industriels tiers) et les risques induits par le fonctionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte.

Concernant les risques technologiques venant de l'extérieur, les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS ne se situent pas, à la connaissance de l'industriel et des documents disponibles pour le public, dans une zone d'effets générés en cas d'événement industriel.



Concernant les risques générés par l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, c'est l'objet de l'étude de dangers qui constitue la troisième partie du présent dossier de demande d'autorisation environnementale. Il est toutefois à noter que son exploitation n'est pas de nature à engendrer des dangers sur les intérêts visés à l'article L.511 du Code de l'Environnement.

### **IX.3. SYNTHÈSE SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES DU SECTEUR**

**L'exploitation des installations de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte n'est pas à l'origine d'une accentuation des risques naturels, ni à l'origine d'un risque technologique susceptible d'impacter l'environnement proche.**

## X. QUALITE DE L'AIR, CLIMAT ET ODEURS

### X.1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT CLIMATIQUE

Sources : MétéoFrance, fiche climatologique et rose des vents de la station de Chartres-Champol (28), infoclimat.fr (consultation août 2021)

Les données climatologiques caractérisant le secteur sont tirées de la station météorologique MétéoFrance de Chartres-Champol, située à environ 16 km à l'Ouest du secteur d'étude, pour la période de référence 1991-2020. Les données caractérisant les vents dominants du secteur d'étude seront fournies pour la période de référence 1991-2010.

#### X.1.1. TEMPERATURES

Le département d'Eure-et-Loir bénéficie d'un climat tempéré, modéré par des influences océaniques. Le climat est qualifié d'océanique dégradé pour ces écarts annuels de températures plus prononcés et ces précipitations moindres par rapport à la bordure océanique. Sur la période de référence, les températures moyennes mensuelles relevées varient entre 4,3°C en hiver et 19,6°C en été. La température moyenne annuelle sous abri est de 11,5°C.

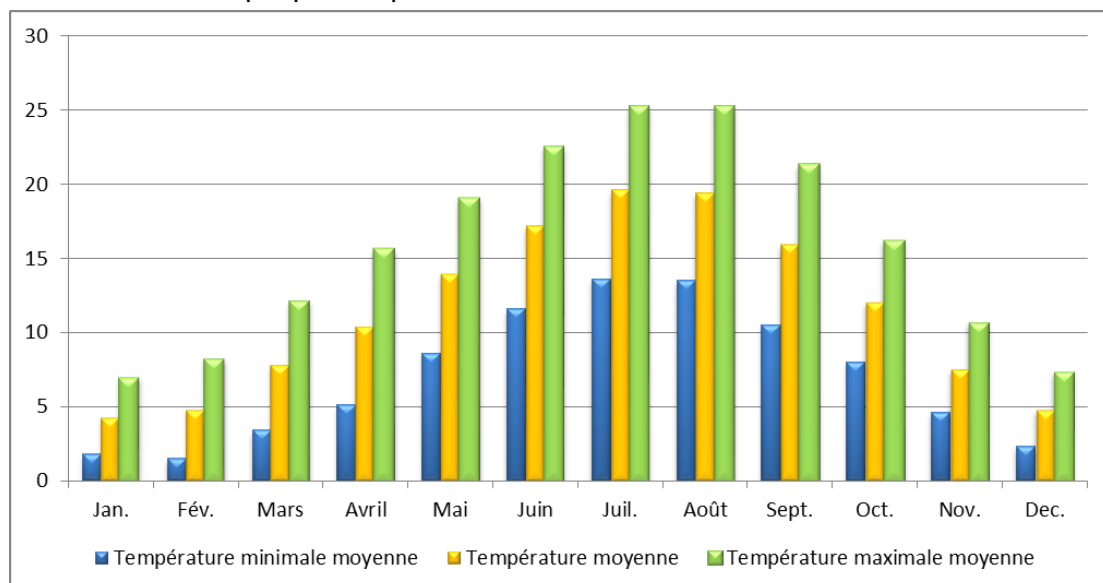
Les températures moyennes pour la période 1991-2020 sont présentées dans le tableau ci-après :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moy. sur l'année
T° min.	1,8	1,5	3,4	5,1	8,6	11,6	13,6	13,5	10,5	8,0	4,6	2,3	7,0
T° max.	6,9	8,2	12,1	15,6	19,0	22,5	25,2	25,2	21,3	16,1	10,6	7,3	15,8
Moyennes	4,3	4,8	7,8	10,4	13,9	17,2	19,6	19,4	15,9	12,0	7,5	4,8	11,5

**Tableau 29 : Températures moyennes mensuelles mini, maxi et moyennes (en °C)**

Depuis la création de cette station météo, les températures extrêmes relevées ont été de 41,4°C pour la maximale, le 25 juillet 2019 et de - 18,4°C pour la minimale, le 17 janvier 1985. Ces épisodes thermiques extrêmes restent toutefois peu fréquents.

Le graphique suivant présente l'évolution mensuelle des températures relevées au niveau de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2020 :



**Figure 60 : Évolution des températures relevées au niveau de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2020**

## X.1.2. PRECIPITATIONS

La lame d'eau moyenne sur la période de référence est de 604,4 mm.

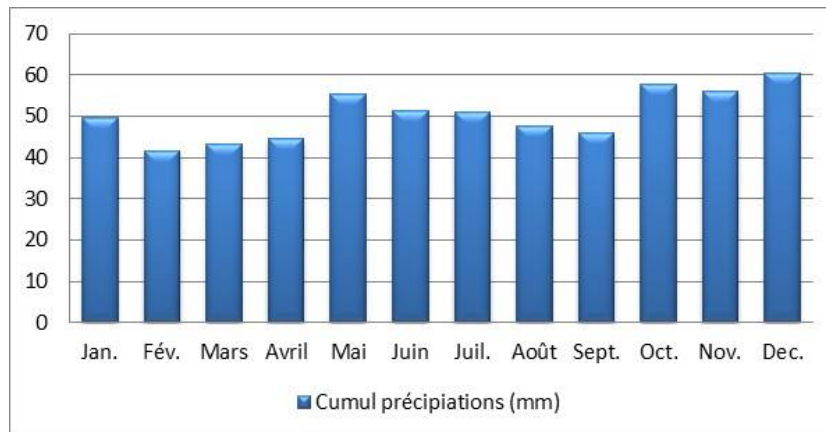
La répartition s'effectue de façon assez homogène selon les mois de l'année, avec des cumuls plus importants durant les mois de mai, juin, octobre, novembre et décembre. Le nombre moyen de jours de pluie est de 156 jours par an.

Cette homogénéité, en termes de répartition des précipitations, se traduit de la manière suivante :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Cumul sur l'année
Cumul mensuel	49,5	41,6	43,2	44,5	55,3	51,2	51,1	47,5	45,9	57,9	56,1	60,6	<b>604,4</b>

**Tableau 30 : Pluviométrie moyenne sur la période 1991-2020 (hauteurs d'eau en mm)**

Le graphique suivant présente l'évolution mensuelle du cumul de précipitations relevées au niveau de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2020 :



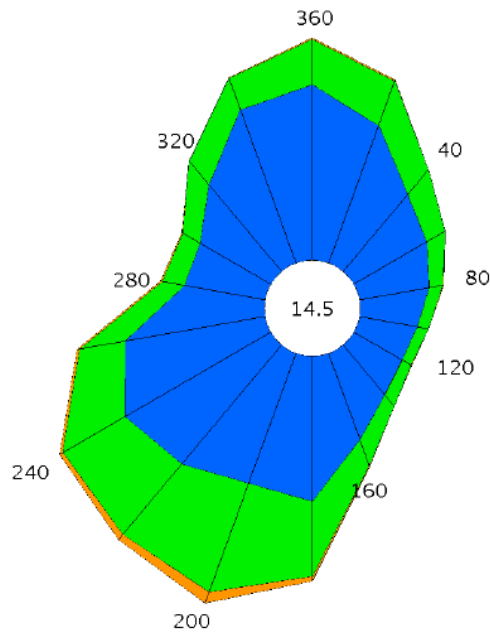
**Figure 61 : Évolution des précipitations mesurées au niveau de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2020**

## X.1.3. VENTS

Sur la période de référence (1991 - 2010), l'analyse de la rose des vents reportée page suivante permet de caractériser des vents dominants qui, sur une année, ont deux composantes principales :

- une composante majoritaire Nord (directions 340° à 40°) qui représente 31,8 % des occurrences, avec des vents dont la vitesse est plutôt modérée (inférieure à 8 m/s),
- une composante Sud-Sud/Ouest (directions 180° à 260°) qui représente 42,1 % des occurrences, avec des vents dont la vitesse peut dépasser 8 m/s.

La rose des vents de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2010 est reportée page suivante.



Dir.	[ 1.5;4.5 [	[ 4.5;8.0 [	> 8.0 m/s	Total
20	4.4	1.4	+	5.9
40	3.1	1.0	+	4.0
60	2.6	0.6	+	3.2
80	2.2	0.4	+	2.6
100	1.8	0.4	0.0	2.1
120	1.7	0.3	+	2.0
140	2.0	0.4	+	2.4
160	2.8	0.8	+	3.7
180	4.4	2.3	0.1	6.8
200	4.2	3.5	0.4	8.1
220	4.7	2.8	0.2	7.7
240	5.1	2.2	0.1	7.4
260	4.3	1.4	+	5.8
280	2.5	0.7	+	3.2
300	2.5	0.6	+	3.1
320	3.5	0.9	+	4.4
340	5.0	1.0	+	6.0
360	5.3	1.4	+	6.8
Total	62.0	22.3	1.2	85.5
[ 0;1.5 [				14.5



Figure 62 : Rose des vents de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2010

Concernant les phénomènes extrêmes, les rafales maximales, par mois, depuis la création de la station météo de Chartres-Champol, sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Maximum sur la période
Rafale max	103,5	111,1	94,6	87,0	103,5	72,2	103,7	94,6	83,5	90,7	99,6	124,1	124,1

Tableau 31 : Rafales maximales mesurées depuis la création de la station de Chartres-Champol (en km/h)

### X.1.4. Foudre

Source : ARF – Foudre CONSULT – 2016

Sur le territoire français la foudre frappe entre un à deux millions de coups par an et peut provoquer des dégâts importants directs (rupture d'un élément de structures) ou indirects (incendie consécutif) sur les infrastructures mais aussi des pertes humaines. Toutefois les différentes régions ne sont pas concernées de façon uniforme. À cet effet deux paramètres sont couramment retenus pour établir une classification :

- la Densité de foudroiement (niveau Ng) qui définit le nombre d'impact de foudre par an et par km<sup>2</sup> dans une région ;
- le Niveau kéraunique (niveau Nk) qui définit le nombre de jour d'orage par an.

Ces 2 paramètres sont liés par une relation approximative :  $Ng = Nk/10$

D'après l'Analyse du Risque Foudre présentée en Annexe 4 de l'étude de dangers, les données fournies par METEORAGE permettent de considérer, pour la commune de Béville-le-Comte, une densité foudroiement de 1,08 impact par km<sup>2</sup> et par an.

Ainsi, la commune de Béville-le-Comte est située dans une zone faiblement exposée à la foudre.

## X.2. ÉTAT INITIAL DE LA QUALITE DE L'AIR

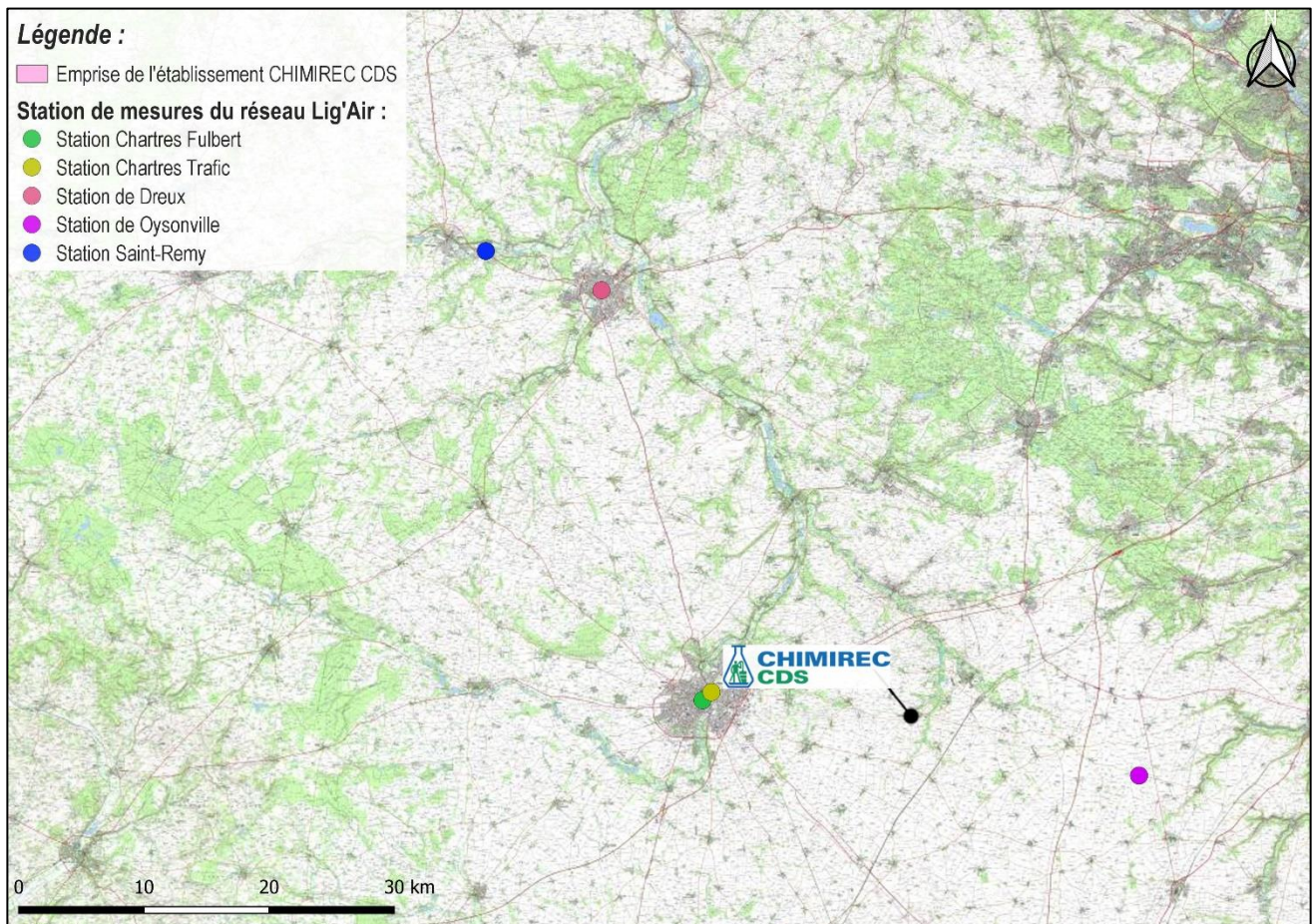
### X.2.1. ÉTAT INITIAL DE LA QUALITE DE L'AIR A L'ECHELLE REGIONALE

Source : Lig'Air Centre-Val de Loire - Bilan général Qualité de l'Air - 2020 (consultation novembre 2021)

En droit français, la surveillance de la qualité de l'air est introduite par les articles R 221-9 et R 221-14 du Code de l'Environnement. Cette surveillance est assurée par le réseau ATMO. Elle reste générale et ne concerne que les grandes catégories de polluants (SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, CO, O<sub>3</sub>, particules en suspensions).

L'association Lig'Air est l'observatoire agréé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Centre-Val de Loire.

L'association dispose de 5 stations de mesures dans le département de l'Eure-et-Loir, leur localisation par rapport à l'établissement CHIMIREC CDS est présentée par la figure suivante :



**Figure 63 : Localisation des stations de mesures de la qualité de l'air du département d'Eure-et-Loir**

La station la plus proche du site d'étude est localisée à moins de 14,5 km des parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS. Il s'agit de la station de Chartres-Fulbert qui est une station urbaine de fond. Cette station ne mesure que les paramètres Ozone et PM10. Aussi, afin de compléter l'analyse, les autres stations du département de l'Eure-et-Loir seront également étudiées.

Les résultats quantitatifs obtenus sur l'année 2020 pour ces stations de mesures sont présentés dans le tableau en page suivante.

**Bilan de la qualité de l'air dans l'Eure-et-Loir en 2020**

		EURE-ET-LOIR - 28								
		Chartres Fulbert	Chartres Trafic	Dreux Centre	Saint-Rémy	Oysonville	Réglementation en vigueur	Situation par rapport à la réglementation en vigueur	Seuils sanitaires recommandés par l'OMS	Situation par rapport aux seuils sanitaires OMS
RRF : Rural Régional de Fond UF : Urbain de Fond UT : Urbain Trafic		UF	UT	UF	UT	RRF				
Ozone	Type de station	UF	UT	UF	UT	RRF				
	Moyenne annuelle	58		54		61				
	Maximum horaire	176		200		166	180 µg/m <sup>3</sup> /h (seuil d'information) 360 µg/m <sup>3</sup> /h (seuil d'alerte)	☹️		
	Valeur cible Nombre de jours de dépassements du seuil de protection de la santé	23		23		26	120 µg/m <sup>3</sup> /8h (moyenne sur 3 ans) à ne pas dépasser plus de 25 jours/an	☹️		
	Objectif de qualité Nombre de jours de dépassements du seuil de protection de la santé	23		21		21	120 µg/m <sup>3</sup> /8h	☹️	100 µg/m <sup>3</sup> /8h	☹️
	Valeur cible pour la protection de la végétation (AOT40 moyenné sur 5 ans)					13 515	18 000 µg/m <sup>3</sup> /h	😊		
Objectif de qualité pour la protection de la végétation (AOT40) estimé					12 244	6 000 µg/m <sup>3</sup> /h	☹️			
Dioxyde d'azote	Moyenne annuelle		15	7	20		40 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite et objectif qualité)	😊	40 µg/m <sup>3</sup>	😊
	Maximum horaire		106	67	103		200 µg/m <sup>3</sup> (seuil d'information) 400 µg/m <sup>3</sup> (seuil d'alerte)	😊	200 µg/m <sup>3</sup> /h	😊
	P <sub>99,4</sub>		72	49	75		200 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite)	😊		
Particules en suspension PM <sub>10</sub>	Moyenne annuelle	13		11	17		30 µg/m <sup>3</sup> (objectif qualité) 40 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite)	😊	20 µg/m <sup>3</sup>	😟
	Maximum journalier	61		54	56		50 µg/m <sup>3</sup> /j (seuil d'information) 80 µg/m <sup>3</sup> /j (seuil d'alerte)	☹️	50 µg/m <sup>3</sup> /j	☹️
	Valeur limite P <sub>99,4</sub>	24		21	26		50 µg/m <sup>3</sup>	😊		
Particules en suspension PM <sub>2,5</sub>	Moyenne annuelle		8				25 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite) 20 µg/m <sup>3</sup> (valeur cible)	😟	10 µg/m <sup>3</sup>	😟
	Maximum journalier		42				10 µg/m <sup>3</sup> (objectif de qualité)		25 µg/m <sup>3</sup> /j	☹️

Les concentrations sont exprimées en µg/m<sup>3</sup>.  
/ : arrêt COVID-19    ◻️ non concerné

😊 Valeur respectée    😟 Risque de dépassement    ☹️ Valeur dépassée

Les polluants qui ne respectent pas certains seuils de la réglementation européenne et les recommandations de l'OMS sont l'ozone et les particules en suspension.

**Tableau 32 : Synthèse des concentrations en polluants atmosphériques pour les stations du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2020**

On constate ainsi que, pour l'ensemble des polluants surveillés, hormis de dioxyde d'azote, des dépassements des valeurs cibles fixées par la réglementation européenne et les recommandations de l'OMS. Ces dépassements ont concerné les maximums journaliers ou horaires admissibles qui ont été franchis pour l'Ozone et les particules fines.

Toutefois, pour l'ensemble des polluants surveillé les valeurs limites associées aux moyennes annuelles ont été respectées, et ce pour toutes les stations de mesures d'Eure-et-Loir. En 2020, il est noté une stabilité généralisée de toutes les moyennes annuelles, sauf pour l'ozone qui enregistre une hausse par rapport à l'année passée. Les concentrations moyennes en ozone sont en augmentation de près de 20% depuis 2016 sur l'ensemble du département.

Pour les PM<sub>10</sub>, même si les concentrations mesurées au niveau des stations trafics sont un peu plus élevés par rapport à 2019, les valeurs moyennes annuelles ne dépassent pas l'objectif de qualité de 30 µg/m<sup>3</sup> mais sont très proches du seuil sanitaire recommandé par l'OMS à 20 µg/m<sup>3</sup>.

Les moyennes annuelles en dioxyde d'azote sont, elles aussi, largement inférieures à leur valeur limite de 40 µg/m<sup>3</sup> que cela soit en site urbain ou trafic.

Pour l'ozone (en situation de fond), l'objectif de qualité de 120 µg/m<sup>3</sup>/8h pour la protection de la santé a été dépassé en 2020 comme les années précédentes. Les dépassements ont été moins nombreux en 2020 qu'en 2019 pour atteindre 21 jours au niveau du site rural d'Oysonville.

## X.2.2. ÉTAT INITIAL DE LA QUALITE DE L'AIR DE LA ZONE D'ETUDE

Comme précisé au sous-chapitre précédent, aucune station de mesure du réseau Lig-Air n'est localisée sur le territoire communal de Béville-le-Comte. Les stations les plus proches de l'établissement CHIMIREC CDS sont celles de Chartres Flubert et Oysonville, situées respectivement à 14,5 km et 18,5 km du site. Pour les deux polluants mesurés par ces stations (PM<sub>10</sub> et Ozone), les résultats pour l'année 2020 témoignent d'une qualité de l'air globalement bonne.

Les trois autres stations présentes dans le département de l'Eure-et-Loir, qui sont quant à elles localisées dans des zones influencées par un trafic routier important, ont toutes mesuré des concentrations moyennes majoritairement inférieures aux objectifs de qualité de l'air, et pour la presque totalité des polluants surveillés.

Aussi, il est pressenti que la qualité de l'air à l'échelle de la commune de Béville-le-Comte et des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS satisfait aux objectifs de qualité de l'air.

## X.2.3. INVENTAIRE DES PLANS, PROGRAMMES ET SCHEMAS DE GESTION DE LA QUALITE DE L'AIR

### X.2.3.1. Plan de Protection à l'Atmosphère (PPA)

Sources : DREAL du Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

Les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, permettant de ramener, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

A la date de dépôt de la présente demande d'autorisation environnementale, la région Centre-Val de Loire compte deux Plans de Protection de l'Atmosphère approuvés qui sont les suivants :

- le PPA de l'agglomération orléanaise,
- le PPA de l'agglomération de tourangelle.

Ainsi, la commune de Béville-le-Comte n'est intégrée dans aucun de ces 2 PPA.

### X.2.3.2. Plan régional de surveillance de la qualité de l'air et Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)

Source : DREAL du Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

La France s'est engagée, à l'horizon 2020 :

- à réduire de 14 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005,
- à améliorer de 20 % son efficacité énergétique,
- à porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans sa consommation d'énergie finale.

La loi Grenelle II confie la responsabilité de l'élaboration du SRCAE à l'État et au Conseil régional. L'objectif de ce schéma est de définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de l'ancienne région Centre a été approuvé le 28 juin 2012 et se fonde sur les principaux objectifs suivants :

- Maîtriser la demande énergétique et améliorer l'efficacité énergétique,
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Développer les énergies renouvelables,
- Lutter contre la pollution atmosphérique,
- Adapter le territoire aux changements climatiques.

### **X.2.3.3. Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**

Sources : DREAL du Centre-Val de Loire (consultation août 2021)

Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air, sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants à l'horizon du 1er janvier 2019, et dès 2017 pour les intercommunalités de plus de 50.000 habitants.

Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi et défini comme tel :

- un diagnostic,
- une stratégie territoriale,
- un plan d'actions,
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Les déclinaisons de ce nouvel outil réglementaire ne sont pas sans rappeler les dispositions des démarches Agenda 21.

Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à un urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, etc.).

A l'échelle du secteur d'étude, aucun PCAET n'a été approuvé. En effet, le PCAET de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France est actuellement toujours en cours d'élaboration.

## **X.2.4. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT OLFACTIF**

Aucune étude concernant l'environnement olfactif du secteur d'étude n'est disponible, à la date de dépôt de la présente étude d'impact. Ainsi la caractérisation de l'environnement olfactif de la zone n'est pas envisageable.

Toutefois, les investigations de terrain n'ont pas permis de relever d'odeurs particulières sur la zone.



## **X.3. ANALYSE DES EFFETS DU SITE SUR LA QUALITE DE L'AIR ET MESURES ASSOCIEES**

### **X.3.1. LES SOURCES DE REJETS ATMOSPHERIQUES**

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, génère des émissions atmosphériques qui peuvent avoir plusieurs origines. Elles sont détaillées ci-après.

#### **X.3.1.1. Transit, regroupement et stockage temporaire de déchets d'activités économiques conditionnés**

Les fûts et contenants de stockage des déchets d'activités économiques en regroupement sur le site CHIMIREC CDS sont fermés et étanches et ne sont pas à l'origine d'une émanation de gaz polluants.

Les opérations de déconditionnement des déchets liquides en petits conditionnements sont, et resteront, réalisées au sein du bâtiment d'exploitation de l'établissement au sein de zones correctement ventilées. En raison de la nature des déchets liquides déconditionnés, ces opérations ne génèrent que peu d'émissions atmosphériques. Il est en effet précisé que ces opérations concernent principalement des eaux souillées, des huiles usagées ou des liquides de refroidissement usagés, typologies de déchets qui, compte tenu de leur composition, sont faiblement émetteurs de Composés Organiques Volatils (COV).

Concernant les déchets inflammables conditionnés, ils seront, en situation future, stockés au sein des alvéoles A9 et A10 du bâtiment. Au sein de ces alvéoles, les déchets inflammables susceptibles d'être présents sont conditionnés en contenants étanches et ne sont ni déconditionnés, ni manipulés.

Les émissions de Composés Organiques Volatils (COV), principaux polluants émis par cette typologie de déchets, resteront donc diffuses et très faibles.

Ainsi, les activités liées au transit et regroupement de déchets conditionnés au sein de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, ne seront pas susceptibles d'être à l'origine d'émissions notables de Composés Organiques Volatils à l'atmosphère.

#### **X.3.1.2. Stockage temporaire de déchets vrac (dont alcools)**

En situation future, les déchets liquides vrac seront stockés de façon temporaire au sein des cuves de stockage prévues au niveau des deux rétentions de la zone 5 du bâtiment après dépotage au niveau de l'aire de dépotage et d'empotage voisine.

Les émissions atmosphériques générées par les opérations de dépotage au niveau de l'aire extérieure dédiée, qui consistent en des Composés Organiques Volatils principalement, demeureront limitées. Les raccords utilisés pour les opérations de transfert des déchets liquides sont étanches et ne génèrent ni fuite ni émission de composés à l'atmosphère. L'étanchéité des dispositifs de transfert est et restera contrôlée lors de chaque opération de dépotage ou d'empotage. Par ailleurs, les déchets susceptibles d'être dépotés au niveau de ces aires seront principalement des eaux souillées ou des huiles usagées, typologies de déchets qui, compte tenu de leur composition, sont faiblement émetteurs de Composés Organiques Volatils (COV).

Les alcools et solvants non-chlorés qui seront stockés au sein des cuves de la zone 5 proviendront principalement des opérations de pompage de déchets liquides conditionnés. En effet, très peu de réceptions de solvants non-chlorés et d'alcool vrac seront réalisées par la société CHIMIREC CDS.

Concernant les opérations de pompage, qui seront réalisées au niveau de l'aire de pompage P1 de la zone 5, des émissions de Composés Organiques Volatils à l'atmosphère pourront être générées lors du pompage de déchets inflammables (solvants non-chlorés et alcools). Les opérations de pompage visant les huiles usagées, les eaux souillées et les liquides de refroidissement usagés engendreront des émissions atmosphériques négligeables au regard de la composition des déchets concernés.

Ainsi, les opérations de pompage susceptibles d'émettre des émissions atmosphériques concerneront uniquement les déchets inflammables, ces opérations seront réalisées par campagne, sous la surveillance de personnels formés, par l'intermédiaire d'une canne de pompage insérée dans l'ouverture des fûts ou GRV. Des Composés Organiques Volatils pourront s'échapper, mais uniquement depuis l'ouverture du contenant, les quantités émises demeureront donc faibles.

Les événements de certaines cuves de stockage pourront être à l'origine d'émissions de composés à l'atmosphère. Les polluants émis consisteront en des Composés Organiques Volatils mais les flux seront faibles notamment pour les cuves dédiées au stockage d'eaux souillées, d'huiles usagées et de liquides de refroidissement. Rappelons ici que les cuves de stockage de déchets liquides vrac ne seront pas dotées de dispositif de chauffage ou d'agitation.

Concernant les cuves de stockage des solvants non-chlorés et d'alcools, les émissions de Composés Organiques Volatils pourront être plus importantes. Ces émissions seront toutefois principalement limitées aux périodes d'emportage et de dépotage des déchets liquides.

En complément, l'établissement est et restera doté de zones dédiées au regroupement et au stockage de déchets solides vrac. Les Emballages et Matériaux Souillés (EMS) ainsi que les déchets pâteux pourront, en situation future, être réceptionnés au niveau de la fosse de réception prévue au sein de la future zone 6. Au niveau de cette zone, des émissions diffuses de Composés Organiques Volatils et de poussières pourront être générées lors des opérations de déchargement depuis le camion benne ou lors des opérations de tri et de chargement des trémies des déchiqueteurs présents dans la zone 6 qui seront effectuées à l'aide d'une grue.

Des bennes de stockage, disposées au sein de la zone 6 ainsi qu'à l'extérieur (Zone Ouest), qui seront dédiées au stockage d'Emballages et Matériaux Souillés (EMS), de déchets pâteux et de filtres à huiles usagés pourront également être à l'origine d'émissions diffuses de Composés Organiques Volatils. Ces bennes seront fermées en dehors des périodes de chargement, ce qui permettra de limiter les éventuelles émissions atmosphériques.

En comparaison de la situation actuellement autorisée et connue du public, les émissions générées par les opérations de regroupement et stockage de déchets vrac n'engendreront pas d'accroissement notable des émissions atmosphériques associées à ces activités. En effet, la majorité de ces activités sont d'ores-et-déjà mises en œuvre sur le site et seront uniquement relocalisées dans le cadre de la présente demande. Seule la mise en œuvre de nouvelles capacités de stockage dédiées aux déchets liquides vrac représente une modification des conditions d'exploitation à l'échelle de l'établissement.

### **X.3.1.3. Déchiquetage des déchets pâteux et des Emballages et Matériaux Souillés (EMS)**

Au regard de la nature des déchets susceptibles d'être déchiquetés sur le site, à savoir des emballages pouvant contenir des résidus de déchets pâteux potentiellement inflammables ou des matériaux souillés, ces opérations peuvent être à l'origine d'émissions de Composés Organiques Volatils.

Ces opérations peuvent également être à l'origine d'émissions de poussières. Toutefois, les déchets sont déchiquetés dans un diamètre relativement grossier. Par ailleurs, les déchiqueteurs sont et resteront dotés d'un dispositif de brumisation ce qui permet de rabattre une partie des poussières émises tout en humidifiant les déchets, limitant ainsi le risque de départ de feu.

Au regard de ces éléments, les modifications des conditions d'exploiter sollicitées dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale n'engendreront pas d'augmentation des émissions atmosphériques générées par les opérations de massification de certaines typologies déchets solides.

### **X.3.1.4. Déconditionnement et broyage de produits finis**

Cette nouvelle activité, d'ores-et-déjà autorisée par l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011, sera mise en œuvre au sein de l'alvéole A4 de la zone 3. Les produits finis concernés par ces opérations seront pour rappel stockés au sein d'une armoire sécurisée disposée à proximité de l'équipement de déconditionnement et broyage.

Les produits finis, principalement composés de flacons de verre pleins, seront vidés dans la trémie du broyeur puis broyés rapidement. La fraction liquide sera ensuite directement collectée par gravité dans une cuve étanche de 1 m<sup>3</sup>. Les émissions atmosphériques générées par cette opération resteront limitées, diffuses et principalement composées d'éthanol, composé chimique peu toxique.

La fraction solide, principalement composée de verre broyé, sera ensuite égouttée par vibration afin de collecter la fraction liquide restante. In fine, le verre broyé égoutté sera collecté dans une seconde cuve de 1 m<sup>3</sup>, avant d'être transféré au sein d'une des bennes de stockage du site.

Ainsi, les émissions atmosphériques générées par la mise en exploitation de l'équipement de déconditionnement et broyage de produits finis consisteront en des émissions diffuses de Composés Organiques Volatils, principalement composées d'éthanol. Ces émissions seront limitées aux seules périodes d'utilisation de l'équipement et n'engendreront pas un accroissement notable du niveau d'émissions de l'établissement CHIMIREC CDS.

### **X.3.1.5. Émissions liées au trafic routier**

Le trafic routier associé à l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte pour la réception et l'expédition des déchets est et restera à l'origine d'émissions diffuses à l'atmosphère :

- des poussières peuvent être soulevées par le passage des véhicules sur les voies du site,
- des gaz d'échappement des véhicules légers et des poids-lourds sont émis ; il s'agit principalement de dioxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de poussières.

Ces rejets resteront diffus et répartis sur toute l'emprise de l'établissement. Ils concernent les trajets empruntés par ces engins routiers depuis l'entrée du site vers les différentes zones de déchargement ou de chargement, puis vers la sortie.

Ces rejets sont et resteront maîtrisés par un ensemble de mesures de réduction détaillées dans le point suivant.

### X.3.2. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT DES REJETS GAZEUX ET MESURES ASSOCIEES

Au regard de la nature des polluants potentiellement émis, de leur concentration et/ou de leur flux d'émission à l'atmosphère ainsi que leurs modalités de rejet dans l'air, il ressort que les principaux flux de polluants susceptibles d'être émis par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS sont constitués par des Composés Organiques Volatils et des poussières. Compte tenu des éléments présentés, il apparaît également que toutes les émissions atmosphériques générées par les activités de l'établissement sont et resteront diffuses.

Dans le cadre du suivi environnemental de son établissement, et conformément aux dispositions de l'article 9.2.1.2 de l'arrêté du 26/01/2011, l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS fait réaliser des campagnes de mesures des polluants atmosphériques dans l'environnement. Les paramètres surveillés sont les retombées de poussières et les concentrations en Composés Organiques Volatils (COV), les résultats de la dernière campagne de mesures, réalisée par la société PREVENT'AIR en avril 2019, sont présentés dans leur intégralité en Annexe 6 de la présente étude d'impact.

#### Annexe 6 : Rapport de mesures – COV et poussières – PREVENT'AIR – Avril 2019

Lors de cette campagne de mesures, les échantillonnages ont été réalisés par captage sur des badges passifs (RADIELLO) pour les Composés Organiques Volatils et par l'intermédiaire de plaquettes pour les retombées de poussières.

Les prélèvements ont été réalisés au niveau de 5 points distincts situés au niveau des limites du périmètre ICPE historique de l'établissement CHIMIREC CDS. Il est en effet précisé qu'à la date des mesures, l'actuel parking dédié au stationnement des poids-lourds de la société n'était pas intégré au périmètre ICPE du site.

La figure suivante localise l'emplacement des 5 points de mesures retenus et précise les conditions de vent observées lors de la campagne de 2019 :



**Figure 64 : Localisation des points de mesures et conditions météorologiques observées**

Il est ici précisé qu'à la différence des autres points de mesures, le point n°5 a été positionné au niveau de l'évent de la cuve dédiée au stockage d'alcools dans la configuration actuelle du site, afin de quantifier les émissions diffuses de COV générées par cet équipement. Ce point n'a donc pas été influencé par les conditions météorologiques observées lors de la campagne et aucune mesure d'empoussièrement n'a été réalisée à cet endroit.

Le tableau suivant présente, pour chaque point, une synthèse de l'influence des conditions météorologiques observées par rapport aux résultats obtenus :

Influence des conditions météorologiques sur les résultats	
<b>Point n°1</b>	Point sous le vent par rapport aux installations du site (50% du temps)
<b>Point n°2</b>	Point très peu exposé
<b>Point n°3</b>	Point sous le vent par rapport aux installations du site (25% du temps)
<b>Point n°4</b>	Point sous le vent par rapport aux installations du site (15% du temps)

**Tableau 33 : Influence des conditions météorologiques observées sur les résultats**

Comme l'illustre le tableau précédent, le point de mesures n°1 a été, durant la période d'échantillonnage, le plus exposé aux activités de l'établissement CHIMIREC CDS, le point de mesures n°2 a quant à lui été très peu exposé.

### X.3.2.1. Résultats de la campagne de mesures pour le paramètre poussières

Le tableau présenté ci-après présente une synthèse des résultats mesurés pour les retombées de poussières :

Point de mesure	Durée du prélèvement (minutes)	masse de poussières		Valeur de référence
		(mg)	g/m <sup>2</sup> /mois	NORME AFNOR NF X 43-007 (g/m <sup>2</sup> /mois)
1	10 331	2,4	2,1	30
2	10 319	2,9	2,5	30
3	10 322	4,1	3,5	30
4	10 333	1,1	0,9	30

**Tableau 34 : Résultats mesurés pour les retombées de poussières**

Ainsi, les résultats mesurés pour les retombées de poussières sont relativement faibles au regard de la valeur de référence (30 g/m<sup>2</sup>/mois). De plus, les masses de poussières mesurées au niveau des différents points sont du même ordre. L'établissement ne peut pas être considéré comme un générateur de poussières. Les quantités de poussières déposées au niveau du point 2 sont supérieures à celles déposées au niveau du point 1, les activités du site n'ont donc pas eu d'influences notables sur les retombées de poussières durant la période d'échantillonnage.

En tout état de cause, des mesures sont et resteront mises en œuvre au sein de l'établissement afin de limiter les émissions de poussières générées par les activités de la société CHIMIREC CDS. A ce titre, les voies de circulation sur le site sont et resteront intégralement imperméabilisées et les opérations de massification de certains déchets solides sont et resteront réalisées au sein d'une zone du bâtiment fermée sur 3 faces. Enfin, les deux déchiqueteurs resteront associés à des dispositifs de brumisation permettant de rabattre les éventuelles émissions de poussières générées par les opérations de massification.

Les activités mises en œuvre et projetées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS ne sont donc pas susceptibles de générer d'importants rejets de poussières.

### X.3.2.2. Résultats des campagnes de mesures pour le paramètre Composés Organiques Volatils (COV)

Pour le paramètre COV, la campagne de mesures d'avril 2019 a concerné :

- la recherche de COV dans l'environnement du site (7 jours) ;
- la recherche d'Aldéhydes dans l'environnement du site (7 jours) ;
- la recherche de COV au niveau de l'évent de la cuve dédiée au stockage d'alcools (3 jours).

Les Aldéhydes et les autres COV recherchés durant cette campagne de mesures ont été sélectionnés sur la base des résultats des campagnes de mesures précédentes, réalisées par les sociétés COELYS et Bureau VERITAS.

Les résultats des mesures dans l'environnement sont présentés au sein des tableaux suivants :

Polluants	N° CAS	Durée du prélèvement (minutes)	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Valeurs de référence en France			
			10 335	10 326	10 330	10 340	VTR chronique (µg/m <sup>3</sup> )	VTR aigüe (µg/m <sup>3</sup> ) - 1 HEURE	CLI (µg/m <sup>3</sup> )	
Aldéhydes	Formaldéhyde	50-00-0	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	1,15	1,07	0,54	0,57	123	123	10
	Acétaldéhyde	75-07-0	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	1,47	1,15	1,25	1,24	160	3000	200
	Benzaldéhyde	100-52-7	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	traces	0,42	0,55	traces	-	-	90
	Hexanal	66-25-1	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	1,62	Non détecté	traces	traces	-	-	650
	Propanal	123-38-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	traces	traces	traces	traces	-	-	8
	Butanal	123-72-8	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	traces	traces	traces	traces	-	-	650
	Acroléine	107-02-8	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Non détecté	traces	traces	Non détecté	-	-	-
	Pentanal	110-62-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Non détecté	traces	traces	traces	-	-	1700

**Tableau 35 : Résultats des mesures pour le paramètre Aldéhydes**

/

Polluants (N° CAS)	N° CAS	Durée du prélèvement (minutes)	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Valeurs de référence en France		
			10 335	10 326	10 330	10 340	VTR chronique (µg/m <sup>3</sup> )	VTR aigüe (µg/m <sup>3</sup> ) - 1 HEURE	CLI (µg/m <sup>3</sup> )
1,2 diméthylcyclohexane	583-57-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	-	0,18	-	-	-
Heptane	142-82-5	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	Traces	0,12	-	-	20 800
2,4-diméthylheptane	2213-23-2	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	Traces	0,11	-	-	-
Octane	11-65-9	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	Traces	0,12	-	-	14 500
1-methoxy-2-propanol	107-98-2	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	-	0,09	-	-	-	2 000
Acétate de n-butyle	123-86-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,94	0,85	1,09	1,03	2 000	-	4 800
Acétate d'éthyle	141-78-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	0,11	Traces	0,17	-	-	-
Acétate d'isobutyle	110-19-0	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	-	0,14	-	-	-	4 800
Tétrachloroéthylène	127-18-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,16	1,1	1,08	0,64	400	1 380	-
Trichloréthylène	79-01-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	0,11	Traces	3 200	-	-
Acétate de 1-Methoxy-2-propyle	108-65-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	0,14	0,07	-	-	2 700
Chlorobenzène	108-90-7	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,17	-	Traces	0,11	-	-	-
1-éthyl-3-méthylbenzène	620-14-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,07	Traces	0,08	0,11	-	-	-
1,3,5-triméthylBenzene	108-67-8	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	-	0,16	-	-	1 000
1,2,4-triméthylBenzene	95-63-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,22	-	0,18	0,1	-	-	1 000
Hexadecane	544-76-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,08	0,22	0,16	Traces	-	-	20 800

**Tableau 36 : Résultats des mesures pour le paramètre COV**

Au regard des éléments exposés dans les tableaux précédents, il apparaît que les conditions météorologiques observées ont peu influencé les résultats des mesures. Les concentrations mesurées pour les différents composés recherchés apparaissent faibles et comparables aux bruits de fond d'une zone urbaine. En effet, une concentration supérieure à 1 µg/m<sup>3</sup> n'a été mesurée que pour 4 composés organiques (Formaldéhyde, Acétaldéhyde, Benzaldéhyde et Acétate de n-butyle).

Les résultats des mesures au niveau du point n°5 (à proximité de l'événement de la cuve d'alcools) sont présentés au sein du tableau suivant :

	Polluants (N° CAS)	N° CAS	Durée du prélèvement (minutes)	4 260	VTR chronique (µg/m <sup>3</sup> )	VTR aiguë (µg/m <sup>3</sup> ) - 1 HEURE	CLI (µg/m <sup>3</sup> )
COV	Toluène	108-88-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Traces	19 000	21 000	300
	Ethylbenzène	100-41-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Traces	1 500	22 000	1 000
	Somme des xylènes	-	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	27,41	200	-	200
	Tetradécane	629-59-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	6,83	-	-	-
	Hexadécane	544-76-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Traces	-	-	20 800
	Hexane	110-54-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Traces	-	-	700
	2-méthylbutane	2213-23-2	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Traces	-	-	-
	Acétate de n-butyle	123-86-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	10,84	2 000	-	4 800
	Dodécane	112-40-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Traces	-	-	-
	Ethanol	64-17-5	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	52,48	-	-	9 600

**Tableau 37 : Résultats des mesures pour le point n°5 – Événement de la cuve d'alcools**

Pour les différents composés chimiques recherchés, les concentrations mesurées demeurent faibles (maximum de 0,05 mg/m<sup>3</sup> pour l'éthanol). Des concentrations de cet ordre sont caractéristiques des émissions diffuses générées par les événements de surpression équipant les cuves de stockage de solvants.

**L'analyse des résultats de la dernière campagne de mesures des retombées de poussières et des concentrations de Composés Organiques Volatils dans l'environnement de l'établissement CHIMIREC a permis de confirmer que les rejets atmosphériques générés par les activités de la société n'avaient pas d'impact marqué sur la qualité de l'air du secteur d'étude.**

**Par ailleurs, les concentrations mesurées au niveau de l'événement de la cuve dédiée au stockage des alcools apparaissent faibles et comparables à des équipements équivalents.**

Enfin, la société CHIMIREC CDS a récemment réalisé une analyse qualitative et quantitative des COV émis au niveau de l'événement de sa cuve d'alcool grâce à la méthode de chromatographie en phase gazeuse par spectrométrie de masse. Les mesures ont été réalisées le 10 mai 2022 par la société KALI'AIR ; le rapport de mesures est présenté, dans son intégralité, en Annexe 7 de la présente étude d'impact.

**Annexe 7 : Contrôle des émissions de l'événement de la cuve d'alcool – KALI'AIR - 2022**

Selon le rapport précité, seulement trois composés organiques volatils ont été détectés lors des mesures réalisées sur l'événement de la cuve d'alcool :

- Ethanol (CAS : 64-17-5),
- Heptane, 2,2,4,6,6-pentaméthyl (CAS : 13475-82-6),
- Hexadécane (CAS : 544-76-3).

Il est considéré que les composés détectés au niveau de l'événement de la cuve d'alcool lors des mesures du 10 mai 2022 sont comparables à ceux qui seront susceptibles d'être émis également au niveau du poste de déconditionnement et de broyage de produits finis.

Compte tenu des résultats du screening réalisé sur l'événement de la cuve d'alcool, il a été démontré l'absence de rejets de composés CMR et même plus généralement, l'absence de toxicité pour les COV identifiés.

D'un point de vue quantitatif, les flux associés aux rejets de la cuve d'alcool n'ont pas pu être mesurés. En effet, la mesure en sortie d'événement (grillage) de la cuve n'a pas permis de détecter de flux, la vitesse de rejet étant trop faible. A ce titre, la société KALI'AIR était dans l'impossibilité de fournir un résultat.

### **X.3.2.3. Installations de dispositifs de captation**

Afin de limiter les émissions diffuses de polluants (poussières et COV), l'exploitant prévoit la mise en place de dispositifs de captation au niveau des principaux postes d'émission. Ces dispositifs viseront les postes suivants :

- les broyeurs EMS ;
- les postes de pompage et de déconditionnement ;
- l'événement de certaines cuves de stockage de déchets liquides ;
- le broyeur de parfums,
- l'alvéole A10.

Afin de fournir tous les éléments techniques concernant la captation et le traitement des COV, le type d'équipements et les moyens qui seront mis en œuvre ont détaillés ci-dessous.

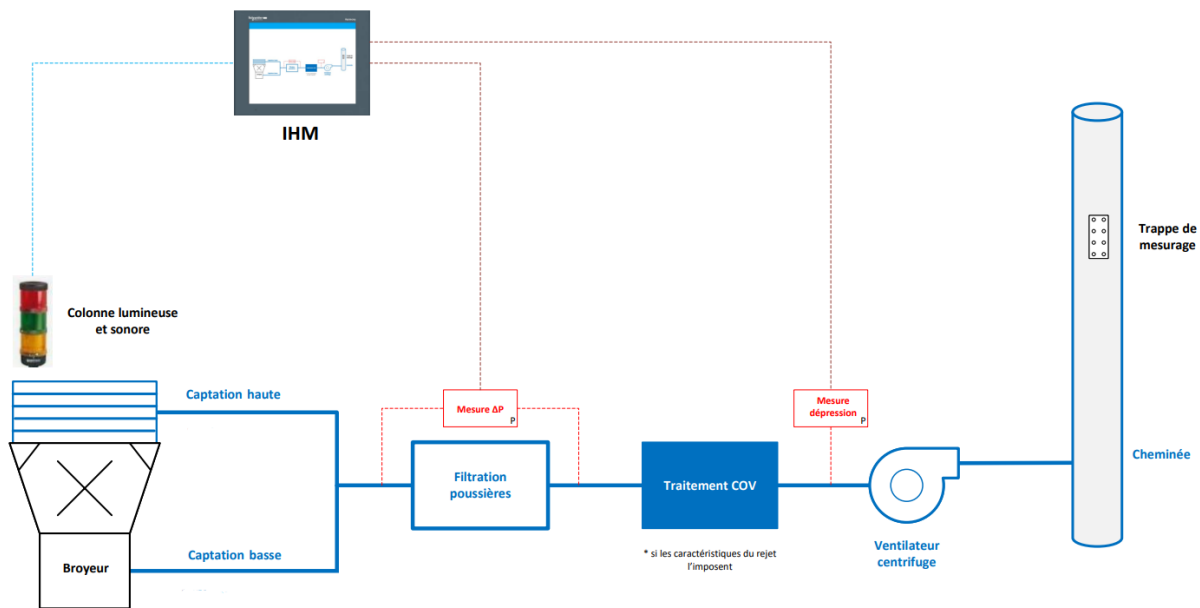
#### **❖ Captation sur les broyeurs EMS :**

Le mode d'alimentation des broyeurs avec une pelle mécanique ne permet pas le confinement de la trémie d'alimentation. Néanmoins, le capotage de la partie basse des broyeurs permettra de réduire le plus possible les surfaces entrantes. Cette captation en partie basse atténuera les émissions en trémie qui pourra se faire via un collecteur avec ouïes. Cette captation assurera également la déconcentration de la chambre de broyage

Pour cet atelier, il sera nécessaire d'installer une filtration de poussières pour :

- S'assurer de respecter la valeur limite d'émission, imposée par la réglementation,
- Protéger le filtre charbon actif qui, au besoin, pourra être installé afin de respecter la valeur limite d'émission pour les COV de 30 mg/Nm<sup>3</sup>.





**Figure 65 : Synoptique de l'installation type de captation et traitement des rejets atmosphériques sur un broyeur**

Les conditions d'exploitation des broyeurs ne permettant pas de capter de façon efficace les émissions au niveau de la trémie, pour les deux broyeurs, la mise en dépression sera assurée par :

- un capot permettant de confiner la zone au niveau du tunnel de sortie du broyeur des déchets métalliques ;
- un flexible aménagé sur le tunnel (vis de convoyage) permettant de capter les fines particules et les vapeurs sur le broyeur dédié aux EMS.

Un réseau de gaines en acier galvanisé permettra ensuite de transporter le flux d'air, à une vitesse minimale de 12 m/s, et conduisant l'ensemble vers une cheminée de rejet. Cette cheminée dépassera de 3 m en toiture et présentera les caractéristiques suivantes :

- vitesse de rejet minimale : 12 m/s ;
- débit d'air extrait total : 5 600 m<sup>3</sup>/h ;

Une unité de filtration sera également aménagée et dotée :

- d'un poste de préfiltration des poussières, de type G4 afin de filtrer les poussières ambiantes ;
- d'un poste de filtration, de type F7, permettant de capter les poussières fines.

Dans un premier temps, aucun équipement de traitement des COV ne sera aménagé, de telle sorte à adapter la technique la plus adéquate en fonction des mesures faites sur l'installation.

Cet aménagement est prévu pour le mois de mars 2023 sur le site.

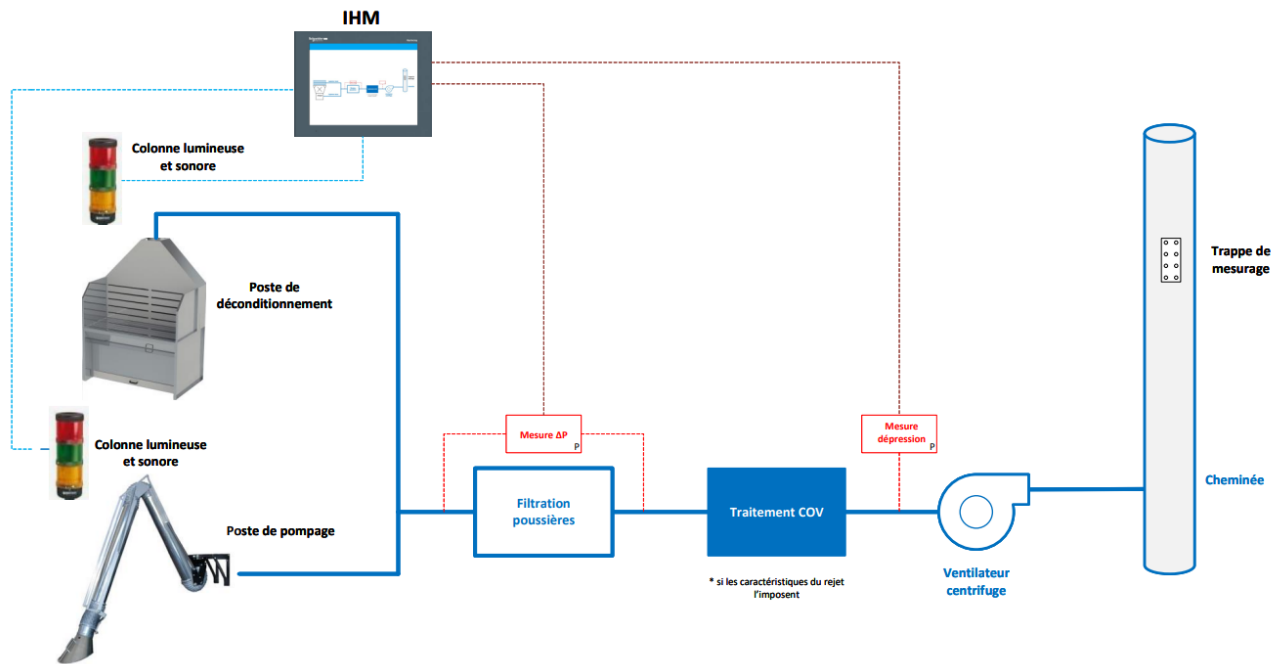
#### ❖ Captation sur les postes de déconditionnement et pompage

Le poste de déconditionnement des petits contenants (volume <20L ou faible quantité résiduelle) se compose d'un évier en surplomb d'un GRV (bord de quai ou plateforme) pour s'assurer de la moindre exposition de l'opérateur aux émissions de vapeurs ; le poste sera équipé d'un dossier qui éloignera la pollution de l'opérateur.

Les émissions générées par le poste de pompage proviennent, pour l'essentiel, du GRV de réception des liquides pompés. Une captation par bras articulé pourra aspirer les polluants au-dessus de ce GRV. Le bras devra être positionné de manière à ne pas forcer l'extraction du ciel gazeux du GRV.

Pour ces équipements, l'épuration en COV des effluents gazeux se fera par l'intermédiaire d'un filtre à charbon actif.

On peut également noter que suivant l'empoussièremement du local, un filtre statique pourra être installé pour capter les poussières.



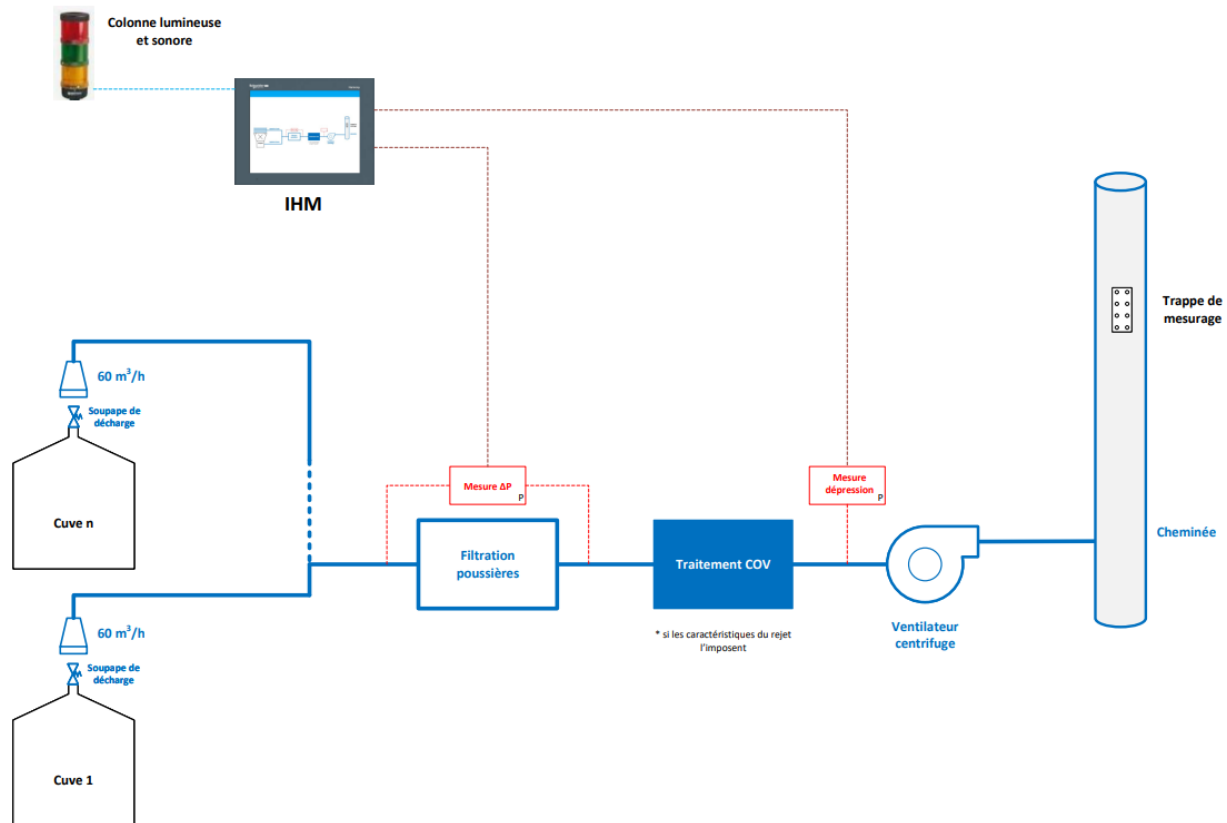
**Figure 66 : Synoptique de l'installation type de captation et traitement des rejets atmosphériques sur le poste de déconditionnement et le poste de pompage**

#### ❖ Captation sur les événements de cuves

Les événements les plus émissifs seront ceux de la cuve de solvants et de la cuve d'alcool, néanmoins la pollution émise au niveau des événements des cuves est faible.

Afin de quantifier ce rejet, une campagne de mesure sur l'événement de la cuve à alcool a été entreprise. Compte tenu des résultats du screening réalisé sur l'événement de la cuve d'alcool, il a été démontré l'absence de rejets de composés CMR et même plus généralement, l'absence de toxicité pour les COV identifiés. La vitesse d'émission étant trop faible, le flux n'a pas pu être mesuré au niveau de cet événement.

La captation de l'ensemble des événements sera envisagée au niveau de huit points de captation. Pour cet équipement, l'épuration en COV des effluents gazeux se fera par l'intermédiaire d'une filtration par charbon actif, uniquement en cas de dépassement des valeurs limites d'émission.



**Figure 67 : Synoptique de l'installation type de captation et traitement des rejets atmosphériques des événements des cuves**

#### ❖ Captation sur le broyeur de parfums

Le broyeur sera installé dans un local fermé, ce qui impliquera une captation efficace dans une atmosphère peu turbulente.

Dans le cas de ce broyeur, l'enceinte et le tunnel seront dans un premier temps confinés à l'aide de tôle en acier ou de plastique antistatique.

De la même façon que pour les deux autres broyeurs dédiés aux EMS, un réseau de gaines et une cheminée de rejet seront mis en place, avec les caractéristiques suivantes :

- vitesse de rejet minimale : 12 m/s ;
- débit d'air extrait total : 6 000 m<sup>3</sup>/h ;

Une unité de filtration identique à celle prévue pour les broyeurs EMS sera également aménagée. Ainsi, elle sera dotée :

- d'un poste de préfiltration des poussières, de type G4 afin de filtrer les poussières ambiantes ;
- d'un poste de filtration, de type F7, permettant de capter les poussières fines.

Le traitement des gaz (éthanol) sera permis par une tour de lavage à eau, sur une colonne d'absorption.

Cet aménagement est prévu pour le mois de mars 2023 sur le site.

#### ❖ L'alvéole de stockage A10

Cette alvéole sera ventilée et probablement considérée comme « zone à pollution spécifique ». Les mesures faites dans le cadre des cartographies dans les filiales du groupe montrent que les

concentrations en ambiance sont faibles (moyenne à 10 mg/m<sup>3</sup>) donc le flux d'émission, pour un taux de renouvellement d'air de 2, est de 4,5 g/h soit environ 40 kg par an.

Deux approches seront alors étudiées :

- L'installation d'un extracteur d'air hélicoïdal pour renouveler le volume d'air dans le local selon les règles de ventilation des locaux professionnels ;
- L'installation d'une antenne aéraulique pour intégrer l'extraction de l'air pollué à une ventilation existante (poste de déconditionnement par exemple).

De même, pour cette alvéole, les COV présents dans les effluents gazeux captés seront épurés par l'intermédiaire d'une filtration par charbon actif.

#### ❖ Les points de rejets

Le broyeur de parfum sera équipé d'un exutoire dissocié des autres rejets en raison de sa position éloignée des autres équipements et par le fait qu'il fera l'objet d'un traitement autre que par charbon actif.

Par ailleurs, les broyeurs EMS seront équipés d'un unique exutoire de rejet. En fonction de l'utilisation simultanée des deux équipements, les grandeurs associées aux rejets atmosphériques seront doublées (vitesse et débit).

Enfin, pour les autres équipements (évent de cuves, alvéole A10, poste de déconditionnement et pompage), un troisième exutoire commun serait envisagé.

**Le constat global montre que les rejets associés à la captation des polluants émis par équipements de l'établissement CHIMIREC CDS peuvent ainsi être réunis en 3 points de rejets distincts. Ces rejets devront être distincts pour des raisons de fortes divergences sur les débits à mettre en œuvre mais également à cause des technologies de traitement différentes en fonction des équipements.**

**L'installation de dispositifs de filtration sera réalisée sous condition de dépassement des VLE COVt. Dans le cas où la somme des flux sur les 3 exutoires ne dépasserait pas 2 kg/h si COV hors annexe III, à phrase de risque ou CMR, il n'y aura pas de nécessité à traiter les émissions de COV.**

#### X.3.2.4. Mesures de réduction temporaires prévues

Dans l'attente de la mise en œuvre des dispositifs de captation des émissions atmosphériques, la société CHIMIREC CDS s'engage à ne pas faire passer de déchets fortement chargés en solvants.

De plus, aucun déchet susceptible de contenir des CMR ne sera massifié avant la mise en place des dispositifs de captation envisagés.

En complément, les sources potentielles d'émissions diffuses sont et resteront réduites en appliquant les mesures suivantes :

- les activités de réception, de manutention et de traitement des déchets sont réalisées au sein de bâtiments fermés ;
- les contenants de déchets sont fermés, les bennes sont fermées ;
- les équipements de broyage sont performants et permettent d'optimiser le temps de broyage ;
- les équipements de broyage sont équipés de Brumisation pour éviter les émissions diffuses de poussières ;
- la vis sans fin équipant le broyeur est totalement capotée limitant le contact avec l'air ;
- les bennes de stockage des déchets broyés sont fermées après les opérations de broyage ;
- les contenants de réception sont ajustés afin de limiter la hauteur des matières prétraitées ;

- l'ensemble des installations sur le site fait l'objet d'opérations de maintenance préventive ;
- des visites Sécurité-Santé-Environnement sont effectuées tous les mois : à cet effet, l'état de chaque équipement (cuves, vannes, canalisations, etc.) est vérifié. En cas de litige, une action corrective est créée ;
- des contrôles périodiques sont également réalisés par des sociétés prestataires agréés ;
- la propreté du site fait partie intégrante de l'image de CHIMIREC CDS. L'intégration de cette composante dans le fonctionnement est au cœur des exigences, notamment en ce qui concerne les machines de prétraitement, les contenants, les poids-lourds, l'acquisition de matériel récent, etc.
- les installations du site sont ainsi nettoyées à une fréquence hebdomadaire.

### **X.3.2.5. Proposition de mise à jour du programme de surveillance des émissions atmosphériques du site et mesures proposées**

La gestion et le suivi des émissions atmosphériques de l'établissement CHIMIREC CDS sont régis par les articles 3.2, 8.2.1, 9.2.1.1 de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011. A ce titre, trois types d'auto-surveillance visent actuellement les émissions atmosphériques générées par l'établissement CHIMIREC CDS :

- une mesure semestrielle au niveau de l'évent de la cuve dédiée au stockage des alcools (après traitement par charbon actif) ;
- des mesures des rejets atmosphériques dans l'environnement (retombées de poussières et COV) ;
- une auto-surveillance des émissions par bilan massique.

En situation future, les événements des cuves dédiées au stockage d'alcool seront captés par un dispositif dédié à cet effet. Les éventuelles émissions atmosphériques en provenance de ces cuves seront ensuite mélangées avec celles de la cuve dédiée au stockage de solvants non-chlorés ainsi que celles extraites de l'alvéole A10 et du poste de déconditionnement et pompage.

Les émissions atmosphériques captées seront ensuite rejetées à l'atmosphère via un unique exutoire doté d'un dispositif de mesures. Le suivi des émissions atmosphériques générées par les événements des cuves dédiées au stockage d'alcool ne sera ainsi plus possible.

En situation future, une fois les dispositifs de captation mis en service, une campagne de mesures au niveau des trois émissaires de rejet sera menée et permettra de statuer sur la nécessité de traiter les émissions de Composés Organiques Volatils. Cette campagne de mesures sera ensuite renouvelée à une fréquence annuelle.

#### **Mesures dans l'environnement**

Cette prescription de l'arrêté du 26 janvier 2011 est et restera appliquée par la société CHIMIREC CDS. A ce titre, une nouvelle campagne de mesures sera organisée dans les 6 mois qui suivront la mise en exploitation des installations projetées dans le cadre de la présente demande. La localisation des points de mesures pourra être revue afin de prendre en compte la dernière extension du périmètre ICPE et les aménagements prévus.

#### **Plan de Gestion des Solvants (PGS) - Bilan massique**

Comme vu précédemment, et étant donné que l'établissement CHIMIREC CDS n'est actuellement pas doté d'émissaire de rejets canalisés, le suivi des émissions diffuses est réalisé au travers d'un bilan massique. Ce bilan massique permet de quantifier les émissions diffuses générées sur le site.

La société CHIMIREC CDS met en œuvre des actions pour ne pas dépasser les 20 % d'émissions diffuses, et ce conformément aux dispositions de l'article 8.2.1.4.1 de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011.

A l'échelle de l'établissement les émissions diffuses de COV sont régulièrement surveillées au moyen de campagnes de mesures au sein du bâtiment d'exploitation ainsi qu'au niveau de ses issues afin de vérifier que les pratiques suivantes sont efficaces :

- des équipements performants (temps de broyage optimisé) ;
- une vis sans fin totalement recouverte limitant ainsi le contact avec l'air ;
- des buses de vaporisation le long de la vis, favorisant le nettoyage ;
- des cuves ou containers de stockage de déchets broyés directement alimentés par les broyeurs limitant le temps de contact avec l'air ;
- la fermeture des contenants de stockage de déchets broyés ;
- la fermeture des contenants de déchets liquides ;
- la fermeture des portes.

### 1. Méthodologie :

La quantification nécessaire à la réalisation du bilan massique est réalisée, pour chacune des plateformes de gestion des déchets du Groupe CHIMIREC, selon deux composantes :

- Un bilan massique, permettant d'estimer la quantité de COVt émis par le site, sur la base des tonnages réceptionnés, déconditionnés, déchiquetés, etc. sur une année d'exploitation ;
- Un bilan des émissions diffuses par cartographie de ces dernières sur les sites, via des mesures au PID.

Ce bilan permet d'estimer de façon quantitative les émissions de COVt attendues en partant des données des flux de déchets entrant sur le site et en considérant les différentes étapes de manipulation de ces derniers au sein de l'établissement. Les flux retenus sont les suivants :

- Solvants Réceptionnés – quantité de solvants réceptionnés sur le site, calculée en appliquant un % de solvants au tonnage réceptionné par famille de déchets ;
- Pertes de Solvants dans les Déchets – solvants contenus dans les déchets collectés ;
- Emissions Diffuses – émissions de COV dans l'air.

Afin de valider ces éléments, déterminés par une méthode calculatoire, les données issues des campagnes de cartographies d'émissions de COVt sont et seront utilisées.

Ces cartographies sont réalisées via des mesures au PID, en différents points sur le site, à fréquence périodique, et en considérant différents cas de figure d'exploitation. Pour le calcul du flux annuel d'émissions diffuses, sont compilées les données suivantes :

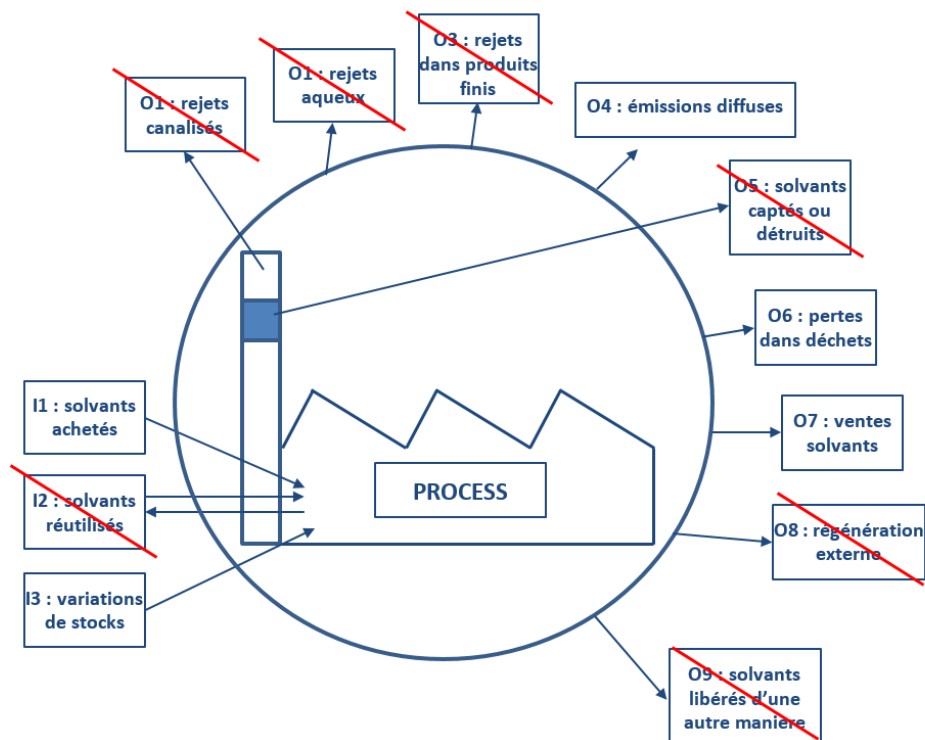
- Les volumes des locaux où sont mesurées les concentrations en COV ;
- Les moyennes des concentrations mesurées ;
- Le taux de renouvellement d'air ;
- Le temps d'activité (jours, heures) ;
- Un coefficient appliqué aux mesures faite en heures ouvrées, ce coefficient est issu du retour d'expérience par type de locaux et d'activité (émissions résiduelles) ;
- Un facteur de conversion moyen à appliquer aux mesures en ppm, obtenues par le PID, pour obtenir la valeur en  $\text{mg}/\text{m}^3$ . Ce facteur de conversion est calculé à partir des mesures incluses dans les rapports VLEP (GEH chimiste) ou de screening en fonction.

### 2. Application au site CHIMIREC CDS :

A l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS, la démarche détaillée en page précédente prend la forme d'un Plan de Gestion des Solvants (PGS) qui, pour l'année 2021, est présenté dans son intégralité en Annexe 8 de la présente étude d'impact.

#### **Annexe 8 : Plan de Gestion des Solvants – 2021 – CHIMIREC CDS**

La figure suivante extraite de Plan de Gestion des Solvants établi par la société CHIMIREC CDS précise les flux de solvants qui concernent les activités mises en œuvre sur le site de Béville-le-Comte :



**Figure 68 : Flux des solvants associés aux activités de l'établissement CHIMIREC CDS**

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il apparaît que les émissions diffuses actuellement générées par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS peuvent s'estimer en appliquant la formule suivante :

$$O4 = (I1 + I3) - O7 - O6$$

Les paramètres **I1** et **I3** qui représentent la part de solvants contenus dans les déchets réceptionnés par la société CHIMIREC CDS ont déterminés par l'intermédiaire de l'inventaire des déchets réceptionnés en 2021 via le logiciel du Groupe CHIMIREC, UNICOM. Pour chaque typologie de déchets, une teneur moyenne en solvants est appliquée sur la base du retour d'expérience du Groupe CHIMIREC :

Famille de déchets	% de solvants retenus
Aérosols	13,5
DDQD	20
DDS	18,3
DTQD	20
Emballages et Matériaux Souillés (EMS)	2,5
Filtres à huile et à carburant	3
Huiles et lubrifiants	1,5
Liquide de refroidissement LRU	1
Déchets pâteux	4,4
Produits de laboratoire PCL	18,7
Solides à broyer	10
Solutions aqueuses	1,1
Solvants	87,7
Alcools valorisables	89

**Tableau 38 : Teneurs moyennes en solvants des différentes typologies de déchets**

En fonction des opérations réalisées sur les différentes typologies de déchets listées au sein du tableau précédent, un taux de pertes de solvants par émission diffuse est appliqué. Ces différents taux de pertes sont détaillés au sein du tableau suivant :

Opération	% de pertes de solvants
Transit	0%
Regroupement	0,5%
Pompage	1%
Déconditionnement	2%
Déchetage	4%

**Tableau 39 : Taux de pertes de solvants associés aux opérations visant les déchets réceptionnés au sein de l'établissement CHIMIREC CDS**

Les taux de pertes présentés ci-avant permettent de déterminer les paramètres **O6** (pertes dans les déchets, soit la quantité de solvants expédiés vers les exutoires de traitement/valorisation), **O7** (ventes solvants, soit la quantité de solvants vendus (seuls les alcools valorisables peuvent être intégrés à ce paramètre) et donc **O4** (somme des pertes de solvants par émission diffuse).

Le tableau présenté en page suivante, extrait du Plan de Gestion des Solvants de l'établissement CHIMIREC CDS, pour l'année 2021, présente le bilan des émissions de COV.



Id.	Données 2021	AEROSOLS	DDQD	DDS	DTQD	EMBALLAGES & MATERIELS SOUILLES	FILTRES A HUILE ET A CARBURANT	HUILES ET LUBRIFIANTS	LRU	PATEUX	PRODUITS DE LABORATOIRE	SOLIDES A BROYER	SOLUTIONS AQUEUSES	SOLVANTS
	DGC Entrées en Stock - UNICOM à considérer													
TR	Tonnage réceptionné / an	18,254	226,689	0,300	11,924	905,829	12,561	65,634	12,704	122,968	288,104	3,539	261,947	419,215
	Répartition des tonnages réceptionnés													
FT	Flux en transit uniquement	0,000	0,000	0,266	7,294	1,296	0,000	0,000	0,000	39,505	267,688	0,619	0,000	34,207
FR	Flux regroupement	18,254	226,689	0,034	4,630	147,290	12,561	0,000	0,000	83,463	20,416	1,358	0,000	0,000
FD	Flux déconditionnement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	4,660	0,000	0,000	0,000	0,000	51,370	152,680
FP	Flux pompage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	60,974	12,704	0,000	0,000	0,000	210,577	232,328
FB	Flux déchetage / broyage	0,000	0,000	0,000	0,000	757,243	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	1,562	0,000	0,000
	% de solvants	14%	20%	18%	20%	3%	3%	2%	1%	4%	19%	10%	1%	88%
SR	Total SR	2,468	45,338	0,055	2,385	22,778	0,377	1,000	0,127	5,458	53,946	0,354	2,961	367,767
FT	Tonnage solvants FT	0,000	0,000	0,053	1,459	0,065	0,000	0,000	0,000	1,636	53,538	0,062	0,000	29,823
FR	Tonnage solvants FR	2,468	45,338	0,002	0,926	6,972	0,377	0,000	0,000	3,823	0,408	0,136	0,000	0,000
FD	Tonnage solvants FD	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,087	0,000	0,000	0,000	0,000	0,574	134,358
FP	Tonnage solvants FP	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,913	0,127	0,000	0,000	0,000	2,386	203,586
FB	Tonnage solvants FB	0,000	0,000	0,000	0,000	15,741	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,156	0,000	0,000
FR	% de pertes par regroupement	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%			0,50%	0,50%	0,50%		
FR	Tonnage équivalent ED sur regroupé	0,012	0,227	0,000	0,005	0,035	0,002	0,000	0,000	0,019	0,002	0,001	0,000	0,000
FD	% de pertes par déconditionnement							2,00%					2,00%	2,00%
FD	Tonnage équivalent ED sur Déconditionné	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,011	2,687
FP	% de pertes par pompage							1,00%	1,00%				1,00%	1,00%
FP	Tonnage équivalent ED sur pompé	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,009	0,001	0,000	0,000	0,000	0,024	2,036
FB	% de pertes par broyage					4,00%						4,00%		
FB	Tonnage équivalent ED sur broyé	0,000	0,000	0,000	0,000	0,630	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,006	0,000	0,000
TSR	Total Solvants Réceptionnés	505,013 tonnes												
TSRD	Total Solvants Résiduels dans Déchets	499,304 tonnes												
TED	Total Emissions Diffuses	5,709 tonnes		% ED/SR	1,13%									

**Tableau 40 : Bilan des émissions de COV – CHIMIREC CDS – 2021**

Sur la base des éléments présentés au sein du tableau précédent, les principaux éléments suivants peuvent être :

Paramètre	Quantité de solvants (arrondie)
I1/I3 Solvants réceptionnés	505 tonnes
O6 Solvants expédiés pour traitement	394 tonnes
O7 Solvants vendus	105 tonnes
O4 Pertes totales – Emissions diffuses	6 tonnes

**Tableau 41 : Synthèse du Plan de Gestion des Solvants – CHIMIREC CDS - 2021**

Pour l'année 2021, les émissions diffuses de Composés Organiques Volatils générées par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS ont donc été estimées à 5,7 tonnes, soit 1,13 % de la quantité totale de déchets solvantés réceptionnés sur le site. Les modalités d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS apparaissent donc conformes aux prescriptions de l'article 8.2.1.4.1 de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 relatives aux émissions diffuses et qui limitent le flux annuel à 20% de la quantité totale de solvants utilisés.

On rappelle que dans la situation actuelle, les COV issus de la gestion des déchets solvantés sont uniquement émis sous forme diffuse.

Cette estimation des rejets diffus, nettement inférieure au seuil fixé par l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'établissement, est par ailleurs corroborée par les données issues de la cartographie des émissions diffuses réalisée par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS, qui est présentée, dans son intégralité, en Annexe 9 de la présente étude d'impact.

**Annexe 9 : Cartographie des émissions diffuses de COV – CHIMIREC CDS – 2020**

**Les données issues de cette cartographie des émissions diffuses ont, pour l'année 2020, permis de quantifier un flux total de 6,94 tonnes de COVt, résultat cohérent avec l'estimation réalisée dans le cadre du Plan de Gestion des Solvants de 2021.**

**X.3.2.6. Estimation des émissions futures de l'établissement**

**❖ Composés Organiques volatiles (COV)**

Comme précédemment mentionné, les émissions diffuses de Composés Organiques Volatils générées par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS en 2021 ont donc été estimées à 5,7 tonnes, soit 1,13 % de la quantité totale de déchets solvantés réceptionnés sur le site. Les modalités d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS sont donc conformes aux prescriptions de l'article 8.2.1.4.1 de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 relatives aux émissions diffuses et qui limitent le flux annuel à 20% de la quantité totale de solvants utilisés.

On rappelle qu'en situation actuelle, contrairement à la situation future, les COV issus de la gestion des déchets solvantés sont uniquement émis sous forme diffuse.

En situation future, les émissions diffuses de COV seront captées et rejetées au niveau de trois émissaires correspondant aux activités de stockage et traitement des déchets solvantés (broyeurs EMS, broyeur à produits finis, poste de déconditionnement et pompage, alvéole de stockage A10, cuves d'alcool et de solvants non-chlorés).

Les émissions de COV dans la situation future sont estimées dans le tableau suivant :

Situation future	AEROSOLS	DDQD	DDS	DTQD	EMBALLAGES & MATERIELS SOUILLES	FILTRES A HUILE ET A CARBURANT	HUILES ET LUBRIFIANTS	LRU	PATEUX	PRODUITS DE LABORATOIRE	SOLIDES A BROYER	SOLUTIONS AQUEUSES	SOLVANTS	
Tonnage de déchets réceptionnés	100,000 T	150,000 T	700,000 T	100,000 T	1 500,000 T	250,000 T	2 000,000 T	350,000 T	350,000 T	190,000 T	110,000 T	1 700,000 T	700,000 T	8 200,000 T
% solvants	14%	20%	18%	20%	3%	3%	2%	1%	4%	19%	10%	1%	88%	
Total solvants CDS	14,000 T	30,000 T	126,000 T	20,000 T	45,000 T	7,500 T	40,000 T	3,500 T	14,000 T	36,100 T	11,000 T	17,000 T	616,000 T	980,100 T
Total émissions CDS	0,070 T	0,150 T	0,127 T	0,047 T	1,297 T	0,038 T	0,464 T	0,035 T	0,060 T	0,002 T	0,440 T	0,192 T	8,120 T	11,042 T
Ratios émissions COV CDS	0,63%	1,36%	1,15%	0,43%	11,75%	0,34%	4,20%	0,32%	0,55%	0,02%	3,98%	1,74%	73,54%	
Tonnage émissions diffuses		11,042 T												
Emissions diffuses/solvants entrants CDS		1,13%												

Ainsi, en situation future, il est estimé que les émissions diffuses de COV environ 11 tonnes par an. Ces émissions représenteront également 1,13 % des tonnages de solvants réceptionnés durant l'année.

**On rappelle toutefois que, contrairement à la situation actuelle, la quasi-totalité des COV diffus sera captée et rejetée à l'atmosphère sous forme canalisée.**

**❖ Poussières :**

En configuration actuelle, il est difficile d'estimer les parts d'émissions diffuses associées aux poussières. Toutefois, on notera que l'exploitant a fait réaliser par la société PREVENT'AIR, des mesures de retombées de poussières en limites de son établissement grâce à un dispositif de plaquettes.

Les résultats mesurés pour les retombées de poussières sont relativement faibles au regard de la valeur de référence (30 g/m<sup>2</sup>/mois). De plus, les masses de poussières mesurées au niveau des différents points sont du même ordre. L'établissement ne peut pas être considéré comme un générateur de poussières.

En configuration future, l'exploitant prévoit de canaliser les rejets de ses équipements potentiellement générateurs de poussières : le broyeur de parfums (E1) et les deux broyeurs EMS (E2).

La valeur limite d'émission, issue des NEA-MTDs du BREF WT et associée aux rejets de poussières pour de tels équipements de traitement mécanique de déchets, est de 5 mg/Nm<sup>3</sup>. L'exploitant prévoit de se conformer à cette valeur limite, grâce à la mise en place d'une captation de ces rejets et leur filtration par l'intermédiaire de filtres à manches.

A ce titre, il est estimé que le débit issu de l'émissaire E1 sera d'environ 6 000 Nm<sup>3</sup>/h (durée de fonctionnement du broyeur de 3h/jour), tandis que le débit d'E2 sera d'environ 15 000 Nm<sup>3</sup>/h (durée de fonctionnement des broyeurs de 7h/jour). Par ailleurs, l'établissement sera en fonctionnement durant 260 jours dans l'année.

Ainsi, avec ces hypothèses, il est estimé que l'établissement sera à l'origine d'un rejet de poussières d'environ 23 kg/an pour E1 et 136 kg/an pour E2, soit un total d'environ 160 kg/an.

**X.3.2.7. Mesures associées aux autres émissions atmosphériques**

Les rejets de poussières et de microparticules liés aux passages sur les routes sont et resteront réduits puisque les voies de circulation / manœuvres / stationnement empruntées par les véhicules sont recouvertes d'un enrobé routier et maintenues en bon état de propreté.

Les rejets liés à la combustion des carburants dans les moteurs des poids-lourds sont épurés par les dispositifs des pots d'échappement. Pour s'assurer de cette épuration, les véhicules font l'objet d'un contrôle technique et d'un entretien garantissant le respect des normes en termes de rejet de gaz d'échappement. De plus, le carburant utilisé par les poids-lourds est mélangé à de l'AdBlue, additif permettant la décomposition d'une partie des oxydes d'azote, contenu dans le gasoil, en vapeur d'eau ou en azote inoffensifs pour l'environnement.

Notons également que la localisation de l'établissement, à proximité d'axes routiers structurants, permet aux véhicules associés à son exploitation d'éviter la traversée des zones densément habitées et a fortiori, les inconvénients induits.

Enfin, le site dispose de zones de stationnement de poids-lourds de grande envergure, lesquelles permettent à ces véhicules de stationner et de patienter moteurs à l'arrêt en attendant leur prise en charge sur le site.

## X.4. ANALYSE DES EFFETS DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LE CLIMAT

Des rejets importants de gaz à effet de serre sont susceptibles d'avoir une incidence sur le climat par cumul entre les différentes activités industrielles.

Les activités de transit de déchets, dans le sens où elles ont recours au transport des déchets par camions, sont à l'origine de rejets de gaz à effet de serre et notamment du dioxyde de carbone, même si ces activités permettent de réduire le nombre de poids-lourds par regroupement des déchets.

### ❖ Cycle du carbone

**Source : Guide d'application de la méthode « bilan carbone » aux activités de gestion des déchets, 2008**

Le cycle du carbone est un cycle biogéochimique particulièrement complexe et résulte des divers échanges entre l'hydrosphère (océans), la lithosphère (roches), la biosphère (matières vivantes) et l'atmosphère (milieu air).

Au niveau des filières de gestion des déchets, le carbone contenu dans les déchets traités peut se transformer généralement en dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) ou en méthane (CH<sub>4</sub>).

Dans le cas des matériaux biodégradables tels que les déchets putrescibles ou les papiers, le carbone provient initialement du CO<sub>2</sub> de l'atmosphère assimilé lors de la croissance des végétaux via la photosynthèse. Ainsi le carbone d'origine biomasse réémis sous forme de CO<sub>2</sub> lors du traitement des déchets réintègre le cycle naturel du carbone ; pour ce cycle court du carbone, l'effet net est nul.

En revanche, dans certains matériaux, le carbone est d'origine fossile et provient de réserves formées à des échelles de temps géologiques. Au vu de la lenteur et des faibles échanges naturels entre les réservoirs fossiles et l'atmosphère, le carbone fossile est quasiment définitivement piégé.

Ainsi, la combustion de carburant fossiles, notamment lors des opérations de transports de déchets, est susceptible de perturber le cycle du carbone et contribuer à l'effet de serre en déséquilibrant trop rapidement le contenu en carbone des différents réservoirs de la planète.

### ❖ Positionnement du groupe CHIMIREC

Un des piliers de la charte d'engagement environnemental et sociétal du groupe CHIMIREC est la préservation de l'environnement, notamment en :

- Minimisant ses consommations énergétiques ;
- Réduisant son empreinte carbone ;
- Développant les actions en faveur de la biodiversité ;
- Partageant son savoir-faire à l'international ;
- Formant ses équipes aux enjeux environnementaux.

Au niveau des sites du groupe, les déchets collectés répondant à la réglementation (ADR, Accord Européen Relatif au Transport de Marchandises Dangereuses par la Route) sont orientés vers des plates-formes afin d'être pesés, analysés, regroupés et préparés, avant leur acheminement vers des filières de traitement agréées.

Ainsi, CHIMIREC agit sur la fin du cycle de vie des produits, en permettant l'affiliation de chaque déchet vers une filière de traitement, de recyclage ou de valorisation matière ou énergétique en faveur de la réduction de l'empreinte carbone à une échelle globale.

Par ailleurs, dans le cadre d'une meilleure sauvegarde de l'environnement, le Groupe CHIMIREC a d'ores et déjà développé 9 filières de traitement mettant en œuvre des procédés de valorisation de ces déchets.

**❖ Positionnement du site CHIMIREC CDS**

Les rejets de gaz à effet de serre occasionnés par le trafic lié aux activités de l'établissement CHIMIREC CDS (situation actuelle et projetée) sont estimés dans le tableau suivant :

	2022 <sup>(1)</sup> (situation actuelle)	2028 <sup>(2)</sup> (à moyen terme)	2030 <sup>(3)</sup> (situation future)	Comparaison 2028/2022	Comparaison 2030/2022
<b>Emissions fret (Tonne équivalent carbone)</b>	124	175	254	<b>+ 42 %</b>	<b>+ 105 %</b>
<b>Tonnage de déchets (Tonnes)</b>	6 200	12 000	20 000	<b>+ 94 %</b>	<b>+ 223 %</b>
<b>Emission fret / T déchets (kg équivalent carbone par tonne)</b>	19,9	14,6	12,7	<b>- 27 %</b>	<b>- 36 %</b>

**Hypothèses retenues pour l'évaluation des émissions carbone :**
**(1) 2022 : Consommation totale de carburant : 154 404 Litres**

10 poids lourds dont 2 ampliroll (consommation moy. de 1300 L/mois soit 31 200 L/an), 2 semi-remorques (une consommation moy. de 2x102 L/j soit 51 204 L/an) et 6 porteurs (consommation moy. 6x1000 L/mois soit 72 000 L/an) ;

**(2) 2028 : Consommation totale de carburant : 218 808 Litres**

13 poids lourds dont 1 citerne (consommation moy de 1100 L/mois soit 13 200 L/an), 2 ampliroll (consommation moy. de 1300 L/mois soit 31 200 L/an), 4 semi-remorques (une consommation moy. de 4x102 L/j soit 102 408 L/an) et 6 porteurs (consommation moy. 6x1000 L/mois soit 72 000 L/an) ;

**(3) 2030 : Consommation totale de carburant : 317 208 Litres**

20 poids lourds dont 3 citernes (consommation moy de 3x1100 L/mois soit 39 600 L/an), 2 ampliroll (consommation moy. de 2x1300 L/mois soit 31 200 L/an), 4 semi-remorques (une consommation moy. de 4x102 L/j soit 102 408 L/an) et 12 porteurs (consommation moy. 12x1000 L/mois soit 144 000 L/an) ;

**Tableau 42 : Estimation des émissions de carbone associées au fret en situation actuelle et future**

Le projet induira une augmentation des tonnages de déchets en transit au sein de l'établissement, qui sera plus importante que l'augmentation des émissions de carbone associées au fret. Le rapport entre les émissions carbone par tonne de déchets en transit est donc plus faible pour la situation projetée future que pour la situation actuelle.

En effet, les activités liées au secteur des transports et de la logistique impliquent un triple défi : répondre aux attentes des prestataires, réduire les coûts du transport, et contrôler ses émissions de CO<sub>2</sub> afin d'augmenter la rentabilité des opérations de collecte et de gestion de déchets. A ce titre, CHIMIREC CDS prévoit une optimisation de ses transports routiers en rationalisant ses déplacements et en développant ses systèmes logistiques prévisionnels.

A l'échelle globale du Groupe CHIMIREC, l'engagement de mutualiser au maximum les déplacements de ses poids-lourds dans l'objectif de réduire son empreinte carbone est de vigueur. Par ailleurs, le groupe est à l'origine de plusieurs procédés de valorisation, mis en œuvre ou projetés sur certaines des plateformes, visant à atteindre l'objectif de la neutralité carbone et favorisant l'économie via la production de Combustibles Solides Energétiques (CSE) ou de Combustibles Solides de Récupération (CSR). Ces combustibles alternatifs, directement valorisable en cimenterie, permettent d'éviter la consommation de combustibles fossiles tout en limitant le recours à des installations de stockage.

A l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS, les procédés de traitement mis en œuvre participent également à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, via la massification des flux de déchets et des modalités de transport associées. De plus, la zone de chalandise envisagée pour la société CHIMIREC CDS, plus restreinte qu'en situation actuelle (suppression du département de l'Essonne), permettra de réduire les kilomètres parcourus par les déchets tout en favorisant une gestion de proximité des déchets des clients intégrant la zone de chalandise de l'établissement.

En parallèle, afin de limiter ces rejets, la société CHIMIREC CDS veille à ce que les poids-lourds impliqués dans l'exploitation du site répondent aux normes européennes en vigueur et soient entretenus dans de bonnes conditions.

Une partie des poids-lourds dédiés à la collecte des déchets ou au transport vers les sites de traitement est en effet gérée par l'établissement, tandis qu'une autre partie est sous-traitée. La maintenance des engins est planifiée, les équipements achetés répondent aux normes en vigueur et le renouvellement du parc est réalisé de façon périodique.

**Ainsi, l'augmentation du trafic induite par le projet sera à l'origine d'une augmentation « logique » du rejet de gaz à effets de serre. Néanmoins, en situation projetée, l'optimisation du système logistique pour le transport des déchets permettra de réduire les émissions de carbone par tonne de déchets en transit. On notera également que les efforts portés sur le renouvellement et l'entretien des véhicules du groupe CHIMIREC permettent de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de manière notable.**

Par ailleurs, l'utilisation d'énergies et notamment d'électricité pour l'exploitation de l'établissement, constitue également un poste d'émission de composés responsables du changement climatique, quoiqu'il s'agît d'un poste déporté sur les sites de production d'énergie.

A ce titre, notons également que le groupe CHIMIREC est certifié « Qualité ISO 9 001 », « Environnement ISO 14 001 » et « Sécurité-Santé au travail ISO 45 001 ». Des actions d'amélioration continue sont ainsi développées sur le site et concernent notamment les utilisations d'énergie. Le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, est intégré au périmètre de certification.

## X.5. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE

La principale source d'énergie utilisée sur le site est l'électricité.

Cette énergie possède, dans les conditions actuelles de sa production, un bon bilan en ce qui concerne les rejets de gaz à effet de serre. L'électricité est majoritairement utilisée pour le fonctionnement des équipements du site ; pour la réception des déchets, la massification de certains types de déchets solides, la recharge des engins de manutention électriques, etc. La consommation de ces équipements est suivie par l'exploitant.

A titre d'information, la consommation électrique de l'établissement pour l'année 2020 s'est élevée à 170 MWh.

Enfin, les opérations de réception et d'expédition des déchets vers ou depuis l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte ainsi que la circulation des engins de manutention thermiques sont à l'origine de la consommation de carburants routiers. Les poids-lourds utilisés pour la collecte des déchets sont, pour une partie, sous-traités et pour le reste, à la charge de l'exploitant. Les engins sont renouvelés régulièrement et respectent les dernières normes en vigueur. De plus, les chauffeurs de la société sont formés à l'éco-conduite.

Enfin, et concernant les utilités nécessaires au personnel d'exploitation de l'établissement, il est à noter que les locaux administratifs sont chauffés par des convecteurs électriques. Le bâtiment d'exploitation n'est quant à lui pas chauffé.

En synthèse, notons que les énergies utilisées dans le cadre de l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS semblent les plus adaptées aux usages et ne se trouvent pas substituables par des énergies à moindre impact dans les conditions actuelles de leur production respective.

## X.6. VULNERABILITE DU SITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Source : Diagnostic de vulnérabilité d'un territoire au changement climatique, Guide ADEME**

Les termes de vulnérabilité, risques, ou encore sensibilité couvrent des notions complexes ne faisant pas l'objet d'un consensus mais peuvent être représentés de la façon suivante.

Le guide de l'ADEME précise plusieurs notions autour de la problématique du changement climatique, et notamment les termes d'aléas, d'exposition, de sensibilité, de vulnérabilité et de diagnostic. L'aléa climatique au sens large constitue un phénomène, soit une manifestation physique ou une activité humaine (ex. : accidents industriels ou actes terroristes) susceptible d'occasionner des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques voire des pertes en vies humaines ou une dégradation de l'environnement.

Les aléas peuvent avoir des origines naturelles ou anthropiques et se caractérisent par leur intensité, leur probabilité d'occurrence, leur localisation spatiale, la durée de l'impact, leur degré de soudaineté. Dans ce cadre, le changement climatique est susceptible d'affecter l'intensité et la probabilité de ces aléas.

**La présentation des aléas naturels et technologiques menée précédemment a fait apparaître que les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS était peu exposés. Le changement climatique n'est pas susceptible d'affecter l'intensité et la probabilité de ces aléas dans des proportions à même d'engendrer un risque important pour l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS.**



L'exposition correspond quant à elle à la nature et au degré auxquels un système est exposé à des variations climatiques significatives. Cette exposition est notamment fonction de la durée.

Évaluer l'exposition consiste à évaluer l'ampleur des variations climatiques auxquelles le territoire devra faire face, ainsi que la probabilité d'occurrence de ces variations climatiques / aléas. Les éléments exposés sont les éléments tangibles et intangibles d'un milieu (populations, bâtiments systèmes écologiques), susceptibles d'être affectés par un aléa naturel ou anthropique.

**La situation de l'établissement CHIMIREC CDS l'expose très peu aux principaux aléas issus du changement climatique. Par ailleurs ses dispositions constructives lui permettent de pouvoir être adapté à la majorité de ces aléas.**

La sensibilité au changement climatique fait référence à la proportion d'un élément à être affecté, favorablement ou défavorablement, par la manifestation d'un aléa. Ces effets peuvent être directs (modification du rendement agricole) ou indirects (dommages causés par l'élévation du niveau de la mer). La sensibilité d'un territoire aux aléas climatiques est ainsi inhérente à sa situation.

**Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sont peu sensibles aux conséquences directes et indirectes des principaux aléas recensés sur le territoire et qui pourraient être aggravés par le changement climatique. Notamment le territoire se situe à l'écart de la frange côtière et ne nécessite pas d'exploitation des ressources du sol.**

La vulnérabilité au changement climatique est le degré auquel un projet peut être affecté par les effets des changements climatiques. Cette vulnérabilité est donc la résultante de l'exposition du projet et de sa sensibilité. Le niveau de vulnérabilité s'évalue en combinant la probabilité d'occurrence et l'importance d'un aléa et l'ampleur des conséquences.

**Au regard de la faible exposition de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte et de la faible sensibilité aussi bien territoriale que constructive, sa vulnérabilité semble très limitée et, en tout état de cause, ne nécessite pas de mesures d'adaptation.**

Dans ces conditions, un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique doit permettre :

- d'évaluer qualitativement la vulnérabilité du site et de son territoire aux risques liés au changement climatique en étudiant notamment son exposition et sa sensibilité,
- de hiérarchiser ce niveau de vulnérabilité lié aux différents impacts, par rapport à l'ampleur des conséquences et à la probabilité d'occurrence de ces impacts.

Ce diagnostic de vulnérabilité doit être un préalable à l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique.

**Au regard de la faible exposition du site et de la faible sensibilité aussi bien territoriale que constructive, l'analyse de vulnérabilité menée ci-avant semble suffire pour conclure à l'absence de vulnérabilité, et donc ne pas nécessiter de mesures d'adaptation.**

## X.7. IMPACTS SUR LES EMISSIONS OLFACTIVES

Une gêne olfactive est un caractère attribué à une odeur soit pour la qualité odorante soit pour la fréquence avec laquelle le sujet la perçoit. Elle résulte de la perception d'odeurs qui peuvent être agréables ou désagréables, ces notions pouvant varier selon la fréquence de perception de l'odeur.

A l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS, il est rappelé que le site est et restera majoritairement dédié aux activités de tri, transit et regroupement de déchets d'activités économiques. En effet, les seules activités de traitement mises en œuvre au sein de l'établissement consistent en la massification de certains déchets solides par déchiquetage. En situation future, des opérations de déconditionnement et broyage de produits finis seront également mises en œuvre au sein de l'alvéole A4 de la zone 3 du bâtiment d'exploitation. Ces opérations seront réalisées au sein du bâtiment, les éventuelles émissions olfactives à l'extérieur de l'établissement seront donc limitées.

Les déchets transitant au sein de l'établissement sont uniquement des déchets d'activités économiques, aucun déchet fermentescible n'est et ne sera réceptionné.

Enfin, il est rappelé que les activités de tri, transit et regroupement sont et resteront principalement mises en œuvre au sein d'un bâtiment qui est fermé. Les bennes de stockage disposées à l'extérieur du bâtiment d'exploitation sont et seront soit dédiées au stockage de déchets non-dangereux qui ne sont pas susceptibles d'engendrer de gênes olfactives, soit capotées (Emballages et Matériaux Souillés, déchets pâteux, filtres à huile usagés). Les déchets stockés en benne ne sont donc pas susceptibles d'engendrer d'émissions olfactives.

A noter toutefois que certains déchets de parfumerie peuvent être à l'origine de nuisances olfactives perceptibles en dehors de l'établissement CHIMIREC CDS, à ce titre des mesures ont été mises en place afin de limiter les éventuelles gênes pour les riverains de l'établissement :

- Identification sur la fiche d'identification préalable, par le client ou le commercial, du caractère potentiellement odorant d'un déchet ;
- Les déchets odorants sont confinés en contenants fermés et transférés en benne juste avant l'enlèvement ;
- Les déchets odorants nécessitant d'être massifiés sont déchiquetés en premier afin d'être camouflés par les broyats d'autres typologies de déchets ;
- Les riverains sont régulièrement sondés afin de s'assurer de l'absence de nuisances ;
- Un produit anti-odeur est appliqué autour des bennes susceptibles de contenir des déchets odorants. Ces bennes remplies sont expédiées vers le site de traitement en priorité.

## **X.8. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DES MODALITES D'EXPLOITATION AVEC LES PLANS, PROGRAMMES ET SCHEMAS DE GESTION DE LA QUALITE DE L'AIR**

Comme explicité précédemment, la commune de Béville-le-Comte n'est pas intégrée dans le périmètre d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) ou d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Ainsi, seule la compatibilité des modalités d'exploitation du site CHIMIREC CDS avec les objectifs et orientations de Schéma Régional du Climat, de l'Air et l'Énergie (SRCAE) de l'ancienne région Centre sera étudiée dans le chapitre suivant.

### **X.8.1. ANALYSE DE LA COMPATIBILITE DES MODALITES D'EXPLOITATION AVEC LE PLAN REGIONAL DE LA QUALITE ET LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE**

Depuis le Grenelle de l'environnement, le PRQA (Plan Régional de la Qualité de l'Air) est intégré dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), lui-même intégré au SRADDET de la région Centre-Val de Loire.

Le SRCAE de l'ancienne région Centre est structuré autour de 7 orientations :

- Maîtriser les consommations et améliorer les performances énergétiques ;
- Promouvoir un aménagement du territoire concourant à la réduction des émissions de GES ;
- Un développement des ENR ambitieux et respectueux des enjeux environnementaux ;
- Un développement de projets visant à améliorer la qualité de l'air ;
- Informer le public, faire évoluer les comportements ;
- Promouvoir l'innovation, la recherche et le développement de produits, matériaux, procédés et techniques propres et économes en ressources et en énergie ;
- Des filières performantes, des professionnels compétents.

Ces 7 orientations sont divisées en sous-orientations sectorielles qui visent les secteurs suivants :

- Secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire ;
- Industrie et déchets ;
- Agriculture ;
- Transports ;
- Energies Renouvelables ;
- Les autres secteurs.

Au regard des activités de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, seules les orientations relatives au secteur de l'industrie et des déchets seront présentées et analysées. Ainsi, le positionnement des modalités d'exploitation de l'établissement avec les orientations susceptibles de les concerner, est proposé dans le tableau page suivante.

Typologie d'orientations du SRCAE	Orientations	Positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte
<b>Economies d'énergie</b>		
<b>Les orientations relatives au secteur de l'industrie et des déchets</b>	<p style="text-align: center;"><b>O 1-1</b></p> <p>Développer le montage de plans de rénovation, par zones industrielles, pour permettre des mutualisations de coûts et des gains énergétiques significatifs.</p> <p>En effet, les constructions des bâtiments industriels, par le passé mais également actuellement, ont très peu pris en compte la qualité énergétique de la construction (bacs acier, très peu isolés, rapides à construire), conduisant à des postes de charges en chauffage souvent élevés.</p>	<p>Cette orientation ne concerne pas directement l'établissement CHIMIREC CDS, mais plutôt les pouvoirs publics dans le cadre de la rénovation des zones industrielles et la promotion de nouvelles techniques pour la construction de bâtiments industriels.</p> <p>Il est néanmoins précisé que le bâtiment d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, qui accueille les activités en lien avec la gestion des déchets d'activités économiques, n'est pas chauffé. De plus, les locaux sociaux et administratifs, ont été isolés correctement lors de leur construction.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>O 1-2</b></p> <p>Impulser et organiser le déploiement des MTD pour toutes les entreprises d'une même filière quelle que soit leur taille, en priorisant les actions par secteurs les plus consommateurs d'énergie, la mécanique - métallurgie et l'industrie agro-alimentaire en particulier.</p> <p>Le renouvellement des parcs d'engins de chantier doit intégrer la planification des changements de véhicules pour des matériels plus performants.</p>	<p>Le recours aux MTD, issues du BREF WT, est systématique dans le cadre de l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS. Il est toutefois précisé que les activités réalisées au sein de l'établissement sont très peu énergivores. A ce titre, la consommation électrique de l'établissement CHIMIREC CDS s'est élevée à 170 MWh en 2020, ce qui demeure raisonnable pour un établissement industriel.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>O 5-1</b></p> <p>Mettre à disposition des industriels des informations sur les performances environnementales de procédés existants et en expérimentation (meilleures techniques disponibles). Il est important de privilégier le retour d'expérience, en donnant aux industriels les moyens d'avoir accès aux pilotes et réalisations en cours ou effectifs, et des leviers financiers disponibles adaptés à leur besoin.</p>	<p>Ces orientations visent à une meilleure communication auprès des industrielles, elles ne concernent donc pas l'établissement ou le projet porté par la société CHIMIREC CDS.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>O 5-2</b></p> <p>Assurer une diffusion régulière de l'information vers les industriels sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les évolutions de procédés et techniques performants (MTD),</li> </ul>	

Typologie d'orientations du SRCAE	Orientations	Positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte
	- les leviers financiers disponibles adaptés à leur besoin.	
<b>Les orientations relatives au secteur de l'industrie et des déchets</b>	<p style="text-align: center;"><b>O 6-1</b></p> <p>Impulser les regroupements d'entreprises et des universités pour développer de nouveaux matériaux. Le développement de nouveaux produits (plastiques biodégradables, matériaux de construction composites) devra se faire par l'utilisation de procédés économes en énergie et en matières premières. La réflexion devra permettre de lever les verrous technologiques et les freins économiques que constituent leur recyclage et leur valorisation.</p>	<p>Cette orientation est à destination des pouvoirs publics, elle ne concerne donc pas directement la société CHIMIREC CDS.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>O 6-2</b></p> <p>Développer des concepts intégrés de services aux entreprises, tous secteurs confondus. Ces services pourraient consister en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une mutualisation des moyens logistiques,</li> <li>- des interventions à distance pour la maintenance et la gestion des consommations énergétiques des entreprises,</li> <li>- des guichets de conseil technologique et d'aide au financement, une veille réglementaire et normative.</li> </ul>	<p>Cette orientation est à destination des pouvoirs publics, elle ne concerne donc pas directement la société CHIMIREC CDS.</p>
	<p style="text-align: center;"><b>O 7-3</b></p> <p>Développer des dispositifs de sensibilisation des salariés. Favoriser les échanges d'information dans et entre les entreprises, sur leurs pratiques et les dépenses énergétiques associées et sur les modifications de comportement permettant des pratiques plus économes. Inciter les industriels de toutes tailles à l'emploi des MDE en favorisant les échanges d'expérience.</p>	<p>Les employés de la société CHIMIREC CDS sont sensibilisés aux économies d'eau et d'énergie. Un suivi périodique des consommations est réalisé et publié sur le site à destination des salariés de l'entreprise.</p>
<b>Réduction des émissions de GES</b>		
<b>Les orientations relatives au secteur de l'industrie et des déchets</b>	<p style="text-align: center;"><b>O 2-1</b></p> <p>Renforcer le poids des rapports sociaux et environnementaux et des bilans d'émissions de GES établis par les entreprises de taille définie par la réglementation.</p>	<p>Un rapport environnement est réalisé tous les deux ans à l'échelle du Groupe CHIMIREC. Les rapports sont basés sur les remontées d'informations des différentes filiales du Groupe, dont la société CHIMIREC CDS.</p>

Typologie d'orientations du SRCAE	Orientations	Positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte
<b>Les orientations relatives au secteur de l'industrie et des déchets</b>	<p align="center"><b>O 2-2</b></p> <p>Favoriser, entre les zones industrielles et les villes, l'implantation de zones d'équipements qui permettent aux salariés de trouver à proximité de leur lieu de travail des commodités de vie facilement accessibles par des modes de transport doux.</p>	<p>Cette orientation est à destination des pouvoirs publics, elle ne concerne donc pas directement la société CHIMIREC CDS.</p>
	<p align="center"><b>O 2-3</b></p> <p>Promouvoir l'utilisation des ENR dans les constructions et dans les choix de procédés, et des structurations des sites industriels économes en déplacements, en développant les études technico-économiques et environnementales pour effectuer les choix.</p> <p>Les industries du bois, du papier et de la chimie organique constituent un gisement potentiel de substitution des énergies fossiles par la biomasse. La réflexion sur la réduction des emballages des produits fabriqués, et donc des volumes à transporter pour toutes les branches industrielles est un enjeu fort pour réduire les émissions dues au transport au travers de la démarche de la chaîne logistique verte (CLV).</p>	<p>Une réflexion à l'échelle du Groupe CHIMIREC est actuellement mise en œuvre sur le déploiement d'énergies renouvelables sur les plateformes du Groupe.</p> <p>Les activités de la société CHIMIREC CDS participent directement à la démarche de la chaîne logistique verte (réduction des volumes des déchets, optimisation des transports, etc.).</p>
	<p align="center"><b>O 2-4</b></p> <p>Intégrer le transport ferroviaire dans l'acheminement des matières premières, produits finis et déchets, favoriser les circuits de livraison utilisant des modes doux. Développer des mises à disposition des salariés des modes de déplacement doux dans les sites industriels et entre sites.</p>	<p>Les volumes de déchets transitant au sein de l'établissement CHIMIREC CDS sont incompatibles avec les capacités de transport du fret ferroviaire.</p> <p>De plus, la commune de Béville-le-Comte n'est pas desservie par le réseau ferré français, la voie ferrée la plus proche passant au plus près à 3,3 km du secteur d'étude.</p>
	<p align="center"><b>O 7-1</b></p> <p>Consolider les avantages de la région en regroupant les concepteurs avec des entreprises et centres de recherches travaillant sur ces thématiques climat-air-énergie, autour des noyaux ainsi constitués, pour attirer les entreprises et leur donner les moyens de partager les besoins et les méthodes de travail.</p>	<p>Cette orientation est à destination des pouvoirs publics, elle ne concerne donc pas directement la société CHIMIREC CDS.</p>

Typologie d'orientations du SRCAE	Orientations	Positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte
	Le développement de la recherche et de la réalisation à échelle industrielle concrète de produits relatifs à des systèmes de production et de stockage de l'énergie est en plein essor : la région doit se positionner sur ce créneau.	
<b>Contribution à l'utilisation des ENR</b>		
<b>Les orientations relatives au secteur de l'industrie et des déchets</b>	<p style="text-align: center;"><b>O 3-1</b></p> Promouvoir la réalisation d'études de faisabilité relatives à l'utilisation individuelle ou mutualisée des ENR dans les process et le chauffage. Cette démarche est un préalable qui doit devenir une pratique courante à la substitution des énergies fossiles par les ENR. Ceci permet d'identifier les ressources mobilisables, de faire connaître les limites techniques et d'évaluer la viabilité économique des projets.	Au regard des activités réalisées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, l'utilisation d'énergies renouvelables dans les process ou le chauffage n'est pas envisageable. Il est rappelé que le bâtiment d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS n'est pas chauffé, de plus les procédés mis en œuvre au sein de l'établissement sont peu énergivores. Ces procédés consistent principalement en des opérations de massification par l'intermédiaire de déchiqueteurs pour lesquelles seule de l'électricité est nécessaire.
<b>Contribution à l'amélioration de la qualité de l'air</b>		
<b>Les orientations relatives au secteur de l'industrie et des déchets</b>	<p style="text-align: center;"><b>O 4-1</b></p> Renforcer la mise en place des PDE (plan de déplacement des entreprises), du co-voiturage, des visioconférences. Les entreprises de production et de service doivent être encouragées dans la recherche de modes d'échanges qui permettent d'éviter des déplacements et d'utiliser d'autres modalités de communication.	Compte tenu de l'effectif de l'établissement CHIMIREC CDS, la société n'est pas soumise au plan de déplacement des entreprises. Néanmoins la société favorise les modes d'échanges permettant d'éviter les déplacements (télétravail, visioconférences, etc.).
	<p style="text-align: center;"><b>O 4-2</b></p> Inciter les constructeurs d'appareils de chauffage au bois à proposer sur le marché des systèmes intégrés réduisant les émissions de poussières. Les actions devraient permettre de mettre à disposition des utilisateurs des matériels performants à des prix compétitifs et à les faire homologuer et / ou labelliser.	Cette orientation ne concerne pas directement l'établissement CHIMIREC CDS au sein duquel aucune installation de combustion n'est présente.

Typologie d'orientations du SRCAE	Orientations	Positionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte
	<p align="center"><b>O 4-3</b></p> Faciliter l'accélération du changement du parc de poids lourds intervenant pour le transport des matières premières et produits finis y compris pour le transport des matériaux de construction. Promouvoir la mise en place de dispositifs adaptés pour les engins de chantiers pour réduire les émissions de poussières en particulier.	Le parc de véhicules de la société CHIMIREC CDS est renouvelé régulièrement. Les poids-lourds et engins de manutention thermiques sont régulièrement inspectés et sont maintenus en parfait état de fonctionnement.
<b>Les orientations relatives au secteur de l'industrie et des déchets</b>	<p align="center"><b>O 4-4</b></p> Favoriser l'organisation de contrôles dans le cadre des aides financières accordées pour l'installation des chaudières biomasse non classées dans les entreprises et le contrôle des émissions des véhicules de chantiers.	Cette orientation ne concerne pas directement l'établissement CHIMIREC CDS au sein duquel aucune installation de combustion ou engin de chantiers n'est présent.
	<p align="center"><b>O 5-3</b></p> Impulser la mise en place de systèmes d'alertes des industriels performants Des systèmes d'alertes préalable aux restrictions d'eau, des contraintes sur les rejets à l'atmosphère, permettraient d'anticiper les restrictions de fonctionnement voire les arrêts de procédés industriels (arrêtés de mesures d'urgence).	Cette orientation est à destination des pouvoirs publics, elle ne concerne donc pas directement la société CHIMIREC CDS.
	<p align="center"><b>O 7-2</b></p> Développer pour les responsables HSQE des entreprises des compétences sur les énergies de substitution, la réduction de la pollution atmosphérique.	L'utilisation d'énergies de substitution est difficilement envisageable au regard des activités de la société CHIMIREC CDS. Néanmoins, le service QSE de la société a les compétences nécessaires au suivi des émissions atmosphériques de l'établissement et des mesures de réduction mises en œuvre.

**Tableau 43 : Analyse de la compatibilité des modalités d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS avec les orientations du SRCAE de l'ancienne région Centre**



## **X.9. SYNTHÈSE DE L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DU SITE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR, LE CLIMAT ET LES ODEURS**

L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est et restera uniquement à l'origine de rejets atmosphériques diffus. En effet, l'établissement, dans sa configuration actuelle comme future, ne compte pas d'émissaire de rejets canalisés.

Les rejets atmosphériques de l'établissement proviennent du trafic routier lié à la circulation des véhicules permettant la réception et l'expédition des lots de déchets mais également des activités mises en œuvre au sein de l'établissement, en lien avec les opérations de gestion de déchets d'activités économiques.

Ces émissions diffuses de Composés Organiques Volatils sont principalement associées aux activités de stockage, déconditionnement et pompage de déchets inflammables et aux opérations de massification de certaines typologies de déchets solides. Ces dernières opérations sont également susceptibles de générer des émissions de poussières qui sont et resteront réduites via la mise en œuvre de dispositifs de brumisation. En complément, des mesures organisationnelles concourent d'ores et déjà à la réduction des émissions de l'établissement (fermeture des bennes, procédures de pompage, contrôle des tuyauteries et raccords associés aux opérations de dépotage et d'emportage, etc.), ces mesures resteront appliquées sur le site. Enfin, le suivi environnemental réalisé par l'exploitant laisse apparaître que les activités de l'établissement n'ont pas un impact notable sur la qualité de l'air du secteur d'étude.

Tout est mis en œuvre sur le site pour limiter les consommations énergétiques afin de réduire l'impact de l'établissement sur le climat. Concernant les véhicules, ils sont et resteront soumis à des contrôles techniques et doivent respecter les normes de rejet imposées à ce type de véhicules.

Notons également que ces rejets sont compatibles avec les plans et schémas de protection de l'air en vigueur sur le territoire. Enfin, le projet et le secteur d'étude ne semblent pas vulnérables aux effets du changement climatique et ne pas devoir nécessiter de mesures d'adaptation.

Concernant les potentielles odeurs générées par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS, il est rappelé que le site est et restera principalement dédié au transit et au regroupement de déchets d'activités économiques. Enfin, il est précisé que des mesures spécifiques encadrent les opérations de gestion des déchets susceptibles de générer des odeurs, parfumerie notamment, afin de s'assurer que les activités de l'établissement ne représentent pas une gêne pour les riverains.

## **XI. ENVIRONNEMENT SONORE ET VIBRATILE**

### **XI.1. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT SONORE**

L'établissement CHIMIREC CDS est implanté au sein de la zone comptant plusieurs entreprises, les activités attenantes, mais également celles provenant de l'établissement CHIMIREC CDS, sont à l'origine d'émissions sonores, issues des procédés mis en œuvre sur les sites et du trafic routier, notamment de véhicules lourds qu'ils induisent.

#### **XI.1.1. RAPPEL DE LA REGLEMENTATION**

L'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte étant en cours de constitution d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, son fonctionnement, dans sa configuration future, relèvera des prescriptions de son futur arrêté préfectoral d'autorisation, notamment en termes d'émissions sonores.

Cet arrêté pourra reprendre pour tout ou partie les dispositions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 « relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement ».

En vertu de cet arrêté ministériel :

- les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite,
- les émissions sonores de l'installation ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones où celle-ci est réglementée :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Émergence admissible pour la période allant de 7 h à 22 h sauf dimanche et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22 h à 7 h ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB (A) et inférieur ou égal à 45 dB (A)	6 dB (A)	4 dB (A)
Supérieur à 45 dB (A)	5 dB (A)	3 dB (A)

**Tableau 44 : Émergences admissibles en ZER (article 3 de l'arrêté du 23/01/1997)**

L'émergence est définie par la différence entre le bruit ambiant et le bruit résiduel.

- bruit résiduel : fond sonore en l'absence du (des) bruit(s) particulier(s), généré(s) par l'installation contrôlée,
- bruit ambiant : bruit total lorsque l'installation fonctionne, dans une situation donnée et pendant un intervalle donné. Il englobe l'ensemble des bruits émis par les autres sources sonores proches et éloignées (bruit résiduel).

Il précise également que dans certaines situations, les niveaux de pression continus équivalents pondérés (Leq) ne sont pas suffisamment adaptés. Ces situations se caractérisent par la présence de bruits intermittents, porteurs de beaucoup d'énergie mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas dépasser, à l'oreille, l'effet de « masque » du bruit des installations. Une telle situation se rencontre notamment lorsqu'il existe un trafic routier discontinu à proximité d'une ZER.

Dans le cas où la différence entre les niveaux sonores moyens mesurés (Leq) et les L50 (niveau acoustique fractile ou niveau qui est dépassé pendant 50 % du temps considéré) est supérieure à 5 dB(A), on utilise comme indicateur d'émergence la différence entre les indices fractiles L50 calculés sur le bruit ambiant et le bruit résiduel.

## XI.1.2. CAS DE L'ETABLISSEMENT CHIMIREC CDS

Les prescriptions applicables à l'établissement CHIMIREC CDS en matière d'émissions sonores sont fixées par l'article 6.2.3.1 de l'Arrêté Préfectoral d'autorisation du 26 janvier 2011 modifié par l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021.

Les niveaux sonores ambiants à respecter en limite d'établissement sont précisés dans le tableau suivant, extrait de l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021 :

PERIODE DE JOUR : de 7h à 22h (sauf dimanches et jours fériés)	PERIODE DE NUIT : de 22h à 7h (ainsi que dimanches et jours fériés)
70 dB(A)	60 dB (A)

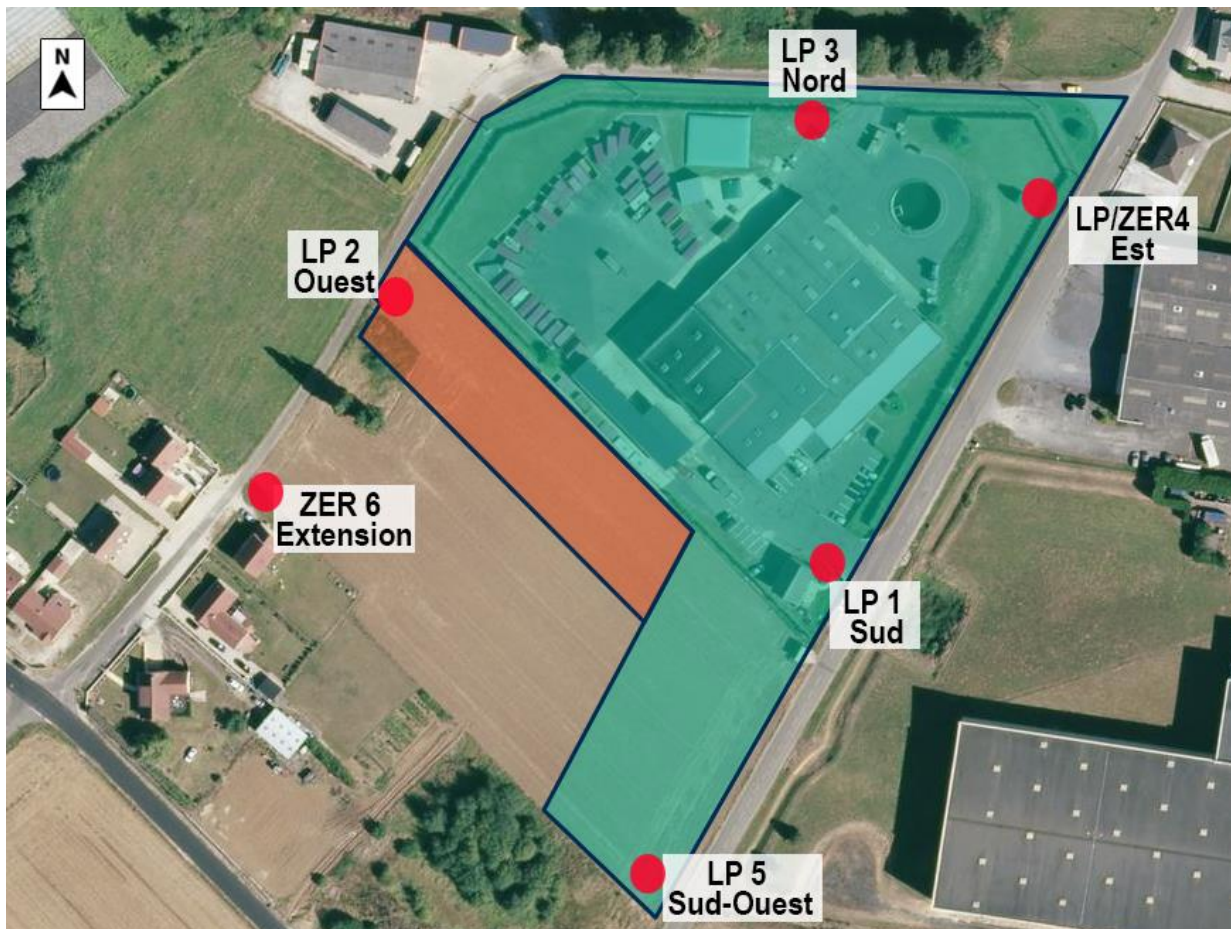
**Tableau 45 : Niveaux sonores admissibles en limite de propriété – APC du 15/10/2021**

En parallèle, l'exploitation ne doit pas engendrer d'urgence sonore :

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'établissement	Emergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures sauf dimanche et jours fériés	Emergence admissible pour la période allant de 22 heures et 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés
Sup à 35 dB(A) et inf. ou égal à 45 dB(A)	6 dB (A)	4 dB (A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB (A)	3 dB(A)

**Tableau 46 : Emergences admissibles au niveau des ZER les plus proches de l'établissement**

Le plan suivant, joint en annexe 2 de l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021, identifie les stations devant faire l'objet d'un contrôle régulier des émissions sonores :



**Figure 69 : Localisation des points de mesures prévue par l'APC du 15 septembre 2021**

A ce jour, aucune campagne de mesures n'a été menée au niveau des points présentés au niveau de la figure précédente. La modélisation des émissions acoustiques générées par l'établissement, dans sa configuration future, sera donc réalisée sur la base de la dernière campagne réalisée par la société VENATHEC pour le compte de la société PREVENT'AIR en avril 2019. Le rapport de mesures est présenté en Annexe 10 de la présente étude d'impact.

#### **Annexe 10 : Rapport de mesures – PREVENT'AIR – Avril 2019**

Les niveaux sonores mesurés en avril 2019, seront présentés au sein du chapitre présentant les données d'entrée utilisées dans le cadre de la modélisation des niveaux acoustiques futurs.

## **XI.2. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT VIBRATILE**

Aucune vibration n'a été perçue lors des différentes visites réalisées sur le site d'étude. A l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle, aucun équipement ou installation n'est à l'origine d'émissions de vibrations pouvant se propager sur de longues distances.

Le trafic routier sur les axes du secteur, couplé aux activités des entreprises présentes au sein du secteur sont toutefois susceptibles d'engendrer des vibrations sans que celles-ci ne soient à même de se transmettre sur de longues distances.

## **XI.3. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT SONORE ET MESURES ASSOCIEES**

### **XI.3.1. SOURCES D'EMISSIONS SONORES**

En situation actuelle comme future, les émissions sonores liées à l'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte sont liées :

- à la réception et à la manutention des déchets sur le site,
- aux opérations de dépotage et d'emportage des déchets liquides vrac,
- aux opérations de massification de certains déchets solides par déchiquetage,
- aux opérations de déconditionnement et de déchiquetage des produits finis,
- aux opérations de lavage et de manutention des contenants,
- à la circulation des poids-lourds de réception et d'expédition des déchets,
- à la circulation des véhicules légers du personnel.

En comparaison de la situation autorisée par l'arrêté préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021, les seules modifications des conditions d'exploiter susceptibles de modifier les émissions sonores générées par l'établissement seront constituées par :

- l'extension du bâtiment d'exploitation ;
- la construction d'un nouveau bâtiment dédié au stockage des contenants ;
- le déplacement des deux déchiqueteurs au sein de la future zone 6 du bâtiment ;
- l'accroissement du trafic de poids-lourds et de véhicules légers sur le site.

Il est par ailleurs précisé que l'équipement dédié au déconditionnement et broyage de produits finis sera mis en œuvre au sein d'une zone fermée du bâtiment d'exploitation (alvéole A4), les émissions sonores générées par son utilisation ne seront donc pas perceptibles en dehors du bâtiment.

Au regard de ces éléments, il convient de s'assurer que les émissions acoustiques futures générées par les installations et activités projetées au sein de l'établissement sont acceptables au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021.

Ce point est étudié en détail au sein du sous-chapitre suivant.

## XI.3.2.METHODOLOGIE

Afin d'évaluer les niveaux de bruit ambiants attendus en limites d'établissement ainsi que les émergences attendues aux droits des zones à émergence réglementée (ZER) les plus susceptibles d'être impactées par le projet, une modélisation avec le logiciel CadnaA a été réalisée.

CadnaA (Computer Aided Noise Abatement) développé par Datakustik (version 2021 MR 1) est un logiciel qui permet de calculer les niveaux de bruit attendus au niveau de récepteurs sonores définis (modélisation horizontale) ou bien sur les façades des constructions (modélisation verticale).

### XI.3.2.1. Modélisation des sources sonores

Le niveau sonore estimé à un point donné correspond à la somme des niveaux sonores produits par les différentes sources sonores perceptibles depuis ce point. Les niveaux sonores sont estimés :

- par le logiciel en appliquant des normes nationales de calcul définies par usage (norme industrie, norme routes, norme fer...),
- à partir du paramétrage et de la géométrie des sources sonores définis par l'utilisateur :
  - source ponctuelle : équipement fixe de faibles dimensions (exemple : une chaudière, un broyeur, un engin fixe tel qu'une pelle),
  - source linéaire : équipement fixe et de forme linéique (exemple : un convoyeur) ou trajet sur lequel est susceptible d'évoluer une source ponctuelle (exemple : trajet d'un engin),
  - source surfacique : surface sur laquelle est susceptible d'évoluer une source ponctuelle au fil du temps (exemple : aire de circulation d'un chariot élévateur),
  - source surfacique verticale : représentation d'une paroi verticale émettrice de bruit sur l'ensemble de sa surface (exemple : côté d'un local compresseur).

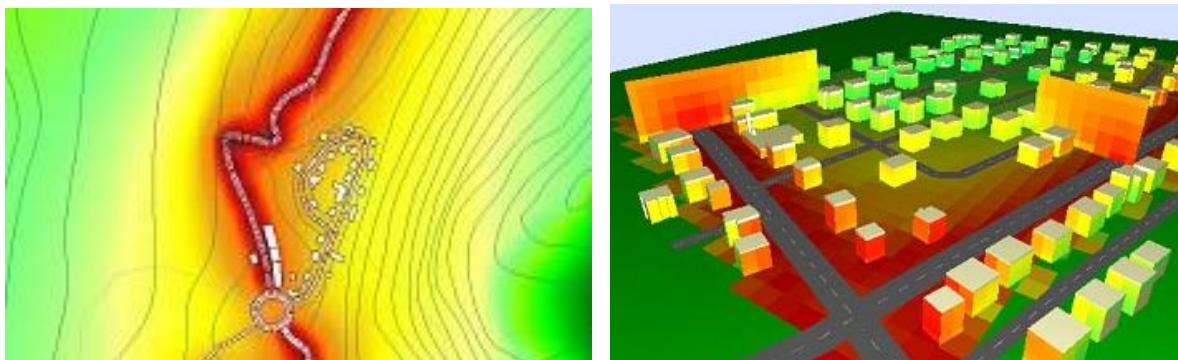
### XI.3.2.2. Autres paramètres modélisables

CadnaA permet de personnaliser un certain nombre de paramètres qui vont influencer sur la propagation des émissions sonores produites par les différentes sources modélisées :

- la topographie (points cotés, courbes de niveaux),
- les paramètres de propagation du son (indice d'atténuation phonique, absorption du sol...),
- la hauteur des récepteurs et des constructions...

### XI.3.2.3. Représentation graphique des niveaux sonores

CadnaA dispose de diverses représentations graphiques permettant d'illustrer la répartition spatiale des niveaux sonores calculés, tant sur le plan horizontal (carte) que sur le plan vertical (façades) :



**Figure 70 : Niveaux sonores autour d'un axe routier / vue 3D d'un quartier résidentiel**

**XI.3.2.4. Paramètres retenus pour la modélisation**

Indépendamment des sources sonores modélisées, les paramètres généraux suivants ont été retenus pour la présente modélisation :

Type	Paramètres	Caractéristiques
Paramètres géométriques	Hauteur des habitations	6 m (habitation avec 1 étage)
	Hauteur des annexes d'habitations (garage...)	3 m
	Hauteur des bâtiments industriels ou agricoles	10 m
	Hauteur du bâtiment CHIMIREC CDS actuel	6,5 m
	Hauteur de l'extension du bâtiment CHIMIREC CDS	9,55 m
	Hauteur du bâtiment de stockage des contenants	5 m
	Hauteur des récepteurs sonores	1,5 m (hauteur de personne)
Paramètres temporels	Période diurne (D)	7 h – 22 h
	Période nocturne (N)	22 h – 7 h
Paramètres acoustiques	Incertitude du coefficient de propagation	3,0 (valeur par défaut)
	Coefficient d'absorption du sol G	1,0 (valeur par défaut)
	Norme industrie	ISO 9613
	Norme route	NMPB Routes 2008

**Tableau 47 : Paramètres généraux retenus pour la modélisation**

**XI.3.2.5. Définition de la zone de modélisation**

La zone de modélisation, nécessairement de forme rectangulaire, est définie afin d'intégrer :

- le périmètre de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte,
- les habitations périphériques devant faire l'objet d'un contrôle des niveaux sonores,
- les différentes voies de circulation environnantes (rue d'Encherville, RD n°122.8 et 122.9).

Ainsi, les coordonnées Lambert II étendu de la zone de modélisation sont les suivantes :

- Extrémité Sud-Ouest :
  - X = 553 282,0 m ;
  - Y = 2 381 512,0 m.
- Extrémité Nord-Est :
  - X = 554 078,0 m ;
  - Y = 2 382 048,0 m.

### XI.3.3. MODELISATION DES NIVEAUX SONORES RESIDUELS

Le contexte sonore de l'établissement CHIMIREC CDS peut être renseigné à partir des résultats des derniers contrôles des émissions sonores effectués par PREVENT'AIR en avril 2019 dans le cadre du suivi environnemental de l'établissement. Le rapport de contrôle est présenté, dans son intégralité, en Annexe 10 de la présente étude d'impact.

#### XI.3.3.1. Localisation des récepteurs sonores

Les stations mesurées par PREVENT'AIR en avril 2019 correspondent aux stations initialement prévues par l'Arrêté Préfectoral du 26 janvier 2011 avant la signature de l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021. Néanmoins, la numérotation des stations employées par PREVENT'AIR diffère de celle prévue par l'Arrêté (*cf. carte ci-dessous extraite du rapport*).



**Figure 71 : Localisation des points de mesures contrôlés par PREVENT'AIR (Avril 2019)**

Par soucis de clarté, le tableau suivant précise les correspondances entre les stations du rapport de PREVENT'AIR et celles des Arrêtés Préfectoraux de l'établissement CHIMIREC CDS de 2011 et de 2021 :

Localisation par rapport au site	Stations de l'Arrêté d'autorisation du 26 janvier 2011	Stations PREVENT'AIR (2019)	Stations de l'Arrêté complémentaire du 15 septembre 2021
Sud	Point 1	LP1	LP1 Sud (station décalée)
Ouest	Point 2	LP2	LP2 Ouest (station décalée)
Nord	Point 3	LP3	LP3 Nord
Est	Point 4	LP/ZER1	LP/ZER 4 Est
Sud-Ouest	-	-	LP5 Sud-Ouest
Sud-Est	-	-	ZER 6 Extension

**Tableau 48 : Correspondances des stations des mesures**

La station Est (point 4 de l'Arrêté de 2011) constituant à la fois une limite de propriété et une ZER, les contrôles effectués à cette station par PREVENT'AIR incluent la vérification de l'émergence sonore.

Les stations LP5 (Sud-Ouest) et ZER 6 (Extension) ayant été rajoutées par l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021, elles n'ont pas été contrôlées par PREVENT'AIR en 2019.

### XI.3.3.2. Niveaux sonores mesurés en 2019

Les éléments suivants sont extraits du rapport de PREVENT'AIR ainsi que de son annexe établie par le bureau d'études en acoustique VENATHEC, sous-traité pour la réalisation des mesures.

Le tableau suivant, extrait du rapport de mesurage établi par PREVENT'AIR, présente les niveaux sonores ambiants et résiduels mesurés en avril 2019 en périphérie de l'établissement CHIMIREC CDS. Il précise également pour chaque station les principales sources sonores identifiées lors des mesures :

Station		Principales sources sonores (source : VENATHEC)	Bruit ambiant Leq / L50 en dB(A)	Bruit résiduel Leq / L50 en dB(A)
1	Sud	Environnement : trafic routier, entreprises alentours Site CHIMIREC CDS : broyeur et trafic poids-lourds	Jour : 52,0 / 45,0 Nuit : 55,5 / 37,0	/
2	Ouest	Environnement : trafic routier, entreprises alentours Site CHIMIREC CDS : broyeur	Jour : 54,0 / 48,5 Nuit : 42,5 / 35,5	/
3	Nord	Environnement : trafic routier, avifaune Site CHIMIREC CDS : broyeur et chargement PL	Jour : 50,0 / 44,5 Nuit : 41,0 / 36,5	/
4	Est	Environnement : trafic routier, avifaune Site CHIMIREC CDS : chargement PL	Jour : 55,0 / <b>42,0</b> Nuit : 51,5 / <b>32,5</b>	Jour : 55,5 / <b>43,0</b> Nuit : 45,0 / <b>31,5</b>

Les valeurs en gras souligné sont utilisées pour le calcul de l'émergence en ZER (station 4 uniquement).

**Tableau 49 : Niveaux sonores mesurés en 2019**

### XI.3.3.3. Niveaux sonores employés pour la modélisation

Comme détaillé au précédent chapitre, l'indicateur employé pour le calcul d'une émergence sonore est le niveau fractile L50 dès lors que la différence entre le Leq et le L50 mesurés pour le bruit résiduel est supérieure à 5 dB(A). Ainsi, pour le calcul de l'émergence sonore à la station 4, ce sont les niveaux fractiles L50 mesurés qui doivent être employés d'un point de vue strictement réglementaire.

Cependant, ce sont bien les niveaux sonores moyens Leq qui seront pris en compte dans la présente modélisation acoustique pour les raisons suivantes :

- les logiciels acoustiques disponibles tels que CadnaA ne peuvent modéliser des niveaux fractiles car le caractère impulsionnel d'une source sonore varie dans le temps alors que les outils de modélisation sont employés pour caractériser un fonctionnement « normal »,
- le calage des sources sonores environnantes nécessite de considérer un seul type d'indice afin de ne pas entraîner d'écart significatif entre les niveaux mesurés et les niveaux modélisés aux stations qui seraient modélisées en considérant un indicateur différent,
- les stations 1 à 3 constituant des limites de site, les niveaux sonores modélisés au niveau de ces stations seront maximisés en simulant les niveaux moyens Leq qui sont systématiquement supérieurs aux niveaux fractiles L50.



#### **XI.3.3.4. Modélisation des niveaux sonores résiduels**

Les principales sources sonores identifiées par VENATHEC en périphérie de l'établissement CHIMIREC CDS en avril 2019 ont été paramétrées dans CadnaA de telle sorte à faire correspondre les niveaux sonores résiduels calculés par le logiciel avec les niveaux sonores mesurés in situ en avril 2019. Pour rappel, le calage de ces sources sonores est réalisé afin de permettre d'estimer par la suite l'impact sonore du projet d'extension en intégrant les nouvelles sources internes au site.

Par conséquent, les paramètres retenus pour les différentes sources sonores ont été affinés autant que de besoin pour correspondre à la réalité des mesures et ne correspondent donc pas strictement à des données bibliographiques (données de comptages routiers ou données constructeur notamment).

#### **XI.3.3.5. Calage des sources sonores environnantes**

Les sources sonores environnantes ont été paramétrées de telle sorte à faire correspondre les niveaux sonores résiduels (site à l'arrêt) modélisés par CadnaA en périodes diurne et nocturne avec les niveaux sonores résiduels mesurés en périphérie du site en avril 2019.

Seule la station 4 – Est – qui constitue à la fois une limite de propriété et une ZER a fait l'objet de mesures de bruit résiduel (Leq de 55,5 dB(A) en période diurne et 45,0 dB(A) en période nocturne).

Pour les autres stations (1 à 3), les niveaux de bruit résiduels modélisés seront considérés comme représentatifs du contexte sonore local du site CHIMIREC CDS dès lors qu'ils seront du même ordre de grandeur que les niveaux sonores résiduels mesurés initialement par VENATHEC en 2019 :

- station 1 – Sud : Leq de 55,0 dB(A) en période diurne et 52,5 dB(A) en période nocturne,
- station 2 – Ouest : Leq de 45,0 dB(A) en période diurne et 35,5 dB(A) en période nocturne,
- station 3 – Nord : Leq de 55,5 dB(A) en période diurne.

Aucune valeur de bruit résiduel n'est disponible pour les stations LP5 (Sud-Ouest) et ZER 6 (Extension).

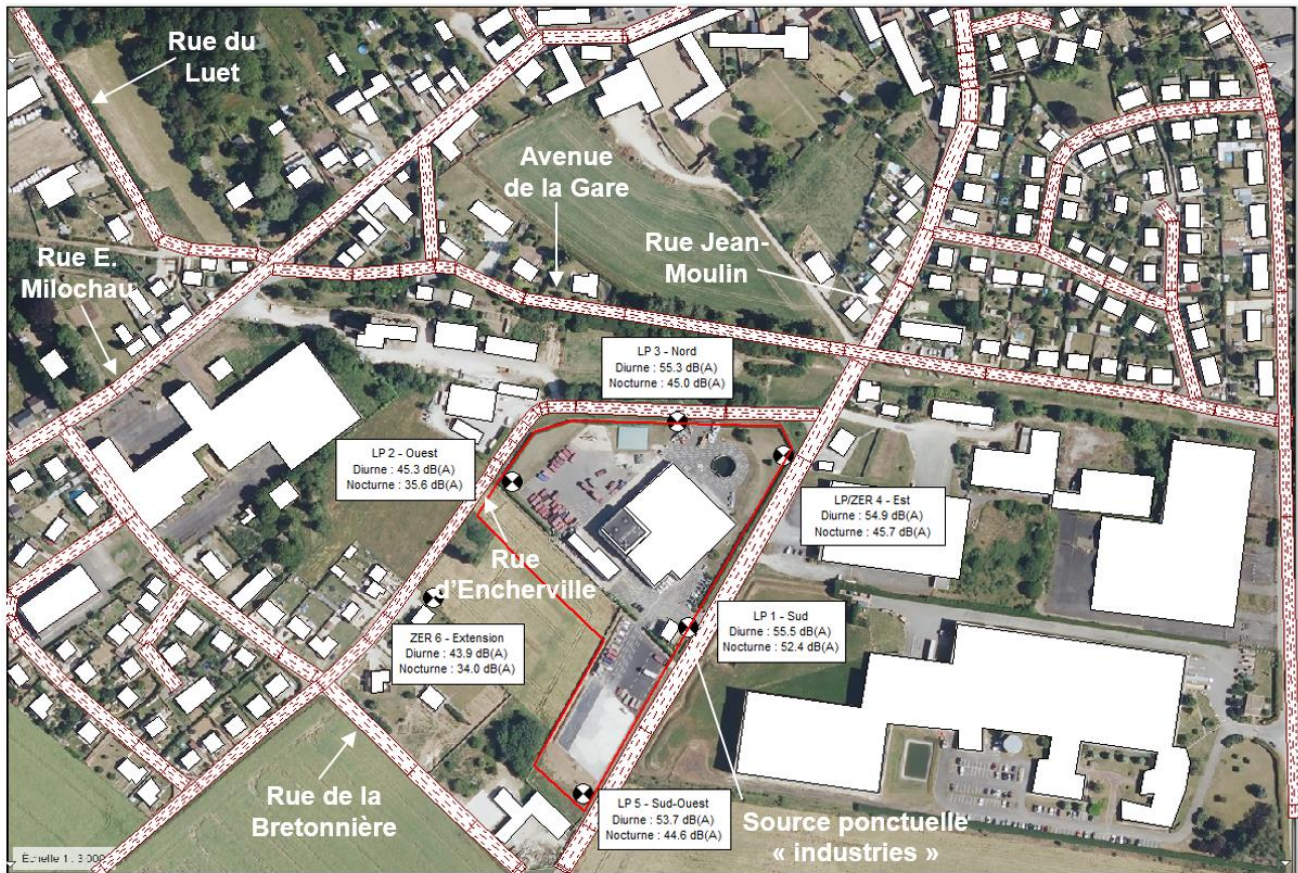
#### **Paramétrage des sources sonores environnantes**

Les sources sonores environnantes identifiées par VENATECH en périphérie du site CHIMIREC CDS lors de la campagne de mesurage d'avril 2019 ont été paramétrées dans CadnaA comme suit :

- circulation sur la rue Jean Moulin (RD n°122) : trafic journalier de 650 véhicules/jour sur une route départementale limitée à 50 km/h présentant un revêtement R3 et une largeur de 7 m,
- circulation sur la rue d'Encherville (RD n°122.8) : trafic journalier de 60 à 250 véhicules/jour selon les tronçons, sur une route départementale limitée à 50 km/h présentant un revêtement enrobé de type R3 et une largeur de 4 m,
- circulation sur la rue de la Bretonnière (RD n°122.9) : trafic journalier de 200 véhicules/jour sur une route départementale limitée à 50 km/h avec un revêtement R3 et une largeur de 6 m,
- circulation sur l'avenue de la Gare (RD n°24.3) : trafic journalier de 1200 véhicules/jour sur une route départementale limitée à 50 km/h présentant un revêtement R3 et une largeur de 4 m,
- circulation sur la rue du Luet (RD n°119.5) : trafic journalier de 200 véhicules/jour sur une route départementale limitée à 50 km/h présentant un revêtement R3 et une largeur de 4 m,
- circulation sur la rue Emile Milochau (RD n°24) : trafic journalier de 1429 véhicules/jour dont 4,6 % poids-lourds (comptage routier de 2014) sur une route départementale limitée à 50 km/h présentant un revêtement enrobé de type R3 et une largeur de 6,5 m,
- circulation sur les différentes rues résidentielles : trafic journalier de 50 véhicules/jour sur une route communale limitée à 50 km/h présentant un revêtement R3 et une largeur de 4 m,
- source ponctuelle de puissance acoustique  $L_w = 70$  dB(A) positionnée à proximité immédiate de la station 1 (Sud) représentant les activités des industries proches en période nocturne.

### Localisation des sources sonores environnantes

Les différentes sources sonores environnantes du site CHIMIREC CDS employées pour le calage des niveaux sonores résiduels sont localisées sur le plan suivant, extrait du logiciel CadnaA :



**Figure 72 : Localisation des sources sonores environnantes et niveaux sonores résiduels modélisés**

### Validité des niveaux sonores résiduels modélisés

Les niveaux sonores résiduels modélisés par CadnaA aux 4 stations considérées à partir des sources environnantes définies précédemment sont précisés sur la figure précédente.

Le tableau suivant compare ces niveaux sonores résiduels modélisés avec les niveaux sonores résiduels mesurés par PREVENT'AIR en avril 2019 (station 4) ou en 2009 (stations 1 à 3) dans le cadre de l'obtention de l'autorisation initiale de l'établissement CHIMIREC CDS :

Station	Période	Bruit résiduel (Leq) mesuré en 2009 ou 2019 en dB(A)	Bruit résiduel (Leq) modélisé par CadnaA en dB(A)	Ecart bruit résiduel modélisé / mesuré
1 - Sud	Diurne	55,0	55,5	+ 0,5
	Nocturne	52,5	52,4	- 0,1
2 - Ouest	Diurne	45,0	45,3	+ 0,3
	Nocturne	35,5	35,6	+ 0,1
3 - Nord	Diurne	55,5	55,3	- 0,2
	Nocturne	-	45,0	-
4 - Est	Diurne	55,5	54,9	- 0,6
	Nocturne	45,0	45,7	+ 0,7

**Tableau 50 : Validité des niveaux sonores modélisés**

**Les niveaux sonores résiduels modélisés par CadnaA sont comparables (écart < 1 dB(A)) aux niveaux résiduels mesurés en 2009 et 2019 en périphérie de l'établissement CHIMIREC CDS.**

**Le calage des sources sonores environnantes est par conséquent validé : le paramétrage de ces sources sera donc conservé comme tel pour la suite de la modélisation.**

### **Détermination des niveaux résiduels des nouvelles stations 5 et 6**

Afin de prendre en compte l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021, 2 nouveaux récepteurs sonores (par rapport aux mesures de 2019) ont été positionnés respectivement :

- à l'extrémité Sud-Ouest de l'établissement, au Sud des parkings VL et PL (station 5),
- au niveau des premières habitations localisées à 60 m à l'Ouest de l'établissement (station 6).

Les niveaux sonores résiduels modélisés par CadnaA aux stations 5 et 6 suite au calage des sources sonores environnantes sont présentés sur le plan précédent et synthétisés dans le tableau suivant.

Sont également détaillés, par ordre décroissant, les principales sources sonores environnantes perceptibles à ces stations ainsi que leur contribution estimée par le logiciel (L.partiel) :

Station	Période	Principales sources sonores et niveaux partiels en dB(A)	Bruit résiduel actuel modélisé par CadnaA en dB(A)
5 – Sud-Ouest	Diurne	Circulation sur la rue J. Moulin : 53,7	53,7
	Nocturne	Circulation sur l'avenue de la Gare : 29,2	44,6
6 – ZER extension	Diurne	Circulation sur la rue d'Encherville : 42,9	43,9
	Nocturne	Circulation sur l'avenue de la Gare : 33,8	34,0

**Tableau 51 : Niveaux sonores résiduels modélisés aux stations 5 et 6**

Les niveaux sonores étant des grandeurs logarithmiques, l'analyse des niveaux partiels montre que :

- le niveau sonore résiduel à la station 5 (LP Sud-Ouest) est induit quasi-intégralement par le trafic sur la rue Jean Moulin, à l'instar des stations 1 (LP Sud) et 4 (LP/ZER Est),
- le niveau sonore résiduel à la station 6 (ZER extension) est induit en premier lieu par le trafic sur la rue d'Encherville proche, et en second lieu par la circulation sur les rues plus éloignées.

**Ces niveaux résiduels, qui apparaissent représentatifs du contexte sonore de l'établissement CHIMIREC CDS, seront conservés pour la détermination des niveaux sonores ambiants.**

### **XI.3.4.IMPACT SONORE DU PROJET**

Les principales sources sonores internes au site CHIMIREC CDS ont été modélisées dans le logiciel CadnaA de telle sorte à prendre en compte à la fois :

- les modifications autorisées par l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021 (création d'un merlon de 2 m au Sud-Ouest, modification des voies de circulation, etc.),
- le présent projet de la société CHIMIREC CDS (extension du bâtiment d'exploitation, augmentation des trafics associés à l'évolution des activités, modification des voies de circulation induite par l'extension du bâtiment, etc.).

#### **XI.3.4.1. Paramètres des sources sonores internes**

Ces sources sonores ont été paramétrées de la façon suivante dans CadnaA :

- 2 déchiqueteurs positionnés dans la partie Nord-Ouest de l'extension, ouverte vers le Nord : sources ponctuelles de puissance acoustique (données constructeur)  $L_w = 75 \text{ dB(A)}$  et  $85 \text{ dB(A)}$ ,
- trafic journalier des véhicules légers : 44 rotations (entrée-sortie) soit 88 passages de véhicules/jour (en  $2 \times 8 \text{ h}$ ) sur l'accès desservant les parkings VL, soit 5,5 passages/heure,
- stationnement sur les 4 parkings VL situés à l'entrée du site ( $13 + 7 + 9 + 2 = 31$  places de stationnement au total) soit 1 rotation/place/jour (entrée-sortie) soit 0,04 rotation/place/heure,
- trafic journalier des poids-lourds : 20 rotations (entrée-sortie) soit 40 passages de poids-lourds/jour au maximum, répartis sur la plage horaire 4h-15h, soit environ 3,6 poids-lourds/heure circulant à 30 km/h sur une voie enrobée dédiée longeant le bâtiment à l'Ouest puis au Nord,
- stationnement des poids-lourds sur le parking situé au Sud de l'accès PL (10 places de stationnement) à raison de 2 rotations/place/jour (entrée-sortie) soit 0,18 rotation/place/heure.

#### **XI.3.4.2. Evolution des sources sonores externes**

L'évolution projetée des activités du site entrainera une augmentation des trafics VL et PL de l'établissement CHIMIREC CDS, respectivement de 11 rotations/jour et de 10 rotations/jour.

Le trafic de la rue Jean Moulin qui constitue l'axe de desserte principal de l'établissement est augmenté en conséquence (augmentation de 650 véhicules/jour à 675 véhicules/jour).

#### **XI.3.4.3. Conditions majorantes de la modélisation**

Afin de modéliser une situation majorante, il a été retenu de :

- simuler le fonctionnement simultané de l'ensemble des sources sonores du site,
- positionner l'ensemble des sources sonores internes à l'établissement CHIMIREC CDS au niveau du sol alors que les activités du site sont réalisées en contrebas du terrain naturel,
- simuler les trafics journaliers maximum projetés sur l'établissement CHIMIREC CDS, soit 44 rotations de VL/jour et 20 rotations de PL/jour,
- ne pas positionner les broyeurs dans un bâtiment avec une simple ouverture vers le Nord (en l'absence de mesure sur les broyeurs réalisée à une distance donnée de l'ouverture du bâtiment) mais d'ouvrir complètement le bâtiment sur la façade Nord et sur le toit.

#### XI.3.4.4. Localisation des sources sonores internes

Les différentes sources sonores internes modélisées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS sont localisées sur le plan suivant, extrait du logiciel CadnaA :

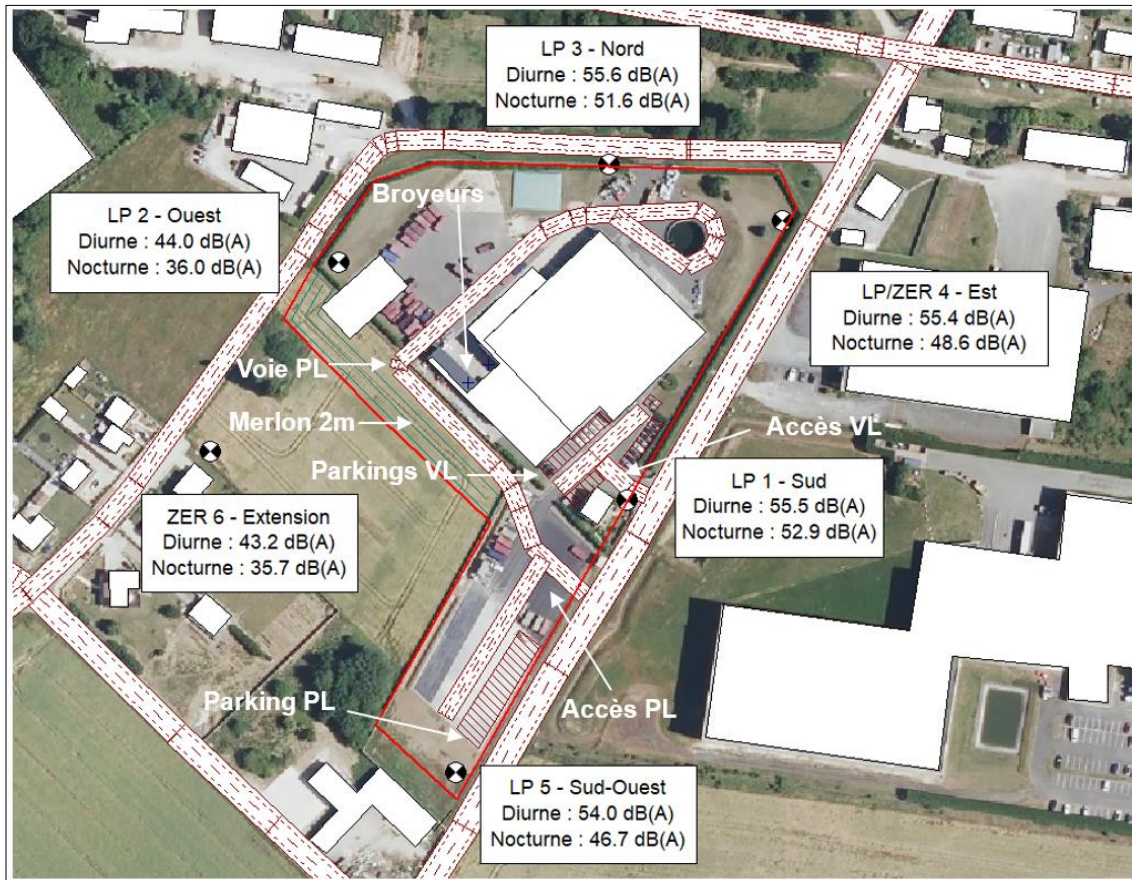


Figure 73 : Localisation des sources sonores internes et niveaux sonores ambiants modélisés

#### XI.3.4.5. Modélisation de l'impact sonore futur

Le tableau suivant synthétise l'évolution des niveaux sonores induit en limite de propriété par le fonctionnement des sources sonores internes à l'établissement CHIMIREC CDS :

Station	Période	Bruit ambiant (Leq) modélisé en dB(A)	Bruit résiduel (Leq) modélisé en dB(A)	Impact sonore modélisé en dB(A)
1 - Sud	Diurne	55,5	55,5	+ 0,0
	Nocturne	52,9	52,4	+ 0,5
2 - Ouest	Diurne	44,0	45,3	- 1,3
	Nocturne	36,0	35,6	+ 0,4
3 - Nord	Diurne	55,6	55,3	+ 0,3
	Nocturne	51,6	45,0	+ 6,6
4 - Est	Diurne	55,4	54,9	+ 0,5
	Nocturne	48,6	45,7	+ 2,9
5 - Sud-Ouest	Diurne	54,0	53,7	+ 0,7
	Nocturne	46,7	44,6	+ 2,1

Tableau 52 : Modélisation de l'impact sonore futur

En période diurne, l'activité projetée du site CHIMIREC CDS induit une augmentation des niveaux sonores en limite d'établissement inférieure à 1 dB(A) sur l'ensemble des stations modélisées. En outre, le niveau sonore ambiant diminuera à la station 2 (Ouest) du fait de l'effet d'écran acoustique engendré par le bâtiment de stockage des contenants récemment aménagé.

En période nocturne, l'activité projetée induit une augmentation des niveaux sonores plus importante qu'en période diurne, liée essentiellement à l'augmentation du trafic poids-lourds sur le site (+ 6,6 dB(A) au maximum à la station 3 en limite Nord de l'établissement). Ce dernier point est le plus exposé en raison de sa proximité avec la voie de circulation de l'établissement et de l'absence d'obstacle entre le point et les voies de circulation.

### XI.3.5. CONFORMITE DES NIVEAUX AMBIANTS FUTURS MODELISES

Les niveaux ambiants futurs modélisés en limite de propriété (stations 1 à 5) sont présentés dans le tableau suivant, arrondis au ½ dB(A) pour prendre en compte les incertitudes liées à la modélisation. Ils sont ensuite comparés aux seuils fixés par l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021 :

Station	Période	Bruit ambiant futur (Leq) modélisé en dB(A)	Seuil admissible APC du 15 septembre 2021	Conformité des niveaux sonores ambiants modélisés
1 - Sud	Diurne	55,5	70,0	Oui
	Nocturne	52,9	60,0	Oui
2 - Ouest	Diurne	44,0	70,0	Oui
	Nocturne	36,0	60,0	Oui
3 - Nord	Diurne	55,6	70,0	Oui
	Nocturne	51,6	60,0	Oui
4 - Est	Diurne	55,4	70,0	Oui
	Nocturne	48,6	60,0	Oui
5 – Sud-Ouest	Diurne	54,0	70,0	Oui
	Nocturne	46,7	60,0	Oui

**Tableau 53 : Conformité des niveaux ambiants futurs modélisés**

**Les niveaux sonores ambiants futurs modélisés en limite d'établissement en périodes diurne et nocturne respectent les seuils fixés par l'Arrêté Préfectoral complémentaire de 15 septembre 2021.**

### XI.3.6. CONFORMITE DES EMERGENCES FUTURES MODELISEES

Les émergences futures modélisées aux stations 4 et 6 sont présentées dans le tableau suivant et comparées aux seuils admissibles fixés par l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021. Elles sont arrondies au ½ dB(A) supérieur afin de prendre en compte les incertitudes liées à la modélisation :

Station	Période	Bruit ambiant futur modélisé par CadnaA en dB(A)	Bruit résiduel actuel modélisé par CadnaA en dB(A)	Emergence admissible en dB(A)	Emergence modélisée en dB(A)
4 – ZER Est	Diurne	55,4	54,9	5	0,5
	Nocturne	48,6	45,7	3	1,0
6 – ZER extension	Diurne	43,2	43,9	6	NS
	Nocturne	35,7	34,0	4	NS

NS : valeur non significative

**Tableau 54 : Conformité des émergences modélisées**

**Les émergences futures modélisées aux stations 4 et 6 sont conformes, tant en période diurne que nocturne, aux seuils fixés par l'Arrêté Préfectoral complémentaire de 15 septembre 2021.**

### XI.3.7. CONCLUSION DE L'IMPACT SONORE DU PROJET

**Il ressort de la modélisation acoustique du site CHIMIREC CDS que les niveaux sonores attendus en limite de propriété et en zones à émergence réglementée resteront inférieurs aux seuils admissibles fixés par l'Arrêté Préfectoral complémentaire de 15 septembre 2021.**

**Le projet d'extension du bâtiment d'exploitation et d'augmentation des capacités du site n'entraînera aucun impact sonore significatif sur l'environnement humain du fait notamment du merlon de 2 m qui sera aménagé en limite Sud-Ouest du site conformément à l'Arrêté Préfectoral complémentaire du 15 septembre 2021.**

Toutefois, plusieurs mesures « génériques » visant à maîtriser les émissions sonores en provenance de l'établissement CHIMIREC CDS sont et continueront à être mises en œuvre.

- les ouvertures du bâtiment d'exploitation seront maintenues, dans la mesure du possible, fermées,
- aucun procédé fortement émetteur de bruit ne sera entrepris à l'extérieur des bâtiments,
- les engins internes, qu'il s'agisse des véhicules lourds de transports des déchets, ou des équipements de manutention qui assurent le stockage / déstockage resteront conformes à la réglementation en vigueur, et feront l'objet de contrôles techniques adaptés,
- l'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs sonores, haut-parleurs) restera strictement réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents,
- la vitesse des engins restera limitée dans l'ensemble de l'enceinte du site.

Enfin, le respect des valeurs seuils fixées par la réglementation en vigueur sera contrôlé par un organisme indépendant dans l'année qui suivra la mise en exploitation des aménagements projetés puis sur demande de l'inspection des installations classées ou en cas de modification notable des conditions d'exploitation.

## **XI.4. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT VIBRATILE ET MESURES ASSOCIEES**

Aucun équipement ou installation implanté au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, ne sera à l'origine d'émissions de vibrations pouvant se propager sur de longues distances et a fortiori au-delà des limites de propriété du site.

Par ailleurs, les équipements « émetteurs de vibrations », tels que les engins de manutention, resteront contrôlés périodiquement. Ces dispositions permettront de ne pas, ou peu, transférer les vibrations émises dans les sols.

Quant au trafic poids-lourds, les vibrations émises à leur passage resteront de faible intensité.

**Aussi l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, ne sera pas à l'origine de vibration perceptible.**

## **XI.5. SYNTHÈSE DE L'IMPACT SONORE ET VIBRATILE**

**Les aménagements prévus dans le cadre de la construction et la mise en exploitation des installations projetées ainsi que l'extension des capacités envisagée ne seront pas à l'origine d'une augmentation marquée de l'impact sonore.**

**En situation future, l'établissement respectera les valeurs prescrites par l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement.**

**Le respect des valeurs prescrites sera contrôlé dans l'année suivant la mise en service des nouvelles installations puis sur demande de l'inspection des installations classées ou en cas de modification notable des conditions d'exploitation.**



## **XII. PRODUCTION DE DECHETS ET MODES D'ELIMINATION**

### **XII.1. NATURE, PROVENANCE ET GESTION DES DECHETS**

Le fonctionnement actuel comme futur du site CHIMIREC CDS génère les déchets suivants :

- des déchets ménagers (assimilés) ou déchets d'emballages,
- des déchets d'activités économiques non dangereux (DIND),
- des déchets d'activités économiques dangereux (DID).

Il est précisé que les déchets considérés dans le présent chapitre sont uniquement les déchets produits dans le cadre des activités du site. Les déchets des clients, y compris les déchets d'emballages souillés, de l'établissement CHIMIREC CDS ne sont pas intégrés à cette analyse.

Les déchets générés par les activités de l'établissement, dans sa configuration actuelle comme future, et leur mode de gestion respectif sont présentés ci-après.

#### **XII.1.1. DECHETS D'EMBALLAGES ET DECHETS NON DANGEREUX**

Le cadre de la gestion de ces déchets est fixé par le Code de l'Environnement dans ses articles R.543-66 à R.543-74 (anciennement décret du 13 juillet 1994 relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages).

La présence de personnel d'exploitation est et restera à l'origine de la production de déchets d'emballages et de déchets d'activités économiques non dangereux (DIND), tels que des papiers / cartons, des films plastiques, des restes de repas, etc.

Ces déchets d'emballages sont triés dès leur production pour permettre leur valorisation matière et éviter toute souillure, et regroupés en contenants adaptés. Ces déchets sont ensuite regroupés en bennes dédiées à un prestataire spécialisé dans la collecte et la valorisation de ce type de déchets.

Sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, ces déchets correspondent à :

- des palettes bois,
- des cartons / papiers et housses plastiques,
- de la ferraille,
- des déchets ménagers.

L'entretien des espaces verts engendre une dernière catégorie de déchets non dangereux composée de tontes de pelouses et de coupes d'arbres.

En situation future, la nature des déchets non-dangereux produits à l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS et leurs modalités de gestion resteront identiques. De plus, les quantités produites sur le site ne devraient pas augmenter de manière significative.

#### **XII.1.2. DECHETS DANGEREUX**

Les déchets dangereux produits sur le site sont et seront principalement :

- des chiffons et vêtements souillés,
- des boues provenant de l'entretien des ouvrages d'épuration des eaux pluviales (séparateurs d'hydrocarbures, bassin),
- des eaux de lavage des contenants souillés,
- les déchets de laboratoire (produits chimiques sous forme liquide).

L'entretien des séparateurs d'hydrocarbures et des réseaux est effectué par une société spécialisée qui prend en charge l'élimination de ces déchets.

Les eaux produites par les opérations de lavage des contenants sont et resteront récupérées au sein d'une fosse dédiée sur le site et gérées en tant que déchets à l'extérieur du site. Les autres déchets dangereux produits sur le site comme les chiffons souillés et les déchets de laboratoire sont triés et regroupés par famille puis pris en charge par un prestataire spécialisé.

Les emballages plastiques non-réutilisables et les déchets souillés produits par les activités du site sont eux massifiés par le biais du déchiqueteur de l'établissement puis sont expédiés vers une filière de valorisation.

Le transport des déchets dangereux vers des filières d'élimination / valorisation s'accompagne d'un bordereau de suivi selon les articles R541-42 à R541-48 du Code de l'Environnement (ancien décret n°2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets) et de l'arrêté du 26 juillet 2012 modifiant celui du 29 juillet 2005 fixant le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux. Ces modalités de gestion resteront appliquées en situation future.

L'ensemble des déchets dangereux générés par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est et restera caractérisé et quantifié.

## XII.2. BILAN SUR LA GESTION DES DECHETS

En synthèse, il est possible d'estimer les déchets susceptibles d'être produits au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration future, (en référence à la nomenclature déchets précisée aux articles R.541-7 et R.541-8 du Code de l'Environnement) de la façon suivante :

	Nature des déchets	Nomenclature des déchets	Quantité annuelle estimée	Mode d'entreposage	Mode d'élimination
<b>DIND</b>	Emballages en papier / carton	15 01 01	5 T/an	Bennes / caisse	Valorisation matière
	Emballages en plastiques	15 01 02	5 T/an	Bennes / caisse	Valorisation matière
	Emballages en bois	15 01 03	5 T/an	Plateau	Valorisation matière
	DIND	16 03 06	50 T/an	Bennes	Valorisation énergétique
	Biodégradables (verts)	20 02 01	-	Hors site	Valorisation matière
	Emballage métallique ferraille	15 01 04	15T/an	Bennes	Valorisation matière
<b>DID</b>	Aérosols recharge Gaz	160504*	0,1T/an	Cartons dédiés	Valorisation matière
	Boues provenant des séparateurs eau/hydrocarbures	13 05 02*	20m <sup>3</sup> /an	-	Valorisation énergétique
	Batteries	16 06 06*	1T/an	Container / caisse	Recyclage
	Pâteux Solvants	14 06 02* 08 01 11*	Quelques kilos/an	Container / caisse	Valorisation énergétique / Recyclage
	DEEE, Piles, Néons,	200135* 200121* 200133*	0,5 T/an	Container / caisse	Recyclage
	Déchets de laboratoire et échantillons	16 05 06*	0,5T/an	Container / caisse	Incinération / Valorisation énergétique

	Nature des déchets	Nomenclature des déchets	Quantité annuelle estimée	Mode d'entreposage	Mode d'élimination
	Eaux souillées	07 07 01*	400 m <sup>3</sup> /an	Fosse / GRV	Traitement physico-chimique / Evapo-incinération ou valorisation matière
	Emballages souillés vides et matériaux souillés	15 01 10*	30T/an	Bacs	Valorisation énergétique
	Contenants	15 01 10*	10T/an	Palettes	Valorisation matière

**Tableau 55 : Synthèse estimative de la production de déchets**

A noter que la liste présentée ci-avant n'est pas exhaustive. Les quantités annuelles de déchets présentées dans le tableau précédent sont données à titre d'ordre de grandeur, et peuvent varier d'une année à l'autre.

Pour rappel, la présente analyse concerne uniquement les déchets produits sur le site et non les déchets collectés dans le cadre de l'activité de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. Enfin, dans le cadre du projet porté par l'exploitant de l'établissement, aucune hausse de la quantité de déchets produits à l'échelle de l'établissement n'est redoutée.

La société CHIMIREC CDS s'assure que ces déchets soient collectés par des organismes compétents et traités au sein d'installations autorisées, mais également en amont, que l'entreposage temporaire de ces déchets se fasse dans des contenants adaptés et dans des conditions excluant toute atteinte à l'environnement et notamment à la salubrité publique. De plus, elle s'assure que les filières de valorisation soient privilégiées aux filières d'élimination, la majorité des déchets se prêtant bien à la valorisation (palettes bois, métaux).

Concernant les déchets pour lesquels la valorisation matière n'est pas possible, une valorisation énergétique est privilégiée de manière à récupérer le potentiel calorifique des déchets et d'éviter au maximum l'envoi en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux ou Dangereux.

Par ailleurs, tout brûlage à l'air libre de déchets de quelque nature que ce soit est et restera proscrit sur le site.

Les déchets générés par l'installation sont et resteront recensés au sein d'un registre relatant leur mode d'élimination ainsi que leur destination. Les bordereaux de suivi des déchets dangereux y sont également consignés. L'ensemble de ces documents est et restera tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

## **XII.3. CONCLUSION DES IMPACTS SUR LES DECHETS**

**Les modalités de gestion des déchets produits au sein de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, permettent de s'assurer que ces résidus ne soient pas à l'origine d'une atteinte à l'environnement ou au voisinage. De plus, un tri des déchets est réalisé en amont afin d'éviter les mélanges DID – DIND.**

**Une attention particulière est et restera accordée à la réduction de la production des déchets à la source, et à la mise en place d'une gestion permettant la valorisation des résidus produits par un tri à la source et à leur orientation vers les filières de moindre impact.**

## **XIII. INTERRELATIONS ENTRE CES ELEMENTS**

Les réseaux complexes d'interactions qui existent entre les éléments biotiques (vivants) et abiotiques (non vivants) des milieux détaillés dans l'état initial forment un tout pouvant être qualifié d'écosystème. Ces interactions sont constantes et ne peuvent être considérées indépendamment les unes des autres.

A ce titre, les terrains de l'établissement CHIMIREC CDS et une partie de ceux environnants sont exploités pour des activités agricoles, commerciales, artisanales, et industrielles depuis plusieurs années. A ce jour, ces terrains s'insèrent donc dans un écosystème déjà en place très fortement modifié par les activités humaines, et où celles-ci imposent des contraintes importantes (émissions de gaz, nombreuses barrières aux déplacements des espèces, émissions sonores, utilisation des terres, etc.).

L'écosystème local est également marqué par des secteurs d'habitations, dans ce contexte la place réservée aux espaces naturels est fortement diminuée voire inexistante sur de larges surfaces continues.

A ce titre l'implantation de l'établissement CHIMIREC CDS se révèle comme adaptée. En effet, les entreprises qui y sont implantées se trouvent suffisamment à l'écart des zones densément peuplées pour éviter la majorité des inconvénients liés à leur fonctionnement sur la tranquillité, et à la fois suffisamment proches pour permettre leur desserte aisée pour les personnels, les visiteurs, et les engins de livraison/expédition.

Les impacts positifs et négatifs induits par l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS sont développés au sein de l'étude d'impact composant le second volet de la demande d'autorisation environnementale, accompagnés de mesures visant à supprimer, réduire ou le cas échéant compenser les impacts négatifs.

## XIV. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES, DES IMPACTS DE L'EXPLOITATION DU SITE ET DES MESURES IDENTIFIÉES

Le tableau ci-dessous permet de faire une synthèse des contraintes et des servitudes applicables au site, recensées dans l'environnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, des impacts présentés par son fonctionnement actuel et futur sur les différentes composantes de l'environnement ainsi que les mesures identifiées pour l'évitement, la réduction et/ou la compensation de ces effets.

La classification des enjeux et des impacts résiduels (et sous-entendu, des impacts négatifs) a été faite selon la méthodologie suivante :



Composantes environnementales	Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel	
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Milieu humains et socio-économiques	Faible	Faible	<p>Les impacts bruts identifiés concernent les émissions lumineuses et la sécurité publique. Les mesures de réduction suivantes sont et seront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- atténuation des émissions lumineuses (éclairages vers le sol, utilisation de la lumière naturelle, etc.),</li> <li>- système de vidéosurveillance, clôture, alarme anti-intrusion, gardien, etc.</li> </ul>	Très faible
	Occupation des sols	Très faible	Nul	<p>Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur l'occupation des sols que du secteur d'étude.</p>	Nul

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Environnement culturel et historique	Très faible L'élément du patrimoine protégé le plus proche du site de la société CHIMIREC CDS est localisé à 2 200 mètres au Nord-Est des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS. Il s'agit du « Château de Baronville » localisée sur la commune de Béville-le-Comte. A noter également qu'aucun site naturel protégé, site patrimonial protégé ou site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO n'est recensé dans le secteur proche.	Aucune co-visibilité n'existe et n'existera entre des éléments protégés du patrimoine et les aménagements de la société CHIMIREC CDS. Aussi, aucune servitude liée à la protection du patrimoine archéologique ne concerne les terrains de la société CHIMIREC CDS. Le projet n'aura aucun impact sur l'environnement culturel et historique. (Absence d'impact)	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur l'environnement culturel et historique du secteur d'étude.	Nul
	Voies de communication et trafic routier	Limitée L'implantation du site au sein d'une zone à vocation économique permet de limiter les inconvénients associés au trafic notamment : le raccordement aux axes routiers de grande envergure depuis le site se fait rapidement et en évitant la traversée des zones densément habitées. Les autres modes de transports ne sont pas envisageables à un coût économiquement acceptable. Les autres voies de communication ne sont pas impactées par les activités du site.	Moderé Dans le cadre du projet, le trafic de poids-lourds associé à l'exploitation du site devrait augmenter d'environ 50%, le trafic de véhicules légers devrait quant à lui augmenter de 30%. Le trafic futur associé au site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est donc estimé à 20 poids-lourds et 44 véhicules légers (employés du site et visiteurs) par jour en moyenne. L'augmentation du trafic générée par le projet n'engendrera qu'une faible augmentation du trafic routier global à l'échelle du secteur (comprise entre 2,1 et 4,6% pour la RD24, principal axe de desserte) (Impact négatif).	La mesure d'évitement suivante est et restera appliquée : - absence de traversée des zones densément habitées. Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées : - optimisation des tournées de collecte et du chargement des véhicules, - dimensionnement adéquat des voies d'accès au site, - réception et expédition des déchets durant les horaires ouvrés du site, - plan de circulation sur le site.	Faible
	Santé	Limitée Compte tenu des activités mises en œuvre au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, seul le milieu Air pourrait être impacté. Aucun indice de dégradation n'a été observé dans l'environnement du site. Peu d'Établissements Recevant du Public sont présents dans le secteur, ceux-ci sont globalement localisés au niveau du bourg de la commune de Béville-le-Comte. L'ERP recevant du public sensible le plus proche, le regroupement pédagogique de Béville, est localisé à 500 m de l'établissement CHIMIREC CDS. Le suivi des émissions réalisé par l'exploitant a démontré que les concentrations mesurées en COV dans l'environnement étaient faibles.	Moderé Le trafic routier induit des émissions atmosphériques composées de gaz d'échappement (Impact négatif). Des émissions de Composés Organiques Volatils sont et resteront également induites par le déconditionnement, le pompage et le stockage de certaines typologies de déchets liquides. La massification par déchiquetage de certains déchets solides peut engendrer des émissions de Composés Organiques Volatils et de poussières. Les émissions de poussières sont toutefois limitées du fait de la granulométrie importante à laquelle les déchets sont massifiés (Impact négatif).	La mesure d'évitement suivante est et restera appliquée : - absence de traversée des zones densément habitées. Les mesures de réduction suivantes seront appliquées : - contrôle et entretien réguliers des véhicules, - respect des règles de circulation, - dispositifs de brumisation au niveau des déchiqueteurs de l'établissement, - fermeture des bennes dédiées au stockage de déchets dangereux, - installation de dispositifs de captation au niveau des principaux postes d'émissions atmosphériques (broyeurs EMS, broyeur parfum, alvéoles dédiées au stockage de déchets inflammables et évènements des cuves de stockage), - mesures organisationnelles (procédures, contrôles, etc.) Afin de quantifier l'impact de ces mesures, les mesures de suivi suivantes resteront appliquées sur le site : - cartographie des émissions diffuses de COV, - bilan massique annuel visant à quantifier les émissions de COV à l'atmosphère, - surveillance périodique des émissions de COV dans l'environnement, - surveillance des émissions canalisées afin de s'assurer de la conformité des émissions par rapport aux seuils réglementaires.	Faible

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Production de déchets	Faible	Faible	<p>LES mesures d'évitement suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tri des déchets réalisé en amont afin d'éviter les mélanges DD-DIND,</li> <li>- tout brûlage à l'air libre est et restera proscrit sur le site.</li> </ul> <p>LES mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déchets collectés par des organismes compétents et traités au sein d'installations autorisées,</li> <li>- entreposage des déchets dans des contenants adaptés et dans des conditions excluant toute atteinte à l'environnement et à la salubrité publique,</li> <li>- orientation des différentes typologies de déchets vers des filières de moindre impact.</li> </ul>	Très faible
	Bruit et vibrations	Moderée	Limité	<p>LES mesures d'évitement suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aucun procédé fortement émetteur de bruit ne sera entrepris à l'extérieur des bâtiments,</li> <li>- l'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirènes, avertisseurs sonores, haut-parleurs) restera strictement réservé à la prévention et au signalement d'incidents graves ou d'accidents.</li> </ul> <p>LES mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ouvertures du bâtiment d'exploitation seront maintenues, dans la mesure du possible, fermées,</li> <li>- les engins internes resteront conformes à la réglementation en vigueur, et feront l'objet de contrôles techniques adaptés,</li> <li>- la vitesse des engins restera limitée dans l'ensemble de l'enceinte du site.</li> </ul>	Faible
	Emissions olfactives	Limitée	Limité	<p>LES mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification sur la fiche d'identification préalable, par le client ou le commercial, du caractère potentiellement odorant d'un déchet ;</li> <li>- déchets odorants confinés en contenants fermés et transférés en benne juste avant l'enlèvement ;</li> <li>- déchets odorants nécessitant d'être massifiés sont déchiquetés en premier afin d'être carroulés par les broyeurs d'autres typologies de déchets ;</li> <li>- riverains sont régulièrement sondés afin de s'assurer de l'absence de nuisances ;</li> <li>- produit anti-odeur appliqué autour des bennes susceptibles de contenir des déchets odorants.</li> </ul>	Faible

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Paysage	Topographie	Très faible	Nul	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact du projet sur la topographie du secteur d'étude.	Nul
		La topographie des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS est relativement plane. Sur le site l'altitude varie, en effet, entre 145 et 148 m NGF.	Aucun remaniement des sols n'est prévu dans le cadre du projet. Le projet n'aura aucun impact sur la topographie du secteur d'étude. (Absence d'impact)		
	Perception rapprochée du site	Limitée	Faible	L'extension du bâtiment d'exploitation envisagée ne modifieront que très légèrement l'insertion paysagère globale de l'établissement. L'extension sera en effet aménagée dans le prolongement des installations existantes et les aménagements présenteront des teintes et des volumes similaires aux installations existantes. (Impact négatif)	LES mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- entretien des espaces verts et du merlon paysager sur le pourtour de l'établissement,</li> <li>- interdiction d'entreposage de déchets en dehors des zones spécifiées,</li> <li>- site maintenu en parfait état de propreté.</li> </ul>
Perception depuis les habitations les plus proches	Limitée	Les aménagements de l'établissement CHIMIREC CDS sont visibles depuis les habitations situées à proximité immédiate du site. Néanmoins les haies périphériques et le merlon paysager présents sur le pourtour de l'établissement permettent de masquer une partie des vues. Le site étant existant depuis les années 1980 (via l'ancien exploitant FIBA COATING), les riverains de l'établissement CHIMIREC CDS sont habitués à la présence de ces installations.			
Environnement biologique	Milieux naturels remarquables	Faible	Faible	La mesure d'évitement suivante est et restera appliquée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- activités limitées au périmètre ICPE.</li> </ul> LES mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- maîtrise des rejets aqueux et atmosphériques,</li> <li>- gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales.</li> </ul>	Très faible
	Faune, flore et habitats	Très faible	Très faible	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du fonctionnement du site sur la faune, la flore et les habitats du secteur.	Nul



Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement physique	Sols	Limitée	Faible	<p>La mesure d'évitement suivante est et restera appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aucun stockage de déchets dangereux n'est réalisé sur une zone extérieure non couverte (en dehors des bouteilles de gaz et des bennes de déchets dangereux qui sont fermées en permanence).</li> </ul> <p>LES mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les sols des zones d'activités sont étanches et à l'abri du bâtiment d'exploitation,</li> <li>- les déchets liquides sont stockés sur des rétentions adaptées en volume et en nature,</li> <li>- les voies de circulation sont imperméabilisées,</li> <li>- les écoulements sont retenus sur le site au moyen d'un bassin étanche (détection niveau, pompe de relevage),</li> <li>- aire de dépotage et d'emportage associée à une rétention dépotée de 30 m<sup>3</sup>.</li> </ul>	Très faible
	Hydrogéologie	Limitée	Faible	<p>LES mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- application des mesures destinées à réduire l'impact du projet sur les sols (Cf. Ligne précédente),</li> <li>- les eaux pluviales produites au niveau du parking réservé au stationnement des poids-lourds de la société ainsi qu'à l'entreposage de bennes qui sont infiltrées sur site transitent par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre les nœuds infiltrantes. En cas d'incendie, une vanne permet de diriger les eaux vers un bassin étanche qui sera créé dans le cadre de la présente demande.</li> </ul> <p>Afin de quantifier l'impact de ces mesures, les mesures de suivi suivantes resteront appliquées sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi de la qualité des eaux souterraines au moyen d'un réseau de piézomètres.</li> </ul>	Très faible

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement physique	Hydrologie	Limitée	Fable	<p>Les mesures de réduction suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les eaux usées sanitaires resteront rejetées au réseau public d'assainissement puis traitées via la station d'épuration communale,</li> <li>- les eaux pluviales produites à l'échelle du périmètre d'exploitation historique sont et resteront canalisées vers le bassin étanche de l'établissement, après passage par un séparateur d'hydrocarbures,</li> <li>- les eaux pluviales générées au niveau des voiries créées en 2021 sont, après traitement via un séparateur d'hydrocarbures, collectées dans une fosse de 40 m<sup>3</sup>, avant d'être transférées vers le réseau de gestion des eaux pluviales du périmètre d'exploitation historique,</li> <li>- les eaux pluviales produites au niveau du parking dédié au stationnement des poids-lourds et à l'entreposage de bennes, transitent par un séparateur d'hydrocarbures, avant de rejoindre des noues d'infiltration. En cas de pluies importantes, une surverse permet de transférer l'éventuel trop-plein vers le réseau de gestion du périmètre d'exploitation historique. Dans le cadre de la présente demande, un bassin de confinement sera créé à proximité du parking et permettra de recueillir les eaux générées par l'extinction d'un éventuel incendie.</li> <li>- une partie des eaux pluviales produites au niveau de la toiture du bâtiment d'exploitation restera collectées afin d'alimenter le poste de lavage des contenants,</li> <li>- en cas d'incendie ou de déversement accidentel sur les voiries du site, les eaux d'extinction ou l'éventuelle pollution serait confinée au sein des bassins étanches de l'établissement,</li> <li>- les eaux de lavage des contenants sont et resteront gérées en tant que déchets.</li> </ul>	Très faible
	Risques naturels	<p>Le milieu récepteur des eaux pluviales produites au niveau de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, est le fossé d'Agremont, qui se jette dans la Voise au Nord du territoire communal de Béville-le-Comte.</p> <p>A noter que la Voise est également l'exutoire de la station d'épuration de la commune de Béville-le-Comte qui traite les eaux usées sanitaires générées par l'établissement CHIMIREC CDS.</p>	Très faible	Très faible	<p>Les mesures d'évitement suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de création d'obstacle à l'écoulement des eaux,</li> <li>- aucune opération de terrassement ou d'aménagement de grande envergure n'est prévue,</li> <li>- aucune exploitation du sol n'est prévue.</li> </ul>
		<p>Le projet va engendrer une légère hausse des consommations d'eau du site en lien avec les nouvelles embauches projetées. Cette augmentation sera toutefois faible et les consommations globales du site resteront limitées. (Impact négatif)</p> <p>Le projet va engendrer de nouvelles imperméabilisations au sein du périmètre IOPE de l'établissement CHIMIREC CDS. Ces nouvelles imperméabilisations n'engendreront pas de modifications notables des modalités de gestion des eaux pluviales actuellement mises en œuvre sur le site. (Impact négatif)</p> <p>Les modalités de gestion des eaux mises en œuvre sur le site sont compatibles avec le Schéma de Gestion et d'Aménagement des eaux en vigueur sur le secteur : SDAGE « Seine-Normandie » ainsi qu'avec les orientations du SAGE « Nappe de Beauce et ses milieux aquatiques ».</p>	<p>L'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS pourrait aggraver le niveau d'aléa en lien avec les risques naturels susceptibles de toucher la commune de Béville-le-Comte</p>		

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement physique	Risques technologiques	Fable	Nul	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur les risques technologiques du secteur d'étude.	Nul
	Air	Modérée	Modéré		
		<p>La commune de Béville-le-Comte n'est pas concernée par le risque TMD. En effet, l'infrastructure ferroviaire la plus proche du site et concernée par ce risque est localisée à 3,3 km des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS. La canalisation de transport de matières dangereuses la plus proche est quant à elle localisée à plus de 5 km du site. Enfin, la RD24 qui peut accueillir des transports de matières dangereuses passe au plus près à 300 mètres des terrains de la société CHIMIREC CDS. De fait, l'établissement n'est pas concerné par le risque TMD.</p> <p>Concernant le risque industriel, les entrepôts logistiques situés à proximité de l'établissement sont situés à plus de 60 mètres du bâtiment d'exploitant de la société CHIMIREC CDS. De fait, l'exposition de l'établissement par rapport aux risques associés aux installations industrielles environnantes peut être qualifiée de faible</p>	<p>Le projet n'aura aucun impact sur les risques technologiques inventoriés au sein du secteur d'étude (<i>Absence d'impact</i>).</p>	<p>LES mesures de réduction suivantes seront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle et entretien réguliers des véhicules,</li> <li>- respect des règles de circulation,</li> <li>- dispositifs de brumisation au niveau des déchiqueteurs de l'établissement,</li> <li>- fermeture des bernes dédiées au stockage de déchets dangereux,</li> <li>- installation de dispositifs de captation au niveau des principaux postes d'émissions atmosphériques broyeurs EMS, broyeur produits finis, alvéoles dédiées au stockage de déchets inflammables et événements des cuves de stockage de déchets inflammables),</li> <li>- mesures organisationnelles (procédures, contrôles, etc.)</li> </ul> <p>Afin de quantifier l'impact de ces mesures, les mesures de suivi suivantes resteront appliquées sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cartographie des émissions diffuses de COV,</li> <li>- bilan massique annuel visant à quantifier les émissions de COV à l'atmosphère,</li> <li>- surveillance périodique des émissions de COV dans l'environnement,</li> <li>- surveillance des émissions canalisées afin de s'assurer de la conformité des émissions par rapport aux seuils réglementaires.</li> </ul>	Limité
		<p>Les conditions d'exploitation du site sont compatibles aux plans de gestion de la qualité de l'air sur le secteur.</p> <p>Le suivi des émissions réalisé par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS par l'intermédiaire du bilan des émissions de COV ou des campagnes de mesures des polluants atmosphériques dans l'environnement indiquent que les activités mises en œuvre sont faiblement émettrices de polluants atmosphériques.</p>	<p>En situation actuelle comme future, les émissions atmosphériques de l'établissement correspondent principalement aux émissions depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les alvéoles dédiées au stockage de déchets inflammables conditionnés,</li> <li>- les zones de déconditionnement et de pompage des déchets inflammables,</li> <li>- les événements des cuves dédiées au stockage de déchets inflammables,</li> <li>- les déchiqueteurs dédiés à la massification de certaines typologies de déchets solides,</li> <li>- l'outil de déconditionnement et broyage de produits finis,</li> <li>- certaines zones de stockage de déchets solides (bernes EMS, pâtes et filtres à huile usagés et fosse de réception),</li> <li>- le trafic routier associé aux activités de l'établissement.</li> </ul> <p>Les émissions atmosphériques depuis ces différents postes sont et restent limitées. Le suivi des émissions réalisé par l'exploitant a démontré que les concentrations de COV mesurées dans l'environnement étaient faibles.</p>		

Tableau 56 : Synthèse des contraintes environnementales, des impacts de l'exploitation du site et des mesures identifiées

# CHAPITRE C.

## ÉVALUATION DES EFFETS DU SITE SUR LA SANTÉ HUMAINE

## PREAMBULE

### CONTEXTE ET OBJECTIF

Ce chapitre s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte.

Il présente l'Évaluation des Risques Sanitaires liés aux émissions du site.

Le cadre réglementaire général des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en ce qui concerne l'évaluation des risques sanitaires, est constitué par la loi n°76-663 du 19 juillet 1976. Cette loi a été abrogée et intégrée dans le livre V du Code de l'Environnement, et ses décrets d'application, en particulier le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, abrogé et codifié aux articles R.512-1 à R.517-10 du Code de l'Environnement (le décret modificatif n°2000-258 du 20 mars 2000 a notamment fait apparaître le mot « santé » en plus du mot « hygiène »).

Le risque sanitaire peut être le résultat de l'existence concomitante de trois facteurs :

- une source de pollution constituée d'une ou de plusieurs substances,
- un vecteur de transport et de dispersion des polluants, c'est-à-dire un milieu par lequel transite le polluant (eau de surface, eau souterraine, sol, air),
- une cible, le récepteur du polluant (ici l'homme, en tant que résident autour du site et les animaux).

Il apparaît ainsi nécessaire d'évaluer ce ou ces risques sanitaires induits par le fonctionnement d'une installation afin de mettre en place, si besoin, des mesures de gestion adéquates.

La démarche appliquée dans le cadre de ce dossier est tirée de la **circulaire DEVP-1311673C publiée le 9 août 2013** et relative à la « démarche de prévention et de gestion des risques sanitaires des installations classées soumises à autorisation », de la direction générale de la prévention des risques et la direction générale de la santé. A noter que les recommandations issues du Guide INERIS « Evaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires – Démarche intégrée pour la gestion des émissions de substances chimiques par les installations classées » de septembre 2021 ont également été prises en compte.

Selon cette circulaire, l'analyse et la gestion environnementale des risques sanitaires chroniques consistent à :

- identifier les principales substances émises par l'installation,
- hiérarchiser les substances susceptibles de contribuer au risque chronique,
- identifier les principales voies de transfert des substances dans l'environnement,
- identifier les zones susceptibles d'être impactées ainsi que les zones présentant des enjeux ou des usages particuliers,
- dimensionner les niveaux d'émission de chacune des substances,
- mettre en œuvre un plan de surveillance environnementale lorsque le risque est avéré.

## METHODOLOGIE

La démarche d'évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires est menée conformément au Guide « Évaluation de l'état des milieux et des risques sanitaires – Démarche intégrée pour la gestion des émissions de substances chimiques par les installations classées », publié par l'INERIS en 2013.

La circulaire du 9 août 2013 précise que pour les installations classées non mentionnées à l'annexe I de la directive n°2010/75/UE du 24 novembre 2010, à savoir les installations non soumises à la directive IED, à l'exception des installations de type centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers, l'analyse des effets sur la santé doit être réalisée sous une forme qualitative.

Dans le cas des installations soumises à cette directive IED, elles doivent faire l'objet d'une analyse des effets sur la santé quantitative.

Conformément à la circulaire du 9 août 2013, la démarche intégrée, présentée ci-après, comprendra ainsi les quatre étapes suivantes :

### 1. Évaluation des émissions de l'installation

Cette évaluation consiste à décrire l'ensemble des sources de polluants de l'installation et à caractériser les émissions y étant potentiellement associées de façon qualitative (inventaire et description des sources) et quantitative (bilan chiffré des flux prévus).

Les émissions atmosphériques et les effluents aqueux sont à considérer, lors d'un fonctionnement normal moyen. Il sera de plus étudié la conformité de ces émissions au regard des prescriptions réglementaires et/ou des Meilleures Techniques Disponibles.

### 2. Évaluation des enjeux et des voies d'exposition

Cette étape consiste à décrire l'environnement du site concerné (industriel, humain, agricole) afin de déterminer les usages dans le secteur et les différents vecteurs de transfert des substances émises par l'installation.

Elle permet l'élaboration d'un schéma conceptuel qui précise les relations entre les sources de pollution et les substances émises, les milieux et vecteurs de transfert et les milieux d'exposition, leurs usages et les populations exposées.

### 3. Interprétation de l'état des milieux

Il s'agit là de décrire l'état des milieux dans la situation actuelle afin de s'assurer qu'ils sont compatibles avec les usages et d'apporter une appréciation de l'acceptabilité des impacts de l'installation classée.

Ainsi, pour un projet d'installation, l'IEM permet d'exploiter les informations issues de l'état initial du site ; dans le cas des installations existantes, il permet d'évaluer l'impact des émissions passées et présentes sur les milieux. Les résultats permettent ainsi d'adapter l'évaluation et la gestion des risques sanitaires.

### 4. Évaluation prospective des risques sanitaires

Enfin, cette quatrième et dernière étape a pour objectif d'évaluer les risques attribuables aux émissions de l'installation classée sur les populations présentes dans l'environnement de l'établissement. Cette évaluation comprend 4 étapes : identification du danger, évaluation de la relation dose-réponse, évaluation des expositions et caractérisation du risque.

Enfin, au travers de la démarche, qu'elle soit qualitative ou quantitative, cette évaluation s'attachera à respecter les principes suivants :

- Le principe de prudence scientifique.

Il consiste à adopter, en cas d'absence de données reconnues, des hypothèses raisonnablement majorantes définies pour chaque cas à prendre en compte.

- Le principe de proportionnalité.

Il veille à ce qu'il y ait cohérence entre le degré d'approfondissement de l'étude et l'importance des incidences prévisibles de la pollution. Ce principe peut conduire à définir une démarche par approches successives dans l'évaluation des risques pour la santé. Elle n'est pas déterminée a priori en fonction du type d'activité.

- Le principe de spécificité.

Il assure la pertinence de l'étude par rapport à l'usage et aux caractéristiques du site et de son environnement. Elle doit prendre en compte le mieux possible les caractéristiques propres du site, de la source de pollution et des populations potentiellement exposées.

- Le principe de transparence.

Les hypothèses, outils utilisés, font l'objet de choix cohérents et expliqués par l'évaluateur, afin que la logique du raisonnement puisse être suivie et discutée par les différentes parties intéressées.

**L'évaluation des risques sanitaires potentiellement induits par l'activité de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, soumis à la Directive IED, est présentée ci-après.**

# I. ÉVALUATION DES EMISSIONS DE L'INSTALLATION

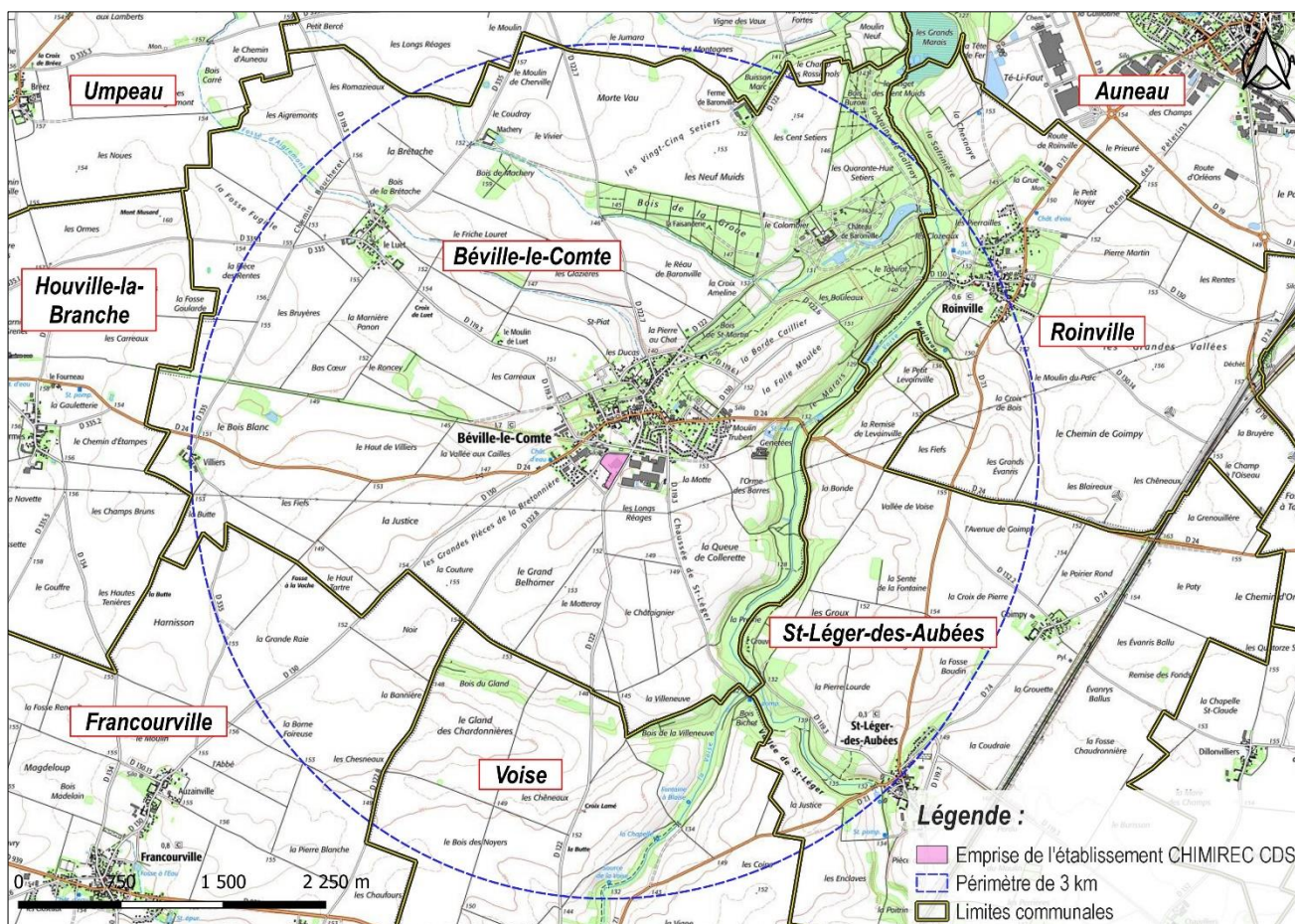
La caractérisation du site a déjà été développée de façon détaillée dans la première partie du présent dossier de demande d'autorisation environnementale « Notice de Renseignements » et en préambule de la présente étude d'impact. Nous rappellerons ci-après les informations principales permettant d'identifier et de caractériser les risques sanitaires potentiels vis-à-vis des populations riveraines du site.

## I.1. DESCRIPTION DU SITE ET DE L'ACTIVITE

### I.1.1. LOCALISATION

Le site CHIMIREC CDS, objet de la présente demande d'autorisation environnementale, est implanté sur la commune de Béville-le-Comte en périphérie Sud du centre-bourg. La commune est localisée à environ 13 kilomètres à l'Est de Chartres, préfecture du département d'Eure-et-Loir.

L'extrait de la carte IGN n°2116ET présenté ci-dessous localise l'emplacement du site :



**Figure 74 : Localisation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte (IGN n°2116ET)**

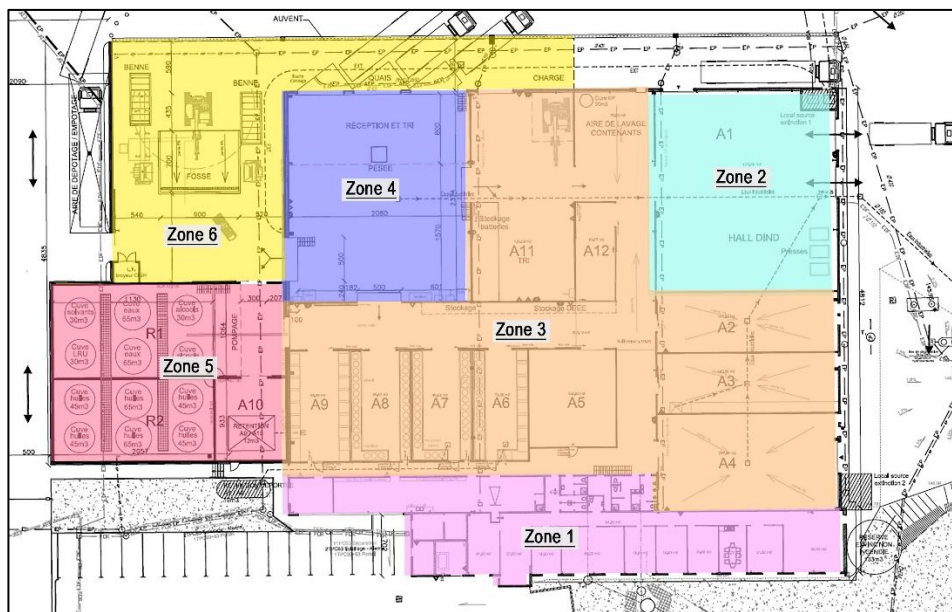


## I.1.2. AMENAGEMENT DU SITE

L'établissement de Béville-le-Comte assure la collecte des déchets d'activités économiques auprès de la clientèle de la société CHIMIREC CDS présente au sein de sa zone de chalandise. Ces déchets sont réceptionnés sur le site puis réexpédiés vers les exutoires de traitement dédiés et agréés, notamment ceux du Groupe CHIMIREC.

Afin d'exercer ces activités, le site est doté d'un bâtiment principal qui regroupe la majorité des activités de l'établissement. Dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale, ce bâtiment va faire l'objet d'une extension et certaines des activités mises en œuvre en son sein vont être réorganisées. En situation future, le bâtiment de la société CHIMIREC CDS se composera des aménagements suivants :

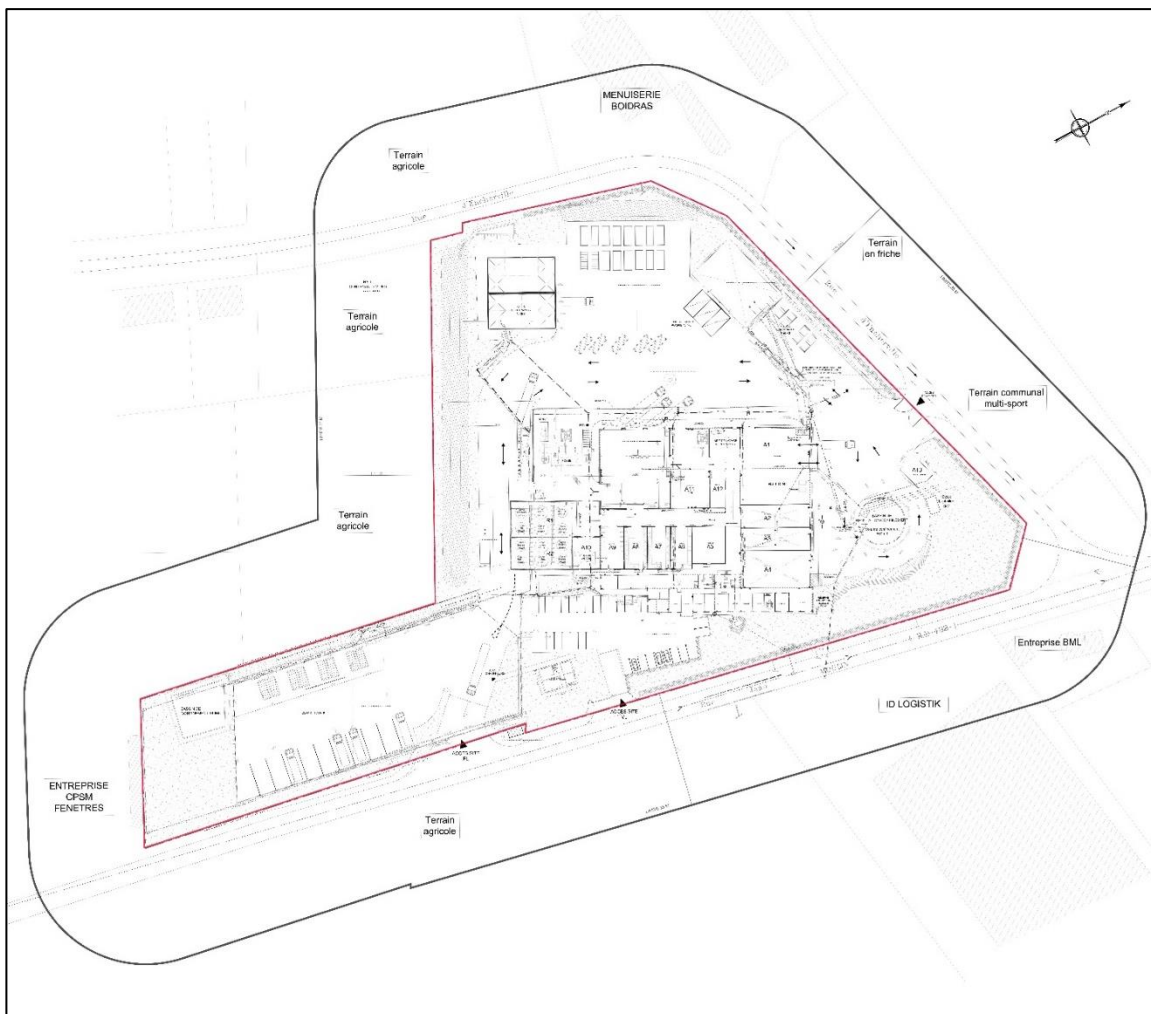
- la zone 1 (660 m<sup>2</sup>) abritant l'ensemble des activités administratives de l'établissement, avec notamment : le bureau d'accueil, des bureaux et locaux sociaux, les vestiaires du personnel, une échantillothèque et le laboratoire du site ;
- la zone 2 (460 m<sup>2</sup>) dédiée au stockage de déchets non-dangereux conditionnés et à la préparation des déchets à expédier vers les exutoires de traitement. La zone abrite également trois presses pour la massification de plastiques et cartons ;
- et abritant également trois presses dédiés à la massification des plastiques et cartons ;
- la zone 3 (1 800 m<sup>2</sup>) comprenant un ensemble d'alvéoles dédiées au stockage temporaire des déchets conditionnés ;
- la zone 4 (510 m<sup>2</sup>) dédiée, au déchargement, à la réception et au tri des déchets conditionnés ;
- la zone 5 (520 m<sup>2</sup>), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée au stockage des déchets liquides vrac et au stockage de solvants non-chlorés conditionnés ;
- la zone 6 (525 m<sup>2</sup>), qui sera créée dans le cadre du projet, et qui sera dédiée à la massification de certaines typologies de déchets solides.



**Figure 75 : Délimitation des zones du bâtiment dans sa configuration future**

Ces installations sont complétées par des aménagements extérieurs : un bâtiment dédié au stockage de contenants vides, des zones de circulation, un pont-bascule, des ouvrages de gestion des eaux, une réserve incendie, des zones de stockage extérieures et des espaces verts aménagés en limite de site. Dans le cadre de la présente demande, l'exploitant projette la construction de nouveaux aménagements extérieurs avec notamment une alvéole dite « Bunker » dédiée au stockage de piles en mélange (dont lithium), un nouveau merlon paysager situé au Nord-Ouest du site ainsi qu'un bassin étanche à proximité du parking réservé au stationnement des poids-lourds.

Le plan présenté ci-après, extrait du plan de masse de l'établissement dans sa configuration future, indique les principaux aménagements composant l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration future.



**Figure 76 : Plan de masse de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte – Configuration future**

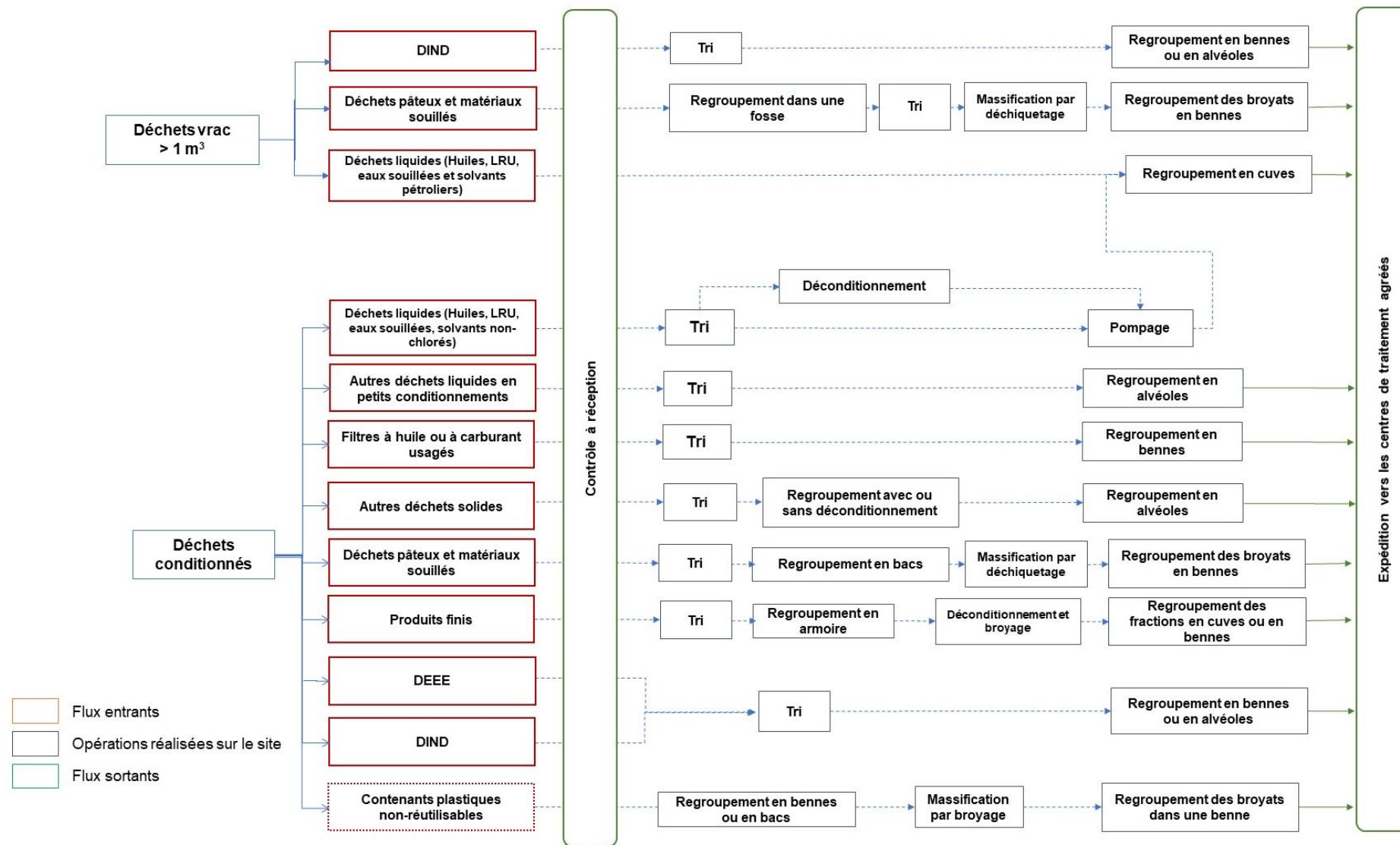
### I.1.3. DESCRIPTION DES ACTIVITES

La société CHIMIREC CDS est, et restera, spécialisée dans la collecte, le tri, le transit, le regroupement et le traitement de déchets issus des activités économiques. Dans le cadre de la présente demande, l'exploitant souhaite néanmoins démarrer de nouvelles activités en lien avec les déchets du secteur automobile et les déchets de la parfumerie.

En situation future, les activités du site CHIMIREC CDS consisteront :

- à collecter des déchets d'activités économiques en vrac ou conditionnés depuis les sites de production des déchets,
- à les contrôler, les trier et les analyser lorsque nécessaire,
- à les regrouper et les faire transiter sur le site,
- à en traiter une partie par déchiquetage (dont flacons de produits finis) et par séparation de phase,
- à les stocker de façon temporaire,
- à les expédier vers les centres de traitement agréés.

La description des activités du site est présentée en page suivante. Le synoptique présenté ci-après indique les grandes étapes de la gestion des déchets sur le site de Béville-le-Comte.



**Figure 77 : Grandes étapes de la gestion des déchets sur le site**

## I.2. INVENTAIRE DES EMISSIONS DE L'INSTALLATION

### I.2.1. BILAN QUALITATIF

La description du site et de son fonctionnement permet de lister les différentes sources d'émission de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. Le recensement des sources et l'inventaire qualitatif des substances potentiellement émises fait l'objet du présent titre.

#### I.2.1.1. Effluents aqueux

L'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est à l'origine de trois types de rejets aqueux :

- les eaux usées domestiques,
- les eaux usées issues du lavage des contenants et des installations,
- les eaux pluviales.

##### a. *Les eaux usées domestiques*

Le secteur sur lequel l'établissement CHIMIREC CDS est implanté est raccordé au réseau d'assainissement collectif. Les eaux usées domestiques sont ainsi traitées par la station d'épuration communale de Béville-le-Comte donc les capacités de traitement ne sont pas impactées par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future.

##### b. *Les eaux usées industrielles*

Pour rappel, les activités mises en œuvre sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte consistent en la réception, le tri, le regroupement et le traitement de déchets d'activités économiques. Ces activités ne nécessitent pas la mise en œuvre d'eau ; aucun rejet d'eaux industrielles n'est donc à constater depuis le site.

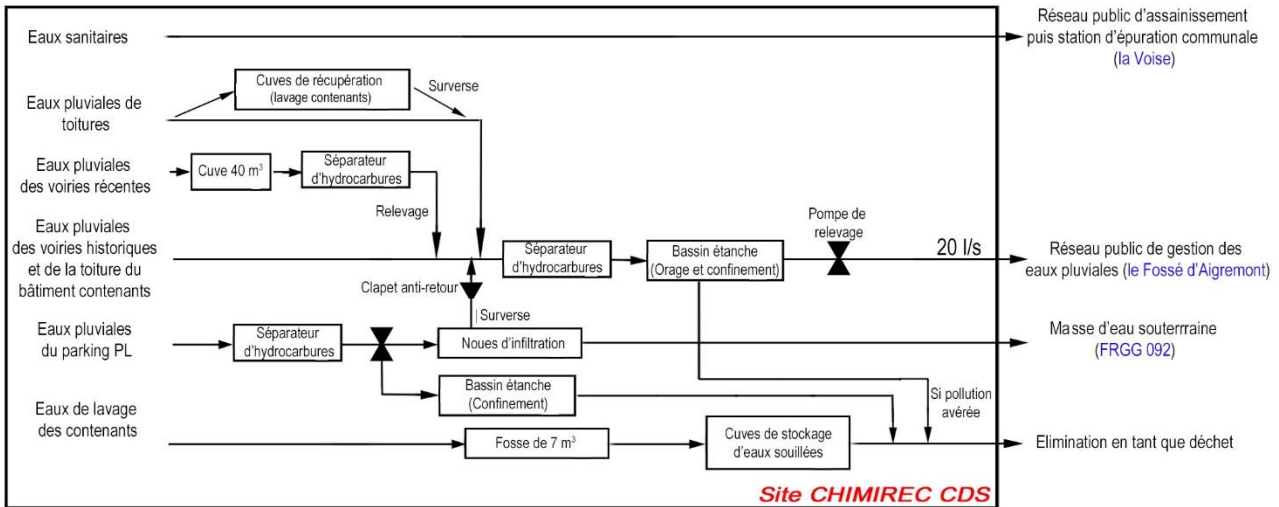
Des eaux de lavage sont toutefois produites : lavage des équipements, des installations et des contenants. Ces eaux sont et resteront recueillies dans des rétentions ou contenants étanches puis gérées en tant que déchets via une filière appropriée.

De plus, les eaux utilisées dans le laboratoire (rinçage des verreries) sont et resteront également regroupées au sein de capacités de stockage et traitées en tant que déchets dans un centre agréé.

Aucun rejet d'eaux industrielles au réseau ou au milieu naturel n'est donc réalisé.

### c. Les eaux pluviales

Une synthèse des modalités de gestion des eaux usées et pluviales mises en œuvre à l'échelle des aménagements existants est présentée ci-après :



**Figure 78 : Synthèse des modalités de gestion des eaux sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte**

L'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, dispose de réseaux distincts pour les différents types d'eaux pluviales produites au sein de son établissement :

- les eaux pluviales produites à l'échelle du périmètre d'exploitation historique sont et resteront canalisées vers le bassin étanche de l'établissement, après passage par un séparateur d'hydrocarbures,
- les eaux pluviales générées au niveau des voiries créées en 2021 sont, après traitement via un séparateur d'hydrocarbures, collectées dans une fosse de 40 m<sup>3</sup>, avant d'être transférées vers le réseau de gestion des eaux pluviales du périmètre d'exploitation historique,
- les eaux pluviales produites au niveau du parking dédié au stationnement des poids-lourds et à l'entreposage de bennes, transitent par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre des noues d'infiltration. En cas de pluies importantes, une surverse permet de transférer l'éventuel trop-plein vers le réseau de gestion du périmètre d'exploitation historique. Dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale, un nouveau bassin étanche sera créé au Sud du parking dédié au stationnement des poids-lourds. Ce dernier sera associé à une vanne qui permettra de dévier les eaux vers l'ouvrage avant qu'elles ne rejoignent les noues d'infiltration. Ainsi, les eaux produites par l'extinction d'un incendie survenant au niveau du parking pourront être confinées sur site.

Pour le reste du site, en situation accidentelle, notamment en cas d'incendie ou de déversement, les effluents seraient collectés par le bassin étanche de 366 m<sup>3</sup> qui est associé à une rétention interne de 10 m<sup>3</sup>, cette dernière est dotée d'une poire de niveau engendrant, en cas de détection d'un niveau haut, l'arrêt de la pompe de relevage permettant le transfert des eaux contenues dans le bassin vers le réseau public.

### I.2.1.2. Émissions atmosphériques

En termes d'émissions atmosphériques, les rejets de l'établissement CHIMIREC CDS peuvent avoir plusieurs origines :

- le déconditionnement et le pompage de certains types de déchets liquides,
- le stockage de déchets inflammables conditionnés,
- le stockage de déchets liquides en cuves,
- la massification de certains types de déchets solides,
- le déconditionnement et le broyage de produits finis,
- la circulation des véhicules.

La description des différentes émissions atmosphériques générées par les activités de la société CHIMIREC CDS, ainsi que les solutions de captation envisagées par l'exploitant sont présentées dans les paragraphes suivants.

#### a. *Le déconditionnement et le pompage de certains types de déchets liquides*

Des opérations de déconditionnement et de pompage sont réalisées sur certaines catégories de déchets liquides conditionnés. Ces opérations, susceptibles de générer des émissions de COV, resteront réalisées au sein du bâtiment d'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, au niveau de zones spécifiquement dédiées.

En raison de la nature des déchets liquides déconditionnés, ces opérations ne génèrent que peu d'émissions atmosphériques. Il est en effet précisé que ces opérations concernent principalement des eaux souillées, des huiles usagées ou des liquides de refroidissement usagés, typologies de déchets qui, compte tenu de leur composition, sont faiblement émetteurs de Composés Organiques Volatils (COV).

Des opérations de pompage peuvent également concerner des déchets inflammables (solvants non-chlorés et alcools), ces dernières seront réalisées au niveau de l'aire de pompage P1 de la zone 5, des émissions de Composés Organiques Volatils à l'atmosphère pourront être générées par ces opérations. Toutefois, ces opérations seront réalisées par campagne, sous la surveillance de personnels formés, par l'intermédiaire d'une canne de pompage insérée dans l'ouverture des fûts ou GRV. Des Composés Organiques Volatils pourront s'échapper, mais uniquement depuis l'ouverture du contenant, les quantités émises demeureront donc faibles et diffuses.

#### b. *Le stockage de déchets inflammables conditionnés*

Les déchets inflammables conditionnés transitant sur le site seront stockés, avant pompage ou déconditionnement, au sein des alvéoles A9 et A10. Au sein de ces alvéoles, les déchets inflammables susceptibles d'être présents sont conditionnés en contenants étanches et ne sont ni déconditionnés, ni manipulés.

Les émissions de Composés Organiques Volatils (COV), principaux polluants émis par cette typologie de déchets, resteront donc diffuses et très faibles.

#### c. *Le stockage des déchets en cuves*

Les événements des cuves de stockage de déchets inflammables (solvants non-chlorés et alcools) peuvent être à l'origine d'émissions de composés volatils. Les polluants émis consistent en des Composés Organiques Volatils, ces émissions diffuses sont toutefois principalement limitées aux périodes d'emportage et de dépotage.

d. *La massification de certains types de déchets solides*

Au regard de la nature des déchets susceptibles d'être déchiquetés sur le site, à savoir des emballages pouvant contenir des résidus de pâtes potentiellement inflammables ou des matériaux souillés, ces opérations peuvent être à l'origine d'émissions de Composés Organiques Volatils.

Cette opération peut également être à l'origine d'émissions de poussières. Toutefois, les déchets sont déchiquetés dans un diamètre relativement grossier. Par ailleurs, les déchiqueteurs sont dotés d'un brumisateurs ce qui permet de rabattre une partie des poussières émises tout en humidifiant les déchets, limitant ainsi le risque de départ de feu.

e. *Le déconditionnement et le broyage de produits finis*

Ces opérations concerneront principalement des flacons de produits finis contenant des parfums ou d'autres produits cosmétiques. Les opérations de déconditionnement, qui seront réalisées au sein de l'alvéole A4 du bâtiment, permettront de séparer les phases liquides et solides par broyage.

Ces opérations seront susceptibles de générer des émissions de Composés Organiques Volatils, principalement composés d'Ethanol. Ces émissions seront limitées aux seules périodes d'utilisation de l'équipement et demeureront faibles. La phase liquide, susceptible de générer des émissions atmosphérique par évaporation, sera en effet rapidement collectée au sein d'un contenant étanche.

f. *La circulation des véhicules*

La circulation des engins dédiés au transit de déchets d'activités économiques vers et depuis le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est et restera à l'origine d'émissions liées :

- aux gaz d'échappement des véhicules légers et des poids-lourds,
- aux envols de poussières du fait du passage des engins sur les voies du site.

Les voies de circulation et aires de manœuvre empruntées par les poids-lourds sont et resteront recouvertes d'un enrobé ou bétonnées. Le soulèvement des poussières restera ainsi diffus et très faible. Quant aux émissions de gaz d'échappement, il s'agit principalement d'oxydes d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Le trafic journalier en entrée-sortie du site représentera, en situation future :

- 20 poids-lourds (moyenne annuelle),
- 44 véhicules légers (dont 42 pour les employés et 2 pour les visiteurs).

Ce trafic ne constitue pas un véritable risque, ni en termes de pollution de proximité, ni en termes de santé publique pour les populations locales. En effet, la principale mesure visant à lutter contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier consiste essentiellement à respecter les normes fixées par la réglementation en matière de rejets des gaz d'échappement des véhicules d'exploitation (véhicules et engins homologués faisant régulièrement l'objet de contrôles).



### I.2.1.3. Captations des émissions atmosphériques

Comme énoncé précédemment, certaines des activités réalisées par la société CHIMIREC CDS sont susceptibles de générer des émissions de Composés Organiques Volatils et de poussières. Afin de limiter les émissions diffuses de polluants, l'exploitant prévoit la mise en place de dispositifs de captation au niveau des principaux postes d'émission. Ces dispositifs viseront les postes suivants :

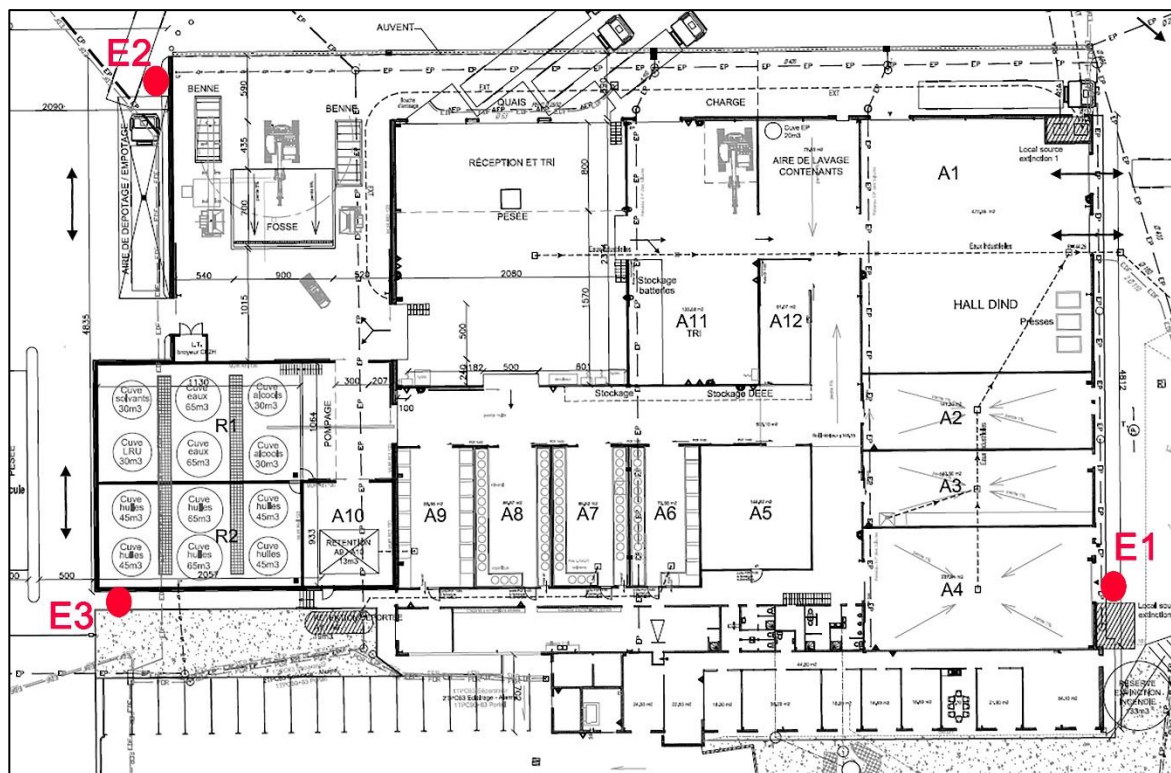
- les broyeurs EMS ;
- les postes de pompage et de déconditionnement ;
- l'évent de certaines cuves de stockage de déchets liquides ;
- l'installation de déconditionnement et de broyage de produits finis,
- l'alvéole A10.

Compte tenu de la description qui a été faite des dispositifs de captation projetés par l'exploitant au sein du Chapitre B.X.3 de la présente étude d'impact, il apparaît que trois émissaires de rejets seront aménagés au sein de l'établissement CHIMIREC CDS :

- l'installation de déconditionnement et de broyage de produits finis sera associée à un exutoire (E1) dissocié des autres émissaires en raison de son positionnement à l'écart par rapport aux autres équipements dotés d'un dispositif de captation, mais également en raison de la technologie de filtration qui pourrait être mise en place qui sera adaptée au traitement de l'éthanol ;
- les broyeurs EMS seront associés à un unique exutoire de rejet (E2) ;
- les autres postes d'émission (évent de certaines cuves, alvéole A10, poste de déconditionnement et de pompage), seront associées d'un troisième exutoire commun (E3).

Les exutoires E2 et E3 ne pourront pas être mutualisés en raison des fortes divergences sur les débits à mettre en œuvre, et ce même si l'éventuelle filtration de ces deux postes d'émission se fera par l'intermédiaire d'un filtre à charbon actif.

La localisation des 3 émissaires de rejets est présentée par la figure suivante :



**Figure 79 : Localisation des trois futurs émissaires de rejets canalisés du site CHIMIREC CDS**

#### **I.2.1.4. Autres émissions**

##### *a. Émissions olfactives*

Au vu des déchets en transit et des modes de stockage, le fonctionnement de l'établissement, dans sa configuration actuelle comme future, n'est pas de nature à générer des odeurs. En effet, l'activité de l'établissement CHIMIREC CDS est et restera principalement axée sur le tri, transit et regroupement de déchets d'activités économiques. Les seules activités de traitement mises en œuvre au sein de l'établissement consistent en la massification de certains déchets solides par déchiquetage. En situation future, des opérations de déconditionnement et broyage de produits finis seront également mises en œuvre au sein de l'alvéole A4 de la zone 3 du bâtiment d'exploitation. Ces opérations seront réalisées au sein du bâtiment, les éventuelles émissions olfactives à l'extérieur de l'établissement seront donc limitées.

Par ailleurs, les déchets transitant au sein de l'établissement sont uniquement des déchets d'activités économiques, aucun déchet fermentescible n'est et ne sera réceptionné sur le site. Enfin, il est rappelé que la majorité des activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques sont et seront mises en œuvre au sein du bâtiment d'exploitation.

A noter toutefois que certains déchets de parfumerie peuvent être à l'origine de nuisances olfactives perceptibles en dehors de l'établissement CHIMIREC CDS, à ce titre des mesures ont été mises en place afin de limiter les éventuelles gênes pour les riverains de l'établissement. Ces mesures ont été détaillées au sein du chapitre B.X.7 de la présente étude d'impact.

##### *b. Émissions lumineuses*

Le bâtiment et les aires extérieures de l'établissement sont et resteront équipés de systèmes d'éclairage afin de sécuriser les activités extérieures en période de faible luminosité notamment et de prévenir des actes de malveillance.

Ces éclairages seront susceptibles d'induire une gêne pour le voisinage, toutefois, en raison de la disposition des bâtiments par rapport aux habitations les plus proches et de l'effet de masque créé par la végétation environnante, l'impact sera limité.

De plus, ces émissions lumineuses respecteront les dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 (pour les articles qui les concernent) relatif à « la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ».

##### *c. Émissions sonores*

Le fonctionnement de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, pourra être à l'origine d'émissions sonores générées par les activités mises en œuvre, la circulation des engins de manutention et des poids-lourds et le fonctionnement des extracteurs d'air et des déchiqueteurs.

Il est toutefois rappelé que la majorité des activités de gestion de déchets d'activités économiques est et sera réalisée à l'intérieur des bâtiments ce qui permet de limiter fortement les émissions acoustiques de l'établissement.

## I.2.2. BILAN QUANTITATIF

### I.2.2.1. Généralités

Au regard des activités menées et projetées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte et des émissions qu'elles sont susceptibles d'engendrer, ce sont essentiellement les émissions atmosphériques générées par les opérations de gestion des déchets d'activités économiques qui seraient susceptibles de présenter un risque sanitaire.

En effet, les émissions atmosphériques inhérentes au trafic routier lié à l'exploitation de l'établissement resteront modérées tant en termes de volume que de nature. Quotidiennement, le nombre de véhicules susceptibles de transiter par l'établissement s'élèvera à 20 poids-lourds et 44 véhicules légers, ce qui demeure relativement faible au regard du trafic supporté par la RD24, principal axe de communication emprunté par les poids-lourds de la société. Par ailleurs, les véhicules d'exploitation de l'établissement respectent les normes fixées par la réglementation et sont maintenus en parfait état de fonctionnement.

Concernant les émissions de Composés Organiques Volatils et de poussières, il est rappelé que l'établissement CHIMIREC CDS sera doté de trois émissaires de rejets canalisés, qui seront associés aux dispositifs de captation prévus pour les principaux postes d'émission de COV et poussières. Ces modifications des conditions d'exploiter vont ainsi permettre de diminuer les émissions diffuses générées par les activités de l'établissement.

En tout état de cause, les rejets de Composés Organiques Volatils resteront limités via l'application de mesures techniques et organisationnelles (brumisation des déchiqueteurs, fermetures des bennes, procédures de pompage, contrôles des installations, etc.).

### I.2.2.2. Nature des polluants émis

Malgré que l'exploitant ne soit plus dans l'obligation de réaliser un suivi environnemental tel que mentionné à l'article 9.2.1.2 de l'arrêté préfectoral du 26/01/2011 (abrogé par l'article 6 de l'Arrêté préfectoral complémentaire du 10/10/2016), l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS a fait réaliser en 2019 une campagne de mesures des polluants atmosphériques dans l'environnement, et ce afin de disposer de mesures récentes pour répondre aux MTD.

Les paramètres surveillés sont les retombées de poussières et les concentrations en Composés Organiques Volatils (COV), les résultats de la dernière campagne de mesures, réalisée par la société PREVENT'AIR en avril 2019, sont présentés dans leur intégralité en Annexe 6 de la présente étude d'impact.

Les poussières sont et resteront principalement émises par les broyeurs EMS et l'installation de déconditionnement et de broyage de produits finis. Les dispositifs de captation associés à ces équipements, seront dotés de dispositifs de dépoussiérage permettant de limiter les rejets de poussières à l'atmosphère.

Lors de la dernière campagne d'avril 2019, réalisée par la société PREVENT'AIR, les investigations ont concernées :

- la recherche de COV dans l'environnement du site (7 jours) ;
- la recherche d'Aldéhydes dans l'environnement du site (7 jours).

Les Aldéhydes et les autres COV recherchés durant cette campagne de mesures ont été sélectionnés sur la base des résultats des campagnes de mesures précédentes, réalisées par les sociétés COELYS et Bureau VERITAS.

A partir de l'analyse des résultats de la campagne de mesures, il a été possible d'estimer la proportion de chaque composé présent dans les émissions de COV de l'établissement durant la période de mesures. La répartition des COV détectés lors de cette campagne de mesures est précisée au sein du tableau suivant :

N°CAS	Espèce	Contribution (%)	N°CAS	Espèce	Contribution (%)
<b>Autres COV</b>			<b>Aldéhydes</b>		
583-57-3	1,2 diméthylcyclohexane	2,0	50-00-0	Formaldéhyde	12,7
142-82-5	Heptane	1,3	75-07-0	Acétaldéhyde	16,3
2213-23-2	2,4-diméthylheptane	1,2	100-52-7	Benzaldéhyde	6,1
11-65-9	Octane	1,3	66-25-1	Hexanal	18,0
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	1,0	123-38-6	Propanal	0
123-86-4	Acétate de n-butyle	12,1	123-72-8	Butanal	0
141-78-6	Acétate d'éthyle	1,9	107-02-8	Acroléine	0
110-19-0	Acétate d'isobutyle	1,6	110-62-3	Pentanal	0
127-18-4	Tétrachloroéthylène	12,0	-	-	-
79-01-6	Trichloroéthylène	1,2	-	-	-
108-65-6	Acétate de 1-méthoxy-2-propyle	1,6	-	-	-
108-90-7	Chlorobenzène	1,9	-	-	-
620-14-4	1-éthyl-3-méthylbenzène	1,2	-	-	-
108-67-8	1,3,5-triméthylbenzène	1,8	-	-	-
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène	2,4	-	-	-
544-76-3	Hexadécane	2,4	-	-	-
<b>Total</b>		<b>46,9 %</b>	<b>Total</b>		<b>53,1 %</b>

**Tableau 57 : Evaluation de la proportion de chaque espèce dans les émissions de COV**

Par ailleurs, dans le cadre de son projet, CHIMIREC CDS prévoit la mise en place d'une activité de broyage de produits finis. A ce titre, l'exploitant a récemment réalisé une analyse qualitative et quantitative des COV émis au niveau de l'évent de sa cuve d'alcool grâce à la méthode de chromatographie de phase gazeuse par spectrométrie de masse. Les mesures ont été réalisées le 10 mai 2022 par la société KALI'AIR, le rapport de mesures est présenté, dans son intégralité, en Annexe 7 de la présente étude d'impact.

Selon le rapport précité, les trois composés organiques volatils suivants ont été détectés lors des mesures réalisées sur l'évent de la cuve d'alcool :

- Ethanol (CAS : 64-17-5),
- Heptane, 2,2,4,6,6-pentaméthyl (CAS : 13475-82-6),
- Hexadécane (CAS : 544-76-3).

Il sera ici considéré que les composés détectés au niveau de l'évent de la cuve d'alcool lors des mesures du 10 mai 2022 sont comparables à ceux qui seront susceptibles d'être émis au niveau du poste de déconditionnement et de broyage de produits finis. En effet, ces produits finis, principalement composés de flacons de parfums contiennent une large part de composés qui s'apparentent à de l'éthanol.

### I.2.2.3. Bilan des flux de Composés Organiques Volatils (COV)

Sur la base du retour d'expérience du Groupe CHIMIREC, basé sur des campagnes de mesures réalisées sur différentes plateformes pratiquant des activités similaires à celles réalisées par la société CHIMIREC CDS, il a été possible d'estimer la contribution des principaux postes d'émission de l'établissement durant les périodes d'activités<sup>5</sup>. Sur cette base, les hypothèses suivantes ont été considérées :

- Broyeur de produits finis (E1) :  $\approx 24$  % des rejets totaux de COV,
- Broyeurs EMS (E2) :  $\approx 59$  % des rejets totaux de COV,
- Events des cuves + Alvéole A10 + zone de déconditionnement / pompage (E3) :  $\approx 17$  % des rejets totaux de COV.

Par ailleurs, pour les périodes durant lesquelles les opérations de massification, déconditionnement et pompage ne sont pas mises en œuvre (période d'inactivité d'environ 6 940 h/an), seul l'émissaire E3 sera susceptible d'émettre des COV qui seront issus des événements de certaines cuves de stockage et de l'alvéole A10.

Ces postes d'émission, qui seront captés en permanence, sont très faiblement émetteurs de Composés Organiques Volatils (COV). Néanmoins, il a été considéré de manière prudente, qu'en période d'inactivité, le flux de COV émis par l'émissaire E3 serait égal à 32 % du flux associé aux périodes d'activité.

Concernant le flux total de COV considéré durant les périodes d'activité, il a été considéré que la somme des flux des trois exutoires sera inférieure ou égale à 2 kg/h de COV, ce qui correspond à la valeur limite d'émission prescrite par l'arrêté ministériel du 2 février 1998 pour les installations ne disposant pas de dispositifs de filtration de leurs émissions. Il est par ailleurs précisé que d'autres seuils sont associés à certains types de Composés Organiques Volatils (COV visés à l'annexe III, COV halogénés et COV classés CMR). Toutefois, dans une démarche pessimiste, cette distinction n'a pas été prise en compte, et la répartition des COV modélisés a été uniquement réalisée sur la base des mesures de la société PREVENT'AIR.

Compte tenu des résultats du screening réalisé sur l'événement de la cuve d'alcool, et de l'absence de toxicité pour les trois Composés Organiques Volatils identifiés, la caractérisation des flux d'émissions pour le rejet canalisé E1, associé à l'activité de déconditionnement et broyage de produits finis (parfums), ne sera pas proposée dans la présente étude. En effet, conformément à la méthodologie relative aux études sanitaires, seules les substances traceurs de risque doivent faire l'objet d'une caractérisation des expositions. Les composés détectés au niveau de l'événement de la cuve d'alcool n'étant pas associés à une VTR ou à une ERU, ils peuvent de fait être écartés dès à présent de la présente étude.

A partir des éléments présentés ci-avant, les flux annuels de COV ont été estimés pour chacun des composés détectés par PREVENT'AIR, pour les futurs émissaires E2 et E3 de l'établissement :

CAS	Espèce	flux E2	flux E3	E2 + E3
Unité	-	(kg/an)	(kg/an)	(kg/an)
<b>Composés Organiques Volatils ((COV)</b>				
583-57-3	1,2 diméthylcyclohexane	42,9	27,4	70,3
142-82-5	heptane	28,6	18,3	46,8
2213-23-2	2,4-diméthylheptane	26,2	16,8	42,9
111-65-9	octane	28,6	18,3	46,8
107-98-2	1-mthoxy-2-propanol	21,4	13,7	35,1
123-86-4	acétate de n-butyle	259,5	166,0	425,5
141-78-6	acétate d'éthyle	40,5	25,9	66,4
110-19-0	acétate d'isobutyle	33,3	21,3	54,7

<sup>5</sup> 7 heures par jour et 260 jours par an pour les opérations de massification, déconditionnement et pompage et 3 heures par jour et 260 jours par an pour les opérations de broyage de produits finis.

CAS	Espèce	flux E2	flux E3	E2 + E3
Unité	-	(kg/an)	(kg/an)	(kg/an)
127-18-4	tétrachloroéthylène	257,1	164,5	421,6
79-01-6	trichloroéthylène	26,2	16,8	42,9
108-65-6	acétate de 1-methoxy-2-propyle	33,3	21,3	54,7
108-90-7	chlorobenzène	40,5	25,9	66,4
620-14-4	1-ethyl-3-méthylbenzène	26,2	16,8	42,9
108-67-8	1,3,5-triméthylbenzene	38,1	24,4	62,5
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzene	52,4	33,5	85,9
544-76-3	hexadécane	52,4	33,5	85,9
<b>Aldéhydes</b>				
50-00-0	formaldéhyde	273,8	175,2	449,0
75-07-0	acétaldéhyde	350,0	223,9	573,9
100-52-7	benzaldéhyde	131,0	83,8	214,7
66-25-1	hexanal	385,7	246,7	632,5
123-38-6	propanal	0,0	0	0,0
123-72-8	butanal	0,0	0	0,0
107-02-8	acroléine	0,0	0	0,0
110-62-3	pentanal	0,0	0	0,0
<b>Total</b>		<b>728</b>	<b>2147,6</b>	<b>1373,9</b>

**Tableau 58 : Estimation des flux de COV pour les émissaires E2 et E3**

### I.3. SYNTHÈSE SUR LES ÉMISSIONS DE L'INSTALLATION

L'évaluation des émissions de l'établissement CHIMIREC CDS a permis de considérer que :

- les rejets en eau ne présentent pas de risque vis-à-vis de la santé humaine des riverains, du fait des modes de gestion, de traitement et de contrôle des effluents aqueux garantissant un rejet d'eau dépourvu de tout polluant en quantité significative dans les réseaux de gestion des eaux ou dans le milieu naturel,
- les émissions atmosphériques induites sont principalement liées aux opérations de déconditionnement et pompage de déchets inflammables, à leur stockage en cuve, à la massification de certains déchets solides (émissions de COV et de poussières) et au trafic routier (émission de gaz d'échappement) ; les émissions dues au trafic restent toutefois peu significatives à l'échelle du secteur d'étude,
- les déchets produits et stockés sur le site ne sont pas à l'origine d'émissions olfactives significatives grâce aux mesures mises en œuvre par l'exploitant,
- les émissions lumineuses resteront limitées aux stricts besoins de l'exploitation,
- les émissions sonores générées par les activités de l'établissement, dans sa configuration actuelle comme future, ne représenteront pas une nuisance pour les riverains.

**Ainsi, en dehors des rejets atmosphériques (poussières et COV), les émissions induites par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, dans sa configuration actuelle comme future, ne seront pas susceptibles de générer un impact sanitaire pour les riverains du site d'étude.**

## II. ÉVALUATION DES ENJEUX ET DES VOIES D'EXPOSITION

### II.1. DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE

L'établissement CHIMIREC CDS est localisé sur la commune de Béville-le-Comte dans le département d'Eure-et-Loir. En ce qui concerne le voisinage du site, ce dernier est entouré par les occupations suivantes :

- au Nord, la rue d'Encherville (RD122.8), puis un terrain abritant un terrain multisports,
- à l'Ouest, la rue d'Encherville (RD122.8), puis l'entreprise de menuiserie BOIDRAS et des parcelles agricoles,
- à l'Est, la rue Jean Moulin (RD122), puis les entrepôts des entreprises BML et ID LOGISTICS spécialisées dans le secteur de la logistique,
- au Sud, une parcelle agricole, puis des habitations.

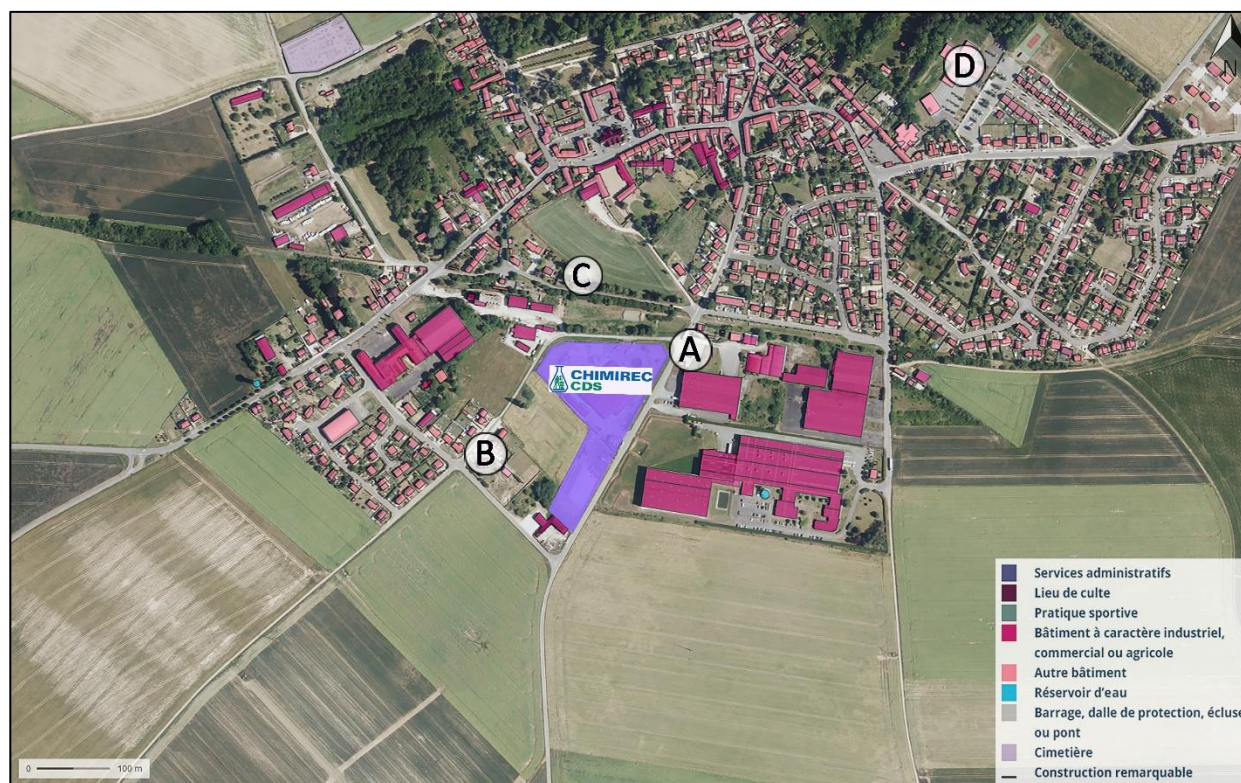
#### II.1.1. POPULATIONS DE LA ZONE D'ETUDE

La société CHIMIREC CDS est située sur la commune de Béville-le-Comte, dont les données démographiques sont reprises ci-dessous :

Commune	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population Recensement 2018	Variation moyenne annuelle 2013 – 2018	Densité de population (hab. /km <sup>2</sup> )	Nombre de ménages 2018
Béville-le-Comte	20,1 km <sup>2</sup>	1 665	+ 1,6 %	82,8 hab. /km <sup>2</sup>	657

**Tableau 59 : Données démographiques concernant la commune de Béville-le-Comte**

La figure suivante présente une vue rapprochée des abords des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte :



**Figure 80 : Proches abords du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte**

Le secteur proche compte plusieurs habitations (représentées en rose pâle sur la carte suivante), les habitations les plus proches sont en effet localisées :

- au Nord-Est, le long de la rue Jean Moulin (A), soit à environ 15 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS,
- au Sud-Ouest, le long de la rue d'Encherville (B), soit à environ 60 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS,
- au Nord, le long de l'avenue de la Gare (C), soit à environ 70 mètres des limites du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS.

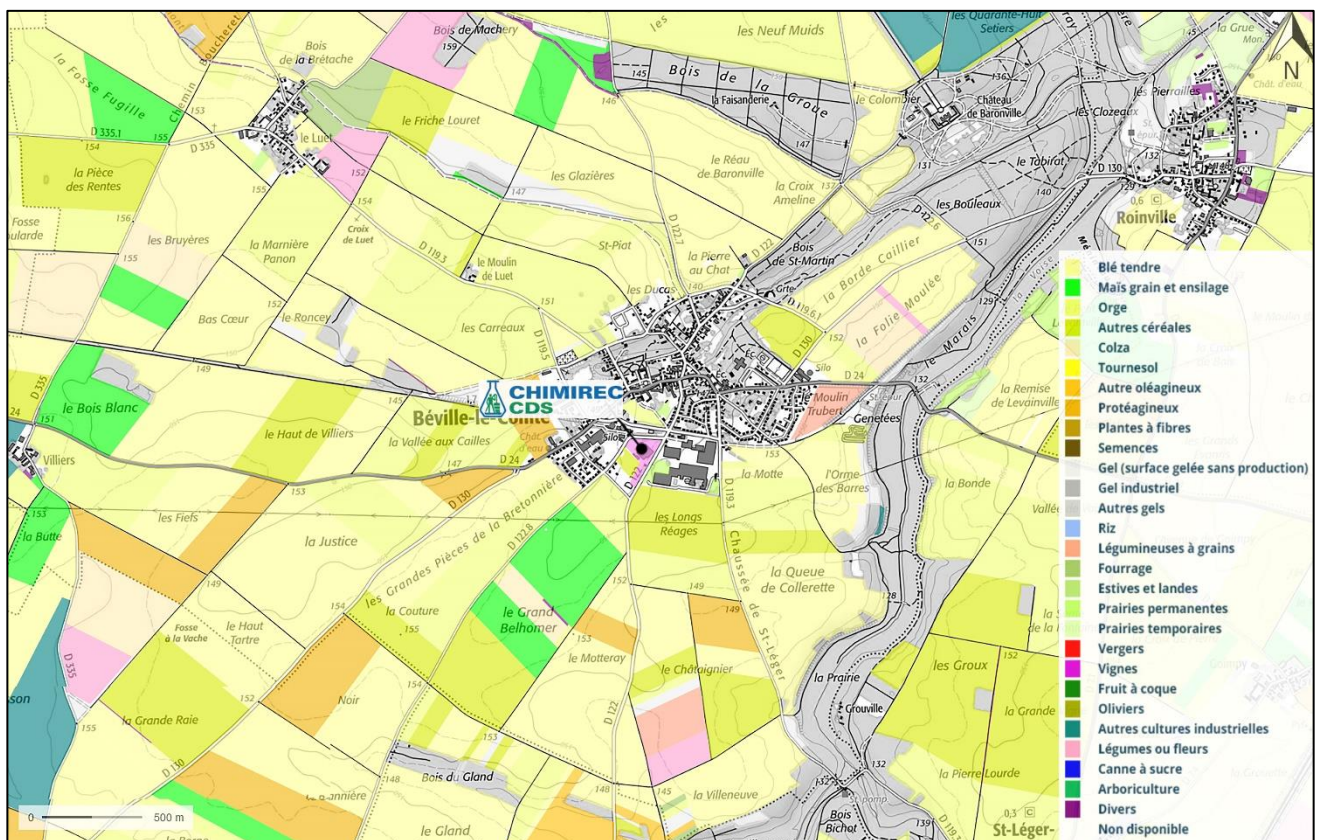
Enfin, aucun établissement recevant du public sensible n'est présent dans l'environnement proche du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. L'établissement le plus proche, le regroupement pédagogique de Béville, est localisée à 500 mètres au Nord-Est. Il s'agit d'une école primaire qui accueille actuellement environ 370 enfants et une trentaine de personnel encadrant, sa localisation est présentée par la figure précédente (repère D).

## II.1.2. USAGES DES MILIEUX PROCHES

### II.1.2.1. Usage agricole

Les espaces agricoles du secteur représentent une part très importante des différents types d'occupation des sols. A l'échelle de la commune de Béville-le-Comte, l'agriculture occupe environ 83% du territoire communal. Ces espaces sont regroupés pour former de vastes étendues cultivées occupées majoritairement par des cultures céréalières (Orge, Blé, Maïs).

Un extrait du Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2019 illustrant ce constat est reporté ci-après :



**Figure 81 : Extrait des zones cultivées du Registre Parcellaire Graphique de 2019**

Le registre parcellaire graphique présenté précédemment permet de constater que les parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS ne sont pas répertoriées en tant que surface agricole. Il est également rappelé que le site est déjà exploité depuis de nombreuses années.



### II.1.2.2. Usage forestier

La commune de Béville-le-Comte présente peu de surfaces boisées, en raison notamment de la dominance de l'occupation agricole qui, pour rappel, occupe environ 83 % du territoire communal. A ce titre, les surfaces boisées représentent seulement 12 % du territoire communal. Les boisements référencés au sein de la commune sont principalement composés de feuillus. Un extrait de la carte forestière v2 du secteur d'étude est présenté ci-dessous :

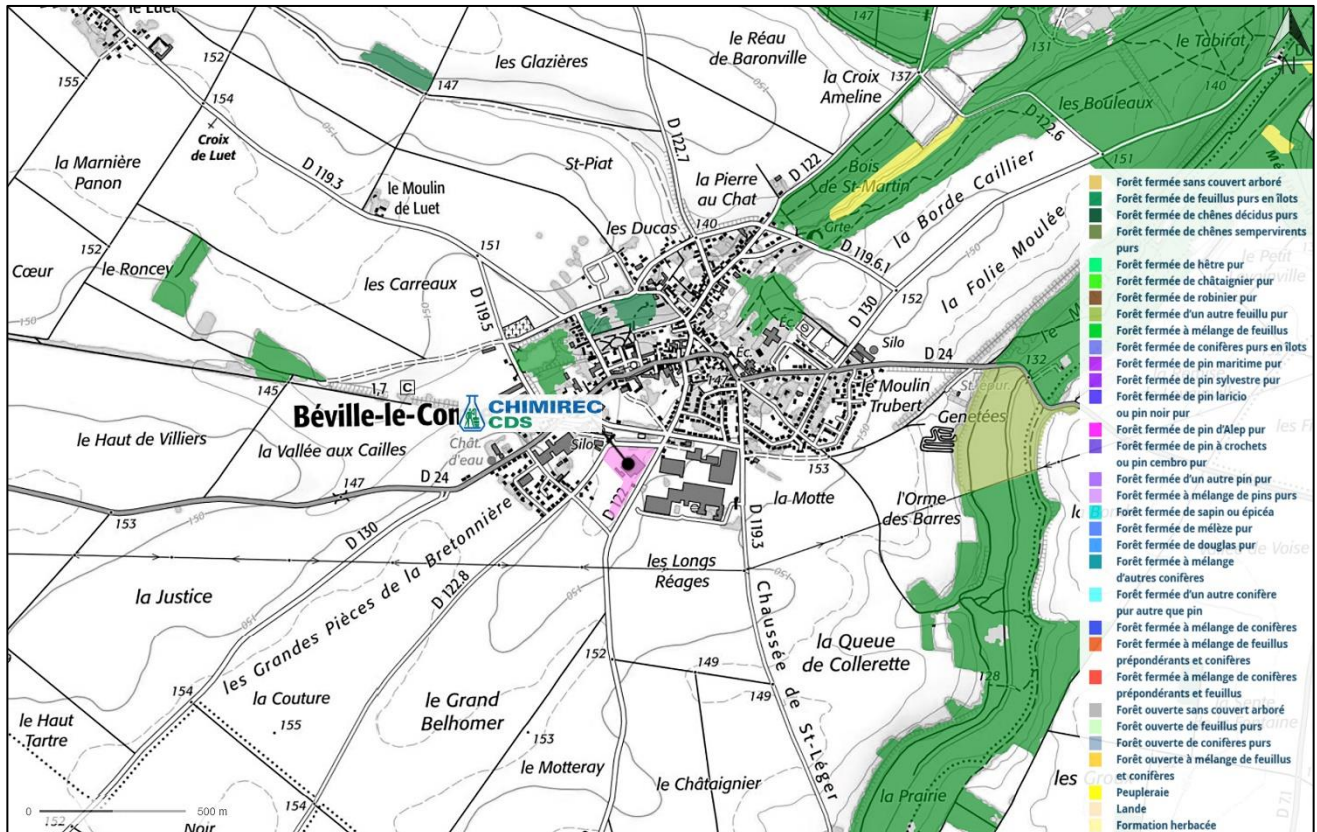


Figure 82 : Illustration des zones boisées de la carte forestière v2

Ainsi, la surface boisée inventoriée la plus proche du site est localisée à 250 mètres au Nord-Ouest de la limite du périmètre ICPE de l'établissement CHIMIREC CDS. Selon l'extrait de carte forestière précédente, cet espace est défini comme une forêt fermée à mélange de feuillus.

### II.1.2.3. Captages d'eau potable

Les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS sur la commune de Béville-le-Comte ne se situent pas dans le périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à l'alimentation humaine en eau potable.

Le captage AEP le plus proche de l'établissement CHIMIREC CDS est localisé sur la commune de Voise à environ 1 200 mètres au Sud du site. De ce fait, les activités réalisées et projetées au sein de l'établissement ne sont pas susceptibles d'avoir un impact sur un captage d'eau potable.

## II.2. VOIES DE TRANSFERT ET SCHEMA CONCEPTUEL

Les paragraphes précédents permettent ainsi de mettre en évidence les sources de nuisances potentielles pour la santé et les voies de transfert susceptibles d'exister entre le site et les populations du secteur d'étude.

Compte tenu des rejets du site étudié, la voie d'exposition à considérer en premier lieu est l'inhalation des substances émises à l'atmosphère. L'exposition des personnes vivant au voisinage d'une installation industrielle émettrice d'effluents dans l'atmosphère peut se produire :

- soit directement par inhalation pour toutes les substances émises à l'atmosphère ;
- soit de façon indirecte par ingestion par le biais de retombées de particules responsables de la contamination de la chaîne alimentaire ;
- soit par contact cutané.

Les personnes habitant ou travaillant à proximité du site inhalent l'air ambiant. Elles sont donc susceptibles d'être exposées de manière directe par inhalation aux effets des rejets atmosphériques du site. Cette voie d'exposition est donc conservée.

En ce qui concerne la voie cutanée, elle ne sera pas conservée. Elle peut être en effet considérée comme négligeable par rapport à l'inhalation et l'ingestion. De plus, il n'existe pas de valeur toxicologique de référence (VTR) pour cette voie d'exposition.

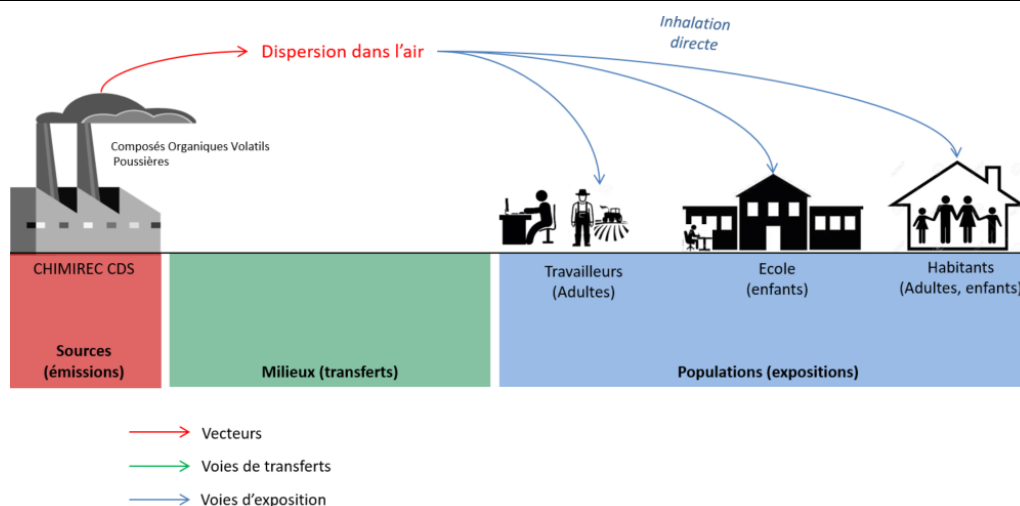
Enfin, compte tenu du caractère inerte des poussières et des caractéristiques physiques des Composés Organiques Volatils (COV), la voie d'exposition par retombées atmosphériques puis ingestion de sol ou denrées alimentaires peut être également écartée. On note également qu'il n'existe aucune valeur toxicologique de référence pour les poussières.

En ce qui concerne les effluents aqueux, mis à part les eaux pluviales du parking PL qui sont et resteront infiltrées dans des noues avant de rejoindre la nappe souterraine, l'ensemble des eaux pluviales rejoint le réseau public et les eaux de lavage resteront éliminées en tant que déchets.

On rappelle également que le suivi des piézomètres, sur la période 2007-2021, a permis d'observer une conformité de la qualité des eaux souterraines circulant au droit de l'établissement CHIMIREC CDS. De même, dans le cadre de l'élaboration du rapport de base de 2019, les analyses avaient révélé que l'eau de saturation du sol ne présentait aucune concentration anormale et qu'aucune pollution des eaux n'avait été identifiée. Il est aussi important de préciser que le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destinée à l'alimentation humaine en eau potable.

Ainsi, aucune voie d'exposition par l'intermédiaire de la matrice eau ne sera retenue

**Ainsi, compte tenu des rejets du site, des usages et des populations avoisinantes, la seule voie d'exposition retenue est l'inhalation directe. Le schéma conceptuel suivant représente l'ensemble des scénarii d'exposition conservés.**



### III. IDENTIFICATION DES DANGERS ET RELATION DOSE-REPONSE

L'identification des dangers consiste en une caractérisation des impacts potentiels sur la santé humaine des polluants rejetés par les émetteurs étudiés et mis en évidence dans la phase d'inventaire. Elle s'organise de la façon suivante :

- recherche et sélection des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR),
- description des polluants identifiés dans l'inventaire,
- choix des polluants traceurs.

#### III.1. DEFINITIONS PREALABLES

##### III.1.1. LES DEUX CATEGORIES D'EFFETS TOXIQUES

Deux grands types d'effets toxiques sont distingués :

- les « **effets à seuil** », pour lesquels il existe une concentration en dessous de laquelle l'exposition ne produit pas d'effet et pour lesquels au-delà d'une certaine dose, des dommages apparaissent, dont la gravité augmente avec la dose absorbée,
- les « **effets sans seuil** » pour lesquels il existe une probabilité, même infime, qu'une seule molécule pénétrant dans l'organisme provoque des effets néfastes pour cet organisme. Ces dernières substances sont, pour l'essentiel, des substances génotoxiques pouvant avoir des effets cancérigènes ou dans certains cas reprotoxiques.

Certaines substances peuvent avoir à la fois des effets à seuil et des effets sans seuil.

##### III.1.2. VALEURS TOXICOLOGIQUES DE REFERENCE (VTR)

L'intensité de la réaction d'un organisme vivant à un toxique dépend de la dose à laquelle il est exposé. Pour les besoins de l'évaluation quantitative des risques sanitaires, la relation entre la dose d'un toxique et la réaction qu'il engendre (appelée relation dose-réponse) est représentée par une entité numérique appelée « Valeur Toxicologique de Référence (VTR) ».

Cette valeur, spécifique à chaque substance, permet d'estimer le risque de survenue d'un effet indésirable pour une exposition quelconque à cette substance.

Leur construction diffère en fonction de l'hypothèse formulée ou des données acquises sur les mécanismes d'action toxique de la substance.

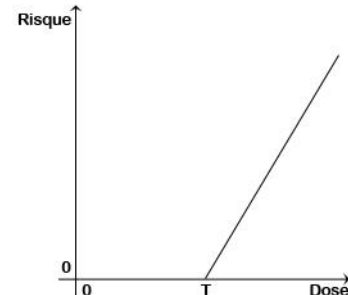
De la même façon que pour les effets toxiques, deux types de Valeurs Toxicologiques de Référence existent :

- les **VTR, à seuil de dose** : pour les effets toxicologiques à seuil, la VTR correspond à la dose en dessous de laquelle le risque ne peut apparaître.

Pour une exposition par ingestion, on parle de Dose Journalière Admissible (DJA) ou Dose Journalière Tolérable (DJT), pour une exposition par inhalation de Concentration Admissible dans l'Air (CAA).

Une exposition inférieure à la DJA est censée ne provoquer aucun effet sur les organismes une « vie durant ».

Ces effets peuvent être illustrés par le graphique suivant :

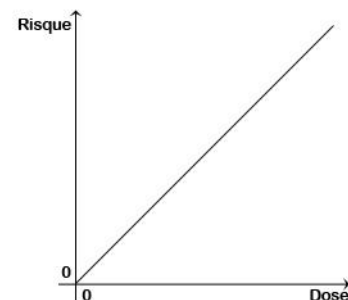


- les VTR, sans seuil de dose : pour les effets sans seuils, la VTR correspond à la probabilité supplémentaire, par rapport à un sujet non exposé, qu'un individu contracte un cancer s'il est exposé toute sa vie à une unité de dose de la substance.

C'est ce qu'on appelle l'Excès de Risque Unitaire (ERU).

Par exemple, pour une concentration de benzène de  $1 \mu\text{g}/\text{m}^3$  d'air, l'ERU est de 4,4 à  $7,5 \cdot 10^{-6}$ , soit un risque compris entre 4,4 et 7,5 cas de leucémie pour un million de personnes en plus du risque général, pour une exposition d'une vie entière (calculée sur 70 ans).

Ces effets peuvent être illustrés comme suit :



### III.1.3. TOXICITE DES SUBSTANCES SELON LEUR POTENTIEL CANCEROGENE, MUTAGENE ET REPROTOXIQUE

Les substances sont également classées selon d'autres critères de toxicité, et notamment, les critères CMR :

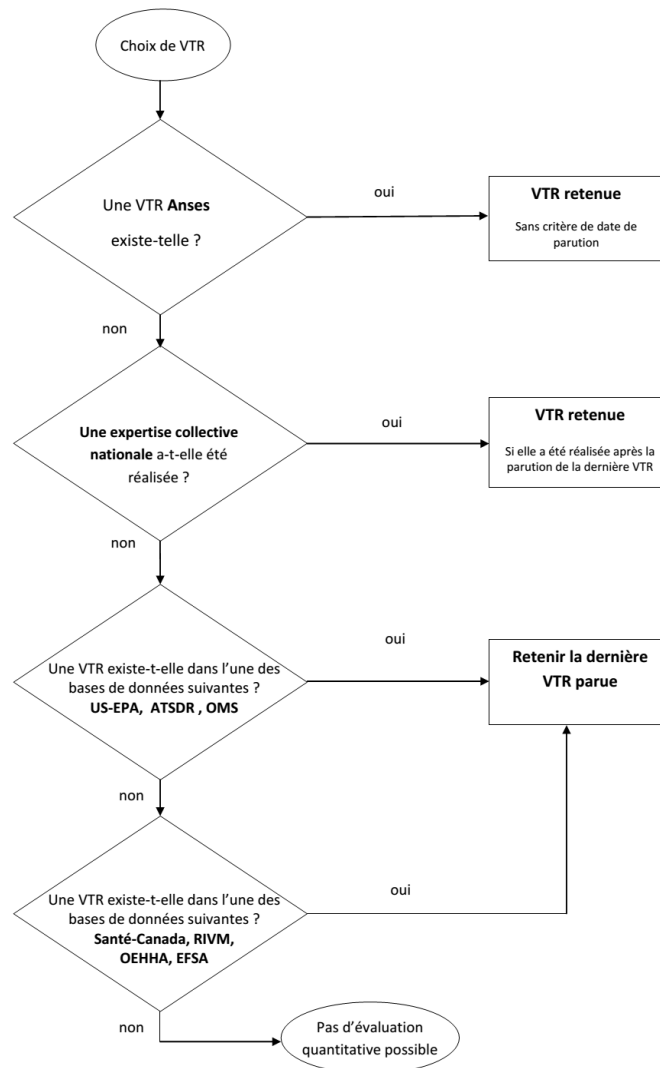
- substances cancérigènes : les substances sont réparties entre deux catégories, 1 et 2, la catégorie 1 étant sous-divisée en deux catégories, 1A et 1B. Le critère 1A correspond à un potentiel cancérigène avéré, tandis que le critère 2 correspond à une suspicion de caractère cancérigène,
- substances mutagènes : une mutation correspond à une modification permanente du matériel génétique d'une cellule. De la même façon, les substances sont classées selon les catégories 1A (capacité mutagène avérée), 1B (capacité mutagène présumée) et 2 (toxicité suspectée),
- substances reprotoxiques : il s'agit là des effets potentiels sur la fertilité des hommes et femmes adultes. Les substances sont classées en 1A (toxicité avérée), 1B (toxicité présumée) et 2 (toxicité suspectée).

Des classifications sont également présentées par l'IARC (International Agency for Research on Cancer) et l'US-EPA.

## III.2. DEMARCHE POUR LA SELECTION DES VTR

Les organismes consultés dans le cadre de cette étude sont ceux unanimement reconnus par la communauté scientifique.

Selon la note d'information DGS/EA1/DGPR/2014/307 du 31 octobre 2014, relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre des études d'impacts et de la gestion des sites pollués, la démarche de sélection présentée ci-dessous doit être appliquée :



**Figure 83 : Logigramme de la démarche de choix des VTR**

Il convient effectivement d'employer en premier lieu la Valeur toxicologique de référence construite par l'ANSES et diffusée sur le site internet de l'organisme.

A défaut, deux critères de choix se présentent :

- soit la substance a fait l'objet d'études toxicologiques approfondies en France et ayant abouti à une valeur VTR primant sur celles issues de la littérature des pays voisins.
- sinon, la VTR la plus récente sera sélectionnée parmi les trois bases de données : US-EPA, ATSDR ou OMS.

Si aucune VTR n'était retrouvée dans les quatre bases de données précédemment citées (ANSES, US-EPA, ATSDR et OMS), la dernière VTR proposée par Santé Canada, RIVM, l'OEHHA ou l'EFSA sera reprise.

Les sigles utilisés par les différents organismes sont présentés ci-dessous :

Base de données	Effets à seuil		Effets sans seuil	
	Inhalation	Ingestion	Inhalation	Ingestion
<b>ANSES</b>	VTR chronique Inhalation	VTR chronique Voie orale	VTR cancérogène Inhalation	VTR cancérogène Voie orale
<b>ATSDR</b>	Niveau de risque minimal chronique (MRLi)	Niveau de risque chronique minimal (MRLo)	-	-
<b>OEHHA</b>	Niveau de référence d'exposition chronique (CREL)	Niveau d'exposition de référence par oral (Oral REL)	Excès de risque unitaire par inhalation (Unit risk factor)	Excès de risque unitaire par ingestion (CSF)
<b>OMS</b>	« Valeurs guides dans l'Air » (VG)	« Valeurs guides dans l'Air » (VG)	Excès de risque de cancer par inhalation ou concentration tumorigène (Inhalation unit risk ou TC0,05)	Excès de risque unitaire par ingestion (Oral Slope Factor)
<b>RIVM</b>	Concentration tolérable dans l'air (TCA)	Apport journalier tolérable (TDI)	Excès de risque de cancer par inhalation (CR inhal.)	Excès de risque de cancer par ingestion (CR oral)
<b>Santé Canada</b>	Concentrations Admissibles (CA)	Dose Journalière Admissible (DJA)	Concentration tumorigène (CT <sub>0,05</sub> )	Dose tumorigène (DT <sub>0,05</sub> )
<b>US-EPA</b>	Concentration de référence (RfC)	Dose de référence (RfD)	Excès de risque unitaire par inhalation (Air unit risk)	Excès de risque unitaire par ingestion (Oral Slope Factor)
<b>EFSA</b>	-	Acceptable Daily Intake (ADI) acceptable daily intake (ADI)	-	-

**Tableau 60 : Sigles des VTR par base de données**

### III.3. TOXICOLOGIE DES COMPOSES EMIS

#### III.3.1. VTR ET ERU DES COMPOSES ETUDIES

Le tableau ci-dessous présente les VTR retenues après analyse des bases de données citées précédemment et application de la démarche présentée dans la note d'information du 31/10/2014. Pour rappel, au regard du choix des voies d'exposition précédemment présenté, seules les valeurs de toxicologie par voie d'inhalation seront considérées.

Nom de la substance	VTR - inhalation			
	Effet à seuil	Source :	Effet sans seuil	Source :
<b>Composés Organiques Volatils</b>				
1,2 diméthylcyclohexane	-	-	-	-
Heptane	TCA = 18 400 µg/m <sup>3</sup>	RIVM 2001		
2,4-diméthylheptane	-	-	-	-
Octane	TCA = 18 400 µg/m <sup>3</sup>	RIVM 2001	-	-
1-méthoxy-2-propanol	REL = 7 000 µg/m <sup>3</sup>	OEHHA 2000	-	-
Acétate de n-butyle	VTR = 2 000 µg/m <sup>3</sup>	ANSES 2018	-	-
Acétate d'éthyle	VTR = 6 400 µg/m <sup>3</sup>	ANSES 2015	-	-
Acétate d'isobutyle	CT = 400 µg/m <sup>3</sup>	OMS CICAD 2015	-	-
Tétrachloroéthylène	VTR = 400 µg/m <sup>3</sup>	ANSES 2018	VTR = 2,6 10 <sup>-7</sup> (µg/m <sup>3</sup> ) <sup>-1</sup>	ANSES 2018
Trichloroéthylène	VTR = 3 200 µg/m <sup>3</sup>	ANSES 2018	VTR = 1. 10 <sup>-6</sup> (µg/m <sup>3</sup> ) <sup>-1</sup>	ANSES 2018
Acétate de 1-methoxy-2-propyle	-	-	-	-
Chlorobenzène	CT = 10 µg/m <sup>3</sup>	Santé Canada 2010	-	-
1-ethyl-3-méthylbenzène	-	-	-	-
1,3,5-triméthylbenzène (mésitylène)	RfC = 60 µg/m <sup>3</sup>	US EPA 2016	-	-
1,2,4-triméthylbenzène	RfC = 60 µg/m <sup>3</sup>	US EPA 2016	-	-
Hexadécane	-	-	-	-

Nom de la substance	VTR - inhalation			
	Effet à seuil	Source :	Effet sans seuil	Source :
<b>Aldéhydes</b>				
<b>Formaldéhyde</b>	VTR = 123 µg/m <sup>3</sup>	ANSES 2018	CT = 5,26. 10 <sup>-6</sup> (µg/m <sup>3</sup> ) <sup>-1</sup>	Santé Canada 2010 (VTR retenue par l'INERIS en 2009)
<b>Acétaldéhyde</b>	VGAI = 160 µg/m <sup>3</sup>	ANSES 2014	VTR = 2,2. 10 <sup>-6</sup> (µg/m <sup>3</sup> ) <sup>-1</sup>	US EPA 1991 (VTR retenue par l'INERIS en 2017)
<b>Benzaldéhyde</b>	-	-	-	-
<b>Hexanal</b>	-	-	-	-
<b>Propanal</b>	RfC = 8 µg/m <sup>3</sup>	US EPA 2008	-	-
<b>Butanal</b>	-	-	-	-
<b>Acroléine</b>	VTR = 0,15 µg/m <sup>3</sup>	ANSES 2020	-	-
<b>Pentanal</b>	-	-	-	-
<b>Ethanol</b>	-	-	-	-
<b>Heptane, 2,2,4,6,6-pentaméthyl</b>	-	-	-	-
<b>Hexadécane</b>	-	-	-	-

**Tableau 61 : VTR retenues dans le cadre de l'étude**

### III.3.2. CHOIX DES SUBSTANCES TRACEURS DE RISQUES

En application de la méthode de sélection des traceurs de risques combinant les VTR choisies et les flux émis, deux classements sont obtenus : un pour chaque types d'effets (toxiques et cancérigènes). Les substances contribuant à 90% dans chaque classement sont retenues. Les substances CMR avérées (catégories 1a et 1b) sont choisies prioritairement, indépendamment de leur score de risque.

Comme vu précédemment, compte tenu de l'absence de toxicité des composés identifiés au niveau de l'évent de la cuve d'alcool, représentatifs des futures émissions de l'émissaire E1 associées au déconditionnement et broyage de produits finis, les flux de cet émissaire ne seront pas retenus dans la suite de cette étude. A ce titre, seuls les composés identifiés pour les émissaires E2 et E3 feront l'objet de la méthode de sélection des traceurs de risques.

La sélection des traceurs des risques est proposée au sein du tableau présenté en page suivante.



*Sélection des traceurs de risque – Inhalation*

Unité	Flux total (E2 + E3)	VTR	ERU	Flux/VTR	Cumul	
	(kg/an)	( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) <sup>-1</sup>	-	(kg/an)	%
Chlorobenzène	66,4	10	-	6,637	66,4	2,8
Formaldéhyde	449,0	123	5,26. 10 <sup>-6</sup>	3,650	515,3	21,7
Acétaldéhyde	573,9	160	2,2. 10 <sup>-6</sup>	3,587	1089,2	45,8
1,2,4-triméthylbenzène	85,9	60	-	1,431	1175,1	49,4
Tétrachloroéthylène	421,6	400	2,6. 10 <sup>-7</sup>	1,054	1596,8	67,2
1,3,5-triméthylbenzène	62,5	60	-	1,041	1659,2	69,8
Acétate de n-butyle	425,5	2000	-	0,213	2084,8	87,7
Acétate d'isobutyle	54,7	400	-	0,137	2139,4	90,0
1-méthoxy-2-propanol	35,1	2000	-	0,018	2174,6	91,5
Trichloroéthylène	42,9	3200	1. 10 <sup>-6</sup>	0,013	2217,5	93,3
Acétate d'éthyle	66,4	6400	-	0,010	2283,9	96,1
Heptane	46,8	18400	-	0,003	2330,7	98,0
Octane	46,8	18400	-	0,003	2377,6	100,0
Propanal	0,0	8	-	0,000	2377,6	100,0
Acroléine	0,0	0,15	-	0,000	2377,6	100,0

**Tableau 62 : Sélection des traceurs de risque – Inhalation**

### III.3.3. CONCLUSIONS SUR LA SÉLECTION DES SUBSTANCES TRACEURS DE RISQUE

Le présent chapitre a permis de sélectionner les substances « traceurs de risque » qui seront considérées dans la suite de la présente étude, elles sont les suivantes :

- Chlorobenzène,
- Formaldéhyde,
- Acétaldéhyde,
- 1,2,4-triméthylbenzène,
- Tétrachloroéthylène,
- 1,3,5-triméthylbenzène,
- Acétate de n-butyle,
- Acétate d'isobutyle,
- 1-méthoxy-2-propanol,
- Trichloroéthylène.

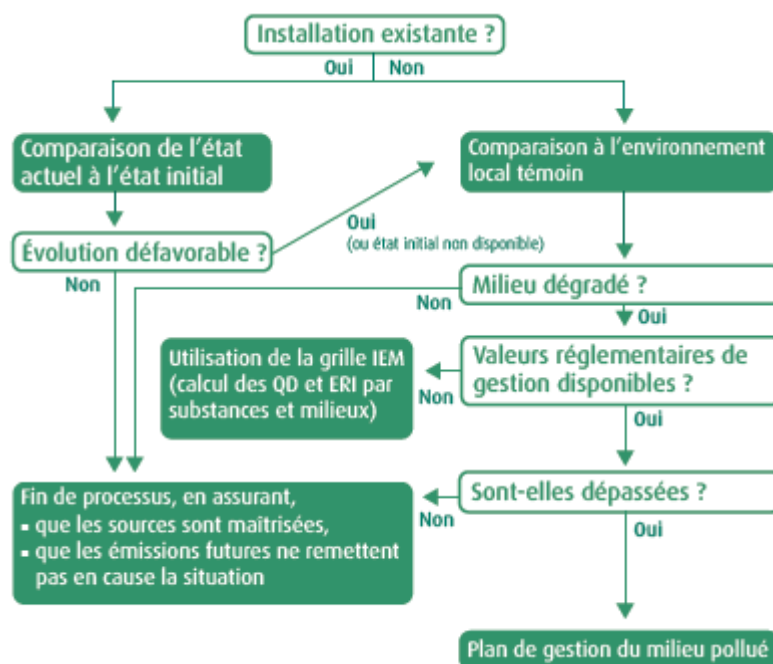
## IV. EVALUATION DE L'ÉTAT DES MILIEUX

### IV.1. PREAMBULE

L'évaluation de l'état des milieux a pour principal objectif de fixer des priorités en termes de gestion des émissions à l'échelle d'un établissement afin de contribuer à la protection des enjeux identifiés sur le secteur au travers du schéma conceptuel.

Cette évaluation des milieux est basée sur des mesures effectuées dans l'environnement afin de déterminer si les émissions du site ne sont et ne seront pas de nature à dégrader les composantes de l'environnement.

Les différentes étapes de l'Interprétation de l'État des Milieux (ou IEM dans la suite du dossier) sont celles fixées dans le guide MEDD de 2007 et reprises ci-dessous au travers d'un logigramme présenté dans le guide INERIS de 2013 :



**Figure 84 : Étapes et critères de l'IEM**

Au regard du schéma conceptuel présenté précédemment, la voie d'exposition susceptible d'impacter la santé des riverains correspond ainsi au milieu atmosphérique. Afin d'établir une étude sur la santé la plus exhaustive possible, cette voie sera donc étudiée au sein de la présente évaluation de l'état des milieux.

### IV.2. CARACTERISATION DES MILIEUX

Au regard des données présentées précédemment, il a été souligné que le milieu « air » pourrait être potentiellement impacté par les émissions de Composés Organiques Volatils et de poussières induites par le fonctionnement du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte.

La contamination des produits alimentaires locaux ou de l'eau n'est pas suspectée compte tenu de l'occupation des sols et de la nature des polluants émis.

## IV.2.1. INVENTAIRE DES DONNEES DISPONIBLES

La caractérisation des milieux peut se baser sur des mesures réalisées localement par l'exploitant, d'autres exploitants, les réseaux de surveillance, les administrations ou les organismes nationaux.

Des mesures de la qualité de l'air à différentes échelles permettent d'illustrer l'état de la qualité du milieu de l'air dans l'environnement de l'établissement CHIMIREC CDS :

- Mesures au niveau des stations de mesures de la qualité de l'air à l'échelle départementale voire régionale (données du bilan 2020, Liq'Air),
- Mesures des émissions de poussières et COV en périphérie de l'établissement dans le cadre du suivi environnemental réglementaire du site (PREVENT'AIR, 2019).

Par ailleurs, des valeurs types sont disponibles sur la qualité du milieu AIR au sein des rapports d'études suivants :

- le rapport d'étude n°DRC-08-94882-15772A du 10/04/2009, publié par l'INERIS « Inventaire des données de bruit de fond dans l'air ambiant, l'air intérieur, les eaux de surface et les produits destinés à l'alimentation humaine en France »,
- le rapport d'étude n°DRC-14-142522-01489A d'août 2014, publié par l'INERIS « Synthèse des valeurs réglementaires pour les substances chimiques, en vigueur, dans l'eau, les denrées alimentaires et dans l'air en France au 1<sup>er</sup> décembre 2013 ».

L'usage considéré pour l'interprétation des résultats de chacune des études est de type habitation, afin de considérer l'inhalation éventuelle des émissions atmosphériques.

## IV.2.2. INVENTAIRE DES DONNEES SUR LA QUALITE DE L'AIR

En droit français, la surveillance de la qualité de l'air est introduite par les articles R 221-9 et R 221-14 du Code de l'Environnement. Cette surveillance est assurée par le réseau ATMO. Elle reste générale et ne concerne que les grandes catégories de polluants (SO<sub>2</sub>, NO<sub>2</sub>, CO, O<sub>3</sub>, particules en suspensions, COV). A l'échelle nationale, l'acquisition des données issues de la surveillance de la qualité de l'air concerne de nombreux polluants.

Concernant les Composés Organiques Volatils, objet de l'évaluation, les principaux mesurés par les associations de surveillance de l'environnement correspondent au benzène principalement, au styrène, tétrachloroéthylène, etc.

Ainsi, selon l'état des lieux réalisés à l'échelle nationale en 2005 par le réseau ATMO, les concentrations en benzène atteintes au niveau des sites urbains sont de 1 à 3 µg/m<sup>3</sup> avec un maximum proche de 6 µg/m<sup>3</sup> ; au niveau des sites industriels, les concentrations moyennes sont de 2 µg/m<sup>3</sup> avec un maximum de 7,5 µg/m<sup>3</sup>. Concernant les mesures de benzène réalisées en zone habitée à proximité de sites industriels émetteurs, les teneurs relevées varient entre 1 et 18 µg/m<sup>3</sup>.

### IV.2.2.1. Qualité de l'air en Eure-et-Loir

L'association Lig'Air est l'observatoire agréé par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Centre-Val de Loire.

L'association dispose de 5 stations de mesures dans le département de l'Eure-et-Loir, leur localisation est proposée par la figure 63 de la présente étude d'impact.

La station la plus proche du site d'étude est localisée à moins de 14,5 km des parcelles occupées par la société CHIMIREC CDS. Il s'agit de la station de Chartres-Fulbert qui est une station urbaine de fond. Cette station ne mesure que les paramètres Ozone et PM10.

Aussi, afin de compléter l'analyse, les autres stations du département de l'Eure-et-Loir ont également été étudiées.

Les résultats quantitatifs obtenus sur l'année 2020 pour ces stations de mesures sont présentés dans le tableau en page suivante.

**Bilan de la qualité de l'air dans l'Eure-et-Loir en 2020**

		EURE-ET-LOIR - 28									
RRF : Rural Régional de Fond UF : Urbain de Fond UT : Urbain Trafic		Chartres Fulbert	Chartres Trafic	Dreux Centre	Saint-Rémy	Oysonville	Réglementation en vigueur	Situation par rapport à la réglementation en vigueur	Seuils sanitaires recommandés par l'OMS	Situation par rapport aux seuils sanitaires OMS	
Type de station		UF	UT	UF	UT	RRF					
Ozone	Moyenne annuelle	58		54		61					
	Maximum horaire	176		200		166	180 µg/m <sup>3</sup> /h (seuil d'information) 360 µg/m <sup>3</sup> /h (seuil d'alerte)	☹️			
	Valeur cible Nombre de jours de dépassements du seuil de protection de la santé	23		23		26	120 µg/m <sup>3</sup> /8h (moyenne sur 3 ans) à ne pas dépasser plus de 25 jours/an	☹️			
	Objectif de qualité Nombre de jours de dépassements du seuil de protection de la santé	23		21		21	120 µg/m <sup>3</sup> /8h	☹️	100 µg/m <sup>3</sup> /8h	☹️	
	Valeur cible pour la protection de la végétation (AOT40 moyenné sur 5 ans)						13 515	18 000 µg/m <sup>3</sup> /h	😊		
	Objectif de qualité pour la protection de la végétation (AOT40) estimé						12 246	6 000 µg/m <sup>3</sup> /h	☹️		
Dioxyde d'azote	Moyenne annuelle		15	7	20		40 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite et objectif qualité)	😊	40 µg/m <sup>3</sup>	😊	
	Maximum horaire		106	67	103		200 µg/m <sup>3</sup> (seuil d'information) 400 µg/m <sup>3</sup> (seuil d'alerte)	😊	200 µg/m <sup>3</sup> /h	😊	
	P <sub>99,8</sub>		72	49	75		200 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite)	😊			
Particules en suspension PM <sub>10</sub>	Moyenne annuelle	13		11	17		30 µg/m <sup>3</sup> (objectif qualité) 40 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite)	😊	20 µg/m <sup>3</sup>	😟	
	Maximum journalier	61		54	56		50 µg/m <sup>3</sup> /j (seuil d'information) 80 µg/m <sup>3</sup> /j (seuil d'alerte)	☹️	50 µg/m <sup>3</sup> /j	☹️	
	Valeur limite P <sub>99,4</sub>	24		21	26		50 µg/m <sup>3</sup>	😊			
Particules en suspension PM <sub>2,5</sub>	Moyenne annuelle		8				25 µg/m <sup>3</sup> (valeur limite) 20 µg/m <sup>3</sup> (valeur cible) 10 µg/m <sup>3</sup> (objectif de qualité)	😟	10 µg/m <sup>3</sup>	😟	
	Maximum journalier		42						25 µg/m <sup>3</sup> /j	☹️	

Les concentrations sont exprimées en µg/m<sup>3</sup>.  
/ : arrêt COVID-19    ☐ : non concerné

😊 Valeur respectée    😟 Risque de dépassement    ☹️ Valeur dépassée

Les polluants qui ne respectent pas certains seuils de la réglementation européenne et les recommandations de l'OMS sont l'ozone et les particules en suspension.

**Tableau 63 : Synthèse des concentrations en polluants atmosphériques pour les stations du département d'Eure-et-Loir pour l'année 2020**

On constate ainsi que, pour l'ensemble des polluants surveillés, hormis pour le dioxyde d'azote, des dépassements des valeurs cibles fixées par la réglementation européenne et les recommandations de l'OMS. Ces dépassements ont concerné les maximums journaliers ou horaires admissibles qui ont été franchis pour l'Ozone et les particules fines.

Toutefois, pour l'ensemble des polluants surveillés, les valeurs limites associées aux moyennes annuelles ont été respectées, et ce pour toutes les stations de mesures d'Eure-et-Loir. En 2020, il est noté une stabilité généralisée de toutes les moyennes annuelles, sauf pour l'ozone qui enregistre une hausse par rapport à l'année passée. Les concentrations moyennes en ozone sont en augmentation de près de 20% depuis 2016 sur l'ensemble du département.

Pour les PM<sub>10</sub>, objets de cette étude, même si les concentrations mesurées au niveau des stations trafics sont un peu plus élevées par rapport à 2019, les valeurs moyennes annuelles ne dépassent pas l'objectif de qualité de 30 µg/m<sup>3</sup> mais sont très proches du seuil sanitaire recommandé par l'OMS à 20 µg/m<sup>3</sup>.

Pour les Composés Organiques Volatils, également objet de cette étude, le paramètre mesuré par les associations de surveillance de l'environnement est généralement le benzène. Néanmoins, aucune station du département d'Eure-et-Loir ne mesure ce paramètre.

A l'échelle de la région, seule la station de fond urbain « Saint Jean » au niveau de la ville d'Orléans, localisée à environ 60 km au Sud-Est du site CHIMIREC CDS, effectue la mesure de ce paramètre. En 2019 et 2020, la concentration moyenne annuelle de benzène dans l'air au niveau de cette station était de respectivement, 0,63 et 0,81  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ . Ces résultats se positionnent bien en deçà des seuils réglementaires fixés par le décret n° 2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air :

- Objectif de qualité : 2  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle civile ;
- Valeur limite pour la protection de la santé humaine : 5  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle civile.

Enfin, il est important de rappeler qu'aucune station de mesure du réseau Lig-Air n'est localisée sur le territoire communal de Béville-le-Comte. Les stations les plus proches de l'établissement CHIMIREC CDS sont celles de Chartres Flubert et Oysonville, situées respectivement à 14,5 km et 18,5 km du site, pour lesquelles les résultats en 2020 témoignent d'une qualité de l'air globalement bonne.

Les trois autres stations présentes dans le département, qui sont quant à elles localisées dans des zones influencées par un trafic routier important, ont toutes mesuré des concentrations moyennes majoritairement inférieures aux objectifs de qualité de l'air, et pour la presque totalité des polluants surveillés.

Aussi, il est pressenti que la qualité de l'air à l'échelle de la commune de Béville-le-Comte et des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS satisfait aux objectifs de qualité de l'air.

#### **IV.2.2.2. Site de CHIMIREC CDS**

A l'échelle de l'établissement CHIMIREC CDS, un suivi des concentrations atmosphériques de poussières et Composés Organiques Volatils (COV) dans l'atmosphère est réalisé par l'exploitant.

Malgré que l'exploitant ne soit plus dans l'obligation de réaliser un suivi environnemental tel que mentionné à l'article 9.2.1.2 de l'arrêté préfectoral du 26/01/2011 (abrogé par l'article 6 de l'Arrêté préfectoral complémentaire du 10/10/2016), l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS a fait réaliser en 2019 une campagne de mesures des polluants atmosphériques dans l'environnement, et ce afin de disposer de mesures récentes pour répondre aux MTD.

Les paramètres surveillés sont les retombées de poussières et les concentrations en Composés Organiques Volatils (COV), les résultats de la dernière campagne de mesures, réalisée par la société PREVENT'AIR en avril 2019, sont présentés dans leur intégralité en Annexe 6 de la présente étude d'impact.

Les prélèvements ont été réalisés au niveau de 5 points distincts situés au niveau des limites du périmètre ICPE historique de l'établissement CHIMIREC CDS.

Le point n°5 correspond à une mesure qualitative en sortie de l'évent de la cuve d'alcool. Il n'est donc pas représentatif de la qualité de l'air de l'environnement en périphérie de l'établissement. A ce titre, seules les mesures au niveau des 4 premiers points seront présentées dans le cadre de cette étude.

Pour rappel, la figure suivante localise l'emplacement des 4 points de mesures retenus et précise les conditions de vent observées lors de la campagne de 2019 :



**Figure 85 : Localisation des points de mesures et conditions météorologiques observées**

### Résultats de la campagne de mesures pour le paramètre poussières

Le tableau présenté ci-après présente une synthèse des résultats mesurés pour les retombées de poussières :

Point de mesure	Durée du prélèvement (minutes)	masse de poussières		Valeur de référence
		(mg)	g/m <sup>2</sup> /mois	NORME AFNOR NF X 43-007 (g/m <sup>2</sup> /mois)
1	10 331	2,4	2,1	30
2	10 319	2,9	2,5	30
3	10 322	4,1	3,5	30
4	10 333	1,1	0,9	30

**Tableau 64 : Résultats mesurés pour les retombées de poussières**

Ainsi, les résultats mesurés pour les retombées de poussières sont relativement faibles au regard de la valeur de référence (30 g/m<sup>2</sup>/mois). De plus, les masses de poussières mesurées au niveau des différents points sont du même ordre. L'établissement ne peut pas être considéré comme générateur de poussières. Les activités du site n'ont pas eu d'influences notables sur les retombées de poussières durant la période d'échantillonnage.

### Résultats de la campagne de mesures pour le paramètre Composés Organiques Volatils (COV)

Pour le paramètre COV, la campagne de mesures d'avril 2019 a concerné :

- la recherche de COV dans l'environnement du site (7 jours) ;
- la recherche d'Aldéhydes dans l'environnement du site (7 jours).

Les Aldéhydes et les autres COV recherchés durant cette campagne de mesures ont été sélectionnés sur la base des résultats des campagnes de mesures précédentes, réalisées par les sociétés COELYS et Bureau VERITAS.

Les résultats des mesures dans l'environnement sont présentés au sein des tableaux suivants :

	Polluants	N° CAS	Durée du prélèvement (minutes)	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Valeurs de référence en France		
				10 335	10 326	10 330	10 340	VTR chronique (µg/m <sup>3</sup> )	VTR aigüe (µg/m <sup>3</sup> ) - 1 HEURE	CLI (µg/m <sup>3</sup> )
Aldéhydes	Formaldéhyde	50-00-0	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	1,15	1,07	0,54	0,57	123	123	10
	Acétaldéhyde	75-07-0	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	1,47	1,15	1,25	1,24	160	3000	200
	Benzaldéhyde	100-52-7	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	traces	0,42	0,55	traces	-	-	90
	Hexanal	66-25-1	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	1,62	Non détecté	traces	traces	-	-	650
	Propanal	123-38-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	traces	traces	traces	traces	-	-	8
	Butanal	123-72-8	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	traces	traces	traces	traces	-	-	650
	Acroléine	107-02-8	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Non détecté	traces	traces	Non détecté	-	-	-
	Pentanal	110-62-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	Non détecté	traces	traces	traces	-	-	1700

**Tableau 65 : Résultats des mesures pour le paramètre Aldéhydes**

/

Polluants (N° CAS)	N° CAS	Durée du prélèvement (minutes)	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Valeurs de référence en France		
			10 335	10 326	10 330	10 340	VTR chronique (µg/m <sup>3</sup> )	VTR aigüe (µg/m <sup>3</sup> ) - 1 HEURE	CLI (µg/m <sup>3</sup> )
1,2 diméthylcyclohexane	583-57-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	-	0,18	-	-	-
Heptane	142-82-5	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	Traces	0,12	-	-	20 800
2,4-diméthylheptane	2213-23-2	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	Traces	0,11	-	-	-
Octane	11-65-9	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	Traces	0,12	-	-	14 500
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	-	0,09	-	-	-	2 000
Acétate de n-butyle	123-86-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,94	0,85	1,09	1,03	2 000	-	4 800
Acétate d'éthyle	141-78-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	0,11	Traces	0,17	-	-	-
Acétate d'isobutyle	110-19-0	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	-	0,14	-	-	-	4 800
Tétrachloroéthylène	127-18-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,16	1,1	1,08	0,64	400	1 380	-
Trichloréthylène	79-01-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	0,11	Traces	3 200	-	-
Acétate de 1-Méthoxy-2-propyle	108-65-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	0,14	0,07	-	-	2 700
Chlorobenzène	108-90-7	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,17	-	Traces	0,11	-	-	-
1-éthyl-3-méthylbenzène	620-14-4	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,07	Traces	0,08	0,11	-	-	-
1,3,5-triméthylBenzène	108-67-8	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	-	Traces	-	0,16	-	-	1 000
1,2,4-triméthylBenzène	95-63-6	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,22	-	0,18	0,1	-	-	1 000
Hexadecane	544-76-3	Concentration (µg/m <sup>3</sup> )	0,08	0,22	0,16	Traces	-	-	20 800

**Tableau 66 : Résultats des mesures pour le paramètre COV**

Au regard des éléments exposés dans les tableaux précédents, il apparaît les concentrations mesurées pour les différents composés recherchés apparaissent faibles et comparables aux bruits de fond d'une zone urbaine. En effet, une concentration supérieure à 1 µg/m<sup>3</sup> n'a été mesurée que pour 6 composés organiques (Formaldéhyde, Acétaldéhyde, Benzaldéhyde, Acétate de n-butyle, Hexanal et Tétrachloroéthylène).

**L'analyse des résultats de la dernière campagne de mesures des retombées de poussières et des concentrations de Composés Organiques Volatils dans l'environnement de l'établissement CHIMIREC a permis de confirmer que les rejets atmosphériques générés par les activités de la société n'avaient pas d'impact marqué sur la qualité de l'air du secteur d'étude.**

### IV.3. EVALUATION DE LA COMPATIBILITE DES MILIEUX

Cette étape consiste à comparer les concentrations mesurées avec les valeurs réglementaires ou indicatives sur la qualité des milieux applicables ou, si elles n'existent pas, à réaliser une quantification partielle des risques. Cette quantification partielle des risques est réalisée par le biais d'une grille de calcul d'indicateur de risque, considérant chaque substance et chaque milieu de façon indépendante.

Les résultats de la comparaison aux valeurs de gestion ou de quantification partielle des risques sont ensuite interprétés selon les critères du guide IEM :

Comparaison aux valeurs de gestion	Intervalle de gestion des risques	Interprétation
C < Créf	QD : < 0,2 ERI : < 10 <sup>-6</sup>	L'état des milieux est compatible avec les usages
C < Créf pouvant être remis en cause dans le futur*	QD : entre 0,2 et 5 ERI : entre 10 <sup>-6</sup> et 10 <sup>-4</sup>	Milieu vulnérable. Zone d'incertitude nécessitant une réflexion plus approfondie
C > Créf	QD : > 5 ERI : > 10 <sup>-4</sup>	L'état des milieux n'est pas compatible avec les usages
* du fait de l'augmentation des flux (prévue dans le projet ou permis par les prescriptions actuelles) ou l'accumulation des substances persistantes (voir chapitre « Points de vigilance » p42).		

**Tableau 67 : Tableau d'interprétation des résultats de l'IEM, d'après le guide MEDD de 2007**

En appliquant le principe de proportionnalité, tel qu'il est présenté en préambule de cette évaluation, il est possible de justifier cette absence de mesure par deux éléments :

- les émissions de l'établissement sont faibles et il est raisonnable de penser que celles-ci ne dégradent pas les milieux,
- il n'y a pas d'indice de dégradation des milieux dans leur état actuel, attribuable à l'établissement ou non, constatable dans l'environnement du site pour le milieu AIR.

Toutefois, l'état actuel des connaissances sur la qualité de l'air du secteur d'étude ne permet pas d'affirmer sa non-dégradation.

Le site se trouve vraisemblablement dans la configuration suivante : **C < Cref, pouvant être remis en cause dans le futur**, avec la poursuite des activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques mises en œuvre au sein de l'établissement CHIMIREC CDS.

Afin de vérifier la dégradation du milieu et par conséquent l'apparition de risques sanitaires dans l'état actuel de la configuration de l'établissement et de l'environnement, un calcul des valeurs des Quotients de Dangers (QD) et d'Excès de Risques Individuels (ERI) a été réalisé.

Les concentrations dans l'environnement considérées sont les valeurs maximales mesurées en périphérie du site (points 1 à 4) lors des investigations d'avril 2019 par la société PREVENT'AIR. Rappelons que ces hypothèses sont représentatives puisque dans sa configuration actuelle, l'établissement ne compte aucun dispositif permettant de canaliser ses émissions de Composés Organiques Volatils (COV). A ce titre, les émissions de polluants se font uniquement de manière diffuse à des altitudes relativement faibles, les concentrations maximales pour les COV se rencontrent donc dans la périphérie immédiate des installations de la société CHIMIREC CDS.

De plus, le scénario d'exposition retenue est une exposition à 100 % du temps, durant toute la vie d'un individu. Enfin, les composés qui seront considérés sont les substances retenues à l'issue de la sélection des « traceurs de risques » présentée précédemment.



Les valeurs de QD et ERI calculées à partir des concentrations mesurées en limites du site figurent dans le tableau suivant :

	C° max (mesurée en 2019)	VTR	QD	ERU	ERI	Compatibilité
Unité	( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	-	( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) <sup>-1</sup>	-	
Chlorobenzène	0,17	10	$1,70.10^{-2}$	-	-	Oui
Formaldéhyde	1,15	123	$9,35.10^{-3}$	$5,26.10^{-6}$	$6,05.10^{-6}$	Vulnérable
Acétylaldéhyde	1,47	160	$9,19.10^{-3}$	$2,20.10^{-6}$	$3,23.10^{-6}$	Vulnérable
1,2,4-triméthylbenzène	0,22	60	$3,67.10^{-3}$	-	-	Oui
Tétrachloroéthylène	1,1	400	$2,75.10^{-3}$	$2,60.10^{-7}$	$2,86.10^{-7}$	Oui
1,3,5-triméthylbenzène	0,16	60	$2,67.10^{-3}$	-	-	Oui
Acétate de n-butyle (acétate de 2-méthylbutyle)	1,09	2000	$5,45.10^{-4}$	-	-	Oui
Acétate d'isobutyle	0,14	400	$3,50.10^{-4}$	-	-	Oui
1-méthoxy-2-propanol	0,09	2000	$4,50.10^{-5}$	-	-	Oui
Trichloroéthylène	0,11	3200	$3,44.10^{-5}$	$1,00.10^{-6}$	$1,10.10^{-7}$	Oui

**Tableau 68 : Calculs des QD et ERI dans la configuration actuelle de l'environnement**

Comme l'illustre le tableau précédent, seuls deux composés (formaldéhyde et acétylaldéhyde) présenteraient un risque susceptible d'être à l'origine d'une vulnérabilité engendrant une dégradation de la qualité de l'air au niveau de l'environnement du site CHIMIREC CDS, et par conséquent, un risque d'excès unitaire de l'ordre de  $10^{-6}$ .

Ces calculs confirment que le site se trouve dans la configuration suivante :  $C < C_{ref}$ , pouvant être remis en cause dans le futur, avec la poursuite des activités de tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques. Ainsi, les intervalles de gestion des risques sont les suivants :

- Quotient de danger :  $0,2 < QD < 5$ ,
- Excès de Risque Individuel :  $10^{-6} < ERI < 10^{-4}$ .

A ce titre, il sera proposé dans les chapitres suivants, une étude quantitative des risques sanitaires dans la configuration projetée du site CHIMIREC CDS.

## V. CARACTERISATION DES EXPOSITIONS

### V.1. GENERALITES

Selon la méthode préconisée par l'INERIS en 2003 et reprise dans le guide de 2021, l'étape suivante de l'évaluation des risques consiste en l'évaluation des expositions des populations.

L'appréciation du potentiel d'exposition s'effectue sur la base :

- des dangers identifiés (nature des polluants ou nuisances émis) ;
- des relations dose-réponse (le profil toxicologique renseigne notamment sur la ou les voies d'exposition prépondérantes) ;
- de l'état initial de l'environnement de la présente étude d'impact.

Conformément aux chapitres précédents, seuls les rejets atmosphériques des installations exploitées par la société CHIMIREC CDS au sein de son établissement seraient susceptibles d'induire des effets directs et indirects sur la santé des riverains. Ils feront donc l'objet d'une évaluation des expositions en fonctionnement « normal » dans sa configuration future.

**L'évaluation de l'exposition consiste à déterminer les émissions, les voies de transfert et les vitesses de déplacement des substances et leur transformation ou leur dégradation afin d'évaluer les concentrations ou les doses auxquelles les populations humaines sont exposées ou susceptibles de l'être.**

L'exposition à une substance toxique dépend :

- de sa concentration dans les compartiments environnementaux et de son comportement physico-chimique,
- des voies et des conditions d'exposition des individus en contact avec cette substance.

Elle est caractérisée par sa durée et sa fréquence, par la détermination des voies d'exposition et par le niveau de concentration.

**Comme indiqué précédemment, l'évaluation de l'exposition de la population se fera par rapport aux rejets atmosphériques des installations, dans leur configuration future. Une exposition chronique, se basant sur un fonctionnement normal des installations est retenue.**

## V.2. CALCUL DES CONCENTRATIONS DANS LES DIFFERENTS MILIEUX

Les voies d'exposition et les scénarii d'exposition ayant été établis, il convient à présent de déterminer les concentrations des substances dangereuses identifiées au sein des milieux d'exposition.

À cette fin, les concentrations vont être estimées par modélisation. La méthodologie utilisée, les données d'entrée et les résultats sont présentés au sein des paragraphes suivants.

### V.2.1. METHODOLOGIE

#### V.2.1.1. Conditions de bonne dispersion des rejets

Les rejets dans l'atmosphère, que ce soit sous forme gazeuse ou particulaire, sont dispersés à l'échelle locale puis régionale avant d'être entraînés au sol par les précipitations ou par sédimentation et/ou de réagir avec d'autres substances.

La dispersion et le transport dans l'atmosphère sont assurés par la turbulence thermique de celle-ci et sa turbulence mécanique (vent, relief, ..).

D'une façon synthétique, on peut dire qu'une bonne dilution des polluants est assurée par :

- une vitesse de vent élevée (bon transport horizontal),
- un large volume d'air de dilution, c'est à dire une hauteur de mélange (couche limite atmosphérique) élevée,
- une instabilité de l'air assurant une bonne diffusion verticale.

La modélisation de la dispersion dans l'atmosphère doit prendre en compte ces différents facteurs ainsi évidemment que les caractéristiques des sources.

#### V.2.1.2. Différents types de modèles

On distingue trois types de modèles :

- Modèles Gaussien

Ce sont les modèles basés sur l'équation de dispersion gaussienne. Il existe plusieurs modèles pour diverses sources d'émission (par exemple : sources ponctuelles, linéaires ou de surface) et ils comprennent divers degrés de raffinement (par exemple : effets des bâtiments, de la topographie, etc.). Ces modèles sont le plus couramment utilisés compte tenu de leur relative facilité d'emploi et de leur coût.

De tels modèles ont été développés, validés et sont diffusés par l'US Environmental Protection Agency. Parmi les plus courants, on peut citer : SCREEN 3, ISCST 3, AERMOD, CALPUFF, **ARIA IMPACT**, ...

- Modèles numériques

Ces modèles sont employés dans le cas, par exemple, de la transformation chimique des polluants. Les modèles à fine échelle destinés à simuler l'écoulement de l'air dans le cas de topographie complexe font partie de cette classe.

- Modèles physiques

Les modèles physiques simulent en soufflerie l'écoulement de l'air et la dispersion des polluants à partir de modèles réduits. La réalisation de ce genre d'étude demande des équipements et de l'expertise très poussés. Compte tenu de la complexité de cette tâche, la modélisation physique n'est généralement employée que lorsque le problème étudié est très difficile et que les impacts sont majeurs.

**V.2.1.3. Modèle utilisé : ARIA IMPACT (modèle gaussien)**

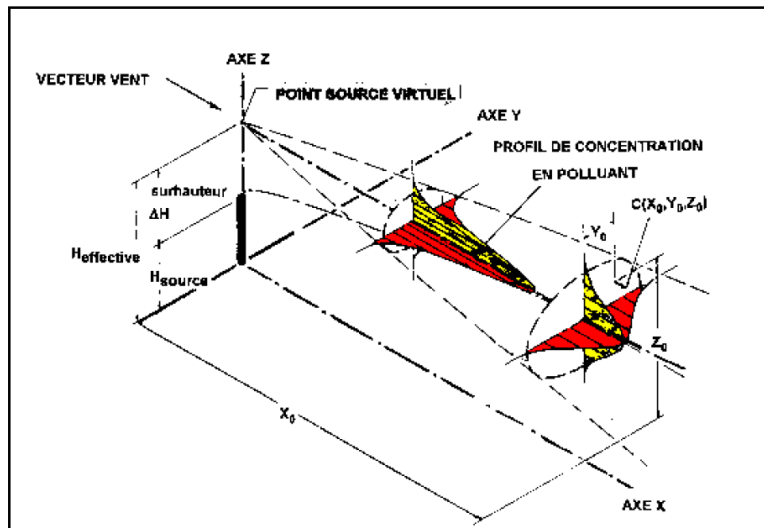
Le logiciel ARIA Impact peut être utilisé pour modéliser des rejets de type « cheminée », des rejets linéiques ou des rejets surfaciques. Les dimensions de ces sources d'émission, comme les débits de rejet, peuvent être modifiés.

La méthode utilisée est basée sur une méthode gaussienne et se traduit du point de vue mathématique par la formule suivante :

$$C = \frac{M_i}{(2\pi)^{\frac{3}{2}} \sigma_{hi}^2 \sigma_{vi}} \exp\left(-\frac{(x-x_i)^2 + (y-y_i)^2}{2\sigma_{hi}^2} - \frac{(z-z_i)^2}{2\sigma_{vi}^2}\right)$$

$x_i, y_i, z_i$  : coordonnées du point à l'instant  $i$   
 $M_i$  : masse du polluant  
 $\sigma_{hi}$  : écart type horizontal,  
 $\sigma_{vi}$  : écart type vertical,

La figure ci-dessous montre une représentation du profil de concentration en polluant correspondant à cette méthode en fonction de la durée et de la distance de la source d'émissions ainsi que du point de mesure :



**Figure 86 : Profil de concentration en polluant**

Ce logiciel prend également en compte les classes de stabilité de Pasquill qui sont fonction de trois paramètres : la vitesse du vent, la nébulosité et l'insolation. Ces paramètres rendent compte du régime laminaire, turbulent ou intermédiaire du vent.

Pour la modélisation de dispersion chronique, le choix des conditions météorologiques est nécessaire pour la mise en œuvre de la modélisation. Il est retenu l'utilisation de la rose des vents de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2010.

## V.2.2. DONNEES DU SITE

### V.2.2.1. Domaine d'étude

Le domaine d'étude est un carré de 5 km de côté environ, centré sur le site. La taille de la maille (déterminant la précision) a été prise égale à 75 m.

### V.2.2.2. Relief

Le logiciel ARIA Impact permet d'intégrer des données topographiques et de les prendre en compte de manière simplifiée dans les calculs de dispersion. En effet, de cette manière, les variations du relief local sont couplées avec les autres paramètres d'entrée et ces données sont intégrées aux calculs de dispersion des différents composés modélisés.

Pour cette étude, le site étant localisé au milieu d'une plaine au sein du Bassin parisien, sans variation topographique importante, le relief de l'environnement du domaine d'étude n'a pas été pris en compte.

### V.2.2.3. Description des conditions météorologiques

Les paramètres les plus importants pour les problèmes liés à la pollution atmosphérique sont :

- la direction du vent,
- la vitesse du vent,
- la température extérieure,
- la stabilité de l'atmosphère.

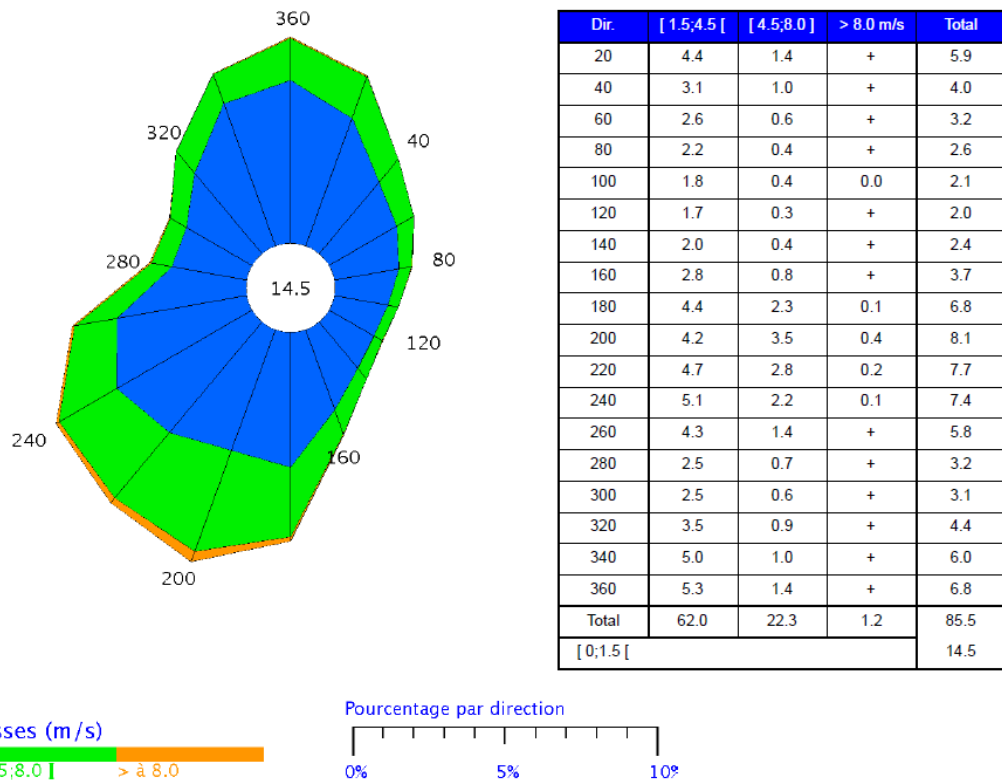
La stabilité de l'atmosphère est le paramètre le plus complexe à déterminer (dans la majorité des cas, elle n'est pas mesurée). Ce paramètre destiné à quantifier les propriétés diffusives de l'air dans les basses couches, conduit à distinguer 6 catégories de stabilité (classes de Pasquill) de l'atmosphère :

- (1) Classe A : Très fortement instable,
- (2) Classe B : Très instable,
- (3) Classe C : Instable,
- (4) Classe D : Neutre,
- (5) Classe E : Stable,
- (6) Classe F : Très stable.

Sur la période de référence (1991 - 2010), l'analyse de la rose des vents permet de caractériser des vents dominants qui, sur une année, ont deux composantes principales :

- une composante majoritaire Nord (directions 340° à 40°) qui représente 31,8 % des occurrences, avec des vents dont la vitesse est plutôt modérée (inférieure à 8 m/s),
- une composante Sud-Sud/Ouest (directions 180° à 260°) qui représente 42,1 % des occurrences, avec des vents dont la vitesse peut dépasser 8 m/s.

La rose des vents de la station de Chartres-Champol pour la période 1991-2010 est la suivante :



**Figure 87 : Rose des vents – Station Chartres-Champol pour la période 1991-2010**

**V.2.2.4. Caractéristiques des émissions**

Suite à la sélection des « traceurs de risque » opérée précédemment, différents polluants atmosphériques ont été retenus dans le cadre de la présente étude. Compte tenu des caractéristiques physiques des composés organiques volatils rejetées à l'atmosphère, l'ensemble des substances émises seront sous phase gazeuse. Les caractéristiques prises en compte pour ces différents composés sont précisées au sein du tableau suivant :

Composés	Etat	Densité
<i>Unité</i>	G/P	<i>kg/m<sup>3</sup></i>
<b>Chlorobenzène</b>	Gazeuse	4,82
<b>Formaldéhyde</b>	Gazeuse	1,28
<b>Acétylaldéhyde</b>	Gazeuse	1,9
<b>1,2,4-triméthylbenzène</b>	Gazeuse	5,14
<b>Tétrachloroéthylène</b>	Gazeuse	7,1
<b>1,3,5-triméthylbenzène</b>	Gazeuse	5,14
<b>Acétate de n-butyle</b>	Gazeuse	5,57
<b>Acétate d'isobutyle</b>	Gazeuse	4,97
<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	Gazeuse	3,86
<b>Trichloroéthylène</b>	Gazeuse	5,62

**Tableau 69 : Caractéristiques physiques des polluants émis**

La densité des gaz rejetés au niveau des futurs émissaires de l'établissement CHIMIREC CDS a été calculée en tenant compte de la température d'émission considérée qui s'élève à 11,5°C, soit la température moyenne annuelle mesurée au niveau de la station de Chartres-Champol sur la période 1991-2010.

- Flux de polluants

Les flux de polluants pris en compte dans la présente étude ont d'ores-et-déjà été présentés et justifiés dans un précédent chapitre. Les flux associés aux polluants retenus suite à la sélection des traceurs de risque sont rappelés au sein du tableau suivant :

Espèces	E2	E3
<i>Unité</i>	<i>(t/an)</i>	<i>(t/an)</i>
<b>Chlorobenzène</b>	0,0405	0,0259
<b>Formaldéhyde</b>	0,2738	0,1752
<b>Acétylaldéhyde</b>	0,3500	0,2239
<b>1,2,4-triméthylbenzène</b>	0,0524	0,0335
<b>Tétrachloroéthylène</b>	0,2571	0,1645
<b>1,3,5-triméthylbenzène</b>	0,0381	0,0244
<b>acétate de n-butyle</b>	0,2595	0,1660
<b>Acétate d'isobutyle</b>	0,0333	0,0213
<b>1-méthoxy-2-propanol</b>	0,0214	0,0137
<b>Trichloroéthylène</b>	0,0262	0,0168

**Tableau 70 : Flux retenus pour chacun des deux émissaires canalisés**

On rappelle qu'au vu de l'absence de toxicité des composés organiques volatils issus de l'émissaire E1, associé à l'activité de déconditionnement et broyage de produits finis, les rejets atmosphériques de ce dernier ne feront pas l'objet de modélisation.

- Caractéristiques des émissaires

La localisation des émissaires de rejet du site CHIMIREC CDS, dans sa configuration future, a d'ores-et-déjà été présentée dans un précédent chapitre. Le tableau suivant précise les caractéristiques dimensionnelles de ces émissaires :

	Coordonnée X (L93)	Coordonnée Y (L93)	Hauteur	Vitesse d'éjection	Diamètre
Unité	(m)	(m)	(m)	(m/s)	(m)
E2	604 600	6 815 483	10	17	0,56
E3	604 640	6 815 446	10	12	0,3

**Tableau 71 : Caractéristiques physiques des futurs émissaires**

### V.2.2.5. Cibles considérées

Aucune cible particulière ne sera considérée puisque seules les concentrations maximales atteintes, en tout point du domaine d'étude, seront comparées aux valeurs toxicologiques de référence. Ceci constitue une approche pénalisante quant aux calculs de risques sanitaires qui seront réalisés.

On rappelle par ailleurs, qu'aucun établissement susceptible de recevoir du public sensible n'est présent à proximité immédiate de l'établissement CHIMIREC CDS.

### V.2.2.6. Autres hypothèses

Les autres hypothèses prises en compte pour la modélisation sont les suivantes :

- les flux massiques de polluants sont représentatifs d'un fonctionnement de l'installation au niveau des valeurs seuils prescrites par la réglementation associée, soit  $\leq 2$  kg/h de COV émis,
- les périodes de dysfonctionnement ne sont pas prises en compte,
- les vents calmes ( $< 1$  m/s) ont été pris en compte dans les calculs,
- les turbulences aérauliques dues à la présence d'éventuels obstacles entre les sources d'émission et les cibles ne sont pas prises en compte,
- en ce qui concerne les installations, on suppose que le régime permanent est atteint instantanément. Les périodes de démarrage des installations pendant lesquelles des pics de pollution peuvent être observés ne sont par conséquent pas prises en compte,
- la surélévation du panache, due à la vitesse d'éjection du gaz et à la différence de température entre les fumées et l'air ambiant, a été calculée à partir de la formule de Holland, formule préconisée par ARIA Technologies,
- les concentrations ne sont calculées qu'au niveau du sol,
- le calcul des écarts-type a été réalisé par la formule standard de Pasquill-Turner, retenue couramment,
- le bruit de fond de la pollution locale n'a pas été pris en compte dans l'étude de dispersion atmosphérique. Les résultats ne tiennent donc pas compte du bruit de fond local.
- les réactions chimiques dont les phénomènes de dégradation de substances dans le milieu et d'interactions entre molécules, ne sont pas considérées.



### V.2.3. RESULTATS DE LA MODELISATION

Les résultats de concentrations moyennes annuelles vont permettre de fournir les éléments nécessaires pour évaluer les risques par inhalation. Le tableau suivant présente les valeurs maximales calculées, au point le plus exposé du domaine d'étude pour les différentes substances prises en compte :

	Concentration max ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	Coordonné X L93 (m)	Coordonné Y L93 (m)
Chlorobenzène	0,0213	604 700	6 815 650
Formaldéhyde	0,144		
Acétaldéhyde	0,184		
1,2,4-triméthylbenzène	0,0276		
Tétrachloroéthylène	0,136		
1,3,5-triméthylbenzène	0,0201		
Acétate de n-butyle	0,137		
Acétate d'isobutyle	0,0176		
1-méthoxy-2-propanol	0,0113		
Trichloroéthylène	0,0138		

**Tableau 72 : Concentration maximale en moyenne annuelle ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )**

Comme précisé au sein du tableau précédent, les concentrations maximales pour les différents polluants modélisés sont atteintes au droit des mêmes coordonnées géographiques. La figure présentée ci-après localise l'emplacement :



**Tableau 73 : Localisation du point de concentration maximale modélisée**

On note que le point géographique correspondant au maximum des concentrations atteintes sur le domaine d'étude n'accueille, à ce jour, aucune habitation. Il s'agit de terrains agricoles en exploitation.

## VI. CALCUL DES RISQUES

### VI.1. METHODOLOGIE

Selon le guide méthodologique de l'INERIS de 2021, la caractérisation des risques est définie comme l'estimation de l'incidence et de la gravité des effets indésirables susceptibles de se produire dans une population humaine en raison de l'exposition, réelle ou prévisible, à l'ensemble des substances émises par l'installation.

Cette étape repose tout d'abord sur la comparaison des données issues de l'évaluation des expositions aux valeurs des seuils de référence. Ensuite, le risque est estimé de façon quantitative. Les risques sanitaires sont quantifiés pour chacune des substances détectées en concentrations anormales dans les milieux d'exposition.

Pour chaque substance, le risque est calculé pour les effets à seuil (lorsqu'il existe une Valeur Toxicologique de Référence) et les effets sans seuil (lorsqu'il existe un Excès de Risque Unitaire) correspondant aux deux types d'effets.

#### ❖ Les effets à seuil

Dans le cas des effets à seuil, on calcule un Quotient de Danger (QD), défini par le rapport entre la dose d'exposition et la VTR. Le QD exprime la possibilité de survenue d'un effet toxique chez une cible. Lorsque la valeur du QD est supérieure à 1, alors l'effet survient dans la population, mais la probabilité de survenue de cet effet n'est pas connue. Il s'agit juste d'une appréciation qualitative qui ne peut pas être interprétée comme un risque ou une probabilité.

La formule de calcul du quotient de danger est la suivante :

$$QD = \frac{CJE \text{ (ou DJE)}}{VTR}$$

*CJE : Concentration Journalière d'Exposition par inhalation en mg.m<sup>-3</sup> par la cible considérée ;*

*DJE : Dose Journalière d'Exposition par ingestion mg/kg/j par la cible considérée ;*

*VTR : Valeur Toxicologique de Référence en mg.m<sup>-3</sup> ou mg/kg/j.*

$$CJE = \sum Ci \times Fe$$

*Ci est la Concentration de polluant dans l'air inhalé en mg.m<sup>-3</sup>.*

*Fe est le facteur d'exposition :*

$$Fe = \left( \frac{\text{nombre d'heures}}{24} \right) \times \left( \frac{\text{nombre de jours}}{365} \right)$$

$$DJE = \frac{\sum Qi \times Ci \times fi}{P}$$

*Qi est la quantité de matrice ingérée par jour en kg.j<sup>-1</sup> ou L.j<sup>-1</sup> ;*

*Ci est la concentration de la substance dans la matrice i en mg.kg<sup>-1</sup> ou mg.L<sup>-1</sup> ;*

*fi est la fraction de la quantité de matrice ingérée ;*

*P est le poids de l'individu en kg.*

#### ❖ Les effets sans seuil

Dans le cas des effets sans seuil, un Excès de Risque Individuel (ERI) peut être calculé. Cette grandeur représente la probabilité qu'un individu a de développer l'effet cancérigène associé à l'exposition à l'agent dangereux durant sa vie entière, par la voie d'exposition considérée. Contrairement aux QD dont la valeur inférieure à 1 indique l'absence d'apparition de risque, il n'existe pas de niveau d'excès de risque de cancer nul. Cependant, des organismes sanitaires internationaux tels que l'OMS ou l'US-EPA utilisent des valeurs repères permettant ainsi à l'évaluateur de situer ses résultats par rapport à un risque jugé acceptable. Pour l'OMS, un risque inférieur à 10<sup>-5</sup> est jugé acceptable (WHO 1996).

$$ERI = \frac{CJE \text{ (ou DJE)} \times ERU \times DE}{TP}$$

ERU : Excès de Risque Unitaire par inhalation ou ingestion exprimé en  $(\text{mg}/\text{m}^3)^{-1}$  ou en  $(\text{mg}/\text{kg})^{-1}$  ;

DE : la durée d'exposition de la population considérée en années ;

TP : le temps de pondération pour la vie entière, à savoir conventionnellement 70 ans.

*Nota : Les formules de calcul de CJE et de DJE sont les mêmes que pour le risque toxique.*

#### ❖ Expositions multiples et additivité des risques

Concernant les calculs de risques sur site, après avoir appréhendé indépendamment chaque danger et estimé son risque pour chaque situation d'exposition, il est nécessaire d'avoir une approche globale des risques de divers polluants, susceptibles de s'additionner.

Les coefficients de danger QD sont additionnés, dans le cas de substances chimiques dangereuses produisant les mêmes effets toxiques sur le même organe-cible. Il convient de ne pas sommer les QD liés à des dangers et modalités d'exposition différents (inhalation et ingestion, notamment).

En revanche les risques en rapport avec une exposition simultanée à plusieurs produits cancérigènes peuvent être additionnés entre eux quel que soit l'organe cible de chaque agent dangereux. Cette recommandation vient de l'US-EPA qui conseille l'addition de tous les ERI afin d'apprécier l'Excès de Risque Global (ERG) de tous types de cancers qui pèsent sur la population exposée. L'ERG ne représente plus alors un risque pour un effet cancérigène particulier associé à l'une ou l'autre des VTR, mais un risque global de cancers tous dangers confondus.

**Néanmoins, les critères d'acceptabilité fixés par la circulaire du 9 août 2013 s'appliquent aux résultats substance par substance, sans additionner les QD et les ERI. A ce titre, les expositions multiples et additivités des risques seront fournies à titre indicatif au sein de la présente étude, un dépassement d'une valeur cible ne serait donc pas susceptibles de remettre en cause l'impact sanitaire de l'établissement.**

## VI.2. EXPOSITION PAR INHALATION

Le scénario correspond à l'inhalation directe d'air contenant des émissions par les habitants au sein de la zone modélisée où la concentration en polluants est la plus importante (cas majorant). En effet, les calculs seront effectués en prenant compte des valeurs maximales modélisées pour les différents polluants retenus sur l'ensemble du domaine d'étude.

Pour les effets à seuil, les paramètres d'exposition par inhalation sont les suivants :

Paramètre	Valeurs	Source / commentaire
Concentrations moyennes maximales de polluants inhalées	Cf. tableau des concentrations maximales issues de la modélisation	Concentrations moyennes maximales estimées, basées sur la modélisation ARIA réalisée.
Facteur d'exposition	24 h/j et 365 j/an, soit un facteur de 1	Habitant 100% du temps chez lui (hypothèse majorante)

**Tableau 74 : Paramètres d'exposition – Inhalation – Effets à seuil**

Pour les effets sans seuil, les paramètres d'exposition par inhalation sont les suivants :

Paramètre	Valeurs	Source / commentaire
Concentrations moyennes maximales de polluants inhalées	Cf. tableau des concentrations maximales issues de la modélisation	Concentrations moyennes maximales estimées, basées sur la modélisation ARIA réalisée.
Facteur d'exposition (CJE ou DJE)	24 h/j et 365 j/an, soit un facteur de 1	Habitant 100% du temps chez lui (hypothèse majorante)
Durée d'exposition (DE)	70 ans	Exposition durant la vie entière (cas majorant)
Durée de temps sur laquelle l'exposition est rapportée (TP)	70 ans	Guide INERIS 2013/2021

**Tableau 75 : Paramètres d'exposition – Inhalation – Effets sans seuil**

## VI.3. CALCULS DES RISQUES SANITAIRES

Les résultats des calculs de risques sont récapitulés dans le tableau suivant :

Espèce étudiée	C° max	VTR	QD	ERU	ERI
Unité	( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ )	-	( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) <sup>-1</sup>	-
Chlorobenzène	0,0213	10	2,13.10 <sup>-3</sup>	-	-
Formaldéhyde	0,144	123	1,17.10 <sup>-3</sup>	5,26.10 <sup>-6</sup>	7,57.10 <sup>-7</sup>
Acétaldéhyde	0,184	160	1,15.10 <sup>-3</sup>	2,20.10 <sup>-6</sup>	4,05.10 <sup>-7</sup>
1,2,4-triméthylbenzène	0,0276	60	4,60.10 <sup>-4</sup>	-	-
Tétrachloroéthylène	0,136	400	3,40.10 <sup>-4</sup>	2,60.10 <sup>-7</sup>	3,54.10 <sup>-8</sup>
1,3,5-triméthylbenzène	0,0201	60	3,35.10 <sup>-4</sup>	-	-
Acétate de n-butyle (acétate de 2-méthylbutyle)	0,137	2000	6,85.10 <sup>-5</sup>	-	-
Acétate d'isobutyle	0,0176	400	4,40.10 <sup>-5</sup>	-	-
1-méthoxy-2-propanol	0,0113	2000	5,65.10 <sup>-6</sup>	-	-
Trichloroéthylène	0,0138	3200	4,31.10 <sup>-6</sup>	1,00.10 <sup>-6</sup>	1,38.10 <sup>-8</sup>
<b>Total</b>			<b>5,71.10<sup>-3</sup></b>	<b>Total</b>	<b>1,21.10<sup>-6</sup></b>

**Tableau 76 : Résultats des calculs de QD et ERI**

Afin de visualiser le risque sanitaire par organe cible, il est possible de faire un cumul des QD ou des ERI en fonction de la toxicité préférentielle des composés pour chaque organe.

Néanmoins, dans le cadre de la présente étude, aucune recherche sur la toxicité des substances par organe n'a été entreprise. En effet, la somme de l'ensemble des QD et des ERI de toutes les substances retenues a été considérée de manière pénalisante. A ce titre, les sommes calculées sont respectivement égales à  $5,71 \cdot 10^{-3}$ , soit un  $QD_{total} \ll 1$ , et  $1,21 \cdot 10^{-6}$ , soit un  $ERI_{total} \ll 10^{-5}$ .

**Il est constaté que les QD des traceurs de risque et le QD global, sont très inférieurs à 1. Par conséquent, le risque toxique n'est pas avéré et ce, sur l'ensemble du domaine d'étude. Il est, par ailleurs, rappelé que les calculs ont été réalisés en considérant les concentrations maximales modélisées.**

**De plus, l'addition des excès de risque individuel montre une somme à  $1,16 \cdot 10^{-6}$ , ce qui est 10 fois inférieur au seuil de  $10^{-5}$ , jugé acceptable par l'OMS (WHO 1996) ; par conséquent, le risque cancérigène n'est pas avéré.**

## VII. DISCUSSION

Cette caractérisation des risques sanitaires s'inscrit dans une démarche de prédiction des effets d'une installation sur la santé. C'est pourquoi, de nombreuses hypothèses sont formulées tout au long de la démarche d'évaluation des risques sanitaires responsables d'incertitudes sur les résultats de la quantification des risques.

L'analyse des incertitudes a pour objectif d'apprécier dans quel sens l'ensemble des différentes hypothèses, facteurs ou termes de calcul pris en compte dans l'étude peuvent influencer l'évaluation des risques. L'incertitude peut provenir des divers défauts d'information ou de lacunes de connaissances (toxicologiques, données d'émission) se retrouvant tout au long de la démarche.

Le tableau suivant présente une analyse succincte des incertitudes liées à l'étude :

	Hypothèse retenue	Commentaire
<b>Données météorologiques et topographiques</b>	Les modélisations sont basées sur des observations issues de la station météorologique MétéoFrance de Chartres-Champol (28), située à 16 kilomètres du site d'étude.	Hypothèse conservatrice
	Le relief du secteur étant essentiellement plat sur le domaine d'étude, les terrains d'implantation du projet et ses alentours, la topographie du secteur n'a pas été prise en compte dans la modélisation.	Hypothèse conservatrice
	La classe de stabilité atmosphérique retenue est la classe D, classe la plus stable.	Hypothèse conservatrice
<b>Polluants retenus</b>	L'étude porte sur un total de 24 composés ou groupes de composés chimiques recherchés et/ou identifiés lors des suivis environnementaux du site CHIMIREC CDS en avril 2019. La méthodologie est conforme à la note d'information du 31/10/2014 relative aux modalités de sélection des substances chimiques et de choix des valeurs toxicologiques de référence pour mener les évaluations des risques sanitaires dans le cadre des études d'impact et de la gestion des sites et sols pollués.	Hypothèse conservatrice

	Hypothèse retenue	Commentaire																					
<b>VTR</b>	<p>Les VTR sont généralement établies par des instances internationales ou nationales reconnues, et sont spécifiques d'un effet, d'une voie et d'une durée d'exposition.</p> <p>Les principaux facteurs d'incertitudes (UF) pour l'élaboration d'une VTR sont :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Acronyme</th> <th>Interprétation des UF</th> <th>Valeurs des UF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>UF<sub>A</sub></td> <td>Variabilité inter-espèce cinétique/dynamique</td> <td>1-4/ 2,5 ou 1-3,16/3,16 (10)</td> </tr> <tr> <td>UF<sub>M</sub></td> <td>Variabilité inter-individuelle cinétique/dynamique</td> <td>1- 3,16/ 3,16 (10)</td> </tr> <tr> <td>UF<sub>L</sub></td> <td>Usage d'un LOAEL plutôt que d'un NOAEL</td> <td>1, 3 ou 10</td> </tr> <tr> <td>UF<sub>S</sub></td> <td>Transposition d'une exposition subchronique à chronique</td> <td>1, 3 ou 10</td> </tr> <tr> <td>UF<sub>D</sub></td> <td>Insuffisance des données (en qualité et en quantité)</td> <td>1, 3 ou 10</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Sévérité de l'effet</td> <td>1, 3 ou 10</td> </tr> </tbody> </table> <p>L'évaluation quantitative des incertitudes est prise en compte dans les VTR proposées par les différents organismes.</p>	Acronyme	Interprétation des UF	Valeurs des UF	UF <sub>A</sub>	Variabilité inter-espèce cinétique/dynamique	1-4/ 2,5 ou 1-3,16/3,16 (10)	UF <sub>M</sub>	Variabilité inter-individuelle cinétique/dynamique	1- 3,16/ 3,16 (10)	UF <sub>L</sub>	Usage d'un LOAEL plutôt que d'un NOAEL	1, 3 ou 10	UF <sub>S</sub>	Transposition d'une exposition subchronique à chronique	1, 3 ou 10	UF <sub>D</sub>	Insuffisance des données (en qualité et en quantité)	1, 3 ou 10		Sévérité de l'effet	1, 3 ou 10	Hypothèse conservative
Acronyme	Interprétation des UF	Valeurs des UF																					
UF <sub>A</sub>	Variabilité inter-espèce cinétique/dynamique	1-4/ 2,5 ou 1-3,16/3,16 (10)																					
UF <sub>M</sub>	Variabilité inter-individuelle cinétique/dynamique	1- 3,16/ 3,16 (10)																					
UF <sub>L</sub>	Usage d'un LOAEL plutôt que d'un NOAEL	1, 3 ou 10																					
UF <sub>S</sub>	Transposition d'une exposition subchronique à chronique	1, 3 ou 10																					
UF <sub>D</sub>	Insuffisance des données (en qualité et en quantité)	1, 3 ou 10																					
	Sévérité de l'effet	1, 3 ou 10																					
<b>Flux de polluants</b>	<p>Les flux ont été déterminés à partir de la valeur limite d'émission (VLE) prescrite par l'arrêté du 2 février 1998 pour les installations ne disposant pas de dispositifs de filtration de leurs émissions. Le retour d'expérience du groupe de CHIMIREC a permis d'estimer la contribution de chaque équipement dans le flux total de COV mais également la proportion de chacun des composés dans ces flux.</p>	Hypothèse conservative à majorante																					
<b>Paramètres de fonctionnement des installations</b>	<p>Les caractéristiques de rejet sont basées sur des données des futures installations, fournies par l'exploitant (hauteur, diamètre des cheminées, etc...).</p>	Hypothèse conservative à majorante																					
<b>Scénarios</b>	<p>La voie d'exposition par contact cutanée n'a pas été retenue parmi les scénarios d'exposition car celle-ci paraît négligeable par rapport à la voie d'exposition par inhalation. Au vu des caractéristiques physiques des composés retenus et des modalités de gestion des eaux pluviales, seules émissions aqueuses susceptibles de porter atteinte à la santé des riverains, la voie d'ingestion par l'intermédiaire des matrices sol et eau n'a pas été retenue.</p> <p>Il n'a été retenu qu'un scénario par inhalation direct en considérant les concentrations maximales modélisées.</p>	<p>Hypothèse conservative</p> <p>Hypothèse majorante</p>																					
<b>Facteurs d'exposition</b>	<p>Les facteurs d'exposition des populations ont été pris sur la base des données du Guide INERIS 2021.</p>	Hypothèse conservative																					
	<p>Pour les polluants avec effets de seuil, l'exposition moyenne est calculée sur la durée effective d'exposition, soit <math>T_m = T</math>.</p> <p>Pour les polluants sans seuil, <math>T_m</math> est assimilé à la durée de la vie entière, conventionnellement égale à 70 ans, soit <math>T_m = 70</math>.</p> <p>Dans cette étude, il a été considéré un habitant ou un travailleur présent 100 % du temps chez lui ou sur son lieu de travail, et ce durant toute sa vie (facteur d'exposition = 1).</p>	Hypothèse majorante																					

	Hypothèse retenue	Commentaire
<b>Logiciel de modélisation</b>	<p>Le domaine de validité des résultats se décompose de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>distance de la source à la cible inférieure à 100 m</u> : Les résultats ne sont pas valides du fait du modèle utilisé (écarts types de Pasquill non définis).</li> <li>• <u>distance de la source à la cible comprise entre 100 m et 500 m</u> : Les résultats sont valides en cas de relief peu marqué et d'absence d'obstacles de hauteur élevée entre la source d'émission et la cible, ce qui est le cas dans la situation présente.</li> <li>• <u>distance de la source à la cible supérieure à 500 m</u> : Les résultats sont valides.</li> </ul> <p>Dans le cadre de l'étude, la localisation de la cible a été définie au niveau du point au niveau duquel les concentrations maximales modélisées sont atteintes. Ce point se situe à environ 200 m de l'émissaire de rejet le plus proche. Le relief du domaine étant plat, il est considéré que les résultats sont valides.</p> <p>Le maillage retenu pour la modélisation a été de 75 m x 75 m, sur une zone d'étude représentant un carré de 5 km de côté.</p>	Hypothèse conservatrice

**Tableau 77 : Analyse des incertitudes**

**Ainsi, l'analyse qualitative des paramètres pris en compte dans la présente étude indique que les hypothèses émises dans cette étude sont globalement conservatrices à majorantes.**

## VIII. CONCLUSION GENERALE

**En conclusion, au regard de l'évaluation quantitative des risques sanitaires relative aux modalités d'exploitation futures du site CHIMIREC CDS, et en considérant des rejets atmosphériques continuellement au niveau de la VLE applicable, l'établissement ne fait pas apparaître de risques toxicologiques et cancérigènes pour les riverains.**

# CHAPITRE D.

## EFFETS TEMPORAIRES



## I. PERIODE TRANSITOIRE

La période transitoire pendant laquelle l'exploitation sur le site est différente des périodes de marche « normale » de l'installation correspondra aux périodes de chantier associées à l'aménagement de nouvelles installations ou bâtiments.

Rappelons toutefois qu'aucun projet d'envergure n'est prévu sur le site de la société CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte. Il est en effet rappelé que le seul aménagement notable prévu dans le cadre de la présente demande consiste en l'extension de l'actuel bâtiment d'exploitation. Ce chapitre traitera uniquement, à titre indicatif, des moyens génériques mis en place lors de travaux au sein de l'établissement CHIMIREC CDS.

## II. ANALYSE DES EFFETS LIES AUX TRAVAUX ET MESURES PREVUES

### II.1. COMPARTIMENTS ENVIRONNEMENTAUX

#### II.1.1. ENVIRONNEMENT HUMAIN

##### II.1.1.1. Milieux humaines et socio-économiques

Une partie des entreprises en charge des travaux emploiera des travailleurs habitants dans la région Centre-Val de Loire. Le chantier de construction envisagé par la société CHIMIREC CDS sera donc générateur d'emplois dans le secteur des BTP durant la phase chantier.

Les différents lieux de restauration situés sur la commune de Béville-le-Comte, ou les communes limitrophes, pourront bénéficier d'un apport temporaire de clientèle constituée par le personnel de chantier.

**Compte tenu de l'absence d'impact notable, aucune mesure ERC ne sera proposée.**

##### II.1.1.2. Occupation des sols

Le chantier en lui-même ne générera aucune modification de l'occupation des sols à l'échelle des parcelles entourant l'établissement CHIMIREC CDS. Les équipements et installations en lien avec le chantier seront positionnés au sein de l'emprise foncière de l'établissement CHIMIREC CDS.

Aucun entreposage des engins ou du matériel de chantier sur la voie publique ne sera autorisée.

A l'échelle de l'établissement, la période de travaux sera accompagnée par une réorganisation partielle des activités de la société CHIMIREC CDS, puisque les opérations en lien avec la gestion des déchets d'activités économiques perdureront. A ce titre, des mesures de sécurité seront prises afin de garantir que cette période de coactivité ne soit pas à l'origine d'incidents (règles de circulation adaptées, signalisation, balisage du chantier, sensibilisation du personnel de chantier et de l'établissement CHIMIREC CDS, etc.).

**Compte tenu de l'absence d'impact notable sur l'occupation des sols, aucune mesure ERC ne sera proposée.**

### II.1.1.3. Environnement culturel, historique et paysage

Dans la mesure du possible, les travaux seront conduits de manière à limiter l'impact visuel : les déchets seront stockés dans des bennes et le nettoyage sera fréquent. L'emprise du projet ne se situe pas à proximité d'un monument historique, d'un site classé ou de zones archéologiques et aucune co-visibilité n'existe entre les terrains occupés par la société CHIMIREC CDS et un édifice bénéficiant d'une protection réglementaire.

Concernant la présence des engins de levage, et notamment des grues, l'impact visuel vis-à-vis des monuments et sites historiques sera limité en raison de la distance séparant les terrains de la société CHIMIREC CDS des éléments protégés en question.

Durant la phase travaux, l'organisation du chantier et les éventuelles salissures (notamment sur les voies de circulation) engendrées à l'extérieur du chantier entraîneront des modifications sur la perception visuelle du secteur. Ces modifications pourront être sources de gêne pour les riverains.

Afin de réduire cet impact, les mesures de réduction suivantes pourront être mises en place :

- Nettoyage régulier du chantier ;
- Lavage des roues des véhicules avant leur sortie du chantier ;
- Installation d'une clôture entre le site d'exploitation et la zone de chantier offrant une délimitation précise, stable, de bon aspect et entretenue ;
- Mise à disposition de bennes afin de s'assurer que les déchets générés par le chantier ne soient pas dispersés.

**Au regard des mesures de réduction envisagées, le niveau d'impact résiduel sur l'environnement culture, historique et les paysages peut être qualifié de faible.**

### II.1.1.4. Voies de communication et trafic routier

Le trafic routier lié aux opérations de chantier sera exclusivement lié aux mouvements du personnel travaillant sur le chantier et aux poids lourds d'approvisionnement de matériaux et d'évacuation de terres et de remblais. Des engins aux dimensions plus importantes pourront accéder plus ponctuellement au site (exemple : grue sur remorque, toupie béton...).

Les véhicules associés aux opérations de chantier représenteront quelques unités de véhicules légers et camions sur l'ensemble de la période. L'influence de ce trafic représentera une faible proportion du trafic global aussi bien sur les axes routiers lointains que sur les axes routiers locaux aux abords du site. Afin de réduire cet impact, les mesures de réduction suivantes pourront être mises en place :

- Plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local et ponctuel ;
- Planification des livraisons ;
- Communication sur les modifications des conditions de circulation à destination du personnel sur le chantier et des riverains ;
- Nettoyage chaque fois que nécessaire de la voirie publique.

**Au regard des mesures de réduction envisagées, le niveau d'impact résiduel sur les voies de communication du secteur et le trafic routier peut être qualifié de faible.**

#### II.1.1.5. Santé

Au regard du programme d'aménagement, il n'y aura pas d'incidence notable sur la santé humaine des tiers durant la phase de construction. En ce qui concerne la santé du personnel de chantier, les ouvriers devront être équipés d'E.P.I. (Equipements de Protection Individuelle) efficaces et adaptés : casques, bouchons d'oreilles, lunettes, chaussures de sécurité, gilets fluorescents.

Le recours à des produits / matériaux nocifs pour la santé sera limité (peintures, huiles de décoffrage...), et les consignes d'utilisation décrites dans les Fiches de Données de Sécurité devront être respectées. Les produits présentant des phases de risques seront limités autant que possible sur le chantier et seront conformes aux exigences des pièces contractuelles.

**Compte tenu de l'absence d'impact notable sur la santé, aucune mesure ERC ne sera proposée.**

#### II.1.1.6. Emissions lumineuses

Dans le cadre du projet porté par la société CHIMIREC CDS, il n'est pas prévu de travaux en période nocturne, les opérations en lien avec les travaux seront strictement limitées aux horaires de journée. En période de faible luminosité, en début et fin de journée, des émissions lumineuses pourront être générées par les phares des engins de chantier. Des éclairages mobiles pourront également être positionnés au droit de certaines zones du chantier afin de sécuriser les opérations durant les périodes de faible luminosité.

Les émissions lumineuses générées par les travaux resteront donc limitées en temps comme en intensité. Il est par ailleurs rappelé que l'emprise travaux bénéficiera de la présence des haies et du merlon qui ceinturent l'établissement CHIMIREC CDS et qui permettront de limiter la perception des éventuelles nuisances lumineuses générées par le chantier.

**Compte tenu de l'absence d'impact notable sur les émissions lumineuses, aucune mesure ERC ne sera proposée.**

#### II.1.1.7. Chaleur et radiation

Le chantier ne dégagera pas de chaleur de façon notable ni de radiation particulière. Les moteurs thermiques des engins dégageront de la chaleur lors de leur fonctionnement, mais ces émissions de chaleur ne seront pas perceptibles en dehors de l'emprise des travaux. Enfin, aucune source radioactive ne sera utilisée dans le cadre des travaux prévus.

**Compte tenu de l'absence d'impact sur les émissions de chaleur et de radiation, aucune mesure ERC ne sera proposée.**

#### II.1.1.8. Nuisances sonores et vibrations

Les engins et appareils utilisés sur les chantiers respecteront la réglementation en vigueur. Par ailleurs les travaux seront engagés sur la seule période de jour, du lundi au vendredi uniquement.

En phase chantier, l'emploi d'engins motorisés de chantier ainsi que certaines activités de construction seront susceptibles de générer des émissions sonores perceptibles en dehors de l'emprise de l'établissement CHIMIREC CDS. Afin de réduire cet impact, les mesures de réduction suivantes pourront être mises en place :

- les travaux seront engagés sur la seule période de jour ;
- les engins et appareils utilisés sur le chantier respecteront la réglementation en vigueur ;
- les horaires des activités bruyantes seront définis et planifiés en fonction de la sensibilité du voisinage et des exigences des règlements d'aménagement de la zone ;

- les riverains seront informés de la durée des travaux et des horaires de fonctionnement du chantier ;
- l'emplacement des réservations de chantier sera optimisé en phase de préparation avec les entreprises ;
- le matériel de chantier sera utilisé en conformité avec la réglementation et maintenu en bon état ;
- l'utilisation de marteaux-piqueurs électriques sera préférée aux pneumatiques ;
- le trafic et le plan de chantier seront organisés de manière à réduire les nuisances sonores dues aux livraisons de matériels et aux signaux de recul des camions ;
- les techniques mises en œuvre seront choisies pour limiter les nuisances acoustiques.

**Au regard des mesures de réduction envisagées, le niveau d'impact résiduel sur l'ambiance acoustique du secteur d'étude peut être qualifié de faible.**

#### II.1.1.9. Production de déchets

Les déchets produits en phase chantier proviendront notamment des déchets générés par les entreprises de construction (déchets dangereux et déchets non dangereux). Il s'agira essentiellement de :

- déchets d'emballages (papier, carton, plastique...) ;
- bois ;
- ferraille ;
- emballages souillés par des produits dangereux ;
- résidus de peintures, vernis, mastic, etc.
- huiles de décoffrage, hydrocarbures.

Des déchets seront également générés par la démolition de l'auvent accueillant, entre autres, l'actuelle cuve dédiée au stockage d'alcools. Ces déchets se composeront principalement de gravats et de déchets métalliques (structure et bardage).

Une mauvaise gestion des déchets pourrait amener plusieurs types d'impacts :

- contamination des sols se propageant ensuite dans les eaux souterraines et superficielles ;
- nuisances olfactives et visuelles.

Les travaux de réaménagement seront associés à la réfection de la couverture des bâtiments existants et la suppression des matériaux en amiante ciment. Les déchets seront évacués et détruits selon la réglementation en vigueur.

Les déchets seront entreposés sur une aire de stockage dédiée. Des bennes dédiées seront prévues ainsi qu'une signalétique claire afin de favoriser le tri des déchets à la source. Un plan de gestion des déchets de chantier sera mis en place.

D'autre part les quantités de déchets générées pendant le chantier seront suivies. Les modes de preuves d'enlèvement des déchets seront consignés pour les déchets inertes, emballages et déchets non dangereux (bons de pesées ou d'enlèvements, etc.) ainsi que pour les déchets dangereux conformément à la réglementation en vigueur (bordereaux de suivi des déchets).

Des mesures de réduction des déchets à la source seront imposées par CHIMIREC CDS aux entreprises intervenant sur le chantier. Ces mesures consisteront en :

- Gestion des déchets issus de la démolition des infrastructures existantes :
  - o Bâtiment ;
  - o Couverture amiantée ;
  - o Auvent métallique ;

- Génie civil, fondation rétention cuve ;
- Pont bascule.
- Déchets courants générés par le chantier
  - Privilégié la préfabrication des ouvrages : Charpente métallique, murs coupe-feu préfabriqué de type prémurs béton, bardage et couverture métallique pré-dimensionnés
  - le choix des produits, procédés et systèmes générant le moins de déchets lors de la mise en œuvre

Lors des opérations de terrassement, en cas de suspicion de terres potentiellement polluées, les excavations de terre seront mises de côté et des analyses chimiques seront réalisées par un laboratoire indépendant afin de déterminer s'il existe une pollution. Si les analyses démontrent une pollution significative, les terres polluées seront évacuées en centre de traitement adapté aux terres polluées.

**Au regard des mesures de réduction envisagées, le niveau d'impact résiduel sur la production et les modalités de gestion des déchets à l'échelle du secteur d'étude peut être qualifié de faible.**

## II.1.2. ENVIRONNEMENT BIOLOGIQUE

### II.1.2.1. Les milieux naturels remarquables

L'établissement CHIMIREC CDS n'est pas situé à proximité immédiate de milieux naturels remarquables, le secteur protégé le plus proche, la ZNIEFF « Marais de la Voise », est localisé à 2,8 km du site. Compte tenu de la distance séparant les milieux remarquables les plus proches de l'emprise du chantier, il n'est pas envisageable que les travaux puissent impacter ces milieux. En effet, les éventuelles émissions atmosphériques générées par les travaux, principalement composées de poussières et de gaz d'échappement, ne seront pas de nature à impacter le fonctionnement des milieux remarquables du secteur d'étude compte tenu de leur éloignement et de la nature même de ces émissions.

**Compte tenu de l'absence d'impact notable sur l'environnement biologique, aucune mesure ERC ne sera proposée.**

### II.1.2.2. La faune, la flore et les habitats

Le chantier prendra place sur des zones d'ores-et-déjà artificialisées ne présentant pas de potentialités écologiques particulières. Les zones occupées par les installations et équipements de chantier seront strictement limitées à l'emprise de l'établissement CHIMIREC CDS qui ne présente pas de zones présentant une biodiversité importante.

Il est également rappelé que l'établissement CHIMIREC CDS est d'ores-et-déjà existant et en fonctionnement, les espèces susceptibles de transiter au sein ou aux abords de l'établissement se sont donc adaptées aux activités de la société CHIMIREC CDS et des entreprises environnantes.

**Compte tenu de l'absence d'impact notable sur la faune, la flore et les habitats, aucune mesure ERC ne sera proposée.**

## II.1.3. ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

### II.1.3.1. Les sols et l'hydrogéologie

Durant les phases de travaux, le fonctionnement du chantier nécessitera l'emploi d'engins divers (pelleteuses, compresseurs, camions, etc.) fonctionnant au fioul et utilisant également des huiles hydrauliques. Une fuite sur ces engins pourrait engendrer une pollution des sols ou de la masse d'eau souterraine circulant au droit du site. La construction de l'extension nécessitera la mise en œuvre de béton, susceptible de générer des écoulements de laitance, d'huile de décoffrage ou de peintures.

Afin de préserver l'état des sols de l'établissement CHIMIREC CDS, des mesures de réduction seront mises en œuvre :

- les engins de chantier seront régulièrement contrôlés et seront stationnés la nuit sur une zone dédiée en enrobée ou béton ;
- les produits polluants présents sur site seront stockés sur des bacs de rétention ;
- les huiles de coffrage utilisées seront de type végétal ;
- les fiches de données de sécurité (FDS) des produits utilisés seront présentes sur le chantier et tenues à la disposition du personnel ;
- des kits anti-pollution, mis à disposition dans les engins de chantier et dans la base vie ;
- une procédure d'intervention d'urgence sera rédigée et affichée par le responsable environnement du chantier afin d'indiquer les mesures à prendre en cas de déversement accidentel sur le chantier.

Il est rappelé que l'emprise des travaux sera localisée au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, au niveau de zones d'ores-et-déjà imperméabilisées. Le réseau de gestion des eaux pluviales en place, qui est étanche et associé à un bassin de confinement, permettrait de retenir sur site une éventuelle pollution générée par les opérations de construction.

**Au regard des mesures de réduction envisagées, le niveau d'impact résiduel sur les sols et l'hydrogéologie peut être qualifié de faible.**

### II.1.3.2. Les rejets aqueux

Des eaux pluviales produites au niveau de l'emprise du chantier pourront véhiculer des polluants, elles seront captées par le réseau de gestion des eaux pluviales d'ores-et-déjà en place sur le site. Elles rejoindront ensuite le bassin étanche du site après passage par le séparateur d'hydrocarbures de l'établissement. Les éventuelles eaux de lavage des véhicules bénéficieront des mêmes modalités de gestion, elles seront donc traitées par l'intermédiaire d'un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le réseau public de gestion des eaux pluviales. Durant la phase chantier, une attention particulière sera portée aux ouvrages composant le réseau de gestion des eaux pluviales de l'établissement (canalisations, avaloirs, séparateurs d'hydrocarbures, bassin étanche), afin d'identifier rapidement un éventuel dysfonctionnement.

Enfin, la présence de travailleurs au sein du chantier générera des eaux usées sanitaires (WC, douches), qui seront gérées au sein de la base vie (bungalow).

**Compte tenu de l'absence d'impact notable sur les rejets aqueux du site, aucune mesure ERC supplémentaire ne sera proposée.**

### II.1.3.3. L'air

La circulation des engins pourra être à l'origine de dégagements de poussières en période de vent. Toutefois, les voies d'accès au site sont et resteront imperméabilisées limitant ainsi l'envol potentiel de poussières. Les travaux de terrassement étant rapidement entrepris, cette nuisance diminuera rapidement à l'avancée des travaux.

Le fonctionnement des engins et de certains équipements sera également à l'origine de l'émission de gaz d'échappement, principalement composés de CO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub>. Afin de réduire l'impact du chantier sur la qualité de l'air du secteur d'étude les mesures suivantes sont proposées :

- utilisation d'engins et matériels correctement entretenus et respectant la réglementation en vigueur ;
- nettoyage des aires bétonnées et des voiries en période sèche ;
- mise à l'arrêt des machines non utilisées ;
- rationalisation des livraisons et des transports ;
- brûlage des déchets sur le chantier interdit ;
- bennes de déchets légers équipées de filets afin d'éviter l'envol des poussières et des déchets.

**Au regard des mesures de réduction envisagées, le niveau d'impact résiduel sur la qualité de l'air à l'échelle du secteur d'étude peut être qualifié de faible.**

La synthèse des enjeux et des impacts bruts et résiduels de la phase de construction du projet est présentée au sein du tableau suivant :

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Milieus humains et socio-économiques	<p style="text-align: center; background-color: #90EE90;">Faible</p> <p>Le secteur d'implantation est marqué par les activités humaines puisque l'établissement CHIMIREC CDS est localisé au sein d'une zone accueillant plusieurs entreprises industrielles et artisanales. Le secteur proche est toutefois marqué par la présence d'habitations et de vastes espaces agricoles.</p> <p>Peu d'Établissements Recevant du Public sont présents dans le secteur, ceux-ci sont globalement localisés au niveau du bourg de la commune de Béville-le-Comte. L'ERP recevant du public sensible le plus proche, le regroupement pédagogique de Béville, est localisé à 500 m de l'établissement CHIMIREC CDS.</p>	<p style="text-align: center; color: red;">Positif</p> <p>Une partie des entreprises en charge des travaux emploiera des travailleurs habitants dans la région Centre-Val de Loire. Le chantier de construction envisagé par la société CHIMIREC CDS sera donc générateur d'emplois dans le secteur des BTP durant la phase chantier <b>(Impact positif)</b></p> <p>Les différents lieux de restauration situés sur la commune de Béville-le-Comte, ou les communes limitrophes, pourront bénéficier d'un apport temporaire de clientèle constituée par le personnel de chantier <b>(Impact positif)</b></p>	<p><i>Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur les milieux humains et socio-économiques du secteur d'étude.</i></p>	Positif
	Occupation des sols	<p style="text-align: center; background-color: #90EE90;">Très faible</p> <p>Le projet porté par la société CHIMIREC CDS n'engendrera aucune consommation d'espaces naturels ou agricoles. Le site est exploité par la société CHIMIREC CDS depuis 2011 et les extensions de périmètres réalisées depuis (parking poids-lourds et voie de circulation périphérique) ne représentent qu'une surface limitée au regard de l'emprise totale de l'établissement.</p> <p>Enfin, le site est, en partie, bordé par des espaces agricoles qui ne sont pas affectés par les activités du site.</p>	<p style="text-align: center;">Nul</p> <p>Le projet n'aura aucun impact sur l'occupation des sols du secteur d'étude. Les équipements et installations en lien avec le chantier seront positionnés au sein de l'emprise foncière de l'établissement CHIMIREC CDS. <b>(Absence d'impact)</b>.</p>	<p><i>Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur l'occupation des sols du secteur d'étude.</i></p> <p><i>On note qu'au sein de l'établissement, des mesures de sécurité seront prises afin de garantir que la période de coactivité (travaux et fonctionnement du site) ne soit pas à l'origine d'incidents (règles de circulation adaptées, signalisation, balisage du chantier, etc.).</i></p>	Nul



Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Environnement culturel et historique	Très faible	Faible	<p>La <b>mesure d'évitement</b> suivante est et restera appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limitation des traversées des zones densément habitées.</li> </ul> <p>Les <b>mesures de réduction</b> suivantes pourront être appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage régulier du chantier ;</li> <li>- Lavage des roues des véhicules avant leur sortie du chantier ;</li> <li>- Installation d'une clôture entre le site d'exploitation et la zone de chantier offrant une délimitation précise, stable, de bon aspect et entretenue ;</li> <li>- Mise à disposition de bennes afin de s'assurer que les déchets générés par le chantier ne soient pas dispersés.</li> </ul>	Faible
	Voies de communication et trafic routier	Limitée	Faible	<p>La <b>mesure d'évitement</b> suivante est et restera appliquée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limitation des traversées des zones densément habitées.</li> </ul> <p>Les <b>mesures de réduction</b> suivantes pourront être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local et ponctuel ;</li> <li>- Planification des livraisons ;</li> <li>- Communication sur les modifications des conditions de circulation à destination du personnel sur le chantier et des riverains ;</li> <li>- Nettoyage chaque fois que nécessaire de la voirie publique.</li> </ul>	Faible
	Santé	Limitée	Faible		Faible

		<p>Le secteur d'implantation est marqué par les activités humaines puisque l'établissement CHIMIREC CDS est localisé au sein d'une zone accueillant plusieurs entreprises industrielles et artisanales. Le secteur proche est toutefois marqué par la présence d'habitations et de vastes espaces agricoles.</p> <p>Peu d'Établissements Recevant du Public sont présents dans le secteur, ceux-ci sont globalement localisés au niveau du bourg de la commune de Béville-le-Comte. L'ERP recevant du public sensible le plus proche, le regroupement pédagogique de Béville, est localisé à 500 m de l'établissement CHIMIREC CDS.</p>	<p>Au regard du programme d'aménagement, en dehors des émissions de gaz d'échappement induit par le trafic routier et de potentiels envols de poussières, il n'y aura pas d'incidence notable sur la santé humaine des tiers durant la phase de construction.</p> <p>Seuls les ouvriers du chantier seraient en contact direct avec d'éventuelles substances nocives pour leur santé pour lesquelles des mesures sont systématiquement appliquées dans le cadre de l'application du Code du travail.</p>	<p>Aucune mesure visant la protection des tiers n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel du projet sur la santé durant la phase de construction.</p> <p>En ce qui concerne la santé du personnel de chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ouvriers devront être équipés d'E.P.I. (Equipements de Protection Individuelle) efficaces et adaptés ;</li> <li>- le recours à des matériaux nocifs pour la santé sera limité et les consignes décrites dans les Fiches de Données de Sécurité seront respectées ;</li> <li>- l'utilisation de produits présentant des phases de risques sera limitée autant que possible sur le chantier.</li> </ul>	
Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement humain	Production de déchets	Modérée	Limité	<p>Les <b>mesures d'évitement</b> suivantes seront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- déchets entreposés sur une aire de stockage dédiée, avec la mise en place d'une signalétique claire favorisant le tri des déchets à la source,</li> <li>- tout brûlage à l'air libre est et restera proscrit sur le site.</li> </ul> <p>Les <b>mesures de réduction</b> seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un plan de gestion des déchets de chantier et d'un suivi quantitatif des déchets générés en phase chantier,</li> <li>- collecte des déchets par des organismes compétents et traitement au sein d'installations autorisées,</li> <li>- évacuation et destruction des déchets amiantés selon la réglementation en vigueur,</li> <li>- imposer aux entreprises intervenant sur le chantier : <ul style="list-style-type: none"> <li>o la gestion des déchets issus de la démolition des infrastructures existantes,</li> <li>o l'utilisation de manière préférentielle des ouvrages / matériaux préfabriqués,</li> <li>o le choix de produits, procédés et systèmes générant le moins de déchets lors de leur mise en œuvre.</li> </ul> </li> </ul>	Très Faible
	Bruit et vibrations	Modérée	Limité		Faible

		<p>L'ambiance acoustique du secteur d'étude est marquée par les activités des entreprises présentes et du trafic routier induit, mais également par les activités de l'établissement CHIMIREC CDS. Le secteur d'étude compte plusieurs habitations, localisées aux abords immédiats de l'établissement CHIMIREC CDS, l'environnement de l'établissement est donc sensible aux nuisances acoustiques.</p> <p>Les mesures réalisées au niveau des limites de propriété de l'établissement ainsi qu'au droit des Zones à Emergence Réglementée les plus proches ont permis de s'assurer que les valeurs limites associées aux émissions sonores en provenance de l'établissement CHIMIREC CDS étaient respectées.</p> <p>Aucune vibration significative n'est perceptible à l'échelle du secteur d'étude. Les activités menées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle, ne sont pas susceptibles de générer de vibrations.</p>	<p>En phase chantier, l'emploi d'engins motorisés de chantier ainsi que certaines activités de construction seront susceptibles de générer des émissions sonores perceptibles en dehors de l'emprise de l'établissement CHIMIREC CDS (<i>Impact négatif</i>)</p>	<p>Les <b>mesures de réduction</b> suivantes pourront être mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les travaux seront engagés sur la seule période de jour ;</li> <li>- les engins et appareils utilisés sur le chantier respecteront la réglementation en vigueur ;</li> <li>- les horaires des activités bruyantes seront définis et planifiés en fonction de la sensibilité du voisinage et des exigences des règlements d'aménagement de la zone ;</li> <li>- les riverains seront informés de la durée des travaux et des horaires de fonctionnement du chantier ;</li> <li>- l'emplacement des réservations de chantier sera optimisé en phase de préparation avec les entreprises ;</li> <li>- le matériel de chantier sera utilisé en conformité avec la réglementation et maintenu en bon état ;</li> <li>- l'utilisation de marteaux-piqueurs électriques sera préférée aux pneumatiques ;</li> <li>- le trafic et le plan de chantier seront organisés de manière à réduire les nuisances sonores dues aux livraisons de matériels et aux signaux de recul des camions ;</li> <li>- les techniques mises en œuvre seront choisies pour limiter les nuisances acoustiques.</li> </ul>	
--	--	---	--	---	--

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Paysage	Topographie	Très faible La topographie des terrains occupés par la société CHIMIREC CDS est relativement plane. Sur le site l'altitude varie, en effet, entre 145 et 148 mNGF.	Nul Aucun remaniement des sols n'est prévu dans le cadre du projet. Le projet n'aura aucun impact sur la topographie du secteur d'étude. (Absence d'impact)	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact du projet sur la topographie du secteur d'étude.	Nul
	Perception rapprochée du site	Limitée Les installations de la société CHIMIREC CDS sont très peu visibles depuis les principaux axes de communication du secteur. Elles sont en effet masquées par le couvert arboré (haies périphériques) dont bénéficient les abords de l'établissement ainsi que par le merlon paysager aménagé en bordure de l'établissement. Depuis les abords immédiat, les installations sont un peu plus visibles mais demeurent relativement discrètes et apparaissent cohérentes avec les bâtiments et installations des entreprises voisines.	Faible Concernant la présence des engins de levage, et notamment des grues, l'impact visuel vis-à-vis du chantier sera limité dans le temps durant la période de travaux uniquement (Impact négatif) Durant la phase travaux, l'organisation du chantier et les éventuelles salissures (notamment sur les voies de circulation) engendrées à l'extérieur du chantier entraîneront des modifications sur la perception visuelle du secteur. Ces modifications pourront être une potentielle source de gêne pour les riverains. (Impact négatif)	Les <b>mesures de réduction</b> suivantes pourront être appliquées : - Nettoyage régulier du chantier ; - Lavage des roues des véhicules avant leur sortie du chantier ; - Installation d'une clôture entre le site d'exploitation et la zone de chantier offrant une délimitation précise, stable, de bon aspect et entretenue ; - Mise à disposition de bennes afin de s'assurer que les déchets générés par le chantier ne soient pas dispersés.	Faible
	Perception depuis les habitations les plus proches	Limitée Les aménagements de l'établissement CHIMIREC CDS sont visibles depuis les habitations situées à proximité immédiate du site. Néanmoins les haies périphériques et le merlon paysager présents sur le pourtour de l'établissement permettent de masquer une partie des vues. Le site étant existant depuis les années 1980 (via l'ancien exploitant FIBA COATING), les riverains de l'établissement CHIMIREC CDS sont habitués à la présence de ces installations.			
Environnement biologique	Milieux naturels remarquables	Faible Les milieux naturels remarquables les plus proches sont : - Natura 2000 « Beauce et vallée de la Conie » à 2,8 km et « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » à 3,2 km. - ZNIEFF « Vallées de la Voise et de l'Aunay » à 1 km et « Marais de la Voise » à 2,8 km. - ZICO « Vallée de la Conie et Beauce centrale » à 3 km.	Faible Les nuisances engendrées par la phase d'aménagement des installations envisagées ne sont pas susceptibles d'impacter les milieux remarquables les plus proches du site (limitation de l'emprise des travaux, absence de rejets notables) (Absence d'impact)	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel de la phase travaux sur les milieux naturels remarquables du secteur d'étude.	Nul
	Faune, flore et habitats	Très faible L'inventaire faune, flore réalisé en 2022 n'a pas permis d'identifier d'enjeux majeurs à l'échelle du site et de ses abords. Les espèces faunistiques inventoriées sont habituées aux activités menées au sein de l'établissement CHIMIREC CDS.	Très faible Les travaux qui seront réalisés au sein de l'établissement CHIMIREC seront limités à l'emprise du site qui ne présente pas d'enjeux écologiques notables (Absence d'impact)	Aucune mesure n'est proposée en raison de l'absence d'impact résiduel de la phase travaux sur la faune, la flore et les habitats du secteur.	Nul

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement physique	Sols et hydrogéologie	Limitée	Faible	<p>Les <b>mesures de réduction</b> suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les engins de chantier seront régulièrement contrôlés et seront stationnés la nuit sur une zone dédiée en enrobée ou béton ;</li> <li>- les produits polluants présents sur site seront stockés sur des bacs de rétention ;</li> <li>- les huiles de coffrage utilisées seront de type végétal ;</li> <li>- les fiches de données de sécurité (FDS) des produits utilisés seront présentes sur le chantier et tenues à la disposition du personnel ;</li> <li>- des kits anti-pollution, mis à disposition dans les engins de chantier et dans la base vie ;</li> <li>- une procédure d'intervention d'urgence sera rédigée et affichée par le responsable environnement du chantier afin d'indiquer les mesures à prendre en cas de déversement accidentel sur le chantier.</li> </ul> <p>Il est rappelé que l'emprise des travaux sera localisée au sein de l'établissement CHIMIREC CDS, au niveau de zones d'ores-et-déjà imperméabilisées. Le réseau de gestion des eaux pluviales en place, qui est étanche et associé à un bassin de confinement, permettrait de retenir sur site une éventuelle pollution générée par les opérations de construction.</p> <p>Afin de quantifier l'impact de ces mesures, les <b>mesures de suivi</b> suivantes resteront appliquées sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- suivi de la qualité des eaux souterraines au moyen d'un réseau de piézomètres.</li> </ul>	Faible
		<p>Les prélèvements effectués dans le cadre de la cessation d'activité de la société FIBA COATING et ceux réalisés dans le cadre de l'élaboration du rapport de base sur la qualité des sols et des eaux souterraines ont permis d'identifier deux zones avec des teneurs en hydrocarbures et xylènes. La pollution reste toutefois très localisée, isolée et contenue. Cette dernière ne semble pas avoir migré vers les eaux souterraines.</p> <p>Les eaux souterraines circulant directement au droit du site présentent une qualité globalement bonne pour les paramètres surveillés. A noter toutefois que l'atteinte du bon état chimique de la masse d'eau souterraine circulant au droit du site a été, selon le SDAGE Seine-Normandie, reportée à 2027 en raison d'une pollution aux nitrates et aux pesticides.</p> <p>A l'échelle des terrains du projet, la profondeur de la masse d'eau varie entre 11 et 14 m par rapport au niveau du terrain naturel. L'écoulement est globalement orienté en direction du Nord-Est.</p> <p>Cette masse d'eau souterraine constitue le milieu récepteur des eaux pluviales produites au niveau du parking réservé au stationnement des poids-lourds de la société ainsi qu'à l'entreposage de bennes vides.</p> <p>Enfin, l'établissement CHIMIREC CDS n'est pas situé au sein du périmètre de protection d'un captage AEP.</p>	<p>Durant les phases de travaux, le fonctionnement du chantier nécessitera l'emploi d'engins divers (pelleteuses, compresseurs, camions, etc.) fonctionnant au fioul et utilisant également des huiles hydrauliques. Une fuite sur ces engins pourrait engendrer une pollution des sols ou de la masse d'eau souterraine circulant au droit du site. La construction de l'extension nécessitera la mise en œuvre de béton, susceptible de générer des écoulements de laitance, d'huile de décoffrage ou de peintures.</p> <p>Un impact pourrait uniquement être induit par une situation de fonctionnement accidentelle ou dégradée (<b>Impact négatif</b>).</p>		

Composantes environnementales		Sensibilité	Impact brut	Mesures	Impact résiduel
Domaine	Sous-domaine				
Environnement physique	Hydrologie	Limitée	Faible	<p>Les <b>mesures de réduction</b> suivantes sont et resteront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gestion des eaux pluviales en interne,</li> <li>- présence d'un bassin de confinement des eaux en cas de déversement accidentel,</li> <li>- traitement des eaux pluviales et des éventuelles eaux de lavage par l'intermédiaire d'un séparateur d'hydrocarbures,</li> <li>- entretien et vérification des ouvrages (canalisations, avaloirs, séparateurs d'hydrocarbures, bassins étanches), afin d'identifier rapidement un éventuel dysfonctionnement.</li> </ul>	Très faible
	Air	Modérée	Modéré	<p>Les <b>mesures de réduction</b> suivantes seront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utilisation d'engins et matériels correctement entretenus et respectant la réglementation en vigueur ;</li> <li>- nettoyage des aires bétonnées et des voiries en période sèche ;</li> <li>- mise à l'arrêt des machines non utilisées ;</li> <li>- rationalisation des livraisons et des transports ;</li> <li>- brûlage des déchets sur le chantier interdit ;</li> <li>- bennes de déchets légers équipées de filets afin d'éviter l'envol des poussières et des déchets.</li> </ul>	Limité

Tableau 78 : Synthèse des contraintes environnementales, des impacts de la phase travaux et des mesures identifiées

# CHAPITRE E.

## EFFETS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PROJETS CONNUS

# I. PREAMBULE

## I.1. METHODOLOGIE

### I.1.1. SOURCES DE CONSULTATION DES AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

En vertu du point II de l'article R. 122-5.- II. du Code de l'Environnement, issu du décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement, les évaluations environnementales doivent, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, comprendre une analyse des effets cumulés de l'exploitation avec d'autres projets connus. A noter que le décret 2021-837 du 29 juin 2021 est venu compléter ces notions de projets connus en intégrant les projets qui ont fait l'objet :

- d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public,
- d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sur le secteur, les avis rendus par l'autorité environnementale qu'il s'agisse de projets soumis à évaluation environnementale au cas par cas ou systématique, ou de projets ICPE ou hors ICPE, ou de documents d'urbanisme sont publiés par la DREAL Centre-Val-de-Loire à l'adresse suivante : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/consultation-des-decisions-et-des-avis-r1508.html>

Pour les avis de l'Autorité environnementale autres que ceux relevant du Préfet de région/département, les sources suivantes ont été consultées :

- le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), pour les projets relevant du ministère en charge de l'environnement ou ses établissements sous tutelle, dans ce cas les avis sont publiés à l'adresse suivante : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-deliberes-de-l-autorite-environnementale-a331.html>,
- le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) pour les projets pour lesquels l'autorité environnementale est le Ministre en charge de l'environnement (projets relevant d'une décision ministérielle à l'exception des décisions relevant du ministère en charge de l'environnement ou de ses établissements sous tutelle), à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-avis-de-l-autorite,18681.html>.

Le cas échéant, la préfecture du département d'Eure-et-Loir via son site internet à l'adresse suivante : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public> a également été consultée (publication des avis de l'autorité environnementale relatifs aux documents d'urbanisme, aux plans et programmes, aux ICPE industrielles, carrières et agricoles, etc.).

Enfin, les avis publiés par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), créée par décret le 28 avril 2016 ont également été consultés : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>



## I.1.2. METHODOLOGIE DE RECHERCHE DES AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Concernant le champ de recherche de ces avis, deux éléments majeurs ont été retenus :

- les communes situées dans le rayon d'affichage de l'enquête publique (3 km autour du site) à savoir : Béville-le-Comte, Oinville-sous-Auneau, Roinville, Saint-Léger-des-Aubées, Voise et Francourville,
- les années 2021, 2020, 2019 et 2018. Les avis antérieurs sont considérés caducs (les installations sont considérées en services, ou les projets abandonnés).

Toutefois notons dès à présent que le secteur géographique de recherche a été étendu dans le cadre de grands projets d'infrastructure de transport notamment et particulièrement pour les avis du CGEDD / CGDD.

De même il sera vérifié que les avis antérieurs à 2018 ne concernent pas de projet en cours sur le secteur d'étude.

## I.2. AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

### I.2.1. AVIS CONSULTES

La recherche des projets ayant fait l'objet d'une évaluation de l'Autorité Environnementale sur les communes de Béville-le-Comte, Oinville-sous-Auneau, Roinville, Saint-Léger-des-Aubées, Voise et Francourville, pour les années 2021, 2020, 2019, et 2018 est synthétisée dans le tableau suivant :

Type de document	Intitulé du document	Date de l'avis de l'Autorité Environnementale
Documents d'Urbanisme	Élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Voise (28)	Absence d'avis du 12 avril 2019
	Élaboration du SCoT de la Communauté de communes Portes Euréliennes d'Ile-de-France (28)	Absence d'avis du 27 septembre 2019
Plans, Programmes, Schémas	Élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) de la région Centre-Val de Loire (45)	15 février 2019
Plans et programmes soumis à Évaluation environnementale suite à examen au cas par cas	-	-
Projet soumis à évaluation environnementale ICPE et hors ICPE	-	-
Projet instruits par le préfet de région	Création de 2 sondages de reconnaissance puis d'un forage d'exploitation pour l'irrigation de 50 ha de cultures au lieu-dit « Chevrainville » à Voise	2 avril 2020
	Construction d'un site de méthanisation agricole à Francourville - CGM Bio Energy - SCEA Thirouin Senneville	13 novembre 2020
	Création d'un forage d'irrigation de 100 m de profondeur à Roinville - SCEA Cook Marchande	8 janvier 2020
	Création d'un forage d'exploitation près du hameau de Boinville à Francourville - SCEA du Haut Boinville	28 mars 2019
	Sondages et forage d'irrigation à Francourville et Prunay-le-Gillon - Mr Adrien BRETON	23 novembre 2018

**Tableau 79 : Synthèse des projets ayant faits l'objet d'un avis de l'AE**

Les seuls avis rendus sur la commune de Béville-le-Comte et celles situées dans un périmètre de 3 km autour de l'établissement concernent uniquement le secteur agricole pour des projets présentant des impacts spécifiques non susceptible de se cumuler avec les impacts identifiés du projet de la société CHIMIREC CDS.

Concernant les avis rendus par le CGEDD, une synthèse est proposée dans le tableau suivant :

Référence	Intitulé du document	Date
n°AE : 2020-118	Contrat de plan État-Région (CPER) Centre-Val de Loire 2021-2027	7 avril 2021
n°AE : 2020-106	Programme opérationnel régional FEDER-FSE+ et interrégional Loire - Centre-Val de Loire (2021-2027)	10 mars 2021
n°AE : 2020-81	Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie (cycle 2022-2027)	27 janvier 2021
n°AE : 2020-68	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Seine Normandie (cycle 2022-2027)	20 janvier 2021
n°Ae : 2019-97	Schéma décennal de développement du réseau de transport d'électricité	18 décembre 2019
n°Ae : 2019-81	Schéma régional des carrières du Centre-Val-de-Loire	23 octobre 2019
n°Ae : 2019-39	Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) Centre-Val-de-Loire (2019-2029)	27 juin 2019
n°Ae : 2019-28	Programmation pluriannuelle de l'énergie (2019-2028)	24 avril 2019
n°Ae : 2019-25	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) de la région Centre – Val de Loire	24 avril 2019
n°Ae : 2019-01	Deuxième stratégie nationale bas-carbone	6 mars 2019
n°Ae : 2016-127	Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse	22 mars 2017

**Tableau 80 : Synthèse des projets ayant faits l'objet d'un avis de l'AE (CGEDD)**

Concernant les avis publiés sur le site de la préfecture d'Eure-et-Loir, aucun n'a concerné la commune de Béville-le-Comte ou celles intégrant le rayon d'affichage. Enfin, concernant les projets antérieurs à 2017, aucun des projets recensés ne semble concerner le secteur d'étude.

## II.EVALUATION DES EFFETS CUMULES

La consultation des avis rendus par le CGEDD, l'Autorité Environnementale (AE) et la préfecture d'Eure-et-Loir, n'a pas permis d'identifier de projets susceptibles d'avoir des effets cumulés avec le projet porté par la société CHIMIREC CDS.

### **III. CONCLUSION SUR L'ÉVALUATION DES EFFETS CUMULÉS**

Les seuls avis rendus dans le secteur d'étude concernent le secteur agricole et ne sont pas susceptibles de générer des effets cumulés avec le projet porté par la société CHIMIREC CDS. À ce titre, l'exploitation de l'établissement CHIMIREC CDS, dans sa configuration actuelle comme future, n'est pas susceptible de générer des effets cumulés.

# CHAPITRE F.

## SYNTHÈSE DES MESURES VISANT À L'ÉVITEMENT, À LA RÉDUCTION OU LE CAS ÉCHÉANT À LA COMPENSATION DES EFFETS NÉGATIFS ET COÛTS ASSOCIÉS

L'identification, la nature et l'importance des impacts occasionnés par l'activité de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte ainsi que les mesures visant à les éviter, les réduire ou le cas échéant les compenser ont été détaillées dans la présente étude d'impact, et notamment dans son chapitre B.

La synthèse des mesures compensatoires prises pour chaque type d'impact identifié ainsi que les coûts d'investissements sont indiqués dans le tableau ci-après :

Aspect	Mesures en place / envisagées	Effets attendus	Coût
<b>Intégration paysagère</b>	Entretien régulier des espaces verts	Assurer la bonne intégration paysagère de l'établissement CHIMIREC CDS dans son environnement en maintenant la végétation en place	5000 €/an
<b>Milieux aquatiques</b>	Poursuite du programme de surveillance de la qualité des eaux pluviales	S'assurer de la qualité des eaux pluviales de voiries avant rejet vers le réseau public de gestion des eaux pluviales	15 000 € Par an
	Entretien des déboueurs-séparateurs d'hydrocarbures équipant le réseau de collecte des eaux pluviales sur le site	S'assurer de la bonne épuration des eaux pluviales, susceptibles de contenir des hydrocarbures, avant leur rejet au milieu naturel	≈ 4 500 € Par an
<b>Alimentation en eau potable</b>	Contrôle du disconnecteur équipant le réseau d'alimentation en eau potable du site	S'assurer du bon fonctionnement de ces équipements permettant de garantir l'absence de retours d'eaux polluées dans le réseau d'alimentation communal en eau potable	2 000 € Par an
<b>Qualité de l'air</b>	Réalisation d'une campagne de mesures des concentrations en COV dans l'environnement et des retombées de poussières	Mesurer les rejets atmosphériques liés aux activités du site afin d'évaluer leur conformité vis-à-vis des prescriptions réglementaires en vigueur.	≈ 10 000 €
<b>Environnement sonore</b>	Mesures périodiques des niveaux sonores en limite de site et au niveau des ZER du secteur	Mesurer les niveaux sonores afin d'évaluer leur conformité vis-à-vis des prescriptions réglementaires en vigueur.	≈ 3 000 €

**Tableau 81 : Synthèse des mesures et coûts associés**

# CHAPITRE G.

## CHOIX JUSTIFIÉS DU PROJET

## **I. CHOIX DU SITE ET DU PROJET**

### **I.1. CHOIX DU SITE**

A l'origine, le choix de l'implantation sur le site actuel s'est fait notamment par rapport à :

- sa situation géographique, la commune de Béville-le-Comte étant située à proximité de nombreuses entreprises du secteur de la cosmétique ;
- la proximité de plusieurs grands axes de communication (A10, A11, N10) permettant de rejoindre rapidement le Sud de l'Île-de-France et les autres départements intégrés la zone de chalandise de l'établissement CHIMIREC CDS ;
- l'existence d'infrastructures réutilisables sur le site du fait de l'exploitation précédente par la société FIBA COATING.

L'établissement CHIMIREC CDS est implanté en périphérie Sud du bourg de Béville-le-Comte. Les terrains exploités par la société sont classés en zone Ux qui regroupe les zones urbanisées dévolues aux activités économiques selon le règlement d'urbanisme en vigueur.

Le site étant exploité par la société depuis 2011, l'évolution sollicitée par l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS n'est pas susceptible, en premier abord, d'induire des impacts supplémentaires sur l'environnement.

L'évaluation de ces impacts conduite au travers de la présente étude a notamment permis de démontrer que les potentiels impacts induits par l'exploitation de l'établissement, dans sa configuration future, seraient maîtrisés par la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation le cas échéant.

### **I.2. CHOIX DU PROJET**

Le projet, objet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale, porte principalement sur l'extension des capacités de regroupement et stockage pour certaines typologies de déchets d'activités économiques et le démarrage d'une activité de déconditionnement et de broyage de produits fini. Les déchets transitant et les activités mises en œuvre au sein de l'établissement seront similaires à ce qui est actuellement autorisé.

Ce projet va par ailleurs s'accompagner de l'extension du bâtiment d'exploitation de l'établissement permettant la création de deux nouvelles zones d'activités.

Ce projet permettra notamment d'améliorer les modalités de gestion des déchets au sein de l'établissement en optimisant les flux de déchets et limitant les opérations de manutention au sein du bâtiment d'exploitation.

Ces modalités d'exploitation permettront de limiter les potentielles incidences environnementales inhérentes à l'activité de la société tout en garantissant des conditions de sécurité optimales grâce à des mesures constructives et organisationnelles basées sur le retour d'expérience du Groupe CHIMIREC.

## II. ALTERNATIVES TECHNOLOGIQUES

### II.1. ALTERNATIVES AUX PROJETS ENVISAGES PAR LA SOCIETE

Le projet porté par la société CHIMIREC CDS consiste en l'accroissement des capacités de stockage et au démarrage de nouvelles activités au sein de son établissement de Béville-le-Comte. L'établissement restera dédié au tri, transit, regroupement et traitement de déchets d'activités économiques.

### II.2. ANALYSE DES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

#### II.2.1. FUTUR CLASSEMENT DU SITE CHIMIREC CDS

Parmi les installations et activités énumérées à l'annexe I de la directive IED et transposées en droit français dans la nomenclature ICPE, les opérations de gestion des déchets mises en œuvre par la société CHIMIREC CDS sont visées par les rubriques 3510 et 3550.

La quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente sur le site de Béville-le-Comte étant supérieure à 50 tonnes et les capacités de regroupement et de traitement étant supérieures à 10 tonnes par jour, le site relève du régime de l'autorisation pour ces deux rubriques. Le projet porté par l'exploitant impliquera une augmentation des capacités de stockage de déchets dangereux supérieure au seuil de l'autorisation au titre de la rubrique 3550 ce qui nécessite une nouvelle procédure d'autorisation environnementale. Le futur classement de l'établissement au titre des rubriques dites IED est présenté par le tableau suivant :

Rubriques	Désignation de l'activité	Capacité de l'installation	Régime - Rayon d'affichage
3510	<p><b>Élimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour, supposant le recours à une ou plusieurs des activités suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mélange avant de soumettre les déchets à l'une ou l'autre des activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520</li> <li>- reconditionnement avant de soumettre les déchets à l'une des autres activités énumérées aux rubriques 3510 et 3520</li> </ul>	<p>Capacité de traitement totale : <b>77 tonnes/jour</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déconditionnement, mélange et reconditionnement de déchets</li> <li>2. Décantation et séparation de phases de déchets liquides</li> <li>3. Déchiquetage d'Emballages et Matériaux Souillés (EMS)</li> <li>4. Déconditionnement et broyage de produits finis</li> </ol>	A – 3 km
3550	<p><b>Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540</b>, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte</p>	<p>Stockage de déchets vrac : 745 t            Stockage de déchets conditionnés : 468,5 t  <b>Soit une quantité totale de : 1 213,5 tonnes</b></p>	A – 3 km

**Tableau 82 : Futur classement du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte selon les rubriques IED**



## II.2.2. GENERALITES SUR LES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

Au regard des volumes d'activités et du type de déchets en transitant sur le site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte, l'établissement relève de la Directive Européenne relative aux émissions industrielles 2010/75/UE dite « IED ». À ce titre, les conditions d'exploitation de l'établissement doivent se baser sur les Meilleures Techniques Disponibles pour son secteur d'activité.

Quelques généralités sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) sont rappelées ci-dessous (source : INERIS – Portail de la Directive IED (<http://ied.ineris.fr/node/1>)).

La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (IED) définit au niveau européen une approche intégrée de la prévention et de la réduction des pollutions émises par les installations industrielles et agricoles entrant dans son champ d'application. Un de ses principes directeurs est le recours aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) afin de prévenir les pollutions de toutes natures.

La directive prévoit la détermination de MTD de référence au travers d'un échange d'informations entre États membres, industries, organisations non gouvernementales de protection de l'environnement et Commission Européenne. Ce travail aboutit à la création de documents de référence MTD appelés « BREF » (Best available techniques REFerence document) et de « conclusions sur les MTD ».

Les BREF contiennent, pour un secteur donné :

- un état des lieux technico-économique du secteur,
- un inventaire des techniques mises en œuvre dans le secteur lors de la rédaction du BREF,
- un inventaire des consommations et émissions associées,
- une présentation des techniques prétendant aux MTD,
- un choix de celles retenues comme MTD,
- une présentation des techniques émergentes.

## II.2.3. PRESENTATION DU BREF WT RELATIF AUX « INDUSTRIES DE TRAITEMENT DES DECHETS »

Source : Document de référence sur les Meilleures Techniques Disponibles, Traitement des déchets, Août 2018.

Le document de référence sur les Meilleures Techniques Disponibles (BREF - Best Available Techniques REFerence document) intitulé « Industries de traitement des déchets » rend compte de l'échange d'informations mené en application de l'article 16, paragraphe 2, de la directive 96/61/CE du Conseil (directive IPPC).

Ce document intitulé WT « Waste Treatment » et les autres BREF de la série des déchets (MTWR « Gestion des résidus et des stériles des activités minières (janvier 2009) » et WI « Incinération des déchets (août 2006) ») sont destinés à couvrir les activités décrites au point 5 de l'annexe I de la directive IPPC, à savoir « la gestion des déchets ».

Le BREF WT fournit une description actualisée du secteur de traitement des déchets considéré sur les plans technique et environnemental. Il contient une brève description technique des activités et procédés relevant de ce secteur, complétée par les niveaux réels d'émission et de consommation relevés dans les installations.

Plus concrètement, les informations contenues dans ce BREF concernent :

- les techniques couramment appliquées telles que la gestion générale des installations, la réception, l'acceptation, la traçabilité, l'assurance de qualité, le stockage et la manipulation, les systèmes énergétiques,
- les traitements biologiques tels que la fermentation aérobie ou anaérobie et le traitement biologique hors site du sol,

- les traitements physico-chimiques appliqués aux eaux résiduaires, aux déchets solides et boues d'épuration,
- la valorisation de matières issues de déchets, comme la régénération d'acides et de bases, de catalyseurs, de charbon actif, de solvants et de résines, ainsi que la régénération d'huiles usagées,
- la préparation de déchets solides ou liquides combustibles à partir de déchets dangereux ou non,
- les traitements visant à réduire les émissions dans l'air, ainsi que les rejets d'eaux résiduaires et de résidus produits par les installations de traitement des déchets.

Notons que la révision des conclusions des MTD a été officialisée en août 2018 sous la forme d'une décision d'exécution les rendant applicables au niveau du territoire national. La comparaison du fonctionnement de l'établissement CHIMIREC CDS avec les MTD a donc été réalisée sur la base des nouvelles conclusions en vigueur.

## II.2.4. ANALYSE COMPAREE DES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES

L'établissement CHIMIREC CDS étant d'ores-et-déjà soumis à la réglementation IED, l'exploitant avait un délai de 12 mois à compter d'août 2018 pour fournir un dossier de réexamen IED à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement. Un tel dossier a été transmis le 14 août 2019 et est actuellement en cours d'instruction par l'inspection.

Ce dossier, élaboré en référence aux Meilleures Techniques Disponibles contenues dans le BREF Waste Treatment dans sa version datée d'août 2018, est présenté dans son intégralité en Annexe 11 de la présente étude d'impact.

### **Annexe 11 : Dossier de réexamen IED – CHIMIREC CDS – 2019**

Selon le dossier de réexamen IED transmis à l'administration, 3 MTD ne sont pas mises en œuvre au sein de l'établissement CHIMIREC CDS. Ces MTD non mises en œuvre (8, 41 et 45) concernent notamment la captation et le traitement des émissions atmosphériques.

Dans le cadre de la présente demande, l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS projette la mise en œuvre de dispositifs de captation des émissions au niveau des deux broyeurs dédiés à la massification des EMS ainsi qu'au niveau de l'équipement dédié au déconditionnement et au broyage de produits finis. En complément, des dispositifs de captation seront également associés à l'alvéole A10, aux événements des cuves de stockage les plus émissifs, ainsi qu'au niveau des postes de pompage et de déconditionnement des déchets liquides.

L'exploitant prévoit l'installation de trois émissaires distincts qui permettront de rejeter les flux de polluants captés à l'atmosphère mais également d'opérer à des mesures de concentration et de flux. Dans le cas où le flux de COV cumulé mesuré au niveau de ces trois exutoires dépasserait le seuil de 2 kg/h, l'exploitant de l'établissement CHIMIREC CDS mettra en œuvre des dispositifs de réduction des émissions de COV, conformément aux dispositions prévues dans les Meilleures Techniques Disponibles.

Concernant les émissions de poussières, les dispositifs de captation prévus pour les broyeurs et de l'équipement dédié au déconditionnement et au broyage de produits finis seront associés à des systèmes de dépoussiérage permettant de garantir des rejets atmosphériques présentant une concentration inférieure à 5 mg/Nm<sup>3</sup>.

Ainsi, les modalités d'exploitation qui sont envisagées et qui seront mises en œuvre apparaissent conformes avec les MTD 8, 41 et 45.

Il est enfin rappelé que les dispositifs de captation des émissions seront aménagés avant la réalisation de l'extension du bâtiment prévue dans le cadre de la présente demande. L'installation des dispositifs de captation sera effective début mars 2023, dans l'attente de leur mise en œuvre, la société CHIMIREC CDS s'engage à ne pas faire passer de déchets fortement chargés en solvants. De plus, aucun déchet susceptible de contenir des CMR ne sera massifié avant la mise en place des dispositifs de captation envisagés.

## **II.3. CONCLUSION**

---

Au regard des moyens et des procédures mises en œuvre sur le site CHIMIREC CDS, il ressort que l'établissement est globalement en adéquation avec les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) proposées dans le BREF relatif au traitement des déchets. Les procédures de pré-acceptation et d'acceptation des déchets dangereux susceptibles d'être réceptionnés sur le site dans le cadre de leur transit et de leur regroupement permettent entre autres de répondre aux exigences des MTD en matière de connaissance et de gestion des déchets potentiellement présents sur le site.

### **III. SCENARIO DE REFERENCE ET EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT**

Le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'étude d'impact est venu modifier l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement notamment pour y introduire les notions de « scénario de référence » et « d'évolution en absence de mise en œuvre du projet ».

#### **III.1. SCENARIO DE REFERENCE**

Comme cela a été indiqué au sein de cette étude d'impact, le « scénario de référence » correspond à l'exploitation des installations de l'établissement CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte.

En termes d'environnement, et toujours en synthèse des éléments proposés dans les précédents chapitres de cette étude d'impact, l'état actuel de l'environnement ne présente pas de sensibilité particulière rédhibitoire à la mise en œuvre de ces activités. Les impacts résiduels des conditions d'exploitation actuelles et futures de l'établissement CHIMIREC CDS sont traités par des mesures d'accompagnement adaptées.

Les impacts négatifs concernent majoritairement les axes routiers du secteur et la qualité de l'air comme cela est souvent le cas pour ce type d'établissement. En effet, l'activité induit la circulation de poids-lourds pour la réception et l'expédition des déchets.

Pour ces domaines, le scénario de référence intègre des mesures permettant d'estimer que les impacts négatifs résiduels du site sont limités. Les autres domaines ne présentent pas de sensibilité notable.

#### **III.2. ÉVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Bien qu'il apparaisse subjectif, même sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles, d'estimer l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, la description de l'état initial de l'environnement du projet (Chapitre B) apporte des indices intéressants.

En effet, le terrain accueille des activités industrielles depuis de nombreuses années.

De plus, le site est enclavé au sein d'une zone dominée par les activités industrielles et artisanales à proximité d'autres entreprises, les axes routiers de la zone, etc. L'emprise foncière de l'établissement est dotée d'un bâtiment industriel en état, de réseaux fonctionnels. Ainsi, en l'absence d'exploitation du site par la société CHIMIREC CDS, il est tout à fait possible d'indiquer qu'une autre activité industrielle prendrait place sur ce site.

**La faible sensibilité du secteur dans lequel est localisé l'établissement CHIMIREC CDS se traduit par un scénario de référence d'exploitation de l'établissement sans spécificité particulière, et à défaut (en l'absence de mise en œuvre de ce projet) par une évolution industrielle ou économique du secteur.**

# CHAPITRE H.

## ANALYSE DES MÉTHODES D'ÉVALUATION UTILISÉES

# I. METHODOLOGIE

## I.1. RECUEIL DES DONNEES

La première étape de la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées consiste à recueillir les caractéristiques technico-économiques du site, ainsi que les données relatives aux contraintes réglementaires, au milieu physique, au milieu naturel et au milieu humain du site retenu.

Le tableau ci-dessous résume les actions menées :

Données recherchées	Sources	Observations
Renseignements administratifs sur le demandeur	- Société CHIMIREC CDS	- Réunions de travail
Description du site et de ses abords	- Visite du site et de ses abords	- Réunions de travail - Collecte des documents auprès des organismes cités
Foncier	- Société CHIMIREC CDS	- Collecte des documents auprès de l'organisme cité
Présentation de l'exploitation	- Données techniques du site - Plans de masse	- Réunions de cadrage - Réunions de travail - Échanges
Contraintes réglementaires	- Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Règlement d'urbanisme et Mairie	- Ressources documentaires du bureau d'études - Collecte des documents auprès des organismes cités
État initial du site et de son environnement	- Climatologie : données METEO France - Topographie : carte IGN + relevés topographiques de terrains - Géologie : carte géologique – BRGM - Qualité des eaux de surface : Agence de l'eau Seine-Normandie - Qualité des eaux souterraines : banques de données BRGM - Adduction en eau potable : ARS - Qualité de l'air : Association ATMO - Milieux naturels et paysages : DREAL, Conseil Général, INPN, vues aériennes IGN - Population et habitat : INSEE, - Trafic : données Conseil Général - Risques industriels : DREAL, Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, - Risques naturels : Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - Patrimoine culturel et archéologique : DRAC - Aires d'Appellation d'Origine Contrôlée : INAO	- Ressources documentaires du bureau d'études - Études spécifiquement réalisées dans le cadre du dossier par différents bureaux d'étude - Sites web des différents organismes cités - Courriers

**Tableau 83 : Sources de données**

## **I.2. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL**

L'analyse de l'état initial consiste à caractériser ou à évaluer le contexte environnemental du site d'implantation de l'établissement, à savoir les milieux physiques, naturels et humains. L'emprise de l'aire d'étude considérée peut varier selon la nature et l'importance des impacts potentiels :

- un rayon de plusieurs kilomètres (généralement l'emprise du rayon d'affichage caractérisant l'installation classée) pour les milieux physiques et naturels.
- un rayon de quelques centaines de mètres pour l'environnement humain.

L'état initial du site a été caractérisé sur la base des données précisées au paragraphe précédent ; lesquelles ont été consolidées par des observations de terrain. L'ensemble des études propres au site déjà disponibles a également pu être utilisé.

Aucune difficulté d'évaluation particulière n'a été rencontrée.

## **I.3. ANALYSE DES IMPACTS ET PRESENTATION DES MESURES COMPENSATOIRES**

L'analyse des impacts et la présentation des mesures prises en conséquence ont été établies selon la démarche suivante :

- recueil des caractéristiques d'exploitation générales et de leur évolution attendue, auprès de la société CHIMIREC CDS,
- analyse des données, consolidée par un travail de terrain mené par le bureau d'études,
- caractérisation de la nature et de l'importance des impacts, tenant compte de la sensibilité environnementale du site d'implantation,
- analyse de l'efficacité des mesures compensatoires à mettre en œuvre (dont celles déjà effectives), avec le cas échéant une adaptation des moyens.

## **I.4. ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES**

La démarche d'évaluation des risques sanitaires associés à l'exploitation du site CHIMIREC CDS de Béville-le-Comte est basée sur celle figurant dans le guide méthodologique publié par l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) en 2013.

Ce référentiel a été adapté au cas d'étude, en tenant compte de la spécificité des activités exercées, ou encore du contexte d'implantation et donc de l'exposition des tiers. L'étude s'est attachée à tenter de démontrer l'absence de risques sur la base des données scientifiques et techniques disponibles.

## **II. DIFFICULTES RENCONTREES**

Dans le cadre de la réalisation de la présente étude d'impact, peu de difficultés ont été rencontrées étant donné que le site étudié est en fonctionnement depuis 2011 et que les modalités de fonctionnement du site sont parfaitement maîtrisées par l'exploitant.

# CHAPITRE I.

## REMISE EN ÉTAT DU SITE



## I. CADRE REGLEMENTAIRE

Les conditions de mise à l'arrêt définitif et de remise en état d'une installation classée sont fixées par les articles R.512-39-1 à 3 du Code de l'Environnement. Le préfet sera prévenu au moins trois mois avant que l'activité ne cesse définitivement.

Dans ce cadre, la société CHIMIREC CDS s'engage à fournir un rapport de cessation d'activité qui présentera les mesures prises ou prévues pour supprimer les impacts sur l'environnement et les risques de pollution pouvant se développer a posteriori de la cessation d'activité.

## II. LES MESURES ENVISAGEES POUR LA REMISE EN ETAT

L'exploitant recensera, sous la forme d'un historique, les différentes modifications et les événements ayant pu engendrer une atteinte à l'environnement sur son site (déversement accidentel de produits dangereux, anciens stockages, remblais pollués, etc. liés ou non à l'activité actuelle sur le site). Les mesures envisagées par l'exploitant seront les suivantes :

- l'évacuation et l'élimination, par des entreprises autorisées, de tous les produits dangereux et déchets présents sur le site,
- la suppression des risques d'incendie ou d'explosion,
- la réalisation d'un audit de site et sol pollués afin de déterminer s'il existe une pollution du sol ou de la masse d'eau souterraine ainsi que leur degré de pollution au regard des résultats des investigations menées dans le cadre de l'élaboration du rapport de base sur l'état des sols et des eaux souterraines,
- la mise en place d'un dispositif de dépollution si besoin,
- le nettoyage de la totalité du site (bâtiments et aires extérieures),
- le démontage et l'évacuation de tout matériel et/ou bâtiment qui n'auront plus lieu d'être,
- la condamnation de l'accès au site (clôture, grille d'entrée, etc.) et des éléments potentiellement dangereux.

**Ces dispositions seront modulables selon le devenir du site et des bâtiments. En tout état de cause, au regard de l'historique du site et de sa situation géographique, la remise en état proposée permettra, dans le futur, un usage industriel ou commercial.**

D'autre part, la société CHIMIREC CDS s'assurera du respect des prescriptions techniques relatives à la remise en état du site qui seront mentionnées dans son arrêté d'autorisation environnementale conformément à l'article R.181-43 4 du Code de l'Environnement. En application de l'article D.181-15-2, I, 11 du Code de l'Environnement, et dans le cadre de l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation ICPE, le Maire de la commune d'implantation ainsi que le propriétaire des terrains occupés doivent être consultés pour donner leur avis sur l'état dans lequel devra être remis le site dans le cas d'une mise à l'arrêt définitif.

A ce titre, seul un courrier précisant les conditions de remise en état proposées par la société CHIMIREC CDS a été adressé à Monsieur le Maire de la commune de Béville-le-Comte. Les terrains objet du présent dossier de demande d'autorisation environnementale appartiennent en effet à la société CHIMIREC CDS. Le courrier de remise en état adressé à Monsieur le Maire de la commune de Béville-le-Comte ainsi que la réponse apportée sont reportés en Annexe 12 de la présente étude d'impact.

### **Annexe 12 : Courriers de remise en état**

Les terrains restitués alors présenteront des caractéristiques compatibles avec les conditions de remise en état proposées.